

Les îles de l'Égée orientale dans la tourmente des guerres romaines du 1^{er} siècle av. J.-C.



Timothy BOILLET

Mémoire de Master rédigé sous la direction d'Enora LE QUÉRÉ,
présenté et soutenu le 27 juin 2022 devant un jury composé de :

Pierre COSME, Professeur d'Histoire romaine à l'Université de
Rouen-Normandie

Enora LE QUÉRÉ, Maîtresse de Conférences en Histoire grecque à
l'Université de Rouen-Normandie



Référence de la photographie de la couverture du volume :

Revers de la pièce de monnaie *RRC* 505/3 ;

Londres, British Museum, 1843,0116.475.

Les îles de l'Égée orientale dans la tourmente
des guerres romaines du I^{er} siècle av. J.-C.

Volume II : Annexes

ANNEXE N° 1 : CHOIX DE SOURCES LITTÉRAIRES

OUVRAGES	RÉFÉRENCES	TEXTES TRADUITS
Appien		
<i>Guerre de Mithridate</i>	119, 586-587	586. Et il [= Mithridate] emplit la mer de pirates depuis la Cilicie jusqu'aux Colonnes d'Hercule : ceux-ci interrompirent partout la circulation maritime et isolèrent les villes les unes des autres, provoquant une pénible famine qui fut de très longue durée. 587. Bref, dans ses actes comme dans ses projets, il ne négligea aucune entreprise à la portée d'un homme, si bien que ce bouleversement, ressenti de l'Orient jusqu'à l'Occident comme le plus grand, causa de la gêne à tous les peuples pour ainsi dire, qu'ils fussent directement impliqués dans la guerre, alliés <de l'un des belligérants>, victimes des pirates ou voisins <des champs de bataille>.
	17, 62	La propre armée de Mithridate s'élevait à deux cent cinquante mille fantassins et quarante mille cavaliers, trois cents navires pontés, cent birèmes et le reste du matériel à l'avenant.
	19, 75	Mais comme les uns et les autres étaient réticents, ils renoncèrent à mener des opérations de harcèlement avec des hommes sans expérience militaire et, après les avoir licenciés, ils se retirèrent, Cassius à Apamée, Nicomède à Pergame, Mancinus à Rhodes. A cette nouvelle, ceux qui occupaient l'entrée du Pont se débandèrent et livrèrent à Mithridate les « clefs » du Pont ainsi que les navires dont ils disposaient.
	21, 81	Après avoir installé des satrapes à la tête des provinces, il se rendit à Magnésie, Ephèse et Mytilène, où tout le monde l'accueillit avec joie : les Ephésiens allèrent jusqu'à abattre les statues de Romains érigées dans leur cité, ce pour quoi ils furent punis peu après.
	22, 85-87	85. Toujours est-il que les luttes intestines tinrent longtemps Sylla occupé, comme il est relaté dans mes <i>Guerres civiles</i> . Pendant ce temps, Mithridate faisait construire des navires encore plus nombreux pour attaquer Rhodes et il adressait des instructions secrètes à tous les satrapes et aux magistrats des cités : après avoir observé un délai de trente jours, tous en même temps attaqueraient les Romains et Italiens résidant chez eux – non seulement ces personnes, mais aussi leurs femmes, leurs enfants et tous leurs affranchis de race italienne. Quand ils les auraient tués, ils auraient à jeter leurs corps sans sépulture et à partager leurs biens avec le roi Mithridate. 86. Il menaçait également d'un châtement ceux qui les enseveliraient ou les cacheraient, et promettait des récompenses aux délateurs et à ceux qui tueraient ceux qui se cachaient : aux esclaves qui s'en prendraient à leurs maîtres, il offrait la liberté ; aux débiteurs qui s'en prendraient à leurs créanciers ; l'annulation de la moitié de leur dette. 87. Voilà donc quelles furent les instructions secrètes que Mithridate adressait à tous simultanément, et, quand le jour fut arrivé, le malheur s'abattit à travers toute la province d'Asie sous des formes diverses dont voici quelques exemples.
	23, 89	Peu de temps auparavant, les Romains avaient rendu leur liberté aux Cauniens, devenus tributaires des Rhodiens à l'époque de la guerre contre Antiochos. Ils n'en arrachèrent pas moins de l'autel d'Hestia les Italiens réfugiés auprès de la statue de cette déesse, dans la salle du Conseil, et, après avoir tué les petits enfants sous les yeux de leurs mères, puis celles-ci, ils finirent par les maris.
	23, 92-93	92. Pour sa part, Mithridate débarqua à Cos, où la population l'accueillit avec joie. 93. Elle lui remit le fils de l'ancien roi d'Egypte Alexandros, que sa grand-mère Cléopâtre avait laissé à Cos avec des richesses considérables. Il l'éleva en roi et, en prélevant sur les trésors de Cléopâtre quantité d'objets de valeur, des œuvres d'art, des pierres précieuses, des bijoux de femme et de l'argent en masse, il envoya tout cela dans le Pont.
	24-27, 94-106	94. Pendant ce temps, les Rhodiens fortifiaient leurs remparts et leurs ports, mettant partout des machines de guerre en batterie. Ils avaient également quelques alliés – des gens de Telmessos et des Lyciens. Et tous les Italiens qui avaient réussi à fuir la province d'Asie se rendaient à Rhodes : avec eux se trouvait Lucius Cassius, le proconsul d'Asie. 95. Comme Mithridate s'avancait avec sa flotte, les Rhodiens détruisirent les faubourgs de la ville, afin que l'ennemi n'y trouvât rien d'utile ; puis ils prirent la mer pour livrer bataille, avec une partie de leurs navires rangés de front, les autres formant l'équerre. 96. Le roi, qui longeait la côte sur une quinquérème, ordonna à ses équipages de gagner en colonne la haute mer, de faire force de rames et d'envelopper l'ennemi, inférieur en nombre. Tant est si bien que, redoutant l'encerclement, les Rhodiens reculèrent lentement ; puis ils virèrent de bord, se réfugièrent dans le port et, après l'avoir fermé avec des chaînes, ils repoussèrent Mithridate du haut de leurs remparts. 97. Campé près de la ville, ce dernier lançait sans cesse contre les ports des attaques infructueuses, en attendant que son infanterie fût venue d'Asie le rejoindre. 98. Pendant cette période, de brefs engagements opposaient continuellement les assaillants aux troupes qui veillaient sur les remparts et, comme les Rhodiens avaient l'avantage, ils retrouvaient peu à peu leur moral et gardaient leurs navires prêts à appareiller, afin d'attaquer l'adversaire si une occasion

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		<p>favorable se présentait. 99. Comme un navire de commerce du roi, marchant à la voile, longeait la côte, une birème rhodienne prit la mer pour l'attaquer. De part et d'autre, des navires volèrent au secours de ces deux-là, et un rude combat naval s'engagea : dans sa fureur, Mithridate accablait l'adversaire sous le nombre de ses navires, tandis que les Rhodiens, forts de leur expérience, virevoltaient autour de ses embarcations en cherchant à les défoncer : tant est si bien qu'ils regagnèrent le port après avoir pris en remorque une trière et son équipage ; ils emportaient également, en grande quantité, des ornements de poupe et du butin enlevé à l'ennemi. 100. Mais les Rhodiens ignoraient que l'une de leurs quinquerèmes avait été capturée par l'ennemi et, pour aller à sa recherche, ils reprirent le large avec les six navires les plus rapides de leur flotte, et l'amiral Damagoras se déroba jusqu'au coucher du soleil ; mais quand l'obscurité fut tombée, il attaqua les navires royaux qui viraient de bord pour regagner leur mouillage ; il en coula deux, en poursuivit deux autres jusqu'en Lycie et revint après avoir passé la nuit en haute mer. 101. Ainsi se termina le combat naval entre Mithridate et les Rhodiens : son issue surprit aussi bien les Rhodiens, vu le petit nombre de leurs navires, que Mithridate, étant donné l'avantage numérique dont il disposait. Au cours de ce combat, tandis que le roi faisait le tour <de sa flotte> en excitant ses équipages au combat, un navire allié, fourni par Chios, éperonna son navire et le fit <lui-même> trébucher dans le tumulte qui s'ensuivit. Et, sans même avoir fait procéder à une enquête, le roi châtia par la suite le pilote et l'homme de vigie, et conçut de l'animosité contre tous les habitants de Chios. 102. Au cours de ces mêmes journées, alors que l'infanterie de Mithridate longeait la côte sur des navires de commerce et des trières, un vent soufflant de Caunos s'abattit sur la flotte et la déporta vers Rhodes. Les Rhodiens prirent la mer au plus vite et attaquèrent les navires encore gênés par la houle et éparpillés. Ils en prirent quelques-uns en remorque, en défoncèrent ou incendièrent d'autres, et firent quatre cents prisonniers. 103. A la suite de quoi Mithridate se préparait pour une seconde bataille navale en même temps qu'à un siège, et il faisait fabriquer une sorte de sambuque – immense machine supportée par deux navires. Comme d'autre part des déserteurs lui avaient indiqué un promontoire que l'on pouvait escalader (là se trouvait le sanctuaire de Zeus Atabyrios et la hauteur était surmontée d'un mur écreté), il fit embarquer de nuit son armée à bord des navires et, après avoir distribué des échelles à d'autres troupes, il ordonna aux uns et aux autres de progresser en silence, jusqu'à ce qu'on leur fit des signaux lumineux depuis le sanctuaire d'Atabyrios : alors, tout soudain, en poussant une clameur aussi forte que possible, les uns attaqueraient les ports, les autres forceraient les murailles. 104. Eux donc s'approchaient dans un silence profond ; mais les Rhodiens, depuis leurs postes avancés, s'étaient rendu compte de ce qui se passait. Ils firent des signaux lumineux et l'armée de Mithridate, s'étant figuré que c'était là le signal venu du sanctuaire d'Atabyrios, sortit de son profond silence : tous à la fois poussèrent une clameur, aussi bien les porteurs d'échelle que l'expédition navale. Comme les Rhodiens, sans se laisser impressionner, leur avaient répondu par une clameur et s'étaient portés rapidement, en masse, au sommet des remparts, les soldats royaux ne tentèrent rien en raison de l'obscurité et furent repoussés quand il fit jour. 105. On avança la sambuque à l'endroit du rempart où se trouve le sanctuaire d'Isis. Elle offrait un aspect particulièrement redoutable, car elle projetait une pluie de dards, des béliers ainsi que des javelines. Des soldats munis d'échelles, montés sur une nuée de chaloupes, se déplaçaient rapidement sur ses côtés : leur dessein était de prendre pied sur les remparts par le moyen de celle-ci. Les Rhodiens soutinrent de pied ferme cet assaut lui aussi. Finalement, sous l'effet de son propre poids, la machine commença à se disloquer, et l'on crut voir une apparition d'Isis, qui répandait sur elle des torrents de feu ! 106. Renonçant également à cette entreprise, Mithridate leva le camp et quitta Rhodes. Ayant encerclé Patara avec son armée, il voulait, pour fabriquer des machines de guerre, couper le bois sacré consacré à Lèto ; finalement, terrifié par un rêve, il épargna le bois et chargea Pélodipos de guerroyer contre les Lyciens, tandis qu'il envoyait Archélaos en Grèce : il devait gagner l'amitié du plus grand nombre possible de Grecs, ou les réduire par la force. 107. S'étant désormais déchargé sur ses satrapes de la plupart de ses soucis, il se contentait personnellement de recruter des troupes, de faire fabriquer des armes et de profiter de la vie avec son épouse, native de Stratonicée. Il jugeait également les procès intentés à ceux que l'on disait comploter son assassinat, aux fauteurs de troubles et, tout simplement, aux partisans des Romains.</p>
	33, 131	<p>Sylla, qui manquait de navires, fit appel à la flotte rhodienne ; et, comme les Rhodiens ne furent pas en mesure de faire la traversée, puisque Mithridate était maître de la mer, il ordonna à Lucullus (un noble Romain qui exerça le commandement dans cette guerre après Sylla) de passer secrètement à Alexandrie et en Syrie : après avoir réuni une flotte de quelque importance avec le concours des rois et des cités maritimes, il escorterait celle des Rhodiens.</p>
	46-47, 180-187	<p>180. Éprouvant du ressentiment contre les gens de Chios depuis qu'un de leurs navires, lors de la bataille navale livrée dans les eaux de Rhodes, avait éperonné insidieusement la nef royale, il commença par confisquer les biens des habitants de Chios réfugiés auprès de Sylla ; après quoi il envoya des agents enquêter sur les biens que des Romains possédaient à Chios. 181. Et en troisième lieu Zénobios (à la tête d'une armée qu'il était censé faire passer en Grèce) s'empara nuitamment des remparts de Chios et des autres points fortifiés. Après avoir posté des gardes aux portes, il fit proclamer par le héraut que les étrangers eussent à garder leur calme et les citoyens de Chios à se réunir en assemblée, car il allait leur communiquer un message du roi. 182. Quand ils furent assemblés, Zénobios s'exprima en ces termes : « Le roi soupçonne la ville à cause des partisans de Rome. Ses soupçons cesseront si vous livrez vos armes et, comme otages, les enfants des meilleures familles ». Eux, voyant que leur ville était prise, donnèrent les unes et les autres. Et Zénobios envoya le tout à Erythrées, en disant que le roi allait écrire incessamment aux habitants de Chios. 183. Une lettre de Mithridate arriva en effet, qui disait ceci : « Encore maintenant, vous êtes favorables aux Romains, puisque beaucoup de vos concitoyens se trouvent auprès d'eux, et vous percevez les revenus des biens acquis chez vous par des Romains au lieu de nous les reverser. En outre, lors de la bataille navale de Rhodes, une trière à vous a heurté et ébranlé mon navire. Volontairement, je ne m'en suis pris qu'aux seuls pilotes, au cas où vous vous estimeriez heureux d'avoir la vie sauve. 184. Mais encore maintenant, vous avez envoyé secrètement les plus nobles d'entre vous auprès de Sylla, sans poursuivre ni dénoncer aucun d'entre eux, comme vous l'auriez fait pour des gens qui n'auraient pas agi de la sorte à titre officiel : ainsi auriez-vous agi si vous n'aviez pas été de mêche avec eux ! Dans ces conditions, mes Amis voulaient punir de mort ceux qui complotent contre mon gouvernement et ont même comploté contre ma personne. Mais moi, je ne vous condamne qu'à une amende de deux mille talents ». 185. Telle était la teneur de la lettre. Eux voulaient envoyer une ambassade au roi, mais Zénobios s'y opposa. Attendu qu'on leur avait enlevé leurs armes, que les fils des principaux notables étaient détenus et qu'une grande armée barbare les menaçait, ils tiraient des sanctuaires, en gémissant, leurs</p>

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		ornements précieux et ils apportaient tous les bijoux de leurs femmes afin d'arriver au total de deux mille talents. 186. Mais, quand ce total eut été atteint, Zénobios prétexta que le poids n'y était pas et convoqua les citoyens au théâtre. Et il disposa des soldats, l'épée nue, autour du théâtre lui-même et le long des chemins menant de là jusqu'à la mer. Puis il emmena les habitants de Chios, qu'il avait fait lever un à un de leur place, et il les embarqua comme des marchandises sur ses navires, d'un côté les hommes, de l'autre, maltraités d'une façon barbare par ceux qui les conduisaient, les femmes et les enfants. De là, on les déporta auprès de Mithridate et ils furent envoyés dans le Pont. 187. Tel fut le sort réservé aux habitants de Chios.
48, 189-193		189. A cette nouvelle, redoutant pour eux-mêmes les malheurs qu'avaient connus les gens de Chios, les habitants de Tralles, d'Hypaipa, de Métropolis et de quelques autres villes suivirent l'exemple des Ephésiens. Mithridate envoya une armée contre les rebelles et infligea mille sévices à ceux dont il s'empara. 190. Mais, redoutant les réactions des autres, il accordait leur liberté aux cités grecques, proclamait en leur faveur une remise de dettes, conférait le statut de citoyen aux étrangers résidant dans chacune d'entre elles et affranchissait les esclaves : il espérait (et ce fut précisément ce qui se produisit) qu'il bénéficierait du soutien loyal des débiteurs, des étrangers domiciliés et des esclaves, conscients que le gouvernement de Mithridate pouvait seul leur garantir solidement la possession des privilèges accordés. 191. Mais voici que Mynnion et Philotimos de Smyrne, ainsi que les Lesbiens Clisthène et Asclépiodote, tous gens bien connus du roi (Asclépiodote avait même, à une certaine époque, enrôlé pour lui des troupes mercenaires) ourdirent un complot contre Mithridate. Ce complot, Asclépiodote lui-même en fut le dénonciateur et, pour corroborer ses dires, il s'arrangea pour que quelqu'un, sous un lit de table, écoutât les propos de Mynnion. 192. Le complot une fois détecté, une partie des conjurés furent soumis à la torture et punis, mais beaucoup de gens étaient soupçonnés de menées similaires. Et, quand on eut surpris sur le fait quatre-vingts Pergaméniens en train de former un projet du même genre, et d'autres dans d'autres cités, Mithridate envoya partout des sbires qui, comme chacun dénonçait ses ennemis personnels, mirent à mort environ mille six cents personnes. 193. Parmi les accusateurs, les uns furent, peu de temps après, capturés par Sylla et exécutés ; d'autres prirent les devants et se suicidèrent ; d'autres enfin s'enfuirent dans le Pont avec Mithridate.
52, 210		Après lui avoir coupé la tête [à Flaccus], qu'il fit précipiter dans la mer, et jeté le corps sans sépulture, il [= Fimbria] se proclama <i>imperator</i> de l'armée. Et il livra, non sans vaillance, quelques batailles au fils de Mithridate. Quant au roi lui-même, il le poursuivit jusqu'à Pergame et, quand il se fut enfui de cette ville pour se réfugier à Pitane, il marcha contre lui et commença à entourer la ville d'un fossé, si bien que Mithridate s'enfuit à Mytilène avec sa flotte.
55, 222		Après un court temps d'arrêt, Sylla dit : « Si Mithridate nous livre toute sa flotte dont tu disposes, ô Archélaos, si nous rend nos généraux, nos ambassadeurs, nos prisonniers, nos transfuges, nos esclaves fugitifs ; si en outre il rend la liberté aux habitants de Chios et à tous ceux qu'il a déportés dans le Pont ;
56, 226		Sur ces mots, il marcha à travers la Thrace en direction de Cypséla, après avoir envoyé Lucullus à Abydos, en avant-garde. Celui-ci aussi avait en effet désormais rejoint Sylla, après avoir risqué à plusieurs reprises d'être capturé par les pirates, et après avoir rassemblé une flotte de guerre assez importante, avec des navires de Chypre, de Phénicie, de Rhodes et de Pamphylie ; il avait ravagé une bonne partie du territoire ennemi, et il avait eu maille à partir avec les navires de Mithridate tandis qu'il longeait la côte.
61-63, 250-263		250. Ayant réglé le sort de l'Asie elle-même, il accorda la liberté, en les inscrivant au nombre des amis de Rome, aux habitants d'Ilion et de Chios, aux Lyciens, aux Rhodiens, aux habitants de Magnésie, ainsi qu'à quelques autres, soit en remerciement de leur concours militaire, soit en compensation de ce qu'ils avaient subi à cause de leur zèle en sa faveur. Dans tout le reste du pays, il envoya des troupes. 251. Et il fit proclamer que les esclaves auxquels Mithridate avait accordé la liberté eussent à rentrer immédiatement chez leurs maîtres. Comme beaucoup désobéissaient et que certaines cités se révoltaient, on massacra massivement des hommes libres et des esclaves sous des prétextes variés, on abattit les murailles de nombreuses cités : une grande partie de l'Asie était réduit en esclavage et livrée au pillage. 252. Les partisans des Cappadociens, qu'il s'agit de particuliers ou de cités, étaient châtiés durement, en particulier les Ephésiens qui, se laissant aller à une flatterie ignoble, avaient profané les monuments élevés à des Romains. En outre, un édit circulait à travers toute la province, ordonnant aux notables de chaque ville de se rendre à Ephèse pour y rencontrer Sylla à un jour fixé. Et, quand ils furent rassemblés, il leur adressa du haut de son tribunal la harangue suivante. 253. « La première fois que nous sommes venus en Asie avec une armée, c'était quand le roi de Syrie Antiochos ravageait votre pays. Après l'avoir chassé et fixé l'Halys et le Tauros comme frontières de son royaume, nous ne nous sommes pas emparés de vous, qui étiez sortis de sa dépendance pour passer sous la nôtre, et nous vous avons accordé l'autonomie, à l'exception de ceux d'entre vous que nous avons donnés à Eumène et aux Rhodiens, nos alliés, non pour être leurs tributaires, mais pour bénéficier de leur patronage. 254. En voici une preuve : comme les Lyciens avaient à se plaindre des Rhodiens, nous les avons séparés. Voilà quelle a été notre conduite à votre égard. Mais vous, quand Attale Philomètor nous eut laissé son royaume par testament, vous avez combattu pendant quatre ans contre nous aux côtés d'Aristonikos, jusqu'au jour où, Aristonikos capturé, la plupart d'entre vous se retrouvèrent dans une situation désespérée et en proie à la peur. 255. Et bien que telle fût votre situation et que néanmoins en vingt-quatre années vous fussiez arrivés à un haut degré d'enrichissement personnel et d'embellissement de vos édifices tant privés que publics, la paix et la vie facile vous ont poussés à laisser éclater de nouveau votre arrogance et, ayant observé que nous étions absorbés par la situation en Italie, certains d'entre vous ont appelé Mithridate, tandis que d'autres lui apportaient leur concours après son arrivée. 256. Mais le plus abominable de tout, c'est que vous vous êtes engagés envers lui à tuer, en une seule journée, tous les Italiens, avec les mères et leurs enfants, sans même épargner, par égard pour vos dieux, ceux qui s'étaient réfugiés dans les sanctuaires. 257. Pour ces crimes, vous avez été châtiés dans une certaine mesure par Mithridate lui-même, qui s'est montré déloyal envers vous, qui vous a gavés de massacres et de confiscations, qui a procédé à des redistributions de terres, à des remises de dettes, à des libérations d'esclaves, à l'établissement de régimes tyranniques dans quelques cités, et qui a multiplié les bandes de brigands sur terre et sur mer, si bien qu'il ne vous a pas fallu longtemps pour faire la différence, par expérience, entre les patrons que vous aviez choisis et ceux qu'ils remplaçaient. Ceux qui ont été à l'origine de cela ont subi de notre part aussi un châtement sérieux. 258. Mais il faut également vous infliger un

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		<p>châtiment collectif, puisque vous avez accompli de tels crimes. Il eût été raisonnable qu'il fût à la mesure des crimes que vous avez commis, et plaise au ciel qu'à l'avenir les Romains n'aient même plus à envisager l'hypothèse de massacres impies, de confiscations inconsidérées, d'insurrections d'esclaves et d'autres actes barbares. 259. Mais, par volonté d'épargner la nation ainsi que le nom des Grecs et leur renommée en Asie, tout autant que la bonne réputation des Romains, qui est ce qu'ils ont de plus cher au monde, je vous inflige comme seule sanction de nous verser sur-le-champ le tribut de cinq années ainsi qu'une indemnité de guerre, pour me défrayer aussi bien des dépenses déjà engagées que de celles que j'aurai à faire pour régler les séquelles de la guerre. 260. C'est moi qui répartirai cet impôt entre vous, cité par cité, qui fixerai une date limite pour les versements, et qui châtierai comme des ennemis ceux qui ne l'ont pas respectée. » 261. Sur ces mots, Sylla répartit l'amende entre les délégués et envoya des gens recueillir les fonds. Les cités étaient dépourvues de moyens et empruntaient à des taux élevés : elles donnaient en gage aux créanciers les unes leur théâtre, les autres leurs gymnases, ou leur rempart, ou leur ports, ou tout autre édifice public, tandis que les soldats pressaient brutalement le mouvement. C'est ainsi que l'on récoltait les fonds pour Sylla, et l'Asie avait sa pleine ration de maux. 262. Elle subissait aussi, ouvertement, les incursions maritimes de navires pirates grouillant d'hommes, plus semblables à des escadres régulières qu'à des flottilles de corsaires. C'était Mithridate qui, le premier, leur avait fait prendre la mer, à l'époque où il ravageait tout parce qu'il pensait ne pas le conserver longtemps ; mais ce fut alors surtout qu'elles pullulèrent, s'attaquant ouvertement non seulement aux navires en croisière, mais aussi aux ports, au bourgs fortifiés et aux villes. 263. Iasos fut prise de la sorte, comme Samos et Clazomènes, ainsi que Samothrace – malgré la présence de Sylla ! – et le sanctuaire de Samothrace se vit dérober pour mille talents d'objets précieux, à ce que l'on estimait. Soit qu'il les eût intentionnellement laissés derrière lui exercer leurs violences sur des gens qu'il jugeait coupables, soit qu'il eût hâte de regagner Rome pour s'en prendre aux factieux, Sylla passait en Grèce et de là en Italie avec la majeure partie de son armée.</p>
	77, 335-339	<p>335. Ayant surpris d'autre part Varius, Alexandros et Dionysios dans une île déserte, dans les parages de Lemnos, là où l'on montre un autel de Philoctète, un serpent de bronze, un équipement d'archer et une cuirasse entourée de bandelettes, image des souffrances de ce fameux héros. 336. Il se porta contre eux en faisant force de rames, plein de dédain pour l'adversaire. Mais comme ceux-ci résistaient résolument, il fit arrêter la nage et envoya contre eux des navires deux par deux : il voulait les inciter à quitter leur mouillage. Mais, au lieu d'appareiller, ils se défendaient depuis le rivage ; aussi doubla-t-il l'île avec d'autres navires et, après y avoir débarqué de l'infanterie, il repoussa les ennemis vers leurs navires. 337. Ceux-ci ne mirent pas le cap vers le large car ils redoutaient l'escadre de Lucullus ; mais, comme ils longeaient la côte, ils se trouvèrent pris sous des tirs croisés depuis la terre et la mer, et ils étaient criblés de traits : c'était le massacre et la fuite générale. 338. On captura, dans une grotte où ils se dissimulaient, Varius, Alexandros et l'eunuque Dionysios. Ce dernier mourut sur-le-champ après avoir bu le poison qu'il portait sur lui. Quant à Varius, Lucullus ordonna de le mettre à mort : il ne paraissait pas convenable qu'un sénateur romain figurât dans un triomphe. ; Alexandros enfin fut conservé pour ce cortège. 339. Et Lucullus envoya aux Romains un message relatif à ces événements : il avait entouré sa lettre de lauriers, comme il est d'usage après une victoire. Lui-même se hâta de gagner la Bithynie.</p>
	78, 341	<p>Comme le navire amiral était en train de se fracasser, le roi embarqua dans une chaloupe de pirates, malgré les objurgations de ses amis. Et les pirates le transportèrent sain et sauf à Sinope.</p>
	94, 429	<p>Ils écrivirent aux rois, aux dynastes, aux peuples et à toutes les cités d'apporter leur concours à Pompée dans tous les domaines, et autorisèrent ce dernier à lever des troupes et à recueillir des fonds [pour la guerre des pirates].</p>
	115, 564	<p>Les uns [= les trésors] provenaient de Darius, le fils d'Hystaspe, les autres du royaume ptolémaïque : il s'agissait des pièces d'orfèvrerie que Cléopâtre avait déposées à Cos et que les habitants de l'île avaient données à Mithridate. D'autres avaient été fabriquées sur l'ordre de Mithridate lui-même ou collectionnées par lui, car il avait été un amateur de belles choses même en matière de mobilier.</p>
	117, 577	<p>Voilà l'étendue de ce que faisait connaître cet inventaire. Pompée lui-même était monté sur un char incrusté lui aussi de pierres précieuses ; il portait, à ce qu'on dit, la chlamyde d'Alexandre de Macédoine, si l'on peut faire confiance à ce renseignement. Il passait pour l'avoir trouvée dans le palais de Mithridate, les habitants de Cos l'ayant reçue de Cléopâtre.</p>
<i>Guerres civiles</i>	I, 91, 422	<p>Apprenant qu'après cette catastrophe la ville d'Ariminum elle aussi et de nombreux corps de troupes stationnés à proximité se ralliaient à Sylla, Norbanus estima que dans son entourage il ne comptait plus d'ami fidèle et sûr, étant donné qu'il était dans le malheur, et, s'embarquant sur un bateau appartenant à un particulier, il fit voile vers Rhodes. Par la suite, comme Sylla réclamait son extradition, il se suicida en pleine place publique, alors que les Rhodiens hésitaient encore sur le parti à prendre.</p>
	I, 102, 476	<p>Alexandros, fils de l'ancien roi d'Égypte Alexandros, avait été élevé à Cos et livré à Mithridate par les habitants de l'île. Il avait fui de chez Mithridate pour se réfugier auprès de Sylla, dont il était devenu le familier. Ce dernier décréta qu'il régnerait sur les Alexandrins.</p>
	II, 49, 201-204	<p>201. À ce moment-là, César disposait de dix légions d'infanterie et de dix mille cavaliers gaulois, tandis que Pompée en avait cinq venues d'Italie (il avait franchi la mer ionienne avec elles) accompagnées de leur cavalerie d'appoint, auxquelles s'ajoutaient deux autres légions arrivées de chez les Parthes (c'était tout ce qui subsistait des troupes qui avaient combattu avec Crassus) <...> ainsi qu'une partie des forces qui avaient envahi l'Égypte avec Gabinus – soit au total onze légions formées d'Italiens et environ sept mille cavaliers. 202. Il disposait également d'alliés venus d'Ionie, de Macédoine, du Péloponnèse et de Béotie, ainsi que d'archers crétois, de frondeurs thraces et de lanceurs de traits venus des rives du Pont Euxin, de quelques cavaliers gaulois et d'autres, venus de la Galatie anatolienne, de Commagéniens envoyés par Antiochos, de Ciliciens, de Cappadociens, de quelques soldats venus de la Petite Arménie, de Pamphyliens et de Pisidiens. 203. Pompée n'envisageait pas d'employer cette multitude pour les combats, mais <seulement> pour la garde des forts, le creusement des fossés et le service des troupes italiennes, afin qu'aucun Italien ne fût distrait des opérations proprement militaires. 204. Telles étaient ses forces terrestres. D'un autre côté, il disposait de six cents navires de guerre dont l'équipage était au</p>

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		complet ; une centaine d'entre eux étaient montés par des soldats de marine romains, et ces navires-là passaient aussi pour les meilleurs. Il disposait également d'une foule de navires remorqués et de transports pour le matériel. Les chefs d'escale étaient nombreux, le commandement suprême appartenant à Marcus Bibulus.
II, 71, 294-296		294. En plus des Grecs, il y avait presque tous ceux que l'on rencontre lorsque l'on suit, en direction de l'Orient, le pourtour de la mer : les Thraces, les habitants de l'Hellespont, les Bithyniens, les Phrygiens, les Ioniens, les Lydiens, les Pamphyliens, les Pisidiens, les Paphlagoniens, ainsi que la Cilicie, la Syrie, la Phénicie, le peuple des Hébreux et ses voisins les Arabes, les Chypriotes, les Rhodiens, les Crétois, maniant la fronde, et tous les autres insulaires. 295. Étaient également présents des rois et des princes souverains à la tête de leur armée ! Déjotaros, le tétarque des Galates, et Arioarathe, le roi de Cappadoce. Le général Taxilès conduisait les Arméniens d'en-deça l'Euphrate, tandis que Mégabatès, lieutenant du roi Artapatès, menait les Arméniens de Transeuphratène. D'autres petits princes prenaient aussi part à la guerre. 296. On dit que même d'Égypte lui étaient arrivés soixante navires, envoyés par les rois d'Égypte, Cléopâtre et son frère encore enfant. Ces navires, toutefois, ne participèrent pas aux opérations, pas plus d'ailleurs que le reste de la flotte, mais ils demeuraient à Corcyre dans l'inaction.
II, 83-84, 349-354		349. Pompée quitta Larissa pour courir du même train jusqu'à la mer ; il s'embarqua sur une petite chaloupe et, ayant rencontré par chance un navire qui longeait la côte, il passa à Mitylène. De là, après avoir récupéré son épouse Cornélia, il s'embarqua sur quatre trirèmes arrivées pour lui de Rhodes et de Tyr ; cette fois encore, il négligea de se rendre à Corcyre et en Afrique, où il disposait d'autres troupes nombreuses ainsi que d'une flotte intacte, mais il se dirigea vers l'Orient pour rejoindre le roi des Parthes, avec l'idée que grâce à lui il rétablirait toutes ses affaires, dissimulant sa pensée jusqu'au moment où il l'exposa à ses amis, non sans réticences, dans les parages de la Cilicie. 350. Ceux-ci lui demandèrent de se garder du Parthe, naguère objet des intrigues de Crassus et encore rempli d'arrogance par la défaite infligée à ce général, et de ne pas emmener chez des Barbares sans retenue une belle femme comme Cornélia, d'autant qu'elle avait été l'épouse de Crassus. 351. Il leur proposa en second lieu de s'interroger sur l'Égypte et sur Juba. Juba fut écarté, comme un personnage obscur. En revanche, ils furent d'accord avec lui pour qu'on se rendit en Égypte, un grand royaume tout proche, encore prospère et puissant par sa flotte, son blé et son argent, dont les rois – même s'ils n'étaient que des enfants – entretenaient avec Pompée des relations d'amitié remontant à leur père. 352. Pour ces raisons, Pompée fit voile vers l'Égypte. Comme Cléopâtre, qui régnait conjointement avec son frère, avait été peu avant chassée d'Égypte et recrutait une armée en Syrie, son frère Ptolémée, installé près du mont Casion d'Égypte, surveillait les incursions de sa sœur et, par l'effet de quelque hasard, le vent déporta les navires jusque dans les parages du Casion. 353. Ayant observé une grande armée à terre, ce dernier fit stopper ses navires et conjectura que le roi était présent, comme c'était le cas. Il envoya des émissaires lui exposer sa situation et les relations d'amitié qu'il avait entretenues avec son père. 354. Ptolémée avait treize ans environ : aussi des tuteurs s'occupaient pour lui l'un de l'armée – c'était chillas, et l'autre des finances, l'eunuque Potheinos. Ceux-ci tinrent conseil à propos de Pompée. Le rhéteur Théodote de Samos, précepteur de l'enfant, était lui aussi présent : ce fut lui qui proposa une action impie consistant à tendre un piège à Pompée et à le tuer pour s'assurer les bonnes grâces de César.
II, 89, 373-374		373. Sauvé d'une façon aussi inattendue, César franchit l'Hellespont et pardonna, sur les instances des ambassadeurs qu'ils lui envoyèrent, aux Ioniens, aux Éoliens et à tous les peuples habitant la grande péninsule (on les englobe sous un nom unique : l'Asie antérieure). Informé d'autre part que Pompée se dirigeait vers l'Égypte, il passa à Rhodes. 374. Même là, il n'attendit pas son armée, qui progressait par échelons, mais il embarqua, avec les troupes présentes, sur les trirèmes de Cassius et sur celles des Rhodiens.
II, 90, 377		Mais quand son armée eut débarqué, il punit de mort Potheinos et Achilles pour le crime commis envers Pompée. Quant à Théodotos, qui s'était sauvé, Cassius qui le découvrit dans la province d'Asie, le fit plus tard crucifier.
II, 116, 485-486		485. Alors que déjà César se faisait porter en litière, un de ses familiers, qui avait eu des informations sur ce complot, accourut pour lui révéler ce qu'il avait appris. Et cet homme alla trouver Calpurnie, se bornant à dire qu'il avait besoin de César pour des affaires urgentes, et il attendit son retour du Sénat : sans doute n'avait-il pas été complètement informé de tout ce qui se tramait. 486. De son côté, Artémidore, qui autrefois lui avait offert l'hospitalité à Cnide, courut au lieu de réunion du Sénat : mais il venait tout juste d'être tué quand il arriva. Un billet relatif au complot, qui lui avait été glissé par une autre personne alors qu'il procédait au sacrifice préliminaire devant la salle des séances, juste au moment où il entra, fut même trouvé entre ses mains après sa mort.
IV, 42, 175-178		175. Il y avait deux Metellus, le père et le fils. Le père qui exerçait un commandement sous Antoine, fut fait prisonnier à Actium et son identité demeurait inconnue ; de son côté, le fils faisait campagne avec César et lui aussi avait exercé un commandement à Actium. 176. Comme César à Samos traitait les prisonniers, le fils siégeait à ses côtés, tandis que l'on amenait le vieux père qu'une barbe fournie, le chagrin et la crasse défiguraient. Quand il fut appelé par le héraut, alors qu'il se trouvait dans la troupe des captifs, le fils bondit de parmi les membres du conseil et, ayant non sans peine reconnu son père, il le serra dans ses bras en gémissant. 177. A la fin, retenant ses lamentations, il dit à César : « Celui-ci a été ton ennemi, César, mais moi j'ai combattu à tes côtés. Et il faut que tu le punisses, mais que j'obtienne une récompense. Je te demande donc de sauver mon père à cause de moi ou de me faire périr en même temps que lui à cause de lui ». 178. Tous ayant exprimé leur compassion, César relâcha Metellus sain et sauf, encore qu'il eût été pour lui un ennemi acharné et qu'il eût souvent fait fi des nombreuses récompenses qu'il lui offrait, s'il abandonnait Antoine pour passer de son côté.
IV, 225		Beaucoup de calamités s'abattirent sur des villes prises d'assaut, et, si je néglige les cités de moindre importance, les plus grands calamités et les plus fameuses, en raison du rang de ces autres cités, se produisirent à Laodicée, Tarse, Rhodes, Patara et Xanthos. Et voici le résultat de chacune, exposé sous la forme d'un bref résumé.
IV, 60-62, 258-265		258. Dolabella séjourna en Ionie, faisant tuer Trebonius, imposant des contributions aux cités et rassemblant par l'intermédiaire de Lucius Figulus une flotte de mercenaires recrutée chez les Rhodiens, les Lyciens, les Pamphyliens et les Ciliciens. Une fois ses préparatifs terminés, il marcha en personne contre la Syrie par voie de terre avec deux légions, tandis que Figulus s'y rendait par mer. 259. Informé sur l'armée de Cassius, il arriva à Laodicée qui était bien disposée à son égard ; la ville,

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		<p>établie sur une presqu'île, était fortifiée du côté de la terre et disposait du côté de la mer d'un mouillage d'où il pouvait penser se procurer en abondance des subsistances apportées par mer et se rembarquer en toute sécurité, quand il le voudrait. 260. Prenant conscience de cela et craignant que Dolabella ne lui échappe, Cassius obstruait l'isthme, large de deux stades, en amoncelant des pierres et toutes sortes de matériaux provenant de la démolition des fermes, des maisons, des faubourgs et des tombeaux ; et il envoyait chercher des navires de tous les côtés, en Phénicie, en Lycie et à Rhodes. 261. Regardé de haut par tous sauf par les habitants de Sidon, il se lança dans une opération navale contre Dolabella et un nombre considérable de navires furent coulés dans chaque camp tandis que Dolabella en prit cinq avec leur équipage. 262. Et Cassius, de nouveau, envoya des ambassadeurs auprès de ceux qui l'avaient regardé de haut et auprès de Cléopâtre, la reine d'Égypte, et de Sérapion qui gouvernait Chypre au nom de cette dernière. Les Tyriens donc, les habitants d'Arados et Sérapion, alors qu'il n'avait encore reçu aucune nouvelle de Cléopâtre, lui envoyèrent tous les navires dont ils disposaient ; mais la reine fit valoir à Cassius que la famine et les épidémies à la fois sévissaient alors en Égypte, et que c'était en raison de l'amitié étroite qui l'unissait au premier César qu'elle aidait Dolabella. 263. Et, fidèle à cette ligne de conduite, elle lui avait envoyé auparavant les quatre légions par l'intermédiaire d'Allienus et elle avait encore une flotte toute prête pour lui porter secours, mais les vents la retenaient au port. 264. Les Rhodiens et les Lyciens disaient de leur côté qu'ils ne combattraient aux côtés ni de Cassius ni de Brutus dans une guerre civile, car s'ils avaient donné des navires d'escorte à Dolabella c'était sans savoir qu'ils participaient aux combats. 265. Ayant donc fait de nouveaux préparatifs avec les moyens dont il disposait, Cassius gagna la haute mer à deux reprises pour affronter Dolabella ; la première fois, ils se séparèrent les uns des autres après un combat incertain mais, dans le combat naval suivant, Dolabella fut vaincu et, comme la terrasse d'approche prenait de la hauteur, Cassius martelait désormais son rempart et l'ébranlait.</p>
IV, 65, 276-278		<p>276. Telles furent les épreuves subies par Laodicée et Tarse ; quand Cassius et Brutus se rencontrèrent, Brutus était d'avis de regrouper leur armée pour aller livrer en Macédoine la grande bataille ; en effet, les ennemis avaient déjà une armée de quarante légions environ et huit d'entre elles avaient traversé la mer Ionienne. 277. Cassius au contraire était d'avis de négliger encore les ennemis parce que, en raison de leur grand nombre, ils s'affaibliraient d'eux-mêmes, faute de vivres, et d'anéantir Rhodiens et Lyciens, qui étaient bien disposés à l'égard de ceux-là et avaient une flotte, afin qu'ils ne les attaquent pas dans le dos pendant l'action. 278. Et c'est cette décision qui fut prise, Brutus marcha contre les Lyciens et Cassius contre les Rhodiens, alors qu'il avait été élevé dans cette ville où il avait reçu une éducation à la grecque. Parce qu'il allait combattre des hommes possédant la supériorité navale, il remettait en état ses propres navires, complétait les équipages et les exerçait à Myndos.</p>
IV, 66-70, 279-299		<p>279. Les Rhodiens les plus considérés avaient peur de devoir en venir aux mains avec les Romains tandis que le peuple était arrogant car on lui rappelait même d'anciens combats livrés à des adversaires dans des conditions inégales. Ils mettaient à flot leurs meilleurs navires, au nombre de trente-trois. 280. Et, tout en prenant ces dispositions, ils envoyaient cependant à Myndos des députés pour demander à Cassius de ne faire fi ni de Rhodes, une cité qui avait toujours repoussé ceux qui l'avaient méprisée, ni du traité conclu entre Rhodiens et Romains qui leur interdisait de porter les armes les uns contre les autres ; s'il avait quelque reproche à leur faire relativement à l'alliance, ils désiraient consulter le Sénat de Rome et ils affirmaient que, s'il en donnait l'ordre, ils seraient ses alliés. 281. Telles furent les principaux arguments des députés et Cassius répondit que, de toute façon, c'était le combat et non les paroles qui emporterait la décision, que les traités stipulaient de ne pas porter les armes les uns contre les autres et que les Rhodiens les avaient portées contre Cassius en étant alliés de Dolabella, qu'ils stipulaient aussi qu'ils se porteraient secours mutuellement mais que, alors que Cassius leur demandait de l'aide, ils usaient de faux-fuyards en invoquant le Sénat de Rome, qui était en fuite et errait actuellement çà et là en raison des tyrans qui étaient dans la Ville, tyrans qui seraient eux-mêmes punis comme le seraient aussi les Rhodiens, puisqu'ils préféraient leur parti, sauf s'ils se résignaient à obéir aux ordres au plus vite. 282. Telle fut la réponse de Cassius aux députés et les Rhodiens de bon conseil n'en furent que plus effrayés ; mais Alexandros et Mnaséas captaient la faveur du peuple en lui rappelant que Mithridate aussi avait attaqué Rhodes par mer avec une flotte plus nombreuse, et Démétrios encore avant Mithridate. 283. A la suite de quoi les Rhodiens élurent Alexandros prytane, magistrature qui chez eux confère la plus haute autorité, et Mnaséas amiral ; cependant, ils envoyaient encore à Cassius un député, Archélaos, qui lui avait enseigné à Rhodes les lettres grecques, afin qu'il le suppliât désormais avec plus d'insistance. Et il le suppliait ainsi, lui ayant pris la main droite comme à un familier : 284. « Ne dévaste pas une cité grecque, toi qui es un philhellène, ne dévaste pas Rhodes, toi qui es l'ami de la liberté ; ne discrédite par la valeur des Doriens que nous sommes, vaincus depuis l'origine, n'oublie pas l'histoire glorieuse que tu as apprise à Rhodes et à Rome. 285. A Rhodes, tu as appris tout ce que les Rhodiens ont fait face à des cités et contre des rois, entre autres contre ceux qui passaient pour être les adversaires les plus redoutables, Démétrios et Mithridate, afin de défendre la liberté pour laquelle tu affirmes toi aussi endurer ces épreuves. 286. A Rome, tu as appris toute l'aide que nous vous avons apportée à vous-mêmes contre vos ennemis, et en particulier contre Antiochos le Grand, faits dont des stèles gravées chez vous en notre honneur gardent le souvenir. Que cela soit dit, Romains, sur notre race, notre dignité, notre sort de peuple qui n'a jamais jusqu'à maintenant connu l'esclavage, nos devoirs d'alliés et notre comportement à votre égard. 287. En ce qui te concerne, Cassius, il existe une sorte de respect tout spécial dû à notre cité, à l'éducation et à l'instruction que tu y as reçues, aux études que tu y as faites, au foyer que tu y as habité, à mon enseignement lui-même et à moi aussi, qui avais espéré tirer un jour vanité de cela à d'autres fins mais qui, à présent, en use pour défendre ma patrie afin qu'elle ne soit pas elle-même contrainte de te faire la guerre à toi qu'elle a instruit et éduqué et que ne se présente pas un dilemme : choisir entre la ruine totale de Rhodes et la défaite de Cassius. 288. Au terme de mes supplications, puisque tu entreprends de telles actions pour défendre la République romaine, je te conseille de prendre toujours les dieux pour guides de toute action. 289. Vous avez juré par les dieux, lorsque vous avez récemment conclu un traité avec nous par l'intermédiaire de Caius César et qu'après ce serment vous avez versé des libations et tendu la main droite, gestes qui ont de la valeur même chez des ennemis : pourquoi n'en auraient-ils pas chez des amis et des gens qui vous ont élevés ? 290. Outre les dieux, ménage aussi l'opinion des hommes ; car il n'y a rien de pire que la violation des traités pour rendre ceux qui s'en rendent coupables indignes de confiance, dans tous les domaines, aux yeux de leurs amis et de leurs ennemis. » 291. Après ce discours, le vieillard ne lâchait pas la main de Cassius mais la mouillait de ses larmes pour que ce</p>

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		<p>geste le fasse rougir et qu'il ressent quelque honte ; cependant, retirant doucement sa main, l'autre déclara : « Si donc tu n'as pas conseillé aux Rhodiens de ne pas me causer de tort, c'est toi qui m'en as causé ; mais si tu leur as expliqué la situation sans réussir à les convaincre, je te soutiendrai. 292. Or, sans aucun doute, on me faisait clairement du tort, d'abord quand je demandais du secours et que j'étais regardé de travers par ceux qui m'avaient instruit et éduqué ; ensuite, lorsque ces gens me préféraient Dolabella, qu'ils n'avaient ni instruit ni éduqué, et le plus affligeant c'est que, lorsque Brutus et moi, ainsi que tous les nobles sénateurs que vous voyez, nous fuyions la tyrannie et cherchions à libérer notre patrie, citoyens de Rhodes amoureux de la liberté, tandis que Dolabella était en train de l'asservir à d'autres envers lesquels vous aussi ressentez présentement de la bienveillance, vous feignez de vous tenir à l'écart de notre guerre civile ! 293. Mais une guerre civile suppose que nous aussi nous ayons aspiré au pouvoir absolu ; or ce qui se passe est manifestement une guerre de la démocratie contre la monarchie. 294. Et vous qui vous adressez à moi pour la défense de votre autonomie, vous laissez une démocratie sans secours ! Et alors que vous mettez en avant votre amitié pour les Romains, vous n'éprouvez pas de pitié envers des Romains inscrits sur une liste de proscriptions pour être mis à mort sans jugement et dépouillés de leurs biens et vous feignez de vouloir consulter le Sénat qui subit ces maux et n'est pas encore capable de se défendre lui-même ! Or ce dernier vous a déjà répondu d'avance dans la mesure où il a décidé par un sénatus-consulte que tous les peuples de l'Orient nous défendront, Brutus et moi-même. 295. Quant à toi, il est bien vrai que vous nous avez apporté autrefois une aide importante à l'époque où nous agrandissions notre empire, aide en échange de laquelle vous avez reçu, je pense, bienfaits et salaires, et tu en tiens certes compte ; mais tu oublies de dire que vous ne nous secourez pas alors que l'on s'en prend à notre liberté et à notre sécurité ; or il serait naturel, même s'il n'y avait eu aucune relation entre nous, que vous commenciez maintenant, de votre propre mouvement, à combattre pour la défense de la république romaine, puisque vous êtes des Doriens. 296. Mais vous, au lieu d'agir et de raisonner ainsi, vous alléguez un traité, celui-là même que vous avez conclu avec Caius César, tête de file de cette monarchie ; pourtant le traité stipule que Romains et Rhodiens doivent se porter secours mutuellement en cas de besoin. 297. Secourez donc les Romains qui courent les plus grands dangers. C'est Cassius qui allègue ce traité et fait appel à votre alliance, un Romain et un général romain, comme le dit le sénatus-consulte dans lequel le Sénat a prescrit que tous ceux qui habitent au-delà de la mer Ionienne devaient nous obéir. 298. C'est le même sénatus-consulte que vous présentent Brutus et Pompée, lui à qui le Sénat a confié le commandement sur mer ; et, en plus du sénatus-consulte, vous adressent aussi leurs supplications tous ces sénateurs fugitifs venus se réfugier les uns auprès de Brutus et de moi, les autres auprès de Pompée. 299. Il existe sans doute une clause obligeant les Rhodiens à porter secours aux Romains même si la requête émanait d'une seule personne. Si vous ne nous considérez plus ni comme des généraux ni comme des Romains mais comme des bannis, des étrangers ou des condamnés, comme disent ceux qui ont fait de nous des proscrits, vous n'avez plus de traité, Rhodiens, avec nous, mais avec les Romains ; et puisque nous autres nous sommes des étrangers non concernés par ce traité, nous vous ferons la guerre, si vous n'obéissez pas en tout. »</p>
	<p>IV, 71, 300-303</p>	<p>300. Après avoir tenu ironiquement de tels propos, Cassius renvoyait Achélaos, tandis qu'Alexandros et Mnaséas, qui commandaient les Rhodiens, prenaient la mer en direction de Myndos avec leurs trente-trois navires pour attaquer Cassius dans l'intention de l'effrayer par leur raid naval ; et ils nourrissaient sans, quelque espoir illusoire parce qu'ils se figuraient que c'était en allant attaquer par mer Mithridate à Myndos qu'ils avaient réussi à mettre fin à la guerre contre lui. 301. Avancé à la rame pour faire une démonstration <de leur savoir-faire>, le premier jour ils bivouaquèrent à Cnide et le lendemain, venant du large, ils se montraient à Cassius et aux siens. 302. Ceux-ci, surpris, prenaient la mer pour se porter à leur rencontre ; des deux côtés, l'action était affaire de vigueur et de puissance. En effet, grâce à leurs vaisseaux légers, les Rhodiens traversaient rapidement la ligne ennemie, faisant demi-tour et revenaient à la charge tandis que les Romains, montés sur des vaisseaux plus lourds, faisaient pression à chaque engagement, avec plus d'impétuosité, comme dans un combat terrestre. 303. Cassius ayant encerclé les navires ennemis grâce au grand nombre des siens, les Rhodiens ne pouvaient plus traverser la ligne <romaine> et faire demi-tour, mais comme ils attaquaient seulement de front et faisaient marche arrière, leur expérience avait perdu toute valeur parce qu'ils avaient été encerclés dans un espace resserré et, dirigés contre les flancs des navires, plus lourds, des Romains, les chocs de leurs éperons et leurs décrochements latéraux étaient sans force tandis que du côté romain, étant dirigés contre des vaisseaux plus légers, ils avaient de la vigueur : tant et si bien que trois vaisseaux rhodiens furent pris avec leur équipage, que deux furent fracassés et sombrèrent et que ceux qui restaient, endommagés, s'enfuirent vers Rhodes alors que tous les vaisseaux romains retournèrent à Myndos, et la plupart d'entre eux, qui avaient été endommagés, étaient remis en état.</p>
	<p>IV, 72-74, 305-313</p>	<p>305. Voilà donc quelle était l'issue de la bataille navale que se livrèrent à Myndos Romains et Rhodiens, et Cassius la regardait se dérouler du sommet d'une montagne ; après avoir remis en état ses vaisseaux, il passa par mer à Loryma, une forteresse des Rhodiens située sur le continent en face, et il faisait passer à Rhodes, sur des navires de transport, les forces terrestres placées sous le commandement de Fannius et de Lentulus. 306. Lui-même prenait la mer avec ses quatre-vingts navires équipés de manière à inspirer la plus grande terreur et, après avoir encerclé Rhodes avec à la fois ses forces terrestres et sa flotte, il ne bougeait pas, dans l'idée que les ennemis allaient céder quelque peu. 307. Mais ceux-ci prirent de nouveau hardiment la mer et après avoir perdu cette fois encore deux navires, ils furent encerclés. Et, montés en hâte sur les remparts, ils les garnissaient tous d'armes et repoussaient à la fois Fannius, qui les harcelait à partir de la terre, et Cassius qui avait amené contre les remparts donnant sur la mer sa flotte fort bien préparée à l'attaque de murailles. S'attendant en effet à quelque chose de ce genre, il apportait avec lui des tours à abattant qui furent alors dressées. 308. Rhodes donc, éprouvée par deux attaques, était assiégée par terre et par mer ; et, comme c'est le cas lors d'une attaque-éclair inattendue, les Rhodiens n'avaient rien de prêt pour un siège. C'est pourquoi il était bien clair que la cité serait très vite prise soit par les armes soit par la famine ; les plus avisés des Rhodiens s'en rendaient compte et Fannius et Lentulus entamaient des pourparlers avec eux. 309. Alors que ces pourparlers étaient encore en cours, Cassius se trouva tout à coup au milieu de la cité avec des troupes d'élite, apparemment sans avoir eu recours à la force ni employé d'échelles. La plupart des gens conjecturaient, et il semble qu'il en fut ainsi, que les citoyens qui lui étaient favorables avaient ouvert secrètement des poternes par pitié pour la cité et inquiétude pour les vivres. 310. C'est ainsi que Rhodes se trouva prise. Cassius y siégeait sur une tribune comme dans une ville conquise par les armes. Après avoir rigoureusement ordonné à son armée de</p>

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		rester tranquille et avoir fait proclamer la peine de mort pour quiconque se livrerait au pillage ou ferait usage de la force, lui-même faisait appeler nominalement environ cinquante Rhodiens et une fois qu'ils avaient été amenés devant lui, il les punissait de mort ; pour d'autres, environ vingt-cinq, que l'on n'avait pas trouvés, il rendait des sentences d'exil. 311. Après avoir pillé tous les biens précieux, or ou argent, qui se trouvaient dans les sanctuaires et dans le trésor public, il ordonna aussi aux possédants d'apporter à un jour fixé leurs richesses personnelles ; et il fit proclamer la peine de mort pour ceux qui les auraient dissimulées, un dixième de celles-ci <en récompense> pour les dénonciateurs, et même la liberté pour les esclaves. 312. Au début, la plupart dissimulèrent <leurs richesses>, en espérant que la menace ne serait pas mise à exécution ; mais, comme les récompenses étaient données et que ceux qui étaient dénoncés étaient punis, ils prirent peur et, ayant obtenu une autre échéance, les uns déterraient du sol, d'autres remontaient des puits, d'autres encore retraient des tombeaux beaucoup plus de biens précieux que ceux d'avant. Tels étaient donc les malheurs des Rhodiens et Lucius Varus leur avait été laissé avec une garnison, tandis que Cassius, satisfait de la prise rapide de <Rhodes> et la grande quantité de biens précieux obtenue, ordonnait cependant aussi à tous les autres peuples de l'Asie de verser dix années de tribut.
	IV, 134, 564	Quant à Brutus, on dit que, fêtant son anniversaire à Samos et buvant pendant le banquet, bien qu'il ne fût pas enclin à un tel comportement, il se mit, sans raison, à déclamer ce vers : « Mais un sort funeste et le fils de Létô m'ont tué ».
	V, 2, 4-6	4. Cassius de Parme, comme on le surnommait, avait été laissé par Cassius et Brutus sur les côtes de la province d'Asie, à la tête de navires et de troupes, pour collecter de l'argent. Mais après la mort de Cassius, comme il ne fondait aucunement les mêmes espérances sur Brutus, il choisit trente navires rhodiens, autant qu'il pensait devoir en équiper, et incendia le reste, à l'exception du navire sacré, afin que les Rhodiens ne fussent pas à même de se révolter. 5. Cela fait, il gagna le large avec ses propres navires et ces trente-là. Mais Clodius, envoyé à Rhodes par Brutus à la tête de treize navires, trouva les Rhodiens en révolte (car Brutus était déjà mort, lui aussi), en sorte qu'il fit sortir de la ville la garnison, qui comptait trois mille légionnaires, et alla retrouver Cassius de Parme. 6. Se joignit aussi à eux Turullius, avec de nombreux autres navires et tout l'argent qu'il avait collecté auparavant à Rhodes. Vers cette force navale donc, qui constituait désormais à leurs yeux un ressort important, se rassemblaient en hâte tous ceux qui, dans les différents secteurs de la province d'Asie, étaient préposés aux équipages, et ils complétaient les effectifs avec des légionnaires, pris parmi tous ceux dont ils pouvaient disposer, avec des rameurs, pris parmi des esclaves ou des prisonniers, et, comme ils attaquaient les îles, parmi les insulaires eux-mêmes.
	V, 7, 29-30	29. Par ailleurs, il soulageait les cités qui avaient le plus terriblement souffert, exemptant d'une part les Lyciens de tributs et les encourageant à reconstruire Xanthos, et donnant d'autre part aux Rhodiens Andros ainsi que Ténos, Naxos et Myndos, dont ils furent dépouillés peu de temps après, parce qu'ils gouvernaient trop durement. 30. Il accorda la liberté aux habitants de Laodicée et de Tarse et les exempta de tributs. Quant aux Tarsiens vendus comme esclaves, il les délivra de la servitude par un édit. Aux Athéniens venus le voir pour Ténos, il donna Egine, Ikos, Kéos, Sciathos et Péparèthos.
	V, 52, 216	Quant à Antoine, tandis que c'était l'hiver, il avait retenu auprès de lui les députés des colonies venus le voir, <...> soit qu'il dissimulât le fond de sa pensée. Mais au printemps, il quitta Alexandrie pour faire route jusqu'à Tyr il passait à Chypre, puis à Rhodes et enfin dans la province d'Asie, il apprit ce qui s'était déroulé à Pérouse et en faisait le reproche à son frère, à Fulvie et surtout à Manius.
	V, 133, 550	Quant à Pompée, il quitta la Sicile pour aborder au cap Iacinién et, dans sa fuite vers Antoine, il pilla le sanctuaire de Junon, qui était riche d'offrandes. Après avoir débarqué à Mytilène, il séjourna dans cet endroit où, alors qu'il était encore enfant, son père, en guerre contre Gaius César, l'avait mis à l'abri avec sa mère, et où, une fois vaincu, il était venu les rechercher.
	V, 141, 587	Pompée parla en ces termes, se fiant à Antoine, comme à un homme naturellement bon, et craignant seulement ce qui arriverait entre-temps. Et Furnius lui fit cette réponse : « Si tu voulais te livrer à Antoine, il t'appartenait de te rendre auprès de lui, dès le début, ou d'attendre sa réponse à Mytilène, sans t'agiter, mais tout ce que tu as fait est le propre d'un homme en guerre. Est-il vraiment besoin de raconter cela à quelqu'un qui est déjà au courant ?
César		
<i>Guerre civile</i>	III, 3	Pompée s'était trouvé avoir, pour rassembler des troupes, toute une année libre de guerre, sans activité de la part de l'ennemi. Aussi la flotte qu'il avait tirée d'Asie, des Cyclades, de Corcyre, d'Athènes, du Pont, de Bithynie, de Syrie, de Cilicie, de Phénicie, d'Égypte, était considérable ; considérable celle dont il avait ordonné la construction de tous côtés ; considérables les sommes d'argent qu'il avait exigées et recueillies en Asie, en Syrie, de tous les rois, dynastes, tétrarques, et des villes libres d'Achaïe ; considérables celles qu'il s'était fait verser par les compagnies de publicains des provinces qu'il occupait.
	III, 4	Il avait formé neuf légions de citoyens romains [...] deux d'Asie, levées par les soins du consul Lentulus. [...] Des archers de Crète, de Lacédémone, du Pont et de Syrie, et des autres pays, trois mille hommes au total, étaient sous ses ordres, ainsi que deux cohortes de six cents frondeurs chacune et sept mille cavaliers.
	III, 5	Du blé, Pompée en avait fait venir d'énormes quantités de Thessalie, d'Asie, d'Égypte, de Crète, de Cyrénaïque, et des autres contrées. Il avait décidé de prendre ses quartiers d'hiver à Dyrrachium, à Apollonie et dans toutes les villes de la côte, afin d'empêcher César de passer la mer, et il avait pour cela échelonné sa flotte tout le long du littoral. A la tête des vaisseaux d'Égypte se trouvait Pompée le fils, des vaisseaux d'Asie D. Lélius et C. Triarius, de ceux de Syrie C. Cassius, de ceux de Rhodes C. Marcellus et C. Coponius, de la flotte liburnienne et grecque Scribonius Libon et M. Octavius ; mais l'ensemble des affaires navales était aux mains de M. Bibulus, qui en avait la direction complète ; c'est à lui qu'appartenait le commandement suprême.

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

	III, 7	Il y avait à Oricum Lucrétius Vespillo et Minucius Rufus avec dix-huit vaisseaux d'Asie qu'ils commandaient par délégation de D. Lélius, et M. Bibulus, avec cent dix vaisseaux, était à Corcyre. Mais les premiers, manquant de confiance en eux, n'osèrent pas sortir du port, bien que César n'eût emmené en tout pour convoyer les transports que douze vaisseaux de guerre, parmi lesquels quatre étaient pontés ; et Bibulus, de son côté, de qui les navires n'étaient pas prêts à mettre la voile, et de qui les rameurs étaient dispersés, ne put se porter assez à temps contre lui ; car César apparut tout près de la côte avant qu'aucun bruit touchant son approche fût parvenu dans la région.
	III, 18	Bibulus, à qui l'accès de la terre était fermé depuis de longs jours et qu'une grave maladie causée par le froid, la fatigue avait terrassé, ne pouvant pas se soigner, et ne voulant pas abandonner son commandement, fut impuissant à résister à la violence du mal. Après sa mort, personne ne reçut le commandement en chef, mais chaque amiral se trouva diriger son escadre à sa guise, sans tenir compte des autres. Vibullius, une fois calmée l'agitation qu'avait soulevée l'arrivée imprévue de César, dès que l'occasion lui parut favorable, commença, en présence de Libon, de L. Luccéius et de Théophanès, que Pompée associait d'ordinaire à ses délibérations les plus importantes, à rendre compte de la mission dont l'avait chargé César.
	III, 26-27	Nos troupes firent preuve d'audace et de courage ; M. Antoine et Fufius Calénius les commandaient, et les soldats eux-mêmes multipliaient leurs instances et acceptaient d'affronter tous les dangers pour le salut de César ; elles levèrent l'ancre à la faveur d'un vent du midi, et, le lendemain, passent en vue d'Apollonie et de Dyrrachium. De la terre on les aperçut, et Coponius, qui commandait à Dyrrachium l'escadre rhodienne, fait prendre la mer à ses bâtiments : le vent mollissait et déjà l'ennemi était proche de nous ; mais ce même vent du sud fraîchit de nouveau et sauva notre flotte. Coponius d'ailleurs ne relâchait pas pour autant ses efforts, mais il espérait qu'avec beaucoup de peine et de persévérance ses marins pourraient triompher même de la violence de la tempête, et, bien que notre flotte, emportée par la violence du vent, eût dépassé Dyrrachium, il n'en continuait pas moins la poursuite. La Fortune avait favorisé les nôtres, mais ils redoutaient pourtant l'attaque de la flotte ennemie, si par hasard le vent venait à mollir. Se trouvant en face du port que l'on appelle Nymphéum, trois milles au-delà de Lissus, ils y firent entrer leurs bâtiments (ce port était protégé des vents du sud-ouest, mais il n'était pas à l'abri du vent du midi), pensant que la tempête était moins à redouter que la flotte ennemie. A peine y fût-on entré que, par une chance incroyable, le vent du midi, qui avait soufflé pendant deux jours, tourna au sud-ouest. Alors on put voir un soudain changement de fortune. Ceux qui, quelques instants plus tôt, craignaient pour eux-mêmes, un port tout à fait sûr les avait accueillis tandis que ceux qui avaient mis en danger nos navires se voyaient contraints de craindre à leur tour. Ainsi, par ce changement de circonstances, non seulement la tempête protégea notre flotte, mais elle causa la perte de la flotte rhodienne : tous les navires pontés, au nombre de seize, furent brisés et sombrèrent jusqu'au dernier ; du grand nombre des rameurs et des combattants, les uns furent lancés contre les écueils et périrent, les autres furent tirés de l'eau par nos soldats : à tous ceux-ci César laissa la vie, et il les renvoya chez eux.
	III, 102	Quant à lui [= Pompée], en tout cas, il ne s'arrêta qu'une nuit, à l'ancre, fit venir auprès de lui les amis qu'il avait à Amphipolis, récolta les fonds qui lui étaient nécessaires, puis, apprenant que César approchait, il partit et arriva à Mytilène en quelques jours. Il y fut bloqué deux jours par la tempête, et ensuite, après s'être adjoint quelques bâtiments légers, il gagna la Cilicie, et de là Chypre. Là il apprend que, par décision unanime, les habitants d'Antioche et les citoyens romains qui y faisaient le commerce avaient pris les armes pour lui interdire l'accès de la ville et avaient envoyé des courriers pour avertir les Pompéiens que l'on disait s'être réfugiés dans les régions voisines de ne pas venir à Antioche : s'ils y venaient, leur vie serait en grand danger. Le même accueil avait été fait à L. Lentulus, qui avait été consul l'année précédente, au consulaire P. Lentulus et à quelques autres à Rhodes. Tandis qu'après la déroute ils suivaient Pompée, à leur arrivée dans l'île on leur avait interdit l'accès de la place et du port, et on leur avait notifié d'avoir à s'éloigner ; bien malgré eux, ils levèrent l'ancre. Et déjà le bruit de l'approche de César parvenait jusqu'à ces villes.
	III, 106	César ne s'attarda que quelques jours en Asie ; lorsqu'il eut appris que Pompée avait été aperçu à Chypre, conjecturant qu'il se dirigeait sur l'Égypte à cause de ses relations avec ce royaume et des autres facilités que lui ouvrait le pays, il partit avec une légion dont il s'était fait suivre depuis la Thessalie, et une seconde qu'il avait fait amener d'Achaïe par son légat Q. Fufius, huit cents cavaliers, dix navires de guerre rhodiens et quelques autres qui venaient d'Asie, et gagna Alexandrie.
Guerre d'Alexandrie	I, 1	Une fois allumée la guerre d'Alexandrie, César fait venir de Rhodes, de Syrie et de Cilicie toute sa flotte ; à la Crète il demande des archers, des cavaliers au roi des Nabatéens Malchus. Il ordonne de rassembler de partout des machines de guerre, d'envoyer du blé, d'amener des auxiliaires.
	X-XI	(X) 1. César, pour décider par lui-même ce qu'il y avait à faire, monta sur un navire et donna l'ordre à toute sa flotte de le suivre, mais sans y embarquer aucun de nos soldats : car, ayant à prendre quelque distance, il ne voulait pas dégarnir ses défenses. 2. Et comme, arrivé au lieu dit Chersonèse, il avait mis à terre des rameurs pour faire provision d'eau, quelques-uns d'entre eux qui pour piller s'étaient quelque peu éloignés des navires furent capturés par des cavaliers ennemis 3. qui apprirent d'eux que César en personne était là avec sa flotte et n'avait aucun soldat à bord. A cette nouvelle, ils estimèrent que la fortune leur donnait l'occasion de bien avancer leurs affaires. 4. En conséquence, ils garnirent de combattants tous les navires qu'ils avaient tenus prêts à naviguer et ils coururent à la rencontre de César qui s'en retournait avec sa flotte. 5. Celui-ci avait deux raisons de ne pas vouloir combattre ce jour-là : il n'avait pas de soldats à bord et, l'affaire se passant après la dixième heure du jour, il estimait que la nuit devait renforcer la confiance de ceux qui se fiaient à leur connaissance des lieux ; en outre, il n'aurait pas la ressource d'exhorter les siens, car nulle exhortation n'eût été à propos, qui n'eût pu tenir compte du courage ou de la lâcheté. 6. Pour ces raisons, César porta à la côte tous les navires qu'il put, dans un endroit où il estimait que les ennemis ne se

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		<p>risqueraient. (XI) 1. Il y avait un navire de Rhodes qui, à l'aile droite de César, s'était lancé loin des autres. À sa vue, les ennemis ne se retinrent plus et d'un grand élan quatre navires pontés et de nombreux bateaux découverts s'élancèrent vers lui. 2. César fut forcé de lui porter secours pour ne pas recevoir à la face de l'ennemi un honteux affront, bien qu'à son avis, s'il arrivait malheur à ces gens, ils l'eussent bien mérité. 3. Le combat s'engagea avec beaucoup d'énergie de la part des Rhodiens ; eux qui dans tous les combats s'étaient distingués par leur science et leur courage, moins que jamais en cette circonstance ils refusèrent de porter tout le poids de l'attaque, pour qu'on ne pût imputer l'échec à la faute des leurs. 4. Ainsi le combat tourna au mieux. Une quadrirème ennemie fut prise, une seconde fut coulée, deux vidées de toutes les troupes embarquées. En outre, une grande quantité de combattants furent tués sur les autres navires. 5. Si la nuit n'avait interrompu le combat, César se serait emparé de toute la flotte adverse. 6. Les ennemis terrifiés par ce désastre, malgré un vent contraire qui soufflait doucement, César ramène à Alexandrie ses vaisseaux de charge remorqués par ses vaisseaux vainqueurs.</p>
	XIII, 5	<p>Quant à César, il avait neuf vaisseaux de Rhodes (en effet sur les dix envoyés, un s'était perdu en cours de route sur la côte égyptienne), huit du Pont, <...> de Syrie, cinq de Cilicie et douze d'Asie sur lesquels il y avait <> ...quinquérèmes et dix quadrirèmes, les autres étant de moindres dimensions et la plupart découverts.</p>
	XIV, 1	<p>Quand chacun des deux partis eut réussi à se donner confiance, César double le Phare avec sa flotte, et établit ses vaisseaux face à l'ennemi ; à l'aile droite, il place ceux de Rhodes, et à gauche, ceux du Pont. Entre eux, il laisse un espace de quatre cents pas, ce qui semblait suffisant pour déployer les navires.</p>
	XV-XVI	<p>(XV) 1. À la tête des navires de Rhodes se trouvait Euphranor, qui par sa grandeur d'âme et son courage était plus comparable aux hommes de chez nous qu'aux Grecs. 2. À cause de sa science bien connue et de sa grandeur d'âme, il fut choisi par les Rhodiens pour prendre le commandement de la flotte. 3. Remarquant l'hésitation de César, il lui dit : « Tu me sembles craindre, César, si tes navires s'engagent les premiers sur ces bas-fonds, d'être obligé de combattre avant d'avoir pu déployer le reste de la flotte. Confie nous l'affaire : 4. c'est nous qui soutiendrons le combat (et nous ne tromperons pas ton attente) jusqu'à ce que les autres arrivent. Vraiment, que ces gens se glorifient plus longtemps à notre face nous fait grandement honte et douleur ». 5. César l'encourage et lui faisant force éloges donne le signal du combat. Quand on se fut avancé au-delà du bas-fond, les Alexandrines entourent quatre navires rhodiens et se jettent sur eux. 6. Mais ceux-ci résistèrent et se dégagent avec art et adresse ; et leur science fut si efficace que, malgré l'inégalité du nombre, aucun de leurs bateaux ne prêta le flanc à l'ennemi, qu'aucun n'eut ses rames enlevées, mais que toujours ils se présentèrent de face aux assaillants ; 7. Pendant ce temps, les autres avaient suivi. Alors il fallut par suite de l'étroitesse du lieu renoncer à la tactique et toute la lutte reposa sur le courage. 8. Or, il n'y eut personne à Alexandrie, soit parmi les nôtres, soit parmi les habitants, occupé à travailler ou à combattre, qui manquât de gagner les toits les plus élevés, de prendre une place d'où l'on eût une vue d'ensemble de la scène et de demander par ses prières et ses vœux, aux dieux immortels, la victoire pour les siens. (XVI) 1. Mais l'enjeu du combat n'était pas du tout égal. En cas de défaite, les nôtres n'avaient de refuge ni sur terre, ni sur mer ; en cas de victoire, tout l'avenir devait rester incertain ; tandis que, si les Alexandrins avaient le dessus avec leurs vaisseaux, tout était en leur pouvoir ; s'ils avaient le dessous, ils pouvaient cependant tenter encore la fortune. 2. En même temps, il semblait pénible et misérable qu'un tout petit nombre combattît pour une action décisive et le salut de tous. Si l'un d'eux manquait de courage ou de valeur, les autres n'avaient plus qu'à pourvoir à leur salut sans avoir eu la possibilité de combattre pour eux-mêmes. 3. C'est ce que, les jours précédents, César avait à plusieurs reprises expliqué à ses hommes : ils devaient combattre d'autant plus vaillamment qu'ils se voyaient confié le salut commun. 4. C'est aussi ce que chacun, en accompagnant un camarade d'armes, un ami, un familier, avait instamment demandé : qu'il ne trompe pas l'attente de tous ceux dont l'estime lui avait valu d'être choisi pour aller combattre. 5. Aussi on lutta avec tant d'ardeur que ces gens de mer et matelots ne tirèrent aucun secours ni de leur habileté ni de leur science, qu'en dépit de la supériorité numérique de leurs vaisseaux, leur multitude ne leur servit de rien et que les hommes choisis dans une telle foule pour une tâche valeureuse ne purent égaler la valeur des nôtres. 6. Sont capturés dans ce combat une quinquérème et une birème avec ses défenseurs et ses rameurs ; trois sont coulées, toutes les nôtres étant indemnes. 7. Les autres prirent la fuite au plus court en direction de la ville. On leur porta secours du haut des môles et des édifices en surplomb et on empêcha ainsi les nôtres d'approcher davantage.</p>
	XXV, 1-6	<p>1. Les Alexandrins constatant que pour s'être assuré un chef ils n'étaient pas devenus plus forts ni les Romains plus inactifs, voyant avec peine les soldats se moquer de l'âge et de la faiblesse du roi et ne se jugeant pas plus avancés, car des rumeurs se propageaient selon lesquelles des renforts étaient amenés par voie de terre à César de Syrie et de Cilicie (chose dont César n'avait pas encore connaissance), décidèrent d'intercepter le ravitaillement que les nôtres recevaient par mer. 2. En conséquence ayant posté des navires prêts à l'action dans la région de Canope, à des endroits favorables, ils tendaient une embuscade à nos transports. 3. César informé de la chose fait équiper et mettre en bataille toute la flotte. Il en donne le commandement à Tibérius Néro. Avec cette flotte s'avancent les navires rhodiens et parmi eux Euphranor sans qui n'avait jamais été livré aucun combat naval, bien plus, aucun qui n'eût bien tourné. 4. Mais le destin, qui fort souvent réserve à ceux qu'il a le plus favorisés un sort plus rigoureux, devait traiter Euphranor de façon tout autre que par le passé. 5. En effet, une fois devant Canope, les deux flottes rangées de part et d'autre s'étant abordées, Euphranor qui selon son habitude avait engagé le premier le combat, après avoir éperonné et coulé une quadrirème ennemie, en poursuivit trop loin une seconde, et, comme le reste des navires étaient trop lents à la poursuite, il fut cerné par les Alexandrins. 6. Personne ne lui porta secours, soit que l'on estimât qu'il avait en lui-même suffisamment de ressources avec sa valeur et sa bonne chance, soit que chacun craignît pour soi-même. Ainsi celui qui seul entre tous au cours du combat réussit un exploit périt isolé avec sa quadrirème victorieuse.</p>

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

Guerre d'Afrique	XX, 1	Il faisait retirer des bateaux et porter dans le camp armes et machines ; il armait une partie de ses rameurs gaulois et rhodiens et de ses soldats de marine, et les faisait venir au camp, pour essayer d'imiter ses adversaires et d'encadrer de l'infanterie légère dans les rangs de sa cavalerie ; il prélevait sur tous ses bateaux de nombreux archers, Ituriens, Syriens, hommes de tous pays, les faisait conduire au camp et en étoffait ses troupes.
Cicéron		
Correspondances	Lettre 30, À <i>Quintus</i> , I, 1, VIII-25	Pompée s'était trouvé avoir, pour rassembler des troupes, toute une année libre de guerre, sans activité de la part de l'ennemi. Aussi la flotte qu'il avait tirée d'Asie, des Cyclades, de Corcyre, d'Athènes, du Pont, de Bithynie, de Syrie, de Cilicie, de Phénicie, d'Égypte, était considérable ; considérable celle dont il avait ordonné la construction de tous côtés ; considérables les sommes d'argent qu'il avait exigées et recueillies en Asie, en Syrie, de tous les rois, dynastes, tétrarques, et des villes libres d'Achaïe ; considérables celles qu'il s'était fait verser par les compagnies de publicains des provinces qu'il occupait.
	Lettre 30, À <i>Quintus</i> , I, 1, XI-33	D'autre part, il ne leur est pas possible de mépriser le publicain, puisqu'ils n'ont pas su se passer de lui pour payer d'eux-mêmes l'impôt que Sylla avait également réparti entre eux. Et que les Grecs ne mettent pas plus de douceur à lever les impôts que n'en mettent nos publicains, on en a la preuve dans le fait suivant : les Cauniens, récemment, et tous les habitants des îles que Sylla avait rendues tributaires des Rhodiens vinrent implorer du Sénat la grâce de payer le tribut à nous plutôt qu'aux Rhodiens. Ainsi donc il ne faut pas que le publicain fasse horreur à des peuples qui ont toujours été dans la condition de tributaires, ni qu'il soit méprisé de gens qui n'ont pas pu payer l'impôt directement, ni qu'il se voie repoussé par ceux même qui l'ont réclamé.
	Lettre 32, À <i>Atticus</i> , II, 5, 1	Aussi, si par hasard Théophraste t'en touche un mot, ne le décourage pas complètement.
	Lettre 33, À <i>Atticus</i> , II, 6, 2	Aussi vais-je composer des <i>histoires inédites</i> qui seront pour n'être lues qu'à toi, dans le style de Théopompe, et bien plus âpre encore.
	Lettre 37, À <i>Atticus</i> , II, 12, 2	Ah ! comme tes lettres m'ont mieux fait voir la situation que n'avaient fait ses paroles ! les projets qu'on remâche chaque jour, les plans de Publius, les trompettes guerrières de la <i>déesse aux grands yeux</i> , Athénion porte-enseigne, la lettre écrite à Gnéus, la conversation entre Théophraste et Memmius : dans quelle impatience tu m'as mis d'avoir des nouvelles de ce banquet, de cette <i>orgie</i> ! Je suis affamé de détails ; cependant, je me résigne à ce que tu ne m'écrives pas le récit du <i>banquet</i> : j'aime mieux l'entendre de ta bouche.
	Lettre 44, À <i>Atticus</i> , II, 17, 3	Mais nous parlerons de cela de vive voix. Je crois d'ailleurs que tu seras encore à Rome quand j'y viendrai : j'accepterai sans peine cette solution, si elle t'agrée. Si au contraire tu viens à Arpinum, comme le promet ta lettre, tâche, je te prie, de tirer de Théophraste des renseignements sur les dispositions de l'Emir à mon égard. Tu t'informerai, n'est-ce pas, <i>avec ta sollicitude habituelle</i> , et tu me rapporteras de tes entretiens une sorte de <i>code</i> qui réglera ma conduite. De ses propos, nous pourrions tirer quelques conjectures sur la situation générale.
	Lettre 53, À <i>Quintus</i> , I, 2, III-9	Mais j'insiste sur ce que j'ai écrit à Théopompe, à la suite de l'avis qu'il m'avait donné : charge des hommes qui te sont dévoués – c'est chose facile – de supprimer les lettres de ce genre, d'abord celles qui blessent la justice, puis celles où tu te contredis, puis celle dont la forme est choquante et contraire aux usages, enfin celles qui sont offensantes pour quelqu'un.
	Lettre 132, À <i>Quintus</i> , II, 10, 4	Je donnerai satisfaction à Théopompe.
	Lettre 199, À <i>Atticus</i> , V, 11, 3-4	3. Je crois moi aussi, - comme le dit Varron, à ce que tu m'écris, - que Pompée est bien décidé à aller en Espagne. C'est une chose que je n'approuve pas du tout : j'ai persuadé sans peine à Théophraste qu'il n'y avait pas de meilleur parti que celui de ne s'en aller nulle part. Le Grec fera donc pression sur lui : et il n'y a pas d'influence qui vaille la sienne. 4. Je remets cette lettre le 6 juillet en quittant Athènes, après y avoir séjourné exactement dix jours. Pomptinus est arrivé, en même temps que Cn. Volusius ; mon questeur est là ; il ne manque que ton ami Tullius. J'ai des <i>aphracta</i> rhodiens, <i>cinq dicrota</i> de Mytilène et quelques <i>epikopa</i> . Sur les Parthes, c'est le silence. Pour l'avenir, à la grâce de Dieu !
	Lettre 201, À <i>Atticus</i> , V, 12, 1	C'est une affaire que de naviguer, même en juillet ! Je suis venu d'Athènes à Délos en six jours. Le 6, départ du Pirée pour Zoster par vent gênant, qui nous a retenu là le 7. Le 8 nous avons gagné Céos dans des conditions agréables. De là Gyarus par grand vent, mais non contraire ; puis à Syros, puis à Délos, terme du voyage, chaque fois plus vite que nous ne l'aurions voulu. Et puis tu connais les <i>aphracta</i> rhodiens : il n'y a rien qui tienne plus mal à la mer. Aussi ai-je l'intention de ne rien précipiter, et de ne pas bouger de Délos tant que je n'aurai pas vu le promontoire de Gyrae entièrement clair.
Lettre 202, À <i>Atticus</i> , V, 13, 1	La traversée s'est effectuée sans craintes ni mal de mer, mais elle a été un peu lente par suite de la débilité des <i>aphracta</i> rhodiens. L'empressement des délégations, des particuliers, la foule incroyable qui déjà à Samos était là pour m'accueillir, mais qui à Ephèse fut quelque chose de prodigieux, tu en as entendu parler, je pense, ou bien alors qu'est-ce que cela me fait ? Quoi qu'il en soit, les publicains se sont précipités au devant de moi comme si je disposais à leur égard du pouvoir suprême, et les Grecs comme s'il s'agissait du gouverneur d'Asie.	
Lettre 208, À	Mes petits Cicéron sont chez Déjotarus ; mais, si c'est nécessaire, on les emmènera à Rhodes.	

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

	<i>Atticus</i> , V, 18, 4	
	Lettre 222, <i>Aux Familiars</i> , III, 8, 4	C'est à Rome que j'ai rédigé mon édit ; je n'y ai rien ajouté, sauf ce que les publicains, quand ils vinrent me voir à Samos, me prièrent de transcrire mot pour mot de ton édit dans le mien. Le plus grand soin a présidé à la rédaction du paragraphe qui vise la diminution des dépenses des cités ; il y a là certains dispositions nouvelles qui leur apportent le salut, et dont je suis fort content ;
	Lettre 268, <i>À Atticus</i> , VI, 7, 2	Je désire gagner Rhodes, à cause des garçons ; et, de là, aussi vite que possible, Athènes, malgré les vents étésiens, qui sont tout à fait contraires.
	Lettre 269, <i>Aux Familiars</i> , II, 17, 1	J'ai bien l'intention de ne m'attarder nulle part ; sauf une relâche à Rhodes, à cause des enfants, mon fils et celui de mon frère : encore n'est-ce pas sûr.
	Lettre 278, <i>À Atticus</i> , VI, 8, 4	J'ai été singulièrement retardé par les vents étésiens. L'avis des Rhodiens m'a bien fait perdre encore vingt jours. Aujourd'hui 1 ^{er} octobre, m'embarquant pour quitter Ephèse, je remets cette lettre à L. Tarquinius : il quitte le port en même temps que moi, mais son bateau va plus vite. Nous autres, avec les avis rhodiens et autres navires de guerre, nous avons à guetter les bonaces : nous nous hâtons pourtant autant qu'il est possible.
	Lettre 291, <i>À Atticus</i> , VII, 3, 10	Venons-en au Pirée et à tes reproches, que je mérite plus pour avoir en latin écrit <i>Piraea</i> au lieu de <i>Piraeum</i> (qui est pour nous la forme courante) que pour avoir ajouté <i>in</i> en préposition. Ce faisant, je l'ai pris comme localité, non comme ville ; et cela se défend : notre Denys et Nicias de Cos, qui est auprès de moi, ne pensent pas que le Pirée soit une ville.
	Lettre 295, <i>À Atticus</i> , VII, 7, 6	« Alors ? Il faut donc, selon toi, le laisser, à la tête de son armée après l'échéance légale de son commandement, briguer le consulat ? » Tant s'en faut : je n'admets même pas pour ma part qu'il y soit candidat sans être présent. Mais lui accorder l'un, c'était lui donner l'autre. On trouve bons dix ans de commandement proconsulaire, et de cette étendue ? On approuve donc aussi mon expulsion, la dilapidation du territoire Campanien, l'adoption d'un patricien par un plébéien, d'un homme de Gadès par un de Mytilène ; on approuve l'enrichissement de Labiénus et de Mamurra, les jardins et la villa tusculane de Balbus.
	Lettre 351, <i>À Atticus</i> , VIII, 12, 5	Et j'ai beau tout mesurer aux règles du devoir, je me remémore tes conseils : si je les avais suivis, je ne me serais pas enfoncé dans la désolation où je suis aujourd'hui. Je me rappelle les avis que m'apportaient de ta part Théophraste, Culléo ; et les gémissements ont souvent accompagné le souvenir. Peut-être n'est-il pas trop tard pour revenir à ces calculs, dont alors nous avons fait fi ; et pour avoir égard, dans nos décisions, non seulement à la gloire, mais un peu plus à la sécurité.
	Lettre 362, <i>À Atticus</i> , IX, 1, 3	Il faut donc s'en aller et, pour faire preuve de civisme, diriger la guerre contre l'Italie par terre et par mer ; et rallumer contre moi les haines des méchants, qui étaient enfin éteintes, et suivre jusqu'au bout les avis de Luccéius et de Théophraste.
	Lettre 379, <i>À Atticus</i> , IX, 9, 2	Toute cette flotte, tirée d'Alexandrie, de Colchide, de Tyr, de Sidon, d'Aradus, de Chypre, de Pamphylie, de Lycie, de Rhodes, de Chios, de Byzance, de Lesbos, de Smyrne, de Milet, de Cos, elle doit capter les approvisionnements de l'Italie et saisir les provinces qui produisent le blé.
	Lettre 383, <i>À Atticus</i> , IX, 12, 2	La veille, j'avais eu chez moi Crassipès ; il me dit avoir quitté Brindes le 6 mars et y avoir laissé Pompée ; qu'il y fût encore le 8 est confirmé par des gens qui en sont partis à cette date. Mais, à les entendre tous, et même Crassipès, assez sage pour avoir pu préférer se faire observateur, ce ne sont là-bas que propos menaçants, haines contre les gens du même parti, guerre aux municipes, le pur esprit des proscriptions, de vrais Syllas ; et ce qui sort de la bouche de Luccéius, de celles de tous ces Grecs, et de Théophraste donc !
	Lettre 417, <i>À Atticus</i> , X, 11, 4	Que faire avec les garçons ? confier leur vie à un petit bateau ? tu imagines ce que j'éprouverai durant la traversée ? Car je me rappelle mon anxiété quand j'ai navigué avec eux, en été, sur un <i>avis</i> rhodien ; tu imagines ce que ce sera, par mauvaise saison, sur une méchante barque ? Perspective lamentable à tous points de vue !
	Lettre 438, <i>À Atticus</i> , XI, 7, 7	En faisant parvenir des lettres aux gens à qui tu le juges utile, tu es bien avisé. J'ai vu quelqu'un qui a rencontré le jeune Quintus à Samos, et un autre son père à Sicyone ; solliciter leur grâce est pour eux chose facile. Puissent-ils seulement, en rencontrant César les premiers, avoir autant la volonté de m'aider auprès de lui que je l'aurais de les aider si j'avais quelque pouvoir.
	Lettre 444, <i>À Atticus</i> , XI, 23, 2	Un certain Agusius est arrivé de Rhodes le 8 juillet. Il déclare que Quintus fils est parti le 29 mai pour rejoindre César, que Philotime est arrivé à Rhodes la veille avec une lettre pour moi. Tu entendas Agusius en personne ; mais il se déplace plutôt lentement ; aussi ai-je eu recours à un messenger rapide ; j'ignore le contenu de cette lettre, mais mon frère Quintus me félicite chaleureusement. Pour ma part, avec la faute si grave que j'ai commise, je ne peux même pas imaginer une éventualité qui pourrait m'être insupportable.
	Lettre 480, <i>Aux Familiars</i> , VII, 3, 5	Aujourd'hui enfin, si notre cité en est une, je suis un citoyen ; sinon, je suis un exilé, dans une situation non moins favorable que si je m'étais rendu à Rhodes ou à Mytilène.
	Lettre 503, <i>Aux Familiars</i> , IV, 7, 4	Au demeurant, quand bien même tu aurais déjà pris ta décision, préférant un éloignement définitif, plutôt que de voir ce que tu ne peux pas voir, tu devrais néanmoins réfléchir que, partout où tu trouveras, tu seras au pouvoir de celui-là même que tu veux fuir ; et, quand bien même il serait homme à tolérer sans peine que tu vives

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

	<p>paisiblement et librement, privé de ta patrie et de tes biens, il t'appartient néanmoins d'examiner si tu aimes mieux vivre à Rome et dans ton foyer, malgré la situation, ou bien à Mytilène – ou à Rhodes -. Mais puisque le domaine où s'étend le pouvoir de l'homme que nous redoutons embrasse le monde entier, n'aimes-tu pas mieux être sans danger à ton foyer qu'en danger chez autrui ? Pour ma part, dussé-je affronter la mort, j'aimerais mieux être dans ma patrie et chez moi que chez autrui et en pays étranger. C'est aussi ce que pensent tous ceux qui te chérissent ; or leur nombre est imposant, eu égard à l'éminence et à l'éclat de tes mérites.</p>
Lettre 562, <i>Aux Familiars</i> , VII, 23, 4	<p>Tu me reposes la question de la maison : dès mon départ, je la confiais à ma chère Tullia ; car j'avais reçu ta lettre dans l'heure précédente. Je m'en étais ouvert aussi à ton ami Nicias, parce qu'il est, comme tu le sais, en relations familières avec Cassius ;</p>
Lettre 578, <i>Aux Familiars</i> , IX, 10, 2	<p>Je suppose qu'ici tu vas me dire : « As-tu donc oublié ces fameux champignons que tu as mangés chez Nicias ? et ces aunées gigantesques agrémentées par la sagesse de Septima ? »</p>
Lettre 604, <i>À Atticus</i> , XII, 26, 2	<p>Pour ce que tu me dis de Nicias, si j'étais en état de pouvoir prendre plaisir à son aimable compagnie, il serait un des premiers que je voudrais avoir près de moi. Mais mon lot est la retraite solitaire. C'est parce que Sicca l'acceptait aisément que sa présence me manque d'autant plus. Et puis tu connais notre ami Nicias, sa fragilité, sa délicatesse, son régime. Pourquoi voudrais-je lui être à charge, alors que lui ne peut pas m'être agréable ? Mais je lui sais gré de son intention.</p>
Lettre 637, <i>À Atticus</i> , XII, 51, 1	<p>J'ai Tiron avec moi plus tôt que je ne le craignais. Nicias est venu également et j'apprends que Valérius doit venir aujourd'hui. Si nombreux soient-ils, je serai néanmoins plus seul que s'il n'y avait que toi.</p>
Lettre 639, <i>À Atticus</i> , XII, 53	<p>Je n'ai rien à t'écrire, mais je t'écris quand même, parce que j'ai l'impression de te parler. Nicias et Valérius sont ici avec moi.</p>
Lettre 640, <i>À Atticus</i> , XIII, 1, 3	<p>Nicias t'aime, comme il le doit, et il est enchanté du souvenir que tu as gardé de lui.</p>
Lettre 643, <i>À Atticus</i> , XIII, 28, 3-29, 1	<p>28, 3. Sauf nouvel empêchement, ta venue va combler mon attente. Nicias a reçu de Dolabella une convocation très pressante (j'ai lu la lettre) ; suivant le conseil que je lui ai donné à contrecœur, il est parti. 29, 1. Ceci de ma main. Je questionnais par hasard Nicias sur les érudits, quand la conversation tomba sur Talna ; d'après lui, peu de chose à dire sur ses qualités d'esprit ; un homme mesuré et efficace. Mais il y a un point qui ne m'a pas plu : Nicias m'a déclaré savoir qu'il a récemment fait des propositions à Cornificia, fille de Quintus, qui n'est plus une jeunesse et a été mariée bien des fois ; il n'a pas été agréé des femmes, parce qu'elles ont découvert que son capital ne dépassait pas 800.000 sesterces. J'ai pensé qu'il valait mieux t'en informer.</p>
Lettre 662, <i>À Atticus</i> , XIII, 7	<p>Sestius était chez moi hier, ainsi que Théopompe ; à l'en croire, il est arrivé de César une lettre annonçant sa décision de rester à Rome ; la raison qu'il allègue est celle qui figurait dans ma lettre : il craint qu'en son absence ses lois ne soient inappliquées comme ç'a été le cas pour la loi somptuaire (c'est <i>logique</i> et je l'avais soupçonné ; mais il faut se plier aux désirs de tes amis, à moins qu'ils ne me laissent suivre jusqu'au bout cette option-là). Il m'a appris aussi que Lentulus avait décidé de divorcer d'avec Métella.</p>
Lettre 665, <i>À Atticus</i> , XIII, 9, 2	<p>J'attends de toi des nouvelles de Brutus, s'il y en a. Cependant Nicias croyait la chose faite ; mais, d'après lui, le divorce est mal vu.</p>
Lettre 712, <i>À Atticus</i> , XIII, 52, 2	<p>Pendant qu'il longeait la propriété de Dolabella, toute l'escorte sous les armes l'encadrait, à droite et à gauche de son cheval ; nulle part ailleurs ! Je le tiens de Nicias.</p>
Lettre 718, <i>Aux Familiars</i> , XI, 1, 3	<p>« Quelle est donc sa tactique ? » diras-tu. Il faut céder à la fortune, c'est-à-dire, à mon avis, quitter l'Italie, émigrer à Rhodes ou en quelque endroit du monde.</p>
Lettre 728, <i>À Atticus</i> , XIV, 9, 3	<p>Ainsi la guerre me semble imminente dans ce secteur ; mais c'est l'affaire de Dolabella et de Nicias !</p>
Lettre 771, <i>À Atticus</i> , XV, 19, 1	<p>J'ignore ce que veut Théopompe ; de fait, il m'avait déjà écrit et je lui ai répondu de mon mieux ; cette fois il m'écrit qu'il veut venir me voir, pour m'entretenir de ses propres affaires et de certaines questions me concernant. J'attends que tu m'écrives ; veille, s'il-te-plait, à empêcher toute tentative irréfléchie.</p>
Lettre 772, <i>À Atticus</i> , XV, 20, 1	<p>J'ai remercié Vettiéus, car il a fait preuve d'une extrême gentillesse. Dolabella peut me donner les instructions qu'il voudra, pourvu qu'il m'en donne une, ne fût-ce qu'un message pour Nicias !</p>
Lettre 815, <i>Aux Familiars</i> , XI, 28	<p>Pour ma part, si mes souhaits se réalisent, je passerai ce qui me reste de vie à Rhodes, dans un loisir paisible ; si un hasard quelconque s'y oppose, je vivrai à Rome avec le désir constant que les choses aillent bien.</p>

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

	<p>Lettre 862, <i>À Brutus</i>, II, 4, 3</p>	<p>3Tu me consultes au sujet d'Antonius : je pense qu'il faut le tenir sous bonne garde jusqu'à ce que nous sachions quelle aura été l'issue pour Brutus. D'après la dernière lettre que tu m'as envoyée, il apparaît que Dolabella maltraite l'Asie et s'y conduit de la façon la plus abominable. D'autre part, tu as écrit à bon nombre de personnes que les Rhodiens n'ont pas laissé entrer Dolabella ; mais, s'il s'est approché de Rhodes, il a abandonné l'Asie, me semble-t-il. S'il en est ainsi, je suis d'avis que tu restes là où tu es ; si, au contraire, il s'est emparé de l'Asie une bonne fois, je suis d'avis que tu ailles le poursuivre là-bas ; c'est, à mon sens, ce que tu as de mieux à faire actuellement.</p>
	<p>Lettre 901, <i>Aux Familiers</i>, XII, 14, 2-3</p>	<p>2. Or cette menace, qui aurait peut-être été totalement éliminée, si les Rhodiens ne m'avaient pas accroché, fut néanmoins en grande partie dissipée, du fait qu'à notre arrivée la flotte se dispersa sous le coup de la peur : les soldats et les chefs s'enfuirent, nous nous emparâmes de tous les navires de charge sans exception. Je crois en tout cas avoir réussi à empêcher ce qui avait été ma crainte majeure : que Dolabella puisse aller jusqu'en Italie et, renforçant ses alliés, rendre votre tâche plus ardue. 3. Tu apprendras par la dépêche que j'envoie officiellement, à quel point les Rhodiens nous ont bafoués, nous et la République ; encore ai-je beaucoup atténué la véritable folie furieuse que j'ai découverte chez eux. Mais ne t'étonne pas que je leur aie consacré une partie de ma dépêche : étonnante est leur démesure. Je n'ai jamais été sensible à aucun outrage me visant à titre privé ; c'est leur hostilité à notre salut, leur partialité en faveur de l'autre parti, leur obstination dans le mépris des meilleurs citoyens qui m'a été insupportable. Et cependant je ne les crois pas tous égarés ; mais les mêmes qui hier ont refusé d'accueillir dans leur exil mon père et L. Lentulus et Pompée et les autres personnages les plus illustres, aujourd'hui encore, par une sorte de fatalité, les mêmes exercent les magistratures ou tiennent à leur merci ceux qui les occupent ; aussi montrent-ils la même arrogance dans le mal ; rabattre un jour leur impudence, ne pas l'aggraver par une perpétuelle impunité me paraît utile à notre chère République, et même nécessaire.</p>
	<p>Lettre 902, <i>Aux Familiers</i>, XII, 15, 2-5</p>	<p>2. Sur ces entrefaites, tandis que je naviguais vers l'Asie à travers les îles, on m'annonça que la flotte de Dolabella se trouvait en Lycie et que les Rhodiens avaient à flot de nombreux navires équipés et prêts à prendre la mer ; alors, avec les bateaux que j'avais amenés avec moi ou que nous avait procurés le proquesteur Patiscus, qui m'est étroitement uni par des liens d'amitié et par ses vues politiques, je me détournai vers Rhodes, confiant dans votre autorité et dans le décret sénatorial par lequel vous avez déclaré Dolabella ennemi public, mais aussi dans le traité d'alliance avec les Rhodiens, renouvelé sous le consulat de M. Marcellus et de SER. Sulpicius (= 51), en vertu duquel ils s'étaient engagés par serment à avoir les mêmes ennemis que le Sénat et le peuple romain. Mais en cela nous fûmes profondément déçus ; bien loin, en effet, qu'un renfort de Rhodiens fortifiât notre flotte, ils interdirent à nos soldats l'accès de la ville, du port, du mouillage qui se trouve à l'extérieur de la ville, du ravitaillement en vivres et même en eau ! Moi-même, c'est à peine si l'on m'a laissé entrer, avec une seule barque à chaque voyage. Si j'ai supporté ce traitement indigne et cette atteinte à la majesté de mes droits, mais aussi de l'empire et du peuple romains, c'est que je savais, par une lettre interceptée, que, si Dolabella venait à perdre espoir dans la Syrie et l'Égypte, ce qui était inévitable, il était prêt à embarquer avec tous ses brigands et tout l'argent en direction de l'Italie ; à cette fin également, des navires de charge, dont aucun n'avait un tonnage inférieur à 2.000 amphores étaient rassemblés en Lycie et encerclés par sa flotte. 3. C'est sous le coup de cette crainte, Pères conscrits, que j'ai préféré supporter patiemment les outrages et d'abord tout tenter fût-ce au prix d'un affront ; en conséquence, introduit suivant leur volonté dans la ville et dans leur sénat, j'ai plaidé la cause de la République avec le plus de précision possible et mis en lumière tous les dangers qui menaçaient si ce brigand parvenait à embarquer avec tous ses hommes. Mais j'ai trouvé les Rhodiens dans des dispositions exécrables : ils jugeaient les gens de bien moins puissants que tous les autres, ils ne croyaient pas que l'entente et l'accord qui existent entre toutes les classes sociales pour défendre la liberté s'étaient réalisés spontanément, ils étaient persuadés que la passivité du Sénat et des meilleurs citoyens durerait encore et que personne n'avait pu oser déclarer Dolabella ennemi public ; bref, ils tenaient pour vraies toutes les inventions des coquins plutôt que les vrais faits que je leur apprenais. 4. Dans cet esprit, avant même mon arrivée, après le meurtre révoltant de Trébonius et toute cette accumulation de crimes abominables, deux délégations rhodiennes simultanées étaient parties voir Dolabella, pure innovation contraire à leurs propres lois et aux ordres de ceux qui exerçaient alors les magistratures. Ils ont fait cela soit, comme ils le répètent, par crainte pour les territoires qu'ils possèdent sur le continent, soit par folie furieuse, soit sous l'influence d'un clan, qui auparavant déjà avait fait subir pareille humiliation à des personnalités illustres et exerce aujourd'hui les plus hautes magistratures, sans aucun précédent ni incitation de notre place ; ni devant le danger que nous courions sur place, ni devant celui qui menaçait l'Italie et notre Ville, au cas où ce parricide, chassé d'Asie et de Syrie, aurait mis le cap sur l'Italie, avec son escorte de brigands, ils n'ont voulu intervenir, alors que cela leur était facile. 5. Certains allaient jusqu'à soupçonner les magistrats eux-mêmes de nous avoir retenus et retardés, le temps pour la flotte de Dolabella d'être informée de notre arrivée. Et ce soupçon fut aggravé par quelques faits ultérieurs, en particulier celui-ci : des lieutenants de Dolabella, Sex. Marius et C. Titius, se séparèrent inopinément de la flotte et quittèrent la Lycie, en se sauvant sur un navire de guerre et en abandonnant les bateaux de charge qu'ils avaient rassemblés au prix de beaucoup de temps et de peine. En conséquence, de Rhodes nous nous sommes rendus en Lycie avec les navires dont nous disposions ; nous avons récupéré et rendu à leurs propriétaires les bateaux de charge, et du coup nous avons cessé de redouter ce que nous craignions au plus haut point : la possibilité pour Dolabella de se rendre en Italie avec ses brigands ; nous avons poursuivi l'escadre en fuite jusqu'à Sidé, qui marque l'extrémité de ma province.</p>
<p>Seconde action contre Verres, Livre I : la préture urbaine</p>	<p>XIX, 49-51</p>	<p>49. Mais, une fois qu'il fut parvenu en Asie, pourquoi irais-je rappeler ses entrées dans les villes, ce qu'il s'est fait offrir de festins dans la matinée et dans la soirée, de chevaux et de présents ? Je ne vais traiter avec Verrès aucune question relative aux faits de chaque jour qu'on peut lui reprocher. A Chios, je le déclare, il a enlevé par la force de très belles statues ; mêmes procédés à Erythrées et à Halicarnasse. A Ténédos – je ne parle pas de l'argent qu'il y a pris – Ténès lui-même, qui est considéré chez les Ténédiens comme la divinité la plus sainte, lui qui, dit-on, a fondé la ville, lui du nom de qui l'île de Ténédos a été nommée, ce Ténès lui-même, dis-je, cette belle œuvre d'art que vous avez vue autrefois dans le Comice, il l'a enlevée au milieu des gémissements de la cité entière. 50. Quant à cette attaque contre le temple si antique et si illustre de Junon Samienne, qu'il prit d'assaut, quel deuil pour les Samiens, quelle douleur pour l'Asie entière, quel retentissement dans tous les pays ! Est-il un seul de vous qui ait pu ne pas entendre parler ? Au sujet de cet attentat, une délégation se rendit de Samos en Asie auprès de C. Nero ; voici la réponse qu'elle</p>

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		apporta : des plaintes de cette nature, des plaintes concernant des légats du peuple romain devaient être portées non pas au préteur, mais à Rome. Que de tableaux, que de statues cet homme n'a-t-il pas enlevé de Samos ! Ces statues, je les ai moi-même examinées tout récemment chez lui, dans sa maison, quand j'y suis venu déposer l'acte d'accusation, revêtu de mon sceau. 51. Ces statues, maintenant, Verrès, où sont-elles ? Je m'enquiers de celles que nous avons récemment vues chez toi, contre toutes les colonnes, même dans tous les intervalles qui séparent deux colonnes, ou enfin disposées dans le bosquet en plein air. Ces statues, pourvu qu'elles restées chez toi aussi longtemps que tu as pensé que ce serait un autre préteur qui réunirait en conseil pour délibérer sur toi les juges que le tirage au sort t'aurait donnés pour remplacer ceux qui siègent ici ? Depuis que tu as vu que nous préférons utiliser les témoins qui servaient les tiens, pourquoi n'as-tu laissé chez toi aucune statue, excepté deux qui sont dans la cour, au milieu de la maison, deux statues qui, précisément, ont été enlevées de Samos ? N'as-tu tu donc pas pensé que je citerais en témoignage à ce sujet les amis qui vivaient avec toi dans la plus étroite familiarité, ceux qui étaient toujours dans ta maison, et que je leur poserais cette question : savaient-ils qu'il y avait eu des statues qui n'y étaient plus ?
	XX, 52	Quel jugement as-tu estimé que ce tribunal allait porter sur toi, quand il verrait que ce n'est plus contre ton accusateur que tu combats, mais contre le questeur du trésor et l'adjudicataire des biens confisqués ? C'est sur ce point que vous avez entendu Charidème de Chios déposer dans la première action : il a déclaré que, Dolabella lui ayant commandé, en qualité de capitaine de trirème, d'escorter Verrès lorsque celui-ci quittait la province d'Asie, il s'était trouvé avec cet homme à Samos et qu'il savait que le temple de Junon et la ville de Samos avaient été alors pillés ; que, dans la suite, accusé par les Samiens, il avait dû se défendre pour crime d'Etat devant ses concitoyens de Chios et qu'il avait été absous, parce qu'il avait fourni la preuve évidente que les dires de la délégation des Samiens concernaient Verrès et ne le concernaient pas lui-même.
	XXIII, 61	Ces deux très belles statues, qui sont maintenant chez toi, adossées au bassin des eaux pluviales, et qui, pendant de longues années, sont restées dressées devant les battants de la porte de Junon Samienne, tu n'as pas même moyen pour ces statues d'expliquer comment tu les aurais achetées, ces deux statues, dis-je, qui sont maintenant seules dans ta maison et qui, délaissées et abandonnées par toutes les autres, attendent l'adjudicataire des biens confisqués.
Seconde action contre Verrès, Livre II : la préture de Sicile	LXV, 158-159	158. C'est une nouveauté, juges, et vraiment, de la part des Siciliens, comme de tous les Grecs, cette nouveauté tient du prodige. Je ne croirais pas qu'on ait pu traiter ainsi des statues, si je ne les avais vues gisant à terre, arrachées de leur piédestal ; je ne le croirais pas, car c'est l'usage chez tous les Grecs de considérer que l'honneur rendu aux hommes dans des monuments de ce genre reçoit, en quelque sorte, la consécration du culte religieux que reçoivent les dieux. 159. C'est ainsi que les Rhodiens, qui, presque seuls ont fait avec nous la première guerre contre le roi Mithridate, eux dont les fortifications, les rivages et les flottes ont eu à soutenir l'attaque la plus violente de toutes ses troupes, les Rhodiens, qui, plus que tous les autres peuples, étaient les ennemis de ce roi, ne touchèrent pas cependant à sa statue qu'ils avaient chez eux dans l'endroit le plus fréquent de leur ville, pas même au moment où leur ville elle-même se trouvait en danger. Peut-être, alors qu'ils désiraient la perte de l'homme lui-même, semblait-il qu'il y eût de leur part quelque inconséquence à respecter son effigie, la statue faite à sa ressemblance ; cependant, je voyais par moi-même, pendant le séjour que j'ai fait dans leur ville, qu'ils avaient en cette matière une tradition religieuse qui leur venait de leurs ancêtres et que leur raisonnement était celui-ci : pour la statue, ils avaient eu égard au temps où elle avait été élevée ; pour l'homme, au temps où il dirigeait la guerre contre eux et où il était leur ennemi.
Seconde action contre Verrès, Livre IV : les œuvres d'art	XXXII, 71	À votre avis, y'aura-t-il jamais pour Verrès un objet sacré, a-t-il eu un scrupule religieux, quand il ne se sent pas étouffé maintenant par un si grand crime, quand il vient dans un tribunal où il ne peut même pas prier Jupiter très bon très grand et en implorer le secours comme tout le monde, quand les dieux immortels eux-mêmes lui réclament leurs biens dans le tribunal établi pour les revendications des hommes ? Sommes-nous étonnés qu'à Athènes Minerve, à Délos Apollon, à Samos Junon, à Perga Diane, et dans toute l'Asie et la Grèce beaucoup de dieux encore aient été outragés par celui qui n'a pas pu s'empêcher de piller le Capitole ? Ce temple que des particuliers décorent et décoreront à leurs frais, Verrès n'a pas souffert qu'il fût décoré par des princes.
Seconde action contre Verrès, Livre V : les supplices	XLII, 127	Dans notre ville si belle et si bien décorée, quelle est la statue, quel est le tableau qui n'ait été conquis sur des ennemis vaincus et rapporté de leur pays ? Or ce sont les maisons de campagne de ces déprédateurs qui sont ornées et remplies de dépouilles très nombreuses et très belles de nos fidèles alliés. Où pensez-vous en conscience que se trouvent les richesses de peuples étrangers maintenant réduits à l'indigence, quand vous voyez Athènes, Pergame, Cyzique, Milet, Chios, Samos, l'Asie toute entière, l'Achaïe, la Grèce, la Sicile, renfermées dans un si petit nombre de maisons de plaisance ?
	LXXII, 184	[...] et toi, Junon, reine des dieux, dont le même Verrès, par un crime semblable, a dépouillé de tous leurs dons et ornements deux sanctuaires très saints et très anciens, situés dans des îles de nos alliés, Malte et Samos ;
	LXXII, 185	[...] et toi encore, Apollon, que Verrès enleva de Chios ;
Sur la loi agraire	II, 16, 40	Et Mytilène qui sans conteste est à vous, Quirites, acquise par les lois de la guerre et le droit de la victoire, cette ville qui doit à sa situation naturelle, à l'ordonnance et à la beauté de ses édifices une haute célébrité, ses riantes et fertiles campagnes, tout cela est assurément compris dans le même article de la loi.
Pour Murena	15, 33	Quant à Lucullus, il remporta de tels succès qu'on ne saurait citer de guerre plus importante menée avec plus d'habileté et de vaillance. Car tout l'effort de la guerre était concentré sous les murs de Cyzique, ville que Mithridate considérait comme la porte de l'Asie, qu'il lui suffirait de forcer et d'enfoncer pour que toute la province lui fût ouverte, Lucullus mena toutes ses entreprises à si bonne fin que la ville de nos plus fidèles alliés fut sauvegardée et que le roi usa toutes ses forces dans la longueur du siège. Et la bataille navale de Ténédos, quand, sous des chefs pleins d'ardeur, une flotte ennemie cinglait à pleines voiles vers l'Italie, enflée d'espoir et de confiance, croyez-vous que ce fut un engagement mollement disputé ?
Sur les pouvoirs	XII, 33	Rappellerai-je la prise de villes illustres comme Cnide, Colophon ou Samos et de tant d'autres cités, quand vous savez que vos ports, ces ports dont vous tirez la

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

<i>de Pompée</i>		subsistance et la vie, étaient au pouvoir des pirates ?
	XVIII, 54	A-t-on jamais vu un Etat – je ne parle pas d'Athènes dont l'empire maritime fut, dit-on, assez étendu, ni de Carthage, très puissante jadis par ses flottes et son commerce maritime, ni de Rhodes dont la science et la gloire dans le domaine naval sont encore célèbres de nos jours – a-t-on jamais vu un Etat si faible ou une île si petite qui n'ait défendu par ses propres moyens ses ports, son territoire, et une partie de la région et des côtes <voisines> ?
<i>Pour Plancus</i>	XXXIV, 84	Moi, dit-il, je ne suis jamais allé à Rhodes – il veut dire que moi, j'y suis allé – « mais je suis allé, » dit-il – je pensais qu'il allait dire chez les Vaccéens – « à deux reprises en Bithynie ». Si tel ou tel endroit justifie un reproche, je ne sais pas pourquoi tu penses que Nicée est plus convenable que Rhodes ; s'il faut tenir compte du motif, toi, tu t'es rendu en Bithynie à ton grand honneur, tout comme moi-même à Rhodes. Quant à la critique que tu m'adresses, de défendre trop de gens, si seulement toi-même, qui en as la faculté, et les autres, qui s'y refusent, consentaient à me soulager de cette tâche ! Mais votre excès de conscience, qui fait qu'à force de peser les causes, vous les refusez presque toutes, a pour résultat qu'elles affluent presque toutes vers nous, qui ne pouvons rien refuser à des malheureux dans l'embarras.
<i>Pour Rabirius Postumus</i>	X, 27	Sans doute justifiera-t-on plus aisément P. Rutilius Rufus en invoquant la nécessité : tombé à Mytilène au pouvoir de Mithridate, il échappa, parce qu'il avait changé de costume, à la cruauté du roi qui s'exerçait contre ceux qui portaient la toge.
<i>Pour Archias</i>	IX, 21	C'est à notre honneur qu'on racontera et publiera à jamais que, L. Lucullus engageant la lutte, il y eut, outre le massacre des chefs, la flotte ennemie coulée à fond, il y eut cette incroyable bataille navale de Ténédos ; c'est à nous que reviennent les trophées, à nous les monuments, à nous les triomphes.
	X, 24	Eh quoi ! de nos jours notre Grand Pompée, qui a toujours eu un bonheur égal à ses mérites n'a-t-il pas gratifié du droit de cité, devant les troupes assemblées, Théophraste de Mytilène, historien de ses exploits ? et ces hommes de chez nous, des braves, mais des gens rudes et des soldats, émus par cette douceur spéciale de la gloire, comme s'ils prenaient part eux aussi à la louange, applaudirent cette faveur à grands cris.
<i>Brutus</i>	I, 1	Lorsqu'en quittant la Cilicie, de passage à Rhodes, je reçus la nouvelle de la mort de Quintus Hortensius, je ressentis un chagrin plus vif qu'on ne l'a cru généralement.
	XXVII, 104	Il [= Tiberius Gracchus] eut toujours d'excellents maîtres venus de Grèce, entre autres, quand il était déjà dans l'adolescence, Diophanes de Mytilène, l'homme le plus éloquent de la Grèce à cette époque. Mais il eut peu de temps pour développer et manifester son génie.
	XL, 151	De moi, repris-je, il est inutile de parler. Pour Sulpicius, ce que tu en dis est juste et je vais, à mon tour, te dire sur lui mon sentiment. Je ne connais personne qui se soit appliqué avec plus d'ardeur et à l'art oratoire et à l'étude de toutes les sciences libérales. Nous avons fait, dans nos jeunes années, les mêmes exercices. Plus tard il partit avec moi pour Rhodes, afin de perfectionner son talent et son instruction. Revenu de ce voyage, il aima mieux, je crois, s'attacher au second des arts pour y être le premier, qu'au premier des arts pour y être le second.
	XLII, 156	C'était tout à fait mon sentiment, dit Brutus ; car, étant dernièrement à Samos, je l'ai [= Sulpicius] entendu souvent et avec beaucoup d'intérêt répondre à mes questions sur notre droit pontifical dans ses rapports avec le droit civil.
	LXXXIX, 307	Sulpicius avait péri cette année-là et, l'année suivante, avaient été tués très cruellement trois orateurs, représentant trois générations différentes, Quintus Catulus, Antoine et Caius Julius. La même année, je pris aussi des leçons de Molon de Rhodes, à la fois excellent avocat et maître d'éloquence.
	XC, 312	Cette même année je suivis les leçons de Molon, venu à Rome, sous la dictature de Sylla, comme ambassadeur auprès du Sénat, pour régler la question des récompenses dues aux Rhodiens.
<i>De l'orateur</i>	I, XVII, 75	Lorsque, nommé préteur, je passai à Rhodes, j'eus l'occasion d'exposer au célèbre Apollonios, grand maître en ton art, les doctrines que Panaetios m'avait enseignées. Apollonios se moqua de la philosophie selon sa coutume, en parla avec dédain et lança contre elle une foule de critiques plus piquantes que solides.
	III, XXV, 61	
<i>Des devoirs</i>	III, 12, 50-51	The following are problems of this sort : suppose, for example, a time of dearth and famine at Rhodes, with provisions at fabulous prices ; and suppose that an honest man has imported a large cargo of grain from Alexandria and that to his certain knowledge also several other importers have set sail from Alexandria, and that on the voyage he has sighted their vessels laden with grain and bound for Rhodes; is he to report the fact to the Rhodian or is he to keep his own counsel and sell his own stock at the highest price ? I am assuming the case of a virtuous, upright man, and I am raising the question how a man would think and reason who would not conceal the facts from the Rhodians if he thought that it was immoral to do so, but who might be in doubt whether such silence would really be immoral.
Dion Cassius		
<i>Histoire romaine</i>	XLVII, 33, 1-4	1. Tous les habitants de la région, y compris ceux qui jusque-là étaient restés dans l'expectative, passèrent immédiatement un accord avec eux, sauf Ariobarzane, les Rhodiens et les Lyciens, qui, sans s'opposer à eux d'une façon ou d'une autre, refusèrent néanmoins de conclure une alliance. 2. Dans ces conditions, Brutus et Cassius, qui les soupçonnaient d'être favorables à leurs adversaires (ils avaient été bien traités par le premier César), et qui craignaient qu'ils ne se comportent eux-mêmes, après leur départ, en fauteur de troubles et ne poussent les autres peuples à désertier, décidèrent de commencer par s'occuper d'eux : ils espéraient, grâce à leur nette supériorité militaire et aux largesses qu'ils dispensaient généreusement, parvenir à rapidement à les convaincre ou à les contraindre. 3. Les Rhodiens avaient une si haute opinion de leur flotte qu'ils firent voile les premiers en direction du continent contre Cassius : ils agitaient sous les yeux de ses soldats les entraves qu'ils avaient

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		emportées avec eux, pour signifier qu'ils avaient l'intention de faire beaucoup de prisonniers. Il réussit cependant à les vaincre sur mer, d'abord au large de Myndos, puis devant Rhodes même grâce à Staius, le nombre et la taille de ses navires lui donnant l'avantage sur leur expérience. 4. Ensuite, il fit lui-même la traversée pour se rendre sur l'île : là, il n'infligea aucune violence aux Rhodiens (il n'avaient pas opposé de résistance à son arrivée et, qui plus est, depuis qu'il avait séjourné chez eux pendant ses études, il avait eu pour eux de l'affection), mais il confisqua leurs navires et leur trésor, public et sacré, à l'exception du char du Soleil. Ensuite, il captura Ariobarzane et le fit exécuter.
	L, 6, 3-6	3. Voici en effet le nombre de nations qui prirent part à cette guerre dans chaque camp : avec Octavien, il y avait l'Italie (il s'était en effet concilié tous ceux qu'Antoine avait établis dans des colonies, tantôt en les effrayant, du fait de leur petit nombre, tantôt en leur accordant des bienfaits ; entre autres cas, il fonda à nouveau la colonie de Bologne pour en paraître le fondateur). 4. Avec Octavien était donc l'Italie, ainsi que la Gaule, l'Espagne, l'Illyrie, la partie de Libye déjà soumise aux Romains, sauf la région de Cyrène, et les pays de Bogud et de Bocchus, la Sardaigne et la Sicile ainsi que les autres îles proches des pays déjà cités. 5. Pour Antoine se trouvaient les régions du continent asiatique soumises aux Romains, ainsi que celles de Thrace, la Grèce, la Macédoine, ainsi que l'Égypte, les habitants de Cyrène et les populations voisines, les insulaires proches de ces régions et, pour ainsi dire, tous les rois ou princes voisins de la partie de l'empire romain alors sous son contrôle, les uns personnellement, les autres par personnes interposées. 6. Chaque parti manifesta pareillement un tel zèle qu'il confirma son alliance avec chacun des deux chefs par un serment.
	LI, 2, 1-3	1. Octavien punit les cités en leur imposant une taxe et en leur enlevant le reste de l'autorité qu'elles détenaient encore sur leurs citoyens par le biais des assemblées ; il déposséda tous les rois et les princes de tous les territoires qu'ils avaient reçus d'Antoine, excepté Amyntas et Archélaos. 2. Il destitua de leur trône Philopator, fils de Tarcondimotus, Lycomède, roi d'une partie du Pont de Cappadoce et Alexandre, frère de Jamblique. Cet Alexandre, qui avait reçu son royaume en récompense pour l'avoire accusé, Octavien le fit mettre à mort, après l'avoire fait figurer à son triomphe. 3. Il donna le royaume de Lycomède à un certain Médéius qui avait, avant la bataille navale, détaché d'Antoine les Mysiens d'Asie, et combattu avec eux contre les Antoniens. Il accorda la liberté aux habitants de Cydonia et de Lampa qui lui avaient prêté quelque assistance : en ce qui concerne ces derniers, il les aida à rebâtir leur cité dévastée.
Flavius Josèphe		
<i>Guerre des Juifs</i>	I, 280	Nearly shipwrecked off Pamphylia, after throwing overboard the bulk of the cargo, he with difficulty came safe to Rhodes, which had suffered severely from the war with Cassius. Here he was welcomed by his friends Ptolemy and Sapphinius, and, notwithstanding his lack of funds, procured the construction of an immense trireme, which carried him and his friends to Brundisium, whence he sped to Rome.
	I, 387	The king, nevertheless, resolved to confront the danger and, having sailed to Rhodes, where Caesar (= Octave) was sojourning, presented himself before him without a diadem, a commoner in dress and demeanour, but with the proud spirit of a king. His speech was direct; he told the truth without reserve.
	I, 424-425	Many cities, as though they had been associated with his realm, received from him grants of land ; others, like Cos, were endowed with revenues to maintain the annual office of gymnasiarch to perpetuity, to ensure that this honourable post should never lapse. Corn he supplied to all applicants; to the people of Rhodes he made contributions again and again for shipbuilding, and when their Pythian temple was burnt down he rebuilt it on a grander scale at his own expense. Need I allude to his donations to the people of Lycia or Samos, or to his liberality, extended to every district of Ionia, to meet its needs ?
<i>Antiquités Judaïques</i>	XIII, 348	When Cleopatra saw her son growing in power, and ravaging Judaea with impunity and holding Gaza subject to him, she decided not to be idle while he, having grown greater, was at her gates and coveted the throne of Egypt; and so she at once set out against him with a sea and land force, appointing as leaders of her entire army the Jews Chelkias and Ananias. At the same time she sent the greater part of her wealth and her grandsons and her testament to Cos for safe keeping. Then she commanded her son Alexander to sail toward Phoenicia with a great fleet, while she herself came to Ptolemais with her entire force, and when inhabitants refused to admit her, besieged the city.
	XIV, 111-114	And there is no lack of witness to the great amount of the sums mentioned, nor have they been raised to so great a figure through boastfulness or exaggeration on our part, but there are many historians who bear us out, in particular Strabo of Cappadocia, who writes as follows. "Mithridates sent to Cos and took the money which Queen Cleopatra had deposited there, and eight hundred talents of the Jews." Now there is no public money among us except that which is God's, and it is therefore evident that this money was transferred to Cos by the Jews of Asia because of their fear of Mithridates. For it is not likely that those in Judaea, who possessed a fortified city and the temple, would have sent money to Cos, nor is it probable that the Jews living in Alexandria would have done this either, since they had no fear of Mithridates.
	XIV, 233	"Gaius Fannius, son of Gaius, proconsular praetor, to the magistrate of Cos, greeting. I would have you know that envoys have come to me from the Jews, asking to have the decrees concerning them which passed by the Senate. These decrees are herewith appended. It is my wish therefore that you take thought and care for these men in accordance with the decree of the Senate, in order that they may safely be brought through your country to their home".
	XIV, 377	And so from there he set sail for Pamphylia, and after encountering a violent storm barely reached Rhodes in safety by throwing the cargo overboard. There he was met by two of his friends, Sappinus and Ptolemy. And finding the city damaged from the war against, he did not hesitate to help it even though he was in need of funds, but actually exceeded his means in restoring it. He also built a trireme, and setting sail from there for Italy with his friends, landed at Brundisium.

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

	XV, 187-189	Having given these instructions, he himself hastened to Rhodes to meet Caesar. And when his ship arrived at the city, he removed his diadem but did not leave off anything else that belonged to his rank. And when, on meeting (Caesar), he was permitted to converse with him, he showed still more fully the greatness of his spirit but neither turning to supplication, as would have been natural in the circumstances, nor offering a petition as if in acknowledgement of transgression; instead, he gave an account of what he had done, and this without making excuses for himself. For he told Caesar that he had had the greatest friendship for Anthony and had done everything in his power to bring control on affairs into his hands.
	XV, 350	Now Agrippa was sent as Caesar's deputy to the countries beyond the Ionian Sea, and as he was wintering in Mytilene, Herod, who was one of his closest friend and companions, went to meet him there and then return to Judaea.
	XVI, 17-26	He [= Agrippa] therefore sailed after Herod had honoured him and the most distinguished persons in his party with many gifts. As for the king, he spent the winter at home and in the spring hastened to meet Agrippa, knowing that he was leading an expedition to the Bosphorus. Sailing between Rhodes and Cos, he made for shore near Lesbos, thinking that there he would catch up with Agrippa. But a north wind caught him there and prevented his ships from putting out to sea? He therefore waited over in Chios several days, and there gave a friendly reception to the many who visited him and he won them over with royal gifts. And when he saw that the portico of the city itself had fallen – it had been overthrown in the Mithridatic war and, unlike other structures, was not easy to set up again because of its great size and beauty –, he gave a sum of money which was not only sufficient but was more than enough to cover the cost of completing the structure, and gave instructions not to neglect this but to erect it quickly and so restore to the city its proper appearance. But when the wind tied down, he himself sailed to Mytilene and from there to Byzantium [...] Now when they had completed the mission in Pontus on which Agrippa had been sent, they decided not to return by sea; instead, they went successively through Paphlagonia and Cappadocia, and from there travelled overland to Great Phrygia and reached Ephesus, and again sailed from Ephesus to Samos. And many indeed in every city were the benefactions bestowed by the king on applicants in accordance with their needs. He, for his part, did not fail to do everything that could be done with money or through hospitality, paying all expenses out of his own pocket. He also interceded for some of those who sought favours from Agrippa, and he saw it that petitioners did not fail in any suit. And though Agrippa was kind and generous in granting to those who asked for them whatever favours might be of profit to them without causing loss to others, the prompting of the king was of the greatest weight in leading Agrippa on to the performance of good deeds, although he was not slow to do them of his own accord. For example, he reconciled him with the people of Ilium when he was angry with them, and for the Chians he paid the money which they owed to Caesar's procurators, and relieved them of their tribute, and he came to the assistance of others as they severally requested him.
	XVI, 62	To this too Agrippa responded in friendly fashion and behaved like an equal, putting his arms around Herod and embracing him in turn. Then he departed for Lesbos, while the king decided to sail home from Samos.
	XVI, 147	But the greatest and most celebrated of his deeds were the following. For the people of Rhodes he erected the Pythian temple at his own expense, and also provided them with many talents of silver to build ships.
Lucain		
<i>Pharsale</i>	V, 47-50	Le sénateur accueille ce nom avec des cris joyeux et plaça sur les épaules de Magnus le destin de la patrie et le sien. Alors on répandit les honneurs sur les rois et les peuples alliés ; on comble de dons Rhodes, protégée de Phébus et puissante sur mer.
	V, 722-726	Quand toutes les armées de César eurent été réunies en une seule force, Magnus, voyant que l'instant décisif était fixé par Mars impitoyable menace son camp, décida de mettre en lieu sûr le fardeau du mariage, de t'envoyer à Lesbos, Cornélie, et de t'y cacher loin du fracas de la guerre cruelle.
	V, 738-744	Celui-ci [= Pompée] gémit : « Epoque plus chère que ma vie, dit-il, non ma vie actuelle que j'ai en horreur, mais celle des temps heureux, il est venu le jour de tristesse que nous avons trop ou trop peu différé. Déjà César est tout entier aux combats ; il faut céder la place aux guerres ; contre elles Lesbos sera pour toi une retraite sûre.
	V, 779-790	Un rocher me tiendra dans l'angoisse quand tu seras déjà vainqueur ; j'aurai peur de la poupe qui m'apportera de si joyeuses nouvelles ; l'annonce du succès ne dissipera pas mes craintes puisque, jetée dans ces lieux sans défense, je pourrai être prise par César, même en fuite. L'exil d'un nom illustre fera connaître ces rivages, et quand l'épouse de Magnus y sera déposée, qui pourra ignorer les retraites de Mytilène ? La dernière prière que je t'adresse, c'est que, si tes armes vaincues ne te laissent d'autre ressource que la fuite, quand tu te seras abandonné aux flots, tu préférés détourner partout ailleurs ta carène malheureuse, car on te cherchera aux abords où je serai.
	VIII, 40-43	Vers les rivages de l'île retirée de Lesbos il ordonne de tourner la voile, témoin muet de ses alarmes ; c'est dans cette terre que tu vivais alors cachée, ô Cornélie, plus affligée que si tu te trouvais au milieu des plaines d'Emathie.
	VIII, 107-160	L'âme virile de Magnus en est attendrie, et ses yeux, restés secs en Thessalie, sont brouillés de larmes à Lesbos. Alors le peuple de Mytilène, accouru en foule au rivage, s'adresse à Magnus : « Si nous devons nous faire un titre de gloire magnifique et impérissable d'avoir eu en dépôt l'objet de l'affection d'un si grand homme, toi aussi, nous t'en prions, daigne accorder à ces murs, dévoués à ta personne par la foi d'un traité, à ces lares associés à ta cause, l'honneur d'une de tes nuits, ne fût-ce qu'une seule : fais de cette île, Magnus, un lieu que tous les siècles viennent voir, un lieu de pèlerinage que vénère le peuple romain. Ta défaite n'a pas de refuge plus assuré que nos murailles : les autres peuvent toutes espérer la grâce du vainqueur, les nôtres sont déjà coupables. Aussi bien n'est-ce pas une île au milieu des mers ? César n'a point de vaisseau : une grande partie des sénateurs, sûrs du lieu, viendra s'y rallier ; c'est sur un rivage connu qu'il faut rétablir ta destinée. Accepte les trésors de nos temples

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		et l'or de nos dieux ; accepte cette jeunesse, que ce soit sur terre ou sur mer qu'elle te convienne mieux ; dispose de Lesbos et de toutes ses forces. [Accepte-les : pour que César ne les prenne pas, toi, le vaincu, garde-les.] Epargne seulement à une terre qui a bien mérité de toi l'humiliation de laisser croire que dans le bonheur tu as compté sur sa foi, et que tu l'as condamnée dans le malheur ». Réjouis dans sa détresse par une telle marque de dévouement de la part de ces hommes et content pour l'humanité d'y rencontrer de la loyauté : « Non, dit-il, il n'est pas dans tout l'univers un lieu qui me soit plus cher : je ne vous en ai pas donné un faible témoignage ; Lesbos a possédé, en recevant ce gage, toutes mes affections ; ici j'ai retrouvé le bien sacré de la maison, des pénates chéris, ici j'ai retrouvé Rome. Il n'est pas d'autre rivage vers lequel ma fuite ait d'abord tourné mon vaisseau : quand je savais déjà que Lesbos, en gardant mon épouse, s'était désignée à la colère du cruel César, je n'ai pas craint de livrer à votre confiance une si belle occasion de vous faire pardonner. Mais c'est maintenant assez de vous avoir rendus coupables. Il me faut poursuivre ma fortune dans tout l'univers. Ah ! trop heureuse, Lesbos, de ta renommée éternelle, soit que ton exemple apprenne aux peuples et aux rois à recevoir Magnus, soit que seule tu me restes fidèle. Car j'ai résolu de chercher sur la terre où est l'honneur, où est le crime. Ecoute, ô divinité, - s'il en est encore une avec moi – le dernier de mes vœux : donne-moi des peuples semblables à celui de Lesbos, qui, malgré l'hostilité de César, n'empêchent le vaincu ni d'entrer dans leurs ports ni d'en sortir. » Il dit, et fait monter sur le navire sa triste compagne. On eût dit que tout le monde quittait le pays et le sol de la patrie, à voir tout le rivage se désoler, les mains se tendre menaçantes vers le ciel ; et, plutôt que Pompée, dont la fortune avait affligé les cœurs, c'est cette femme, traitée, pendant tout le cours de la guerre, comme une concitoyenne, que le peuple, en pleurant, regarde s'éloigner ; quand elle irait rejoindre le camp d'un époux victorieux, à peine les femmes pourraient-elles encore la laisser partir les yeux secs : tant elle s'est attaché l'affection des uns et des autres, par sa dignité, par sa réserve et la modestie de son chaste visage, par la simplicité et l'absence d'arrogance pour la foule qui l'accueillait, avec lesquelles elle vivait au temps des prospérités de son mari, comme s'il eût été vaincu.
	VIII, 192-197	Il dit ; alors l'homme fait tourner la voile qui tombait tout droit des extrémités de la vergue à égale distance du mât et incline le navire vers la gauche, et, pour fendre les ondes hérissées par les écueils d'Asina et par Chio, il relâche les agrès sur la proue, il resserre ceux de la poupe.
	VIII, 243-249	Ayant laissé le roi sur le rivage, Pompée passe au travers des écueils d'Icaria, laisse derrière lui Ephèse et Colophon à la baie paisible, rase les rochers écumeux de la petite Samos ; du rivage de Cos souffle une douce brise ; alors il voit fuir Cnide, il passe devant Rhodes célèbre par son soleil, et vire en pleine mer pour couper le vaste golfe de Telmesse.
	IX, 1001-1004	Après ces paroles, il regagne ses vaisseaux, et [= César] livre toutes ses voiles au souffle favorables du corus ; sous la bourrasque qui le pousse, impatient de réparer le temps qu'il a perdu à Ilion, il passe en vue de l'opulente Asie, et, par une mer d'écume, il laisse Rhodes derrière lui.
Florus		
<i>Abrégés d'Histoire romaine</i>	I, 40 (III, 5)	C'est pourquoi, à la suite des expéditions conduites par ses généraux, Archélaos et Néoptolème, toutes les Cyclades – à l'exception de Rhodes qui, grâce à une résistance plus ferme, demeura dans notre camp – Délos, l'Eubée et le fleuron même de la Grèce, Athènes, étaient entre ses mains.
	I, 41 (III, 6)	Pompée, voulant anéantir d'un seul coup et à jamais le fléau qui s'était répandu sur toute la mer, fit, pour les attaquer, des préparatifs dont l'ampleur paraît surhumaine. Abondamment pourvu en effet de navires, les siens et ceux de ses alliés, les Rhodiens, il bloqua, à l'aide de ses nombreux légats et préfets, les deux issues par lesquelles la mer débouchait sur le Pont et l'Océan.
Orose		
<i>Histoire contre les Païens</i>	I, 2, 98	The islands of the Cyclades – of which the most easterly is Rhodes; the most northerly, Tenedus ; the most southerly, Carpathus; and the most westerly, Cythera – have to their east the shores of Asia; to their west, the Icarian Sea; to their north, the Aegean Sea; and to their south, the Carpathian Sea. In all, there are 53 Cyclades. From north to south they extend for 500 miles and from east to west for 200 miles.
	VI, 18, 13	Meanwhile, Dolabella was fighting a sequence of battles with Cassius in Syria in which he was defeated and committed suicide. Brutus and Cassius gathered large armies and united their forces at Athens, having laid waste to all of Greece. Cassius attacked the Rhodians by land and sea and compelled them to surrender, leaving them nothing but their lives.
Photius		
<i>Damascius (codex 242)</i>	340a, 64	Il y eut aussi, à ce que raconte Plutarque de Chéronée, un âne qui, par le même phénomène, prédit l'empire à Tibère alors qu'il était encore un jeune garçon et qu'il séjournait à Rhodes où il étudiait la rhétorique.
<i>Memnon d'Héraclée (codex 224)</i>	230b	Mithridate envahit sans peine la Bithynie et s'empara des villes du pays sans coup férir ; quant aux autres villes d'Asie, les unes étaient prises, les autres se rangeaient aux côtés du roi et il y eut un renversement subit et total de la situation, tandis que les Rhodiens seuls restaient fidèles à leur amitié pour les Romains. Cette fidélité incita Mithridate à leur faire la guerre par terre et par mer, mais les Rhodiens eurent l'avantage si nettement qu'au cours d'une bataille navale, Mithridate lui-même faillit bien être fait prisonnier.
	231a-b	[231 a] Mithridate accusa les gens de Chios d'avoir soutenu les Rhodiens et il envoya contre eux Dorylée, qui prit la ville, mais non sans peine, distribua ensuite la terre aux [231 b] gens du Pont et jeta les habitants dans des bateaux pour les transporter dans le Pont. Les Héracléotes avaient des liens d'amitié avec les gens de Chios : ils

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		attaquèrent au passage les vaisseaux du Pont qui transportaient les prisonniers ; ils ne rencontrèrent pas de résistance, car l'ennemi n'était pas en force, et ils ramenèrent ces gens dans la ville. Dans l'instant, ils procurèrent en abondance aux prisonniers de Chios tout le nécessaire et ils aidèrent à leur relèvement. Plus tard, ils les comblèrent de présents magnifiques et ils les rétablirent dans leur pays.
	234a	Mais le roi apprenait qu'au cours de deux rencontres navales, l'une au large de Ténédos, l'autre dans la mer Egée, les gens du Pont avaient été battus par Lucullus.
	235b-236a	[235 b] Peu après, Triarius partit de Nicomédie avec la flotte romaine à la poursuite des trières pontiques qui, comme on l'a raconté plus haut, avaient été envoyées dans les parages de la Crète et de l'Ibérie. Il apprit que celles qui restaient – beaucoup d'entre elles avaient été perdues dans la tempête ou dans les petits engagements – s'étaient retirées vers le Pont ; il les surprit et les força [236 a] à combattre au large de Ténédos. Il avait lui-même soixante-dix trières et ceux du Pont en alignaient un peu moins de quatre-vingts. Quand la bataille s'engagea, les unités de la flotte royale parvinrent d'abord à résister, puis une dérouté insigne se mit parmi elles et les forces romaines l'emportèrent de haute lutte ; c'est ainsi que toute la flotte qui avait suivi Mithridate en Asie fut perdue.
	236a-b	[236 a] Cotta, quand il eut dévasté la région, attaqua de nouveau les murailles, mais, comme il voyait ses hommes sans ardeur pour mener le siège, il renonça à l'attaque des remparts et il envoya chercher Triarius pour qu'il arrivât vite avec ses trières couper le ravitaillement de [236 b] la ville par mer. Triarius prit donc les vaisseaux qu'il avait plus vingt bâtiments rhodiens, ce qui portait l'ensemble de ses effectifs à quarante-trois unités ; il cingla vers le Pont et avertit Cotta de l'affaire et de son arrivée. Dans la même journée, Cotta poussait son armée aux remparts et l'arrivée de Triarius s'annonçait. Désemparés par la soudaineté de l'attaque navale, les Héraclotes tirèrent trente bateaux à la mer sans même les charger suffisamment et le reste de la population se mit à la défense de la place. La flotte d'Héraclée cinglait vers le large à la rencontre des navires ennemis qui avançaient. Ce furent d'abord les Rhodiens, dont la supériorité en expérience et en bravoure était renommée, qui entrèrent en contact avec la flotte venue d'Héraclée et, d'emblée, trois bâtiments rhodiens coulèrent ainsi que cinq héraclotes. Les Romains intervinrent à leur tour dans l'engagement ; ils furent fort éprouvés et portèrent bien des coups aux ennemis ; ils firent toutefois plus de mal qu'ils n'en subirent ; ils mirent en fuite la flotte d'Héraclée et la contraignirent à regagner la place après avoir perdu quatorze vaisseaux.
Pline l'Ancien		
<i>Histoire Naturelle</i>	VII, 39	Praxitèle doit la renommée à ses marbres, surtout à la Vénus de Cnide, qui est célèbre par l'amour insensé qu'elle inspira à un jeune homme et par le prix dont l'estima le roi Nicomède, qui essaya de l'échanger contre paiement de la lourde dette des Cnidiens.
	XXXVI, 20-21	20. À Propos des artistes du bronze nous avons dit l'époque à laquelle vécut Praxitèle qui se surpassa lui-même par la gloire qu'il acquit en travaillant le marbre. Il y a de ses œuvres à Athènes, au Céramique, mais sa Vénus est à la tête, je ne dis pas seulement de sa production, mais de celle de tous les artisans du monde, et bien des gens ont fait la traversée de Cnide pour aller la voir. Il avait fait et il mit en vente en même temps deux Vénus, dont l'une était voilée. Les gens de Cos qui avaient fait la commande préférèrent cette dernière ; des deux, Praxitèle avait demandé le même prix, mais ils jugeaient austère et chaste l'attitude de la seconde. Les Cnidiens achetèrent celle qu'ils n'avaient pas voulue et dont la renommée l'emporte infiniment. 21. Par la suite, le roi Nicomède voulut l'acheter aux Cnidiens et promit de payer l'intégralité des dettes – et elles étaient énormes – de leur cité. Mais eux préférèrent tout endurer, et non sans raison. C'est en effet cette statue de Praxitèle qui fit la gloire de Cnide. La chapelle où elle se trouve est ouverte de tous côtés, en sorte que de toute part on peut parfaitement voir la statue, au travail de laquelle la déesse elle-même, croit-on, s'intéressa. Et, sous quelque angle qu'on la regarde, l'admiration est la même. Selon la tradition, un homme épris d'amour pour elle, se cacha durant la nuit, l'étreignit et une tache trahit sa passion.
Plutarque		
<i>Antoine</i>	56, 6-8	6. Ces paroles de Canidius l'emportèrent (car il fallait que le monde entier revînt à César). Lorsque toutes leurs forces furent réunies, ils s'embarquèrent pour Samos, où ils passèrent le temps en fêtes. 7. En effet, si l'on avait ordonné aux rois, aux dynastes, aux tétrarques, à toutes les villes, à toutes les villes et à tous les peuples situés entre la Syrie, le Malus-Méotis, l'Arménie et l'Illyrie, d'envoyer ou d'amener tout ce qu'ils auraient préparé pour la guerre, on tint également pour nécessaire de faire venir à Samos tous les artistes dionysiaques. 8. et, tandis que presque toute la terre habitée à la ronde retentissait de lamentations et de gémissements, une seule île pendant de longs jours fit entendre le son des flûtes et des lyres, et la foule remplissait les théâtres, où les chœurs se disputaient les prix.
<i>Brutus</i>	2, 7	Il écrivit aussi aux Samiens : « Vos délibérations sont négligeables, et vos secours, lents. Quel terme en escomptez-vous ? ».
	3, 2	Ptolémée s'étant suicidé, Caton, alors contraint de séjourner lui-même à Rhodes, avait déjà envoyé l'un de ses amis, Canidius, pour veiller sur les trésors du roi, mais, craignant que Canidius ne s'abstint pas d'en dérober, il écrivit à Brutus de venir au plus tôt à Chypre en quittant la Pamphylie, où il se remettait alors d'une maladie.
	30, 3	Puis ils se séparèrent à nouveau pour que chacun des deux accomplît les tâches qui lui revenaient. Cassius s'empara de Rhodes et usa sans modération de sa victoire, lui qui, en entrant dans la ville, avait répondu aux habitants qui le saluaient des titres de roi et de seigneur : « Je ne suis ni roi ni seigneur, mais le meurtrier du seigneur et du roi que j'ai puni ». Brutus, quant à lui, demanda aux Lyciens de l'argent et des troupes.
	32, 4	Vers le même temps Cassius avait obligé tous les Rhodiens à lui apporter à titre privé l'or et l'argent qu'ils possédaient (ce qui produisit une somme d'environ huit mille talents), et il imposa en outre à l'État une contribution de cinq cents talents, tandis que Brutus n'exigea des Lyciens que cent cinquante talents, puis, sans leur causer aucun autre dommage, partit pour l'Ionie.

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

	33, 2-6	2. Quand le grand Pompée, vaincu par César dans la bataille décisive, eut pris la fuite et alla aborder en Égypte, à Péluse, les tuteurs du roi encore enfant tinrent avec leurs amis un Conseil, où les avis furent partagés, les uns voulaient recevoir Pompée, et les autres l'empêcher d'entrer en Égypte. 3. Mais un certain Théodote de Chios, appointé pour enseigner la rhétorique au roi, et qui, faute de personnages plus qualifiés, avait été admis alors au Conseil, déclara que les uns et les autres se trompaient, aussi bien ceux qui proposaient d'accueillir Pompée que ceux qui proposaient de le repousser, 4. et que, dans les circonstances présentes, il n'y avait qu'un seul parti utile, qui était de le tuer après l'avoir reçu ; et à la fin de son discours, il ajouta : « Un cadavre ne mord pas ». 5. Le conseil se rangea à son opinion, si bien que le grand Pompée devint un exemple de malheurs incroyables et inattendus, et ce fut l'œuvre de la rhétorique et de l'habileté oratoire de Théodote, comme ce sophiste s'en vantait lui-même. 6. Peu de temps après, César, arrivé en Égypte, punit ces misérables en les faisant périr misérablement ; seul Théodote obtint de la Fortune un délai pour traîner dans la honte et le dénuement une vie errante, mais il ne put échapper à Brutus, qui parcourait l'Asie : amené devant lui, il fut puni et devint plus fameux par sa mort que par sa vie.
<i>Caton le Jeune</i>	35, 3	Caton lui-même s'arrêta à Rhodes pour y faire des préparatifs et attendre la réponse de Ptolémée.
	54, 3	Il semble que les généraux de Pompée n'eurent en rien besoin de Caton ; cependant il gagna les Rhodiens par la persuasion ; il laissa chez eux Servilia et son enfant, puis retourna vers Pompée, qui avait désormais autour de lui une brillante armée de terre et de mer.
<i>César</i>	1, 8 – 2, 1-7	8. Après avoir séjourné là quelque temps, il se réembarqua et fut pris, dans les parages de l'île de Pharmacoussa, par des pirates, dont les grandes flottes et les innombrables embarcations, à cette époque déjà, dominaient la mer. 1. Tout d'abord, comme les pirates lui demandaient vingt talents pour sa rançon, il se moqua d'eux en leur disant qu'ils ne savaient pas qui ils avaient pris, et il leur en promit cinquante. 2. Puis, ayant envoyé ses compagnons dans différentes villes pour se procurer cette somme, il resta au milieu des pirates ciliciens, les plus sanguinaires des hommes, avec un seul ami et deux serviteurs, et les traita avec tant de mépris que, toutes les fois qu'il voulait dormir, il leur faisait dire d'avoir à garder le silence. 3. Pendant trente-huit jours, comme s'ils formaient non pas une garde, mais une escorte à ses ordres, il se mêla en toute sérénité à leurs jeux et à leurs exercices. 4. Il composait des poèmes et des discours qu'il leur lisait, et, lorsqu'ils n'admiraient pas, il les traitait en face d'illettrés et de barbares, et il les menaçait souvent en riant de les faire pendre ; cela les amusait, car ils mettaient cette franchise sur le compte de la naïveté et de l'enjouement. 5. Quand sa rançon fut arrivée de Milet et qu'il l'eut payée, il ne fut pas plus tôt relâché qu'il équipa des navires dans le port de Milet, avec lesquels il cingla vers ces pirates. Il les surprit encore au mouillage sur la côte de l'île et s'empara de la plupart d'entre eux. 6. Il fit main basse sur l'argent ; quant aux hommes, il les jeta en prison à Pergame et alla trouver le gouverneur de la province d'Asie, Juncus, à qui il appartenait en tant que préteur, de punir les captifs. Juncus jeta un œil de convoitise sur leur trésor qui était considérable, et répondit qu'il examinerait le cas des prisonniers à loisir. Alors César laissa le préteur, retourna à Pergame, tira les pirates de prison et les fit tous mettre en croix, comme il le leur avait annoncé plusieurs fois dans l'île en paraissant plaisanter.
	3, 1	Ensuite, comme la puissance de Sylla déclinait, César, rappelé par ses amis de Rome, se rendit à Rhodes pour y suivre les leçons d'Apollonios, fils de Molon [= Apollonios Molon], dont Cicéron aussi avait été l'élève. Apollonios était un professeur brillant, et passait pour un homme de noble caractère.
	48, 1	César donna la liberté au peuple thessalien comme présent de victoire, puis il se mit à la poursuite de Pompée. Ayant touché terre en Asie, il affranchit les Cnidiens pour faire plaisir à Théopompe, auteur d'un recueil de récits mythologiques, et remis à tous les habitants de l'Asie un tiers de leurs impôts.
	48, 2	Il débarqua à Alexandrie aussitôt après le meurtre de Pompée ; il se détourna de Théodote, qui lui présentait la tête de Pompée, et, en recevant son sceau, il fondit en larmes.
	65, 1-4	1. Artémidoros, originaire de Cnide, qui enseignait les lettres grecques et qui par-là avait suffisamment pénétré dans l'intimité de quelques-uns des complices de Brutus pour savoir en grande partie ce qui se tramait, vint apporter un billet contenant les révélations qu'il voulait faire ; 2. mais, voyant que César remettait aux gens de sa maison tous les billets qu'il recevait, il s'approcha tout près de lui et lui dit : « Lis ceci, César, seul et tout de suite ; il s'agit d'affaires d'une extrême importance pour toi. » 3. César prit le billet et essaya à plusieurs reprises de le lire, mais il en fut empêché par la foule des sollicitateurs. C'est en tenant à la main ce billet, le seul qu'il eût gardé, qu'il entra au Sénat. 4. . Cependant quelques auteurs disent que c'est un autre qui remit ce billet et qu'Artémidoros ne put même pas approcher de César, ayant été repoussé tout le long du chemin par la cohue.
<i>Cicéron</i>	4, 5-7	5. Il s'embarqua pour l'Asie et Rhodes. Parmi les rhéteurs asiatiques, c'est avec Xénoclès d'Adramyttion, Denys de Magnésie et Ménippos le Carien qu'il travailla, - à Rhodes, avec le rhéteur Apollonios, fils de Molon [= Apollonios Molon], et le philosophe Posidonios. 6. On dit qu'Apollonios, qui ne savait plus le latin, le pria de déclamer en grec ; Cicéron y consentit volontiers, pensant qu'ainsi ses fautes seraient mieux corrigées. 7. Quand il eut déclamé, tous les assistants, frappés de son talent, rivalisèrent d'éloges ; seul, Apollonios ne s'était pas déridé en l'écoutant, et, quand Cicéron eut fini, il resta longtemps songeur. Enfin, voyant que Cicéron était peiné de son silence, il dit : « Je te loue et t'admire, Cicéron, mais je m'afflige du sort de la Grèce, en constatant que les seuls avantages qui nous restaient sont aussi, grâce à toi, passés aux Romains, je veux dire : la culture et l'éloquence ».
	36, 7	En revenant de sa province, il commença par aborder à Rhodes, puis il fit à Athènes un séjour qu'enchantait le souvenir de ses anciennes études. Il y fréquenta les hommes qui tenaient le premier rang par leur culture, salua ses amis et connaissances, et après avoir reçu de la Grèce de justes tributs d'admiration, il rentra à Rome, où les affaires, comme sous l'effet d'une inflammation, tournaient déjà à la guerre civile.

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

	38, 4	On louait Théophraste de Lesbos, qui était dans le camp préfet des pionniers, d'avoir bien su consoler les Rhodiens de la perte de leur flotte : « Quel bonheur, dit Cicéron, d'avoir un Grec pour préfet ! »
Tiberius Gracchus	8, 6	Tiberius, nommé tribun du peuple, reprit aussitôt cette tâche avec ardeur, à l'instigation, disent la plupart des historiens, du rhéteur Diophanès et du philosophe Blossius. Diophanès était un exilé de Mitylène ; Blossius était d'Italie même : il était né à Cumès, mais il avait été lié à Rome avec Antipatros de Tarse, qui lui avait fait l'honneur de lui dédier plusieurs traités philosophiques.
	20, 4	[...] Et ils ne s'en tinrent pas là : ils bannirent sans jugement nombre de ses amis, arrêtaient les autres et les firent périr, notamment le rhéteur Diophanès, qui perdit ainsi la vie.
Lucullus	2, 3-4	3. Ensuite Sylla qui, à Athènes, l'emportait sur terre, mais voyait son ravitaillement maritime coupé par les ennemis, maîtres de la mer, envoya Lucullus en Égypte et en Libye pour en amener des vaisseaux. 4. On était au fort de l'hiver ; Lucullus prit le large avec trois brigantins grecs et autant de birèmes rhodiennes, s'exposant ainsi aux dangers de la haute mer et des nombreux navires ennemis qui croisaient de tout côté en raison de leur suprématie maritime.
	2, 6	De là, ayant mis le cap vers l'Égypte, il perdit, du fait des pirates, la plupart de ses bateaux. Mais lui-même leur échappa et arriva à Alexandrie, où il fit une entrée brillante.
	3, 3-4	3. Puis, un vent favorable s'étant mis à souffler, il tira soudain ses vaisseaux à la mer, prit le large et naviguant de jour les voiles baissées et repliées, mais les déployant pendant la nuit, il arriva sain et sauf à Rhodes. Les Rhodiens lui ayant fourni d'autres navires, il décida les habitants de Cos et ceux de Cnide à quitter le parti du roi et à attaquer Samos de concert. 4. Il chassa lui-même de Chios les soldats du roi et libéra les gens de Colophon en s'emparant d'Épigonos, leur tyran.
	3, 8-10	8. Mais Lucullus, soit qu'il fit passer ses devoirs envers Sylla avant toute considération d'intérêt privé ou public, soit qu'il méprisât Fimbria comme un scélérat qui venait de tuer son ami et son chef pour satisfaire son ambition, soit qu'une sorte de fatalité divine le poussât à épargner Mithridate afin de se le réserver comme adversaire, il ne répondit point à cet appel et permit à Mithridate de s'évader par mer en narguant l'armée de Fimbria. À lui seul, il battit une première fois des vaisseaux du roi qui s'étaient montrés près de Lecton en Troade. Ensuite, ayant aperçu Néoptolème qui le guettait devant Ténédos avec des forces plus importantes, il partit à sa rencontre en avant des autres, sur une quinquérème rhodienne commandée par Damagoras, homme dévoué aux Romains et très expérimenté dans les combats navals. 9. De son côté, Néoptolème fonça sur lui à force de rames, en donnant l'ordre à son pilote d'éperonner le navire ennemi. Damagoras, redoutant la masse pesante du vaisseau royal et le choc terrible de son éperon de bronze, n'osa pas s'engager proue contre proue ; il vira promptement de bord en ordonnant à l'équipage de se porter vers la poupe ; le bâtiment se trouva ainsi enfoncé de ce côté, et le coup ne causa guère de dommage, parce qu'il frappa les parties non immergées du navire. 10. A ce moment, voyant arriver les vaisseaux amis, Lucullus fit à nouveau virer de bord et, après mainte prouesse mémorable, il met les ennemis en fuite, puis donne la chasse à Néoptolème.
	4, 2-3	2. Les Mytiléniens ayant fait ouvertement défection, il voulait les ramener à la raison et leur infliger une punition modérée pour leur faute commise à l'égard de Manius. Mais, les voyant toujours en proie à leur mauvais génie, il débarqua chez eux, les vainquit en bataille rangée et les enferma dans leurs murailles, devant lesquelles il mit le siège. Puis il se rembarqua de jour et ostensiblement pour Elaea, mais il revint en cachette, tendit une embuscade près de la ville et se tint tranquille. 3. Alors, les Mytiléniens, pleins de confiance, sortirent en désordre pour piller son camp qu'ils croyaient abandonné. Lucullus fondit sur eux, fit un très grand nombre de prisonniers, tua cinq cents hommes qui résistaient et s'empara de six mille esclaves et d'un butin inestimable.
	12, 2-5	2. Il se leva, appela ses amis et leur raconta sa vision, alors qu'il faisait encore nuit. Et voici qu'arrivèrent d'Ilion des gens annonçant qu'on avait vu au port des Achéens treize quinquérèmes royales voguant vers Lemnos. Il prit aussitôt la mer, les captura, tua leur amiral, Isidore, puis attaqua le reste de la flotte. 3. Il se trouva qu'elle était à l'ancre. Alors les ennemis tirèrent leurs bateaux à terre, et c'est du haut des ponts qu'ils combattirent et frappèrent les soldats de Lucullus. La disposition des lieux ne permettait pas de les encercler ni de réduire par la force, avec des navires ballottés sur les flots, les vaisseaux ennemis appuyés et solidement fixés à la terre. 4. Cependant, à la longue, il découvrit un endroit où l'île offrait un accès et il y fit débarquer les meilleurs de ses hommes, qui, tombant par derrière sur les adversaires, tuèrent les uns et contraignirent les autres à couper les amarres de leurs vaisseaux et à s'éloigner du rivage ; alors ces navires s'entrechoquaient et recevaient les coups d'éperon de la flotte de Lucullus. 5. Il périt là une foule d'ennemis et parmi les prisonniers on amena à Lucullus Marius, le général envoyé par Sertorius. Il était borgne, et Lucullus, au moment de l'attaque, avait ordonné à ses soldats de ne tuer aucun borgne, afin d'infliger à Marius une mort infamante et ignominieuse.
	13, 3	3. Quant au roi, il se trouvait sur un navire de transport qu'il n'était pas facile d'amener à la côte, en raison de ses grandes dimensions, et qui, parmi l'agitation de la mer et des flots aveugles, n'obéissait plus aux pilotes ; d'autre part, pour gagner le large, ce navire, faisant eau, était déjà trop alourdi. Mithridate passa donc sur un brigantin de course et confia sa personne à des pirates qui, par une chance surprenante et contre tout espoir, l'amènèrent sain et sauf à Héraclée du Pont.
18, 3-7	3. Il y en avait un grand nombre, et notamment deux sœurs du roi, Roxane et Stateira, âgées d'une quarantaine d'années et non mariées, et deux de ses femmes de race ionienne. Bérénice de Chios et Monime de Milet. Cette dernière jouissait d'un grand renom chez les Grecs parce que, le roi voulant la séduire et lui ayant envoyé quinze mille pièces d'or, elle lui avait résisté jusqu'à ce que qu'un contrat de mariage eût été conclu et qu'il lui eût envoyé un diadème avec le titre de reine. 4. Depuis lors elle était malheureuse et déplorait sa beauté qui lui avait valu, au lieu d'un époux, un maître, et, au lieu d'une maison et d'un ménage, une garde de soldats barbares. Transplantée loin de la Grèce, elle n'avait eu qu'en rêve les biens qu'elle espérait et elle était privée des biens réels. 5. Quand Bacchidès arriva et ordonna aux femmes de mourir en choisissant chacune le genre de mort qui lui paraissait le plus facile et le moins douloureux, Monime arracha son diadème de sa tête, se le noua autour du cou et se pendit. 6. Le diadème aussitôt se rompit : « Maudit tissu, s'écria-t-elle, tu n'auras pas même été bon à cela ! » et elle le jeta par terre en crachant dessus, puis elle	

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		tendit la gorge à Bacchidès. Bérénice prit une coupe de poison et elle la partagea avec sa mère, qui était là et qui l'en priait. 7. Elles burent toutes les deux. Le poison fit son effet sur la plus faible, mais ne tua pas Bérénice, qui n'en avait pas bu assez. Comme elle ne parvenait pas à mourir, Bacchidès, qui était pressé, l'étrangla.
Marius	29, 12	Quant aux nombreuses marques d'estime et d'honneur que Metellus (Numidicus) reçut dans son exil, et à la manière dont il vécut à Rhodes en philosophe, il faudra plutôt les rapporter dans l'ouvrage que je lui consacre.
	45, 7	A la fin, un message venu de la mer le fit tomber dans de nouvelles frayeurs. Redoutant l'avenir, mécontent et dégoûté de sa situation présente, il ne fallut que peu de choses pour qu'il contracta une pleurésie, au dire du philosophe Posidonios : celui-ci raconte qu'il entra lui-même chez Marius déjà malade et l'entretint de l'objet de son ambassade.
Pompée	37, 4	Théophane prétend qu'on y découvrit aussi une harangue de Rutilius encourageant le roi à massacrer les Romains d'Asie. Mais la plupart des auteurs conjecturent avec raison que c'est là un trait de méchanceté de Théophane, qui sans doute détestait Rutilius parce que celui-ci ne lui ressemblait en rien, et aussi, vraisemblablement, un moyen de complaire à Pompée, dont le père était représenté comme un scélérat dans l'Histoire de Rutilius.
	42, 7-10	7. Quand Pompée eut mis en ordre et réglé les affaires de l'Asie, il poursuivit son voyage avec plus de solennité. 8. Arrivé à Mytilène, il donna la liberté à la ville par égard pour Théophane, et il assista au concours traditionnel des poètes, qui prirent alors ses exploits pour unique sujet. 9. Ravi de la beauté du théâtre, il en fit dessiner la forme et le plan, dans l'intention d'en élever à Rome un pareil, mais en plus grand et plus imposant. 10. Arrivé à Rhodes il entendit tous les sophistes et donna un talent à chacun d'eux. Posidonios a rédigé le discours qu'il prononça en sa présence pour réfuter le rhéteur Hermagoras à propos de la Recherche universelle.
	49, 13-14	13. Timagène fournit une autre version ; il prétend que Ptolémée était parti sans nécessité et avait quitté l'Égypte à l'instigation de Théophane, qui voulait procurer à Pompée une occasion de gagner de l'argent et de recevoir un nouveau commandement. 14. Mais la perversité de Théophane ne rend pas cette assertion aussi croyable que le caractère de Pompée la rend suspecte, car son ambition n'était pas de nature tellement basse et maligne.
	66, 3	Plusieurs s'embarquèrent spontanément pour Lesbos, voulant annoncer à Cornelia la bonne nouvelle que la guerre était finie, car c'est là que Pompée avait envoyé sa femme.
	74-75	(74) 1. Ayant fait escale à Amphipolis, il passa de là à Mytilène pour y prendre Cornelia et son fils. 2. Quand il eut abordé au rivage de l'île, il envoya à la ville un messenger, chargé de nouvelles bien différentes de celles qu'attendait Cornelia, car, n'ayant reçu, par lettre ou de vive voix, que des informations agréables, elle s'imaginait que la bataille de Dyrrachium avait mis fin à la guerre et qu'il ne restait à Pompée plus rien à faire d'autre que de poursuivre César. 3. Elle conservait ces illusions quand le messenger arriva. Il n'eut pas le courage de s'attarder aux politesses et lui annonça par ses larmes plutôt que par ses paroles l'immensité de ses malheurs. Puis il lui demanda de se hâter si elle voulait voir Pompée sur le seul navire dont il disposait et qui n'était même pas à lui. 4. En entendant ces mots, elle s'affaissa et resta longtemps étendue sur le sol sans connaissance et sans voix, puis, reprenant à grand peine ses sens et comprenant que le temps n'était pas aux pleurs et aux lamentations, elle traversa la ville en courant pour atteindre la mer. 5. Pompée s'élança à sa rencontre et la reçut dans ses bras, où elle tomba défaillante. « Je te vois, mon mari, dit-elle alors, réduit non point par ta Fortune, mais par la mienne, à cette unique embarcation, toi qui, avant d'épouser Cornelia, naviguais sur cette mer avec cinq cents vaisseaux ! 6. Pourquoi es-tu venu me voir et n'as-tu pas abandonné à son triste destin celle qui t'a plongé avec elle dans une si grande infortune ? Quel bonheur c'eût été pour moi de mourir avant d'apprendre que Publius, mon premier mari, était mort chez les Parthes, et comme j'aurais été sage si, après lui, j'avais abandonné la vie, comme j'en avais le dessein ! Je ne me suis conservée, je le vois, que pour faire le malheur de Pompée le Grand. » (75) 1. Telles furent, dit-on, les paroles de Cornelia. Pompée lui répondit : « Tu ne connaissais dont qu'une partie de ma Fortune, la meilleure, et elle t'a trompée peut-être parce qu'elle a duré plus longtemps qu'elle ne le fait d'habitude. 2. Mais il faut supporter ces malheurs, puisque nous sommes de simples mortels, et tenter encore le destin, car on ne doit pas désespérer de revenir de l'état actuel à l'ancien, quand on est passé de l'ancien à celui-ci ». 3. Alors Cornelia envoya chercher à la ville ses serviteurs et tout ce qu'elle possédait. Les Mytiléniens vinrent saluer Pompée et l'invitèrent à entrer dans leur ville. Il refusa et les engagea à se soumettre au vainqueur, et à ne pas perdre courage, César étant bon et clément. 4. Quant à lui, il se tourna vers le philosophe Cratippe, qui était descendu de la ville pour le voir. Il critiqua ses vues sur la Providence et engagea avec lui une courte discussion à ce sujet. Cratippe lui fit des concessions pour l'amener à de meilleurs espoirs, car il ne voulait pas, en le contredisant, le chagriner de façon intempestive. 5. En effet, si Pompée posait des questions sur la Providence, il voulait, quant à lui, montrer que la mauvaise situation des affaires publiques exigeait dès lors l'autorité d'un chef unique, puis lui demander : « Comment, Pompée, et par quelles preuves pourras-tu nous persuader que, vainqueur, tu aurais mieux usé de la Fortune que César ? Mais laissons cela de côté, comme étant l'affaire des dieux. »
	76, 7-9	7. Les autres tournaient leurs pensées vers la Libye et Juba. Mais Théophane de Lesbos déclara : « Ce serait folie de laisser de côté l'Égypte, qui se trouve à trois jours de navigation, et Ptolémée, à peine sorti de l'enfance, il est vrai, mais qui a une dette d'amitié et de reconnaissance envers toi, en raison des services que tu as rendus à son père 8. pour aller te confier aux Parthes, le plus perfide des peuples : toi qui, pouvant occuper la seconde place après un Romain qui a été ton beau-père, as renoncé à être le premier des autres et à faire l'épreuve de la clémence du vainqueur, tu irais te mettre au pouvoir d'un Arsace qui n'a même pas pu s'emparer de Crassus vivant ! 9. Et tu mènerais une jeune femme de la maison de Scipion chez des barbares qui mesurent leur puissance à leur insolence et à leur luxure ! N'en recevrait-elle aucun outrage, ce serait déjà grave qu'elle puisse passer pour en avoir reçu, en séjournant chez des hommes capables de ce crime. » Ce dernier argument fut, dit-on, le seul qui détourna Pompée de se diriger vers l'Euphrate, si toutefois ce fut bien la réflexion, et non pas un dieu, qui lui fit prendre l'autre route.
77, 3 ; 5-7	3. C'était pitié de voir délibérer sur le sort de Pompée le Grand l'eunuque Pothin, Théodote de Chios, engagé et rétribué comme maître de rhétorique, et l'Égyptien	

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		Achillas, car tels étaient les conseillers les plus éminents, choisis parmi les serviteurs attachés à la chambre et à l'éducation du roi [...]5. Les avis furent extrêmement différents : les uns voulaient chasser Pompée, les autres, le faire venir et l'accueillir. 7. le mieux étant donc, selon lui, d'aller chercher Pompée et de le tuer, car ainsi ils feraient plaisir à l'un et n'auraient pas à craindre l'autre. Et il ajouta, dit-on, en souriant : « Un cadavre ne mord pas. »
	78, 3	Quand ils s'aperçurent qu'au lieu d'une réception royale, brillante et conforme aux espérances de Théophraste, quelques hommes seulement s'avancèrent sur une seule barque de pêcheur, ils soupçonnèrent qu'on faisait de lui peu de cas et lui conseillèrent de faire virer de bord le navire pour regagner la haute mer, tandis qu'on se trouvait encore hors de portée des flèches.
	80, 9	Le sophiste Théodote échappa à la justice de César : il s'enfuit d'Égypte et erra en proie à la misère et à la haine. Marcus Brutus, quand il fut devenu puissant après le meurtre de César, le découvrit en Asie et le fit mettre à mort, après lui avoir infligé toute sorte d'outrages.
<i>Sylla</i>	25, 4	Sylla imposa à l'Asie une amende globale de vingt mille talents et ruina les particuliers par les violences et l'avidité des soldats logés chez eux.
	25, 5	Il fut prescrit au propriétaire de la maison de donner au soldat qu'il hébergeait quatre tétradrachmes par jour et de pourvoir à son dîner et à celui de tous les amis qu'il lui plaisait d'inviter. L'officier avait droit à cinquante drachmes par jour et à deux vêtements, l'un pour l'intérieur, l'autre pour ses sorties en ville.
Quintilien		
<i>Institution Oratoire</i>	III, 8, 55-58	55. Dans les écoles, on a l'habitude d'imaginer des sujets de délibération plus semblables à des sujets de controverses, et qui sont un compromis entre les deux genres, comme, par exemple, lorsque l'on consulte devant C. César sur le châtement que mérite Théodote ; car, dans cette cause, il y a accusation et défense, ce qui est le propre des discours judiciaires ; cependant, s'y mêlent aussi des considérations d'utilité : 56. si le meurtre de Pompée a servi la cause de César, s'il est à craindre que la mise à mort de Théodote entraîne la guerre avec le roi d'Égypte, si cette guerre ne serait pas particulièrement inopportune dans ces circonstances, et risquée, et, tout au moins, de longue durée. 57. On examine aussi le problème de l'honneur : convient-il à César de venger Pompée ? N'y a-t-il pas à redouter qu'il desserve la cause de son parti, s'il reconnaît que Pompée ne méritait pas la mort ? 58. Ce genre de délibération peut se rencontrer aussi dans la réalité.
Strabon		
<i>Géographie</i>	XI, 1, 6	At any rate, it is said that Pompey, upon arriving at Rhodes on his expedition against the pirates (immediately there-after he was to set out against both Mithridates and the tribes which extended as far as the Caspian Sea), happened to attend one of the lectures of Poseidonius, and that when he went out he asked Poseidonius whether he had any orders to give, and that Poseidonius replied : "Ever bravest be, and preeminent over others." Add to this that among others works he wrote also the history of Pompey. So for this reason he should have been more regardful of the truth.
	XIII, 2, 2	Mitylene has two harbours, of which the southern can be closed and holds only fifty triremes, but the northern is large and deep, and is sheltered by a mole. Off both lies a small island, which contains a part of the city that is settled there. And the city is well equipped with everything.
	XIV, 1, 14	Samos faces the south, both it and its harbour, which latter has a naval station.
	XIV, 1, 35	As for Chios, the voyage round it along the coast is nine hundred stadia; and it has a city with a good port and with a naval station for eighty ships.
	XIV, 2, 2	The Peraea of the Rhodians begins with Daedala, a place in the Rhodian territory, but ends with Mt. Phoenix, as it is called, which is also in the Rhodian territory.
	XIV, 2, 5	The city of the Rhodians lies on the eastern promontory of Rhodes ; and it is so far superior to all others in harbours and roads and walls and improvements in general that I am unable to speak of any other city as equal to it, or even as almost equal to it, much less superior to it.
	XIV, 2, 15	Then to Cnidus, with two harbours, one of which can be closed, can receive triremes, and is a naval station for twenty ships. Off it lies an island which is approximately seven stadia in circuit, rises high, is theatre-like, is connected by moles with the mainland, and in a way makes Cnidus a double city, for a large part of its people live on the island, which shelters both harbours.
	XIV, 2, 19	And it is said that the dietetics practiced by Hippocrates were derived mostly from the cures recorded on the votive tablets there. He, then, is one of the famous men from Cos; and so is Simus the physician; as also Philetas, at the same time poet and critic; and, in my time, Nicias, who also reigned as tyrant over the Coans; and Ariston, the pupil and heir of the Peripatetic; and Theomnestus, a renowned harper, who was a political opponent of Nicias, was a native of the island.
	XIV, 3, 2	After Daedala of the Rhodians, then, one comes to a mountain in Lycia which bears the same name as the city, Daedala, whence the Whole voyage along the Lycian coast takes its beginning.
Suétone		
<i>Grammairiens et rhéteurs</i>	XIV, 1-3	1. Curtius Nicias fut lié avec Cn. Pompée C. Memmius, mais pour avoir fait passer un coupable billet de Memmius à la femme de Pompée qui le dénonça, il mécontenta celui-ci et se vit interdire l'accès de sa demeure. 2. Il fut aussi un ami intime de M. Cicéron, qui dans une lettre à Dolabella écrit à son propos : « il ne se passe à rien à Rome qui soit susceptible de t'intéresser, à moins que par hasard tu ne veuilles apprendre que je sers d'arbitre entre notre cher Nicias et Vidius. L'un se prévaut, je crois,

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		de deux petites lignes pour réclamer une dette à Nicias, l'autre, tel Aristarque, marque celles-ci de l'obèle. Et moi, comme un critique de l'ancien temps, je dois décider si elles sont du poète ou bien interpolées ». Dans une autre lettre à Atticus, on lit : « Quant à ce que tu m'écris de Nicias, si j'étais en état de jouir de son agréable compagnie, il y a peu de personnes que j'aimerais autant avoir avec moi ; mais la solitude et la retraite sont mon domaine. En outre, tu connais la fragilité de notre Nicias, sa délicatesse et ses habitudes. Pourquoi donc voudrais-je lui causer du désagrément alors que lui ne peut m'apporter de joie ? Je lui suis néanmoins reconnaissant de son intention ». 3. Santra lui-même approuve ses livres sur Lucilius.
<i>Vies des Douze Césars : César</i>	II	Il fit ses premières armes en Asie, dans l'état-major du préteur Marcus Thermus ; ce dernier l'ayant envoyé en Bithynie chercher une flotte, il s'attarda chez Nicomède et l'on ne fut pas sans dire qu'il s'était prostitué à ce roi ; il renforça ce bruit en repartant quelques jours après pour la Bithynie, sous prétexte de faire rentrer une somme due à un affranchi, son client. Le reste de sa campagne lui valut une meilleure réputation et Thermus, à la prise de Mitylène, lui décerna la couronne civique.
	IV	Mais, ces discordes civiles une fois apaisées, il accusa de concussion Cornelius Dolabella, ancien consul et triomphateur ; l'ayant vu acquitter, il prit la détermination de se retirer à Rhodes, à la fois pour se dérober à la haine et pour suivre, pendant cette période d'inaction et de repos les leçons d'Apollonius Molon, le maître d'éloquence le plus célèbre de l'époque. Au cours de sa traversée, accomplie déjà pendant les mois d'hiver, il fut pris par des pirates à la hauteur de l'île Pharmacuse, et resta au milieu d'eux, non sans la plus vive indignation, près de quarante jours, avec un médecin et deux valets de chambre, car, dès le premier moment, il avait envoyé ses compagnons et ses autres esclaves chercher la somme exigée pour sa rançon. Ensuite, quand les cinquante talents eurent été comptés et qu'on eut débarqué sur le rivage, sans perdre un seul instant, il lança une flotte à la poursuite des pirates et, s'en étant rendu maître, leur infligea le supplice dont il les avait souvent menacés en plaisantant. Comme Mithridate dévastait alors les pays voisins (de son royaume), César, pour ne point sembler inactif quand des alliés étaient en danger, quitta Rhodes où il était parvenu, passa en Asie, puis, ayant rassemblé des troupes auxiliaires et chassé de la province le lieutenant du roi, maintint dans le devoir les cités chancelantes et incertaines.
<i>Vies des Douze Césars : Auguste</i>	XVII	Peu de temps après, il battit Antoine sur mer, près d'Actium, et la lutte se prolongea si tard, qu'il dut, après sa victoire, passer la nuit sur son navire. D'Actium il se rendit à Samos pour y prendre ses quartiers d'hiver, mais, troublé par la nouvelle que les troupes de toute provenance qu'il avait, après sa victoire, fait partir avant lui pour Brindes, se soulevaient en réclamant leur congé et des récompenses, il revint en Italie ;
	XXVI	Ce n'est pas toujours à Rome qu'il entra en charge : son quatrième consulat fut inauguré en Asie, le cinquième dans l'île de Samos, le huitième et le neuvième, à Tarragone.
	XLVI	En effet, il eut quelquefois à se plaindre, pour ne pas citer d'autres exemples, de la susceptibilité d'Agrippa et de l'indiscrétion de Mécène, car le premier, sur un léger soupçon de froideur et sous prétexte qu'on lui préférerait Marcellus, avait tout quitté pour se retirer à Mytilène, et le second avait dévoilé à sa femme Terentia le secret de la conjuration du Murena, que l'on venait de découvrir.
<i>Vies des Douze Césars : Tibère</i>	VIII	Comme apprentissage des fonctions civiles, Tibère défendit le roi Archelaüs, les habitants de Tralles et les Thessaliens, les uns et les autres dans des causes diverses, et par-devant Auguste ; il se fit au Sénat le porte-parole des habitants de Laodicée, de Thyatirène et de Chio, ruinés par un tremblement de terre et qui imploraient du secours.
	X	Certains estiment que, les enfants d'Auguste étant alors adultes, il leur céda spontanément la place et, pour ainsi dire, le bien, qu'il avait longtemps usurpé en occupant le second rang, et suivit l'exemple de M. Agrippa, qui, voyant M. Marcellus appelé aux charges publiques, s'en était allé à Mitylène, pour ne point paraître, en restant à Rome, son concurrent et son censeur. C'est d'ailleurs ce motif qu'il donna lui-même, mais plus tard.
	XI	Il s'éloignait d'Ostie et longeait la côte campanienne, lorsqu'à la nouvelle d'un affaiblissement d'Auguste il s'arrêta quelques temps ; mais, comme le bruit se répandait qu'il s'attardait pour se prêter à la réalisation de plus grandes espérances, en dépit d'un temps presque défavorable, il fit voile vers Rhodes, île dont le charme et la salubrité l'avaient séduit, dès le jour où il y avait abordé à son retour d'Arménie. Là, se contentant d'une habitation modeste et d'une maison de banlieue qui n'était guère plus vaste, il adopta un genre de vie tout à fait simple, se promenant parfois au gymnase sans lecteur ni huissier, et entretenant des relations avec de simples Grecs, presque sur un pied d'égalité. Un matin, par hasard, en organisant sa journée, il avait manifesté le désir de visiter tous les malades de la ville ; les personnes qui étaient près de lui l'entendirent autrement et donnèrent l'ordre de faire porter tous les malades dans une galerie publique, en les classant d'après leurs infirmités. Alors, stupéfait par ce spectacle inattendu et longtemps incertain sur ce qu'il devait faire, il finit par s'approcher de chacun, s'excusant de cette méprise, même auprès des plus humbles et des inconnus. Voici le seul cas, - on n'en a signalé aucun autre -, où il parut manifester sa puissance tribunicienne. Comme il fréquentait assidûment les écoles et les salles de conférences des professeurs, une discussion assez vive s'étant élevée entre des anti-sophistes, il s'en trouva un qui, le voyant intervenir et le prenant pour un chaud partisan de ses adversaires, l'accabla d'injures. Etant alors rentré chez lui sans faire d'éclat, il reparut tout à coup avec des appariteurs, cita son insulteur à son tribunal, par la voix d'un crieur public et le fit trainer en prison. Par la suite, il apprit que sa femme Julie avait été condamnée pour ses débauches et ses adultères, et que le divorce lui avait été signifié en son nom, sur l'ordre d'Auguste ; quoique charmé de la nouvelle, il se crut pourtant obligé de faire tout son possible, en multipliant les lettres, pour réconcilier le père avec la fille, et d'abandonner à celle-ci, quelle que fût son indignité, tous les dons qu'il avait pu lui faire. Quand la durée de sa puissance tribunicienne fut écoulée, il avoua enfin n'avoir pas eu d'autre but, en se retirant, que d'éviter tout soupçon de concurrence avec Caius et Lucius, et demanda, puisque désormais il était rassuré sur ce point, les voyant grandis et capables de garder sans peine le second rang, la permission de revoir ses proches, dont il se sentait privé ; mais il ne put l'obtenir, et l'on alla même jusqu'à l'inviter « à ne plus se préoccuper des siens, qu'il avait quittés avec tant d'empressement. »

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

	XII	Il resta donc à Rhodes contre sa volonté, ayant à grand'peine obtenu, sur l'intervention de sa mère, que, pour voiler cette disgrâce, le titre de lieutenant d'Auguste motivât son éloignement. De fait, il vécut alors, non seulement en simple particulier, mais en homme suspect et craintif, se cachant à l'intérieur des terres, se dérobant aux hommages des personnes qui passaient près de l'île, et dont les visites étaient continues, aucun général ni magistrat ne rejoignant son poste, où qu'il fût, sans faire un détour vers Rhodes. Il lui survint encore de plus graves sujets d'inquiétude. C'est ainsi qu'ayant fait le voyage de Samos pour rendre visite à son beau-fils Gaius, qui commandait en Orient, il le trouva très mal disposé à son égard, par suite des insinuations de M. Lollius, son compagnon et son mentor. On alla jusqu'à le soupçonner d'avoir, par l'entremise de quelques centurions nommés par lui, qui regagnaient l'armée après une permission, adressé à plusieurs personnes des instructions équivoques et paraissant faites pour sonder les dispositions de chacun sur un changement de régime. Auguste l'ayant informé de ce soupçon, il ne cessa de réclamer un surveillant, de n'importe quelle classe, qui contrôlerait ses actes et ses paroles.
	XIII	Il renonça même à ses exercices habituels d'équitation et d'escrime, et, quittant le costume romain, se contenta du manteau et des sandales grecs ; il resta près de deux ans dans une telle situation, inspirant de jour en jour plus de mépris et plus de haine, si bien que les habitants de Nîmes abattirent ses portraits et ses statues, et qu'un jour, son nom ayant été mentionné dans un repas intime, il se trouva quelqu'un pour promettre à Gaius de s'embarquer à l'instant pour Rhodes, s'il en donnait l'ordre, et de lui rapporter la tête de l'exilé : c'est ainsi qu'on l'appelait. Cette menace fut décisive : il se vit forcé, non plus par la crainte, mais bien par le danger, d'implorer son rappel, en joignant ses prières les plus instantes à celles de sa ère, et il l'obtint, le hasard lui-même l'ayant grandement servi. Auguste avait résolu de s'en remettre sur cette affaire à la décision de son fils aîné ; comme ce dernier se trouvait alors très fâché contre M. Lollius, il se montra indulgent et pitoyable à l'égard de son beau-père. Grâce à l'autorisation de Gaius, il fut donc rappelé, mais à condition de ne prendre aucune part, directe ou indirecte, au gouvernement.
	LVI	Il ne fut nullement plus doux à l'égard de ses commensaux grecs, dont la société lui était agréable entre toutes. Entendant un certain Xénon causer avec trop de recherche, il lui demanda quel pouvait bien être ce dialecte si désagréable, et, celui-ci ayant répondu que c'était le dorien, il le fit reléguer à Cînarîa, croyant qu'il lui reprochait son exil à Rhodes, où l'on parle dorien.
	LIX	« Tu n'es pas chevalier ; pourquoi ? tu n'as pas cent mille sesterces si tu veux tout savoir, tu n'es même que l'exilé de Rhodes ».
Tacite		
<i>Annales</i>	I, 4	Elevé dès le bas âge dans une maison régnante, chargé tout jeune encore de consulats et de triomphes, les années mêmes qu'il avait passées à Rhodes, dans un exil déguisé sous le nom de retraite, ne lui avaient servi qu'à l'entraîner à la rancœur, à la dissimulation, aux débauches secrètes.
	II, 52	Le roi Archélaüs était depuis cinquante ans maître de la Cappadoce, mal vu de Tibère auquel il n'avait rendu aucun hommage pendant son séjour à Rhodes.
	III, 48	Tibère n'en avait pas moins reçu ses hommages, quand il résidait à Rhodes.
	IV, 14	Cette année, comme la précédente, eut ses députations de cités grecques : les habitants de Samos demandaient pour le temple de Junon, ceux de Cos pour le temple d'Esculape la confirmation d'un antique droit d'asile. Les Samiens s'appuyaient sur un décret des Amphycions, juges souverains de toutes les affaires à l'époque où les Grecs, grâce aux villes qu'ils avaient fondées en Asie, étaient maîtres de tout le littoral. Non moins antiques étaient les titres des habitants de Cos, et de plus ceux-ci avaient, grâce à leur temple, des droits romains dans le sanctuaire d'Esculape, alors qu'un ordre du roi Mithridate les livrait au massacre dans toutes les îles et villes d'Asie.
	IV, 15	La même année frappa César d'un nouveau deuil, en ôtant la vie à un des jumeaux de Drusus, et la mort de son ami Lucilius Longus ne l'affecta pas moins. Celui-ci avait été le compagnon de sa bonne et de sa mauvaise fortune ; seul parmi les sénateurs il l'avait suivi dans sa retraite à Rhodes.
	IV, 57	Déjà à Rhodes, il s'était accoutumé à fuir les réunions et à cacher ses plaisirs.
	VI, 3	Telle fut la récompense qu'obtint Gallion d'une flatterie méditée : chassé aussitôt du Sénat, puis de l'Italie, il avait choisi Lesbos comme lieu d'exil ; mais comme on lui reprochait que le bannissement ne le peînerait guère dans cette île célèbre et charmante, on l'en arrache, on le ramène à Rome et on le fait garder dans les maisons des magistrats.
	VI, 18	L'exil est aussi prononcé contre Pompéia Macrina, dont le mari, Argolicus, et le beau-père, Laco, éminents personnages en Achaïe, avaient été frappés par César. Son père aussi, illustre chevalier romain, et son frère, ancien préteur, se voyant sur le point d'être condamnés, se donnèrent eux-mêmes la mort : on leur avait fait grief de ce que Théophane de Mytilène, leur arrière-grand-père, avait compté parmi les intimes de Cn. Magnus (le grand Pompée) et de ce qu'après la mort de Théophane les honneurs divins lui avaient été décernés par l'adulation grecque.
	XIV, 53	Ton trisaïeul Auguste permit à M. Agrippa de se retirer à Mytilène et à Cilnius Mécénas de goûter dans la ville même le repos qui faisait de lui un étranger.
Tite-Live		
<i>Periochae</i>	<i>Per. 69, 2</i>	2. Celui-ci [= Q. Cécilius Métellus Numidicus], bien qu'il fût défendu par les bons citoyens, partit pour Rhodes, afin de ne pas être une source de conflits, en exil volontaire ; là, il trouvait une diversion en écoutant et en lisant les grands hommes. [...] 6. Q. Cécilius Métellus fut rappelé d'exil avec l'approbation la plus chaleureuse

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires

		de la cité tout entière.
	<i>Per.</i> 78	Mithridate occupa l'Asie, fit jeter dans les chaînes le proconsul Q. Oppius, de même que le légat Aquilius et, sur son ordre, tous les citoyens romains qui se trouvaient en Asie furent assassinés en un seul jour. Il attaqua la ville de Rhodes, la seule à être restée fidèle au peuple romain et, vaincu dans plusieurs combats navals, se retira. Archélaüs, préfet du roi, vint en Grèce avec une armée et occupa Athènes. <Le livre> contient en outre le récit de l'agitation régnant dans les villes et les îles, les uns entraînant leur cité du côté de Mithridate, d'autres, du côté du peuple romain.
	<i>Per.</i> 89, 14	C. Norbanus, ancien consul proscrit, ayant été capturé dans la ville de Rhodes, se donna la mort.
	<i>Per.</i> 112, 2 ; 4	2. Comme Cn. Pompée avait gagné l'Égypte, il fut – sur l'ordre du roi Ptolémée, son pupille, et à l'instigation du précepteur de ce dernier, Théodote, (dont le crédit était grand auprès du roi) et de Pothin – tué par Achilles, qui avait été chargé de cet assassinat, alors qu'il se trouvait dans une barque, avant de gagner la terre. [...] 4. Comme César qui était à sa poursuite était arrivé trois jours après et que Théodote lui avait apporté la tête de Pompée et son anneau, il fut irrité et se mit à pleurer.
Valère Maxime		
<i>Faits et dits mémorables</i>	I, 5, 8	En lui faisant prononcer des paroles bien adaptées à la situation, la Fortune a fait à Cassius un signe prémonitoire, quand les Rhodiens le suppliaient de ne pas les dépouiller de la totalité des statues de leurs dieux et qu'elle l'a poussé à répondre qu'il leur laissait le soleil: elle voulait souligner l'insolence qu'il révélait dans la rapacité de sa Victoire par l'arrogance de ses propos et l'obliger, une fois écrasé en Macédoine, à abandonner non pas l'image du Soleil qu'il avait seulement concédé à ceux qui le suppliaient, mais le soleil même dans sa réalité.
	V, 2, ext. 2	Le roi Mithridate lui aussi a montré de la magnificence dans sa gratitude puisque, pour racheter Léonicos, qui s'était acharné à assurer sa sécurité et que les Rhodiens avaient pris par surprise dans un combat naval, il l'a échangé contre tous les ennemis qu'il avait faits prisonniers, pensant qu'il valait mieux se laisser encercler par ses pires ennemis, que de ne pas rendre grâce à celui qui a bien mérité de nous.
Velleius Paterculus		
<i>Histoire romaine</i>	II, 18	It was about this time that Mithridates, king of Pontus, seized Asia and put to death all Roman citizens in it. He was a man about whom one cannot speak except with concern nor yet pass by in silence ; he was ever eager for war, of exceptional bravery, always great in spirit and sometimes in achievement, in strategy a general, in bodily prowess a soldier, in hatred to the Romans as Hannibal. He had sent messages to the various cities of Asia in which he had held out great promises of reward, ordering that all Romans should be massacred on the same day and hour throughout the province. In this crisis none equalled the Rhodians either in courageous opposition to Mithridates or in loyalty to the Romans. Their fidelity gained lustre from the perfidy of the people of Mytilene, who handed Manius Aquilius and other Romans over to Mithridates in chains. The Mytilenians subsequently had their liberty restored by Pompey solely in consideration of his friendship for Theophanes. When Mithridates was now regarded as a formidable menace to Italy herself, the province of Asia fell to the lot of Sulla, as proconsul.
	II, 53	Envoys were sent by the king at the instance of Theodotus and Achilles to receive Pompey on his arrival – he was now accompanied in his flight by his wife Cornelia, who had been taken on board at Mytilene – and to urge him to change from the merchant ship to the vessel which had come out to meet him. Having accepted the invitation, the first of the citizens of Rome was stabbed to death by the order and dictation of an Egyptian vassal, the year of his death being the consulship of Gaius Caesar and Publius Servilius.
	II, 69, 5-6	By the Pedian law, proposed by Peditus, Caesar's colleague in the consulship, a decree of banishment was passed upon all the assassins of Caesar. At this time Capito, my uncle, a man of senatorial rank, assisted Agrippa in securing the condemnation of Gaius Cassius. While all this was taking place in Italy, Cassius in a vigorous and successful campaign had taken Rhodes, an undertaking of great difficulty. Brutus had meanwhile conquered the Lycians.
	II, 99, 4	Even in this brief epitome I ought to say that his stay of seven years in Rhodes was such that all who departed for the provinces across the sea, whether proconsuls or governors appointed by the emperor, went out of their way to see him at Rhodes, and on meeting him they lowered their fasces to him though he was but a private citizen—if such majesty could ever belong to a private citizen—thereby confessing that his retirement was more worthy of honour than their official position.
	II, 103, 1	For the return of Tiberius Nero from Rhodes in the consulship of Publius Vinicius, your father, and before the death of either of these youths, had filled his country with joy.

ANNEXE N° 2 : CHOIX D'INSCRIPTIONS

TRAITÉS INTERNATIONAUX, TEXTES DE LOIS ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Inscription n° 1. Traité d'alliance entre Rome et Méthymna.

Inscription n° 2. Extrait d'un décret des *Neoi* de Méthymna.

Inscription n° 3. Traité d'alliance d'époque césarienne entre Rome et Cnide.

Inscription n° 4. Dispositions césariennes et augustéennes en faveur de Mytilène regroupées sur le monument de Potamôn.

Inscription n° 5. *Lex Fonteia*.

Inscription n° 6. Règlement judiciaire de Chios de l'époque d'Auguste.

DOCUMENTS HONORIFIQUES

➤ Les évergètes locaux et autres Insulaires

Inscriptions n° 7. Inscriptions en l'honneur de Théophane de Mytilène.

- A. Base de statue à l'effigie de Théophane.
- B. Dédicace en l'honneur de Gneus Pompeius Théophane.
- C. Base de statue à l'effigie de Gneus Pompeius Théophane.

Inscriptions n° 8 : Inscriptions étrangères en l'honneur de Théopompe de Cnide.

- A. Base de statue de Cos.
- B. Base de statue de Rhodes.
- C. Base de statue de Delphes.

Inscriptions n° 9 : Inscriptions cnidiennes en l'honneur de Théopompe de Cnide.

- A. Base de statue.
- B. Inscriptions du monument de Théopompe honorant Théopompe et les membres de sa famille.

Inscription n° 10 : Décret honorifique cnidien en l'honneur d'Artémidore de Cnide.

Inscription n° 11 : Décret honorifique de l'Amphictionie de Delphes en l'honneur de Callistos de Cnide.

Inscription n° 12 : Dédicaces privées pour le bien-être de Nicias de Cos.

Inscriptions n° 13 : Inscriptions en l'honneur de Potamôn de Mytilène.

- A. Dédicace en l'honneur de Potamôn.
- B. Trône gravé en l'honneur de Potamôn.

➤ Les Romains prétendants au pouvoir

Inscription n° 14 : Inscription chiote en l'honneur de Lucius Licinius Lucullus ou Lucius Licinius Murena.

Inscriptions n° 15 : Inscriptions en l'honneur de Pompée.

- A. Dédicace samienne.
- B. Base de statue de Mytilène.
- C. Dédicace mytilénienne.

Inscriptions n° 16 : Inscriptions en l'honneur de César.

- A. Base d'une statue de Chios.
- B. Base d'une statue de Mytilène.
- C. Base d'une statue de Samos.
- D. Base d'une statue de Samos à l'effigie de Calpurnia, épouse de César.

Inscriptions n° 17 : Inscriptions en l'honneur de P. Servilius Isauricus et sa famille.

- A. Base d'une statue de Calymna.
- B. Base d'une statue de Cos à l'effigie de Junia, épouse d'Isauricus.
- C. Base d'une statue de Mytilène à l'effigie de Junia, épouse d'Isauricus.
- D. Base d'une statue de Samos à l'effigie de P. Servilius Isauricus Vatia, père d'Isauricus.

➤ Auguste et la famille impériale

Inscriptions n° 18 : Inscriptions en l'honneur d'Auguste.

- A. Base d'une statue de Cnide.
- B. Base d'une statue de Fourni.
- C. Base de statue bilingue de Cos.
- D. Base de statue de Mytilène.
- E. Autel dédié à Auguste de l'Heraion de Samos.

Inscriptions nos 19 : Inscriptions en l'honneur de Livie.

- A. Dédicace de Lindos.
- B. Base de statue de Samos.

Inscriptions nos 20 : Inscriptions en l'honneur de Julie.

- A. Base de statue de Mytilène.
- B. Base de statue d'Halasarna (Cos).
- C. Base de statue d'Isthmos (Cos).

Inscriptions nos 21 : Documents lesbiens en l'honneur d'Agrippa.

- A. Dédicace mytilénienne.
- B. Dédicace de Thermies (Lesbos).

Inscriptions 22 : Inscriptions en l'honneur de Caius et Lucius César.

- A. Dédicace d'un temple en l'honneur de Caius César à Halasarna (Cos).
- B. Dédicace mytilénienne pour les Princes de la Jeunesse.
- C. Dédicace mytilénienne pour Caius et Lucius César.
- D. Dédicaces de Lindos.
- E. Inscription honorifique samienne.

Inscriptions nos 23 : Dédicaces multiples mytiléniennes.

- A. Dédicaces pour Pompée, Théophraste et Potamôn.
- B. Dédicaces pour Pompée, César, Caius et Lucius César, Auguste et Agrippa.
- C. Dédicaces pour Pompée, César, Caius et Lucius César.
- D. Dédicaces pour César, Caius et Lucius César et Agrippa.
- E. Dédicaces pour Caius et Lucius César et Agrippa.

➤ Les inscriptions relatives au patronat des cités grecques

Inscriptions nos 24 : Les patrons de Chios.

- A. Lucius Domitius Ahenobarbus.
- B. Base de statue à l'effigie de César.
- C. Marcus Vicinius.

Inscription n° 25 : Le patron de Calymna : Marcus Agrippa.

Inscriptions nos 26 : Les patrons de Cnide.

- A. Base de statue à l'effigie de César.
- B. Base de statue à l'effigie de Drusus.

Inscriptions nos 27 : Les patrons de Cos.

- A. Base de statue à l'effigie de Quintus Mucius Scaevola.
- B. Base de statue à l'effigie de Titus Statilius Taurus.
- C. Base de statue à l'effigie de Marcus Popilius Laenas.
- D. Base de statue à l'effigie de [...]cius Balbus.

Inscriptions nos 28 : Les patrons de Samos.

- A. Base de statue à l'effigie de Cneus Domitius Ahenobarbus (cos. 96).
- B. Base de statue à l'effigie de Marcus Puppius Piso Frugi.
- C. Caius Julius Caesar.
- D. Cneus Domitius Ahenobarbus (? cos. 32).
- E. Base de statue à l'effigie de Paulina, épouse de Marcus Titius.
- F. Base de statue à l'effigie de Sextus Appuleius (cos. 29).
- G. Base de statue à l'effigie de Drusus.

AUTRES DOCUMENTS

➤ Inscriptions relatives au culte impérial

Inscription n° 29 : Dispositions en faveur du culte d'Auguste prises par la cité de Mytilène.

- A. Inscription relative à la mise en place d'un concours en l'honneur d'Auguste.
- B. Décret de Mytilène relatif à l'apothéose d'Auguste.
- C. Dispositions mytiléniennes de mise en place du culte d'Auguste.

Inscription n° 30 : Inscription érésienne en l'honneur d'un évergète local engagé dans l'instauration du culte impérial dans sa cité.

➤ Inscriptions latines

Inscription n° 31 : Dédicace des négociants romains de Cos en l'honneur de la cité.

Inscription n° 32 : Inscription en l'honneur de Marcus Titius faite par les négociants romains de Mytilène.

Inscription n° 33 : Épitaphe d'un soldat romain de la flotte de Ravenne.

Inscription n° 34 : Inscription rhodienne mentionnant les négociants romains établis en Asie.

➤ Inscriptions relatives aux contributions des cités grecques :

Inscription n° 35 : Dédicace de l'équipage d'un navire de Cos pour Aulus Terentius Varron.

Inscription n° 36 : Dédicace multiple rhodienne pour des commandants romains, dont Lucius Licinius Murena et Aulus Terentius Varron.

Inscription n° 37 : Inscription lacunaire faisant peut-être état d'une contribution mytilénienne en faveur de César pendant la guerre de Pharnace.

N° 1 : TRAITÉ D'ALLIANCE ENTRE ROME ET MÉTHYMNA

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 2, 510 ; SHERK 1984, n° 33 ; LABARRE 1996b, n° 64.

Littérature scientifique : FERRARY 1990, p. 224-226 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 10, p. 149-150) ; BRUN 2004 ; FAMERIE 2013, § 13.

Datation : Peut-être dès 154 comme le croyait David MAGGIE. Robert K. SHERK renvoie au débat ouvert par Maggie contre Theodore MOMMSEN mais ne prend pas position. Guy LABARRE expliquait en effet dans son lemme consacré à l'inscription que Th. MOMMSEN avait fixé la date à la période de la guerre d'Aristonikos, et que la proposition de D. MAGGIE était particulièrement isolée compte-tenu du fait que les arguments qu'il avançait étaient insuffisants (le principal élément avancé étant l'ordre donné par le Sénat au roi de Bithynie Prusias II d'indemniser les Méthymnéens, mais rien n'indique pour autant la conclusion d'un traité). Patrice BRUN, en comparant ce traité avec le traité liant Rome et la cité insulaire d'Astypalée évoque la possibilité que l'alliance ait cours entre *ca.* 150 et *ca.* 80, car d'après Guy LABARRE les critères stylistiques permettent dans tous les cas de dater l'inscription d'avant la guerre de Mithridate.

Texte original :

- 1 [μήτε ὄπλοις μήτε χρήμασιν μήτ]<ε> [ναυ]<σι>[ν βοηθείωσαν]
[δημοσίαι βουλῆι δόλωι πο]νηρῶι. ὁ δῆμος [ὁ Ῥωμαίων]
[τοὺς πολεμίους καὶ ὑπεν]αντίους τοῦ δήμου τοῦ Μ[η]-
[θυμναίων διὰ τῆς ἰδίας χ]ώρας καὶ δι' ἧς ἂν ὁ δῆμος ὁ Ῥ[ω]-
5 [μαίων κρατῆι μὴ διετώ]σαν δημοσίαι βουλῆ δόλω[ι]
[πονηρῶι, ὥστε τῶι δήμ]ωι τῶι Μηθυμναίων καὶ οἷς
[ἂν ὁ δῆμος ὁ Μηθυμναίων] ἄρχη πόλεμον ἐπιφέρειν
[μήτε πολεμίους μήτε ὄπ]λοις μήτε χρήμασιν μήτε να[υ]-
[σιν βοηθείωσαν δημοσ]ίαι βουλῆ μετὰ δόλου πονηροῦ.
10 [ἐάν τις πόλεμον πρότερο]ς ἐπιφέρει τῶι δήμωι τῶι Μηθ[υμ]-
[ναίων, τότε ὁ δῆμος ὁ Ῥωμ]αίων τῶι δήμωι τῶι Μηθ[υμ]-
[ναίων βοηθείωσαν ὡς ἂν] εὔκαιρον· ἐάν δέ τις πόλεμ[ον]
[πρότερος ἐπιφέρει τῶι δή]μωι τῶι Ῥωμαίων, τότε ὁ δ[η]-
[μος ὁ Μηθυμναίων τῶι δή]μωι τῶι Ῥωμαίων βοηθείω-
15 [σαν ὡς ἂν εὔκαιρον ἐκ τῶ]ν συνθηκῶν καὶ ὀρκίων [τ]ῶι
[δήμωι τῶι Ῥωμαίων καὶ τῶι] δήμωι τῶι Μηθυμναίων
[δοκῆ. ἐάν δέ τις τι πρὸς ταύ]τας τὰς συνθήκας κοινῆ [βου]-
[λῆ προσθεῖναι ἢ ἄρ]αι βούλητα[ι, δημοσίαι βουλῆ ἐκατέρω]ν
[ἐξέστω· ἂ δὲ ἂν προσθῶσιν ἢ ἄ]ρ<ω>σιν ἐν ταῖς συνθήκ[αις]
20 [ἐκτὸς ἔστω ταῦτα προσγεγραμμένα] ταῖς συνθήκαις.

Traduction¹ (LABARRE 1996b, n° 64, p. 325) :

« ... qu'ils ne (leur) viennent en aide ni avec des armes, ni avec de l'argent, ni avec des navires par une délibération publique de mauvaise foi. Le peuple des Romains ne laissera pas passer par une délibération publique de mauvaise fois les ennemis et les opposants du peuple des Méthymnéens sur son propre territoire, ni sur celui que le peuple des Romains domine, de façon à ce que la guerre soit portée contre le peuple des Méthymnéens t ceux que le peuple des Méthymnéens dirige, ni ne viendra en aide aux ennemis avec des armes, de l'argent, des navires par une délibération publique de mauvaise foi. Si quelqu'un prend l'initiative de la guerre contre le peuple des Méthymnéens, alors le peuple des Romains portera secours au peuple des Méthymnéens de façon appropriée ; si quelqu'un prend l'initiative de la guerre contre le peuple des Romains, alors le peuple des Méthymnéens portera secours au peuple des Romains de façon appropriée conformément aux traités et serments du peuple des Romains et du peuple des Méthymnéens. Si quelqu'un veut ajouter ou supprimer quelque chose de ce traité par consentement mutuel, que cela se réalise par délibération publique de l'un et de l'autre ; que ce qui est à ajouter ou à supprimer dans le traité soit enregistré. »

¹ Sauf mention contraire, les traductions sont de l'auteur.

N° 2 : EXTRAIT D'UN DÉCRET DES *NEOI* DE MÉTHYMNA

Éditions de l'inscription : *IG XII*, Suppl. 116 ; LABARRE 1996b, n° 65.

Littérature scientifique : BRUN 2004.

Datation : Guerre d'Aristonikos (133-129) ou peu après.

Texte original (l. 6 à 13 seulement) :

- 6 τοῦ δήμου καὶ ἐν τῷ παρόντι δὲ καιρῷ θεωροῦν-
τες τὸν δῆμον διὰ τὰς συνεχεῖς ἀφορίας ἐν τοῖς σίτ-
τοις καὶ τὰς εἰσφορὰς τῶν χρημάτων εἰς τὰς σιτωνία[ς]
θλειβόμενον, ἔτι δὲ καὶ διὰ τὴν οὕσαν αὐτῷ ἀπο τῆς [ἀρ]-
10 χῆς πρὸς Ῥωμαίους εὐνοίαν τε καὶ φιλίαν καὶ διὰ τὴν ὑ-
πάρχουσαν πρὸς αὐτοὺς συμμαχίαν κοινωνοῦντος
τοῦ συνεστῶτος αὐτοῖς ἐν τῇ Ἀσίᾳ πολέμου...

Traduction (Brun 2004, § 52) :

« Attendu que les *neoi* voient que le peuple est accablé en raison de mauvaises récoltes successives de céréales et des impôts pour l'achat de blé et parce qu'il a contribué à plusieurs reprises pour des sommes élevées en raison de son dévouement et de son amitié envers les Romains et en raison de l'alliance conclue avec eux et de sa participation à la guerre en Asie... »

N° 3 : TRAITÉ D'ALLIANCE D'ÉPOQUE CÉSARIENNE ENTRE ROME ET CNIDE

Éditions de l'inscription : *I. Knidos* 33 ; MC CABE, *Knidos* 19 ; FAMERIE 2009.

Littérature scientifique : FERRARY 1990, p. 231 et 234 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 10, p. 153 et 156) ; Thériault 2003, p. 236-240. FAMERIE 2009.

Datation : Alliance concédée par César en 45.

Texte original :

- A 1 Ὅρκιον πρὸς Ῥωμαί[ο]υς].
Πρὸ ἐξ εἰδῶν Νοεμβρίων ἐν Ἰουλία[ι ἀ]γο[ρ]ᾷ ὄρκιον γέγ[ονε] πρὸς Ῥωμαίους]
[τ]οῦ δήμου τοῦ Κνιδίων· ὑπὲρ τοῦ δήμου το[ῦ] Ῥωμαίων ὄρκι[ον] ἔτεμον]
[Γναῖ]ος Δ[ο]μέτιος Μάρκου υἱὸς [Μ]ενηνία Καλουῖνος, Γναῖος Πομπ[ώνιος] Κοῖντου υἱὸς]
5 [Κολ]λίνα Ροῦφος· ὑπὲρ τοῦ δήμου τοῦ Κν[ιδί]ων ὄρκιον ἔτεμον [-----]
[---]παίου υἱός, Κλινίας Σειλίου υἱός· πρεσβευταὶ Κνιδ[ί]ων [---]ΛΕΤ[---]
[---]ΠΙΔΙΟΙ· συμπαρήσαν Γ[ά]ιος Ἰο[ύ]λιος [Α]ρτεμιδώρου υἱὸς Θεύπομπος, [Γά]-
[ιος] Ἰούλιος Γαῖου υἱὸς Ἀρτε[μί]δωρος, Γάιος Ἰούλιος Γαῖο[υ]
[υἱὸς] Ἰππόκριτος· ἀνά [μέ]σον δήμου Ῥω[μα]ίων καὶ δήμου Κνιδίω[ν] φιλία]
10 [καὶ] συμμα[χία] καὶ εἰρήνη εἰς τὸν ἅπ[αν]τα χρόνον ἀσφα[λ]ῆς καὶ βέ[-
[βα]ί]ος ἔστω [καὶ] κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλασσα[ν]· ὁ δῆμο[ς] ὁ Κνιδίων]
[---] . . Η[---] τὴν δυναστείαν καὶ ἀρ[χ]ὴν τοῦ [δή]μου το[ῦ] Ῥωμαίων]
φυλασσέτω ----- οὕτως ὡς ἄ[ν] TI[-----]
[-----] συ[μμά]χους [-----]
- B 1 [--]ΑΙ[-----]Σ[-----]Ῥω-
μαίων Α[-----]ΤΕ[-----]ΝΤΕΣ[-----]ἄρχων[-
τες τε ἀντάρ[χον]τες τ[ῆ]ς Ῥωμαίων ΤΟΥ[-----]

- 5 ποιείτωσαν δόλωι [πο]νη[ρῶ]ι τοῦτο, [ἀλλὰ κοινῆι προ]-
 [νο]ία τηρείτωσαν, ὅπως ἑκατέρου τοῦ δήμου τὸ δί-
 [κ]αιον τηρήται· πρὸς τοῦτο τὸ ὄρκιο[ν ἐάν τι βούλωνται κοινῆι]
 γνώμη προσθεῖναι ἐκ τούτου τε τῷ ὄρκιου ἐξελέσθαι,
 ἐξέστω· ὃ δὲ ἂν κατὰ ταῦτα προσθεῖσιν ἐν τούτῳ τῷ ὄρκιῳ],
 ἐνέστω, ὃ τε ἂν κατὰ ταῦτα ἐξέλω[νται, ἐκτὸς τούτου]
 10 τοῦ ὄρκιου ἔστωι· τούτῳ τ[ῷ ὄ]ρκιῳ [-----]

Traduction (FAMERIE 2009, p. 278-279) :

« Serment envers les Romains. Le 6e jour avant les Ides de novembre (= 8 novembre), dans la curie de César, a eu lieu la prestation de serment du peuple de Cnide envers les Romains. Pour le peuple romain, ont prêté serment Cnaeus Domitius Calvinus, fils de Marcus, de la tribu Menenia, Cnaeus Pomponius Rufus, fils de Cnaeus (?), de la tribu Velina; pour le peuple de Cnide, ont prêté serment [—] fils de [—]paios, Klinias fils de Seilias, ambassadeurs des Cnidiens [—] ; étaient présents aussi les Cnidiens Caius Iulius Theopompos, fils d'Artémidôros, Caius Iulius Artémidôros, fils de Caius, Caius Iulius Hippocritos, fils de Caius. Qu'entre le peuple romain et le peuple de Cnide il y ait amitié, alliance [—] pour toujours, ferme et solide, à la fois sur terre et sur mer. Que le peuple de Cnide respecte le pouvoir, la puissance et la majesté du peuple romain, comme [—] ; que le peuple de Cnide ne permette pas aux ennemis et aux adversaires du peuple romain de [—]. [—] que le peuple romain, les magistrats et promagistrats des Romains, que les magistrats et promagistrats des Cnidiens ne portent pas atteinte à ce serment par un acte déloyal ; qu'ils veillent à respecter ce serment par décision publique (?) de sorte que [—], chacun des deux peuples [—] le droit soit respecté. S'ils souhaitent, par décision publique et commune, ajouter ou supprimer quelque chose dans ce serment, que cela soit permis ; que la clause qu'ils ajouteront ainsi soit incluse dans le serment, et que celle qu'ils supprimeront ainsi soit exclue du serment ; qu'il n'y ait pas d'acte déloyal à l'encontre de ce serment. »

N° 4 : DISPOSITIONS CÉSARIENNES ET AUGUSTÉENNES EN FAVEUR DE MYTILÈNE REGROUPÉES SUR LE MONUMENT DE POTAMÔN

Éditions de l'inscription : IG XII, 2, 35 ; SHERK 1963 (col. A) ; SHERK 1969, n° 26 (col. A-E) ; SHERK 1984, no 83 (col. B, traduction anglaise) ; SHERK 1984, n° 97 (col. B, lignes 36-43 et col. C et D, traduction anglaise) ; LABARRE 1996b, n° 20 (col. A-E) ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010 (col. A-B) ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017 (col. D).

Littérature scientifique : SHERK 1963 ; BARONOWSKI 1990 ; FERRARY 1990, p. 231-233 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 10, p. 153-155) ; FAMERIE 2009 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010 (col. A-B) ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017 (col. D), p. 400-404 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2020.

Datation : Entre 48 et 25. La première colonne, qui contient la première des trois lettres de César est malheureusement mutilée et la titulature de l'*imperator* n'est pas complète (col. A, l. 1). Elle date cependant vraisemblablement de peu après 48, et est peut-être à rapprocher d'une ambassade de la cité aussitôt après la bataille de Pharsale, suivant peut-être le conseil de Pompée à la cité tel qu'il est relaté dans la biographie de ce dernier par Plutarque (*Pompée*, 73, 3 ; Sherk 1963a). L'extrait de lettre contenu au début de la colonne B (l. 1-5) a été daté par Athina DIMOPOULOU-PILIOUNI vers 47, car elle se situe entre les deux autres lettres de César conservées sur le monument (DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 39). La troisième missive (col. B, l. 6-35) est datée de la troisième dictature de César, donc entre avril 46 et janvier-février 45 (SHERK 1969, p. 154 ; SHERK 1984, p. 103 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 45). Les deux derniers documents datent vraisemblablement de 25, date du co-consulat de Marcus Iunius Silanus, mentionné à plusieurs reprises dans la colonne C et d'Auguste (alors consul pour la neuvième fois, voir col. C, l. 27). L'ensemble du monument date vraisemblablement de l'époque augustéenne.

Texte original :

- Col. A [γράμματα Καίσαρος θεοῦ].
 1 [Γάιος Ἰούλιος Καῖσαρ αὐτοκράτωρ --- τὸ] δε[ύτε]ρον Μυτιλ[ηναίων ἄρχουσι]
 [βουλή]ι δήμῳι χαίρειν· εἰ ἔρρωσθε, καλῶς ἂν ἔχοι· κἀγὼ δὲ μετὰ τοῦ στρατεύ[ματος]
 [ύ]γιαίνον. Ποτάμων Λεσβόνακτος, ---]καφένους, Κριναγόρας Καλλίπ[που, Ζ]ωίλο[ς]
 [Ἐπιγένους -----]τας Δικαίου, Ὑβρίας Διοφάντου, Ἰστιαῖος

- 5 [------ Δημήτριος Τιμαίου οί πρεσβευταί ὑμῶν συνέ-
[τυχόν μοικαὶ τὸ ψήφισμα ὑμῶν ἀπέ]δωκαν καὶ περὶ τῶν τιμῶν διελέχθησαν
[------]ν κατωρθώκαμεν, καὶ εὐχαριστήσαντες
[------ἐνέ]τυχον μετὰ πολλῆς φιλοτιμίας καὶ εἰς
[------]ων ἔχειν. ἐγὼ δὲ τοὺς τε ἄνδρας ἐπήνι-
10 [σα διὰ τὴν προθυμίαν αὐτῶν καὶ φιλοφρόν]ως ἀπεδεξάμην, ἠδέως τε τὴν πόλιν
[ὑμῶν εὐεργετεῖν πειράσομαι καὶ κατὰ τ]οὺς παρόντας καιροὺς καὶ ἐν τοῖς μετὰ ταῦ-
[τα χρόνοις -----]αν ἐπιστάμενος ἦν ἔχοντες εὖνοι-
[αν -----]τὸν Ποτάμωνα. [ἔτι] τε τὴν προ-
[------] αὐτὸν ἐπ[ι τ]οὺς ...οντα.
- Col. B 1 ----- οὐδὲ ----- οτε
[------ β]ουλόμενος ὑμῶν κεκομίσ[θαι] τὴν
[------]ν(?) τῆς φιλίας ἀσφάλειαν, ἐν τε [τοῖς λ]οι-
[ποῖς χρόνοις -- τὴν] πόλιν αἰεὶ τινος [ὑμ]ῖν ἀ[γαθοῦ] θέ-
5 [λω γενέσθαι θαρροῦντες οὖν περὶ π]άντων ἐντυγχάνετε ἡμῖν. [ἔρρωσθε].
[γράμματα] Καίσαρος θεοῦ.
[Γάιος Ἰούλιος Καῖσαρ αὐτοκράτ]ωρ δικτάτωρ τ[ὸ τ]ρίτον, καθε[σταμέ]-
[νος τὸ τέταρτον, Μυτιληναίων ἄρχουσι βο]υλητῆ δῆμοι χαίρειν καὶ ἐρρῶσθαι· κἀγ[ὼ δὲ μετὰ]
[τοῦ στρατεύματος ὑγίαινον. ---]
----- εὐεργετεῖν τὴν πόλιν καὶ οὐ μό[νον ---]
10 [φυλάττειν τὰ φιλόφρονα ἃ διεπράξ]ασθε δι' ἡμῶν ἀλλὰ καὶ συναυ[ξάνειν]
[αὐτὰ -----]ος τὴν ἡγεμονίαν, φιλίας δόγ[ματος]
[τοῦ ὑμῖν συγκεχωρημένου δι]απέπομφα πρὸς ὑμᾶς τὸ ἀ[ντίγραφον].
{²praescriptio erasa}²
[περὶ ὧν π]ρεσβευταί Μυτιληναίων Ποτάμων Λεσβῶνακτος, Φαινίας Φαινίου τοῦ Καλλί[π]-
15 [που, Τ]έρφηος Διοῦς, Ἡρώδης Κλέωνος, Δίης Ματροκλέους, Δημήτριος Κλεωνόμου
Κρινάγορας Καλλίππου, Ζωίλος Ἐπιγένους λόγους ἐποιήσαντο χάριτα φιλίαν συμμα-
χίαν ἀνενεοῦντο, ἵνα τε ἐν Καπετωλίῳ θυσι[ί]αν ποιῆσαι ἐξῆι ἅ τε αὐτοῖς
πρότερον ὑπὸ τῆς συγκλήτου συγκεχωρημ[έ]να ἦν, ταῦτα ἐν δέλτῳ χαλκῆι
γεγραμμένα προσηλῶσαι ἵνα ἐξῆι· περὶ τούτου τοῦ πράγματος οὕτως
20 ἔδοξεν· χάριτα φιλίαν συμμαχίαν ἀνανεώσασθαι, ἄνδρας ἀγαθοὺς καὶ φί-
λους προσαγορεῦσαι, ἐν Καπετωλίῳ θυσίαν ποιῆσαι ἐξεῖναι, ἅ τε αὐτοῖς πρό-
τερον ὑπὸ τῆς συγκλήτου φιλόφρονα συγκεχωρημένα ἦν, ταῦτα ἐν δέλ-
τῳ χαλκῆι γεγραμμένα προσηλῶσαι ἐξεῖναι, ὅταν θέλωσιν· ἵνα τε
25 Γάιος Καῖσαρ αὐτοκράτωρ, ἐὰν αὐτῷ φαίνηται, τόπους χορήγια αὐτοῖς κατὰ τὸ
τῶν προγόνων ἔθος ταμίαν μισθῶσαι κελεύσει, ὅπως ὡς ἂν αὐτῷ ἐκ τῶν δη-
μοσίων πραγμάτων πίστεώς τε τῆς ἰδίας φαίνηται ἔδοξεν. [ἐπ]εὶ δὲ καὶ
πρότερον ἐνετύχετέ μοι καὶ ἔγραψα πρὸς ὑμᾶς, πάλιν ὑπέμ[ειν]αν οἱ
[ὑμέτεροι πρεσβευταί μη]δένα δεῖν ἀτελεῖ εἶ[ναι] παρ' ὑμῖν ἀκολουθ[ῶ]ς τοῖς]
[νόμοις καὶ τοῖς] φιλοφροσῶσι ἃ ἔχετε παρ' ἡμῶν τοῖς τε [πρότε]-
30 [ρον καὶ τοῖς διὰ τούτου το]ῦ δόγματος δεδομένοις τὸ ἐξεῖναι ὑμῖν [-]
[---- ταῖς] τῆς πόλεως καὶ τῆς χώρας προσόδους καθ' ἡ[συχίαν]
[χρησθαι βούλομαι οὖν] ἀποφύνασθαι ὅτι οὐδενὶ συγχωρῶ οὐδὲ συγ[χωρή]-
[σω ἀτελεῖ παρ' ὑμῖν εἶναι ο]ὔτως οὖν πεπεισμένοι θαρροῦντες χρησθ[ε--]
[---- ἀνεμποδ]ίστως· ἐγὼ γὰρ ταῦτά τε ἠδέως πεποίηκα ὑ[πὲρ]
35 [ὑμῶν καὶ εὐχομαι εἰς τ]ὸ μέλλον αἰεὶ τινος ἀγαθοῦ παραίτιος ὑμῖν [γεν]-
35 a [έσθαι].
- Col. C 1 Περί ὧν [Μά]ρκος Σιλανός λόγ[ο]υς [ἐποιήσατο ἐπὶ αὐτοκράτορα Καίσαρα Σεβασ-]
τόν [τ] ὄν συνάρχοντα γράμμ[ατα πεμφθῆναι καὶ ἀπόκρισιν ἔλθειν, ὥστε],
[ἐ]άν τῆι συγκλήτῳ ἀρέσκη μετ[ὰ τῶν Μυτιληναίων τὰ ὄρκια γενέσθαι],
[τ]ούτου τοῦ πράγματος αὐτῷ [τῷ Σιλανῷ ἢ φροντίς ἐπιτρέπεται, πε-]
[ρ]ὶ τούτου του πράγματος ο[ὔ]τως ἔδοξεν ὅπως Μᾶρκος Σιλανός]

- 5 [ύ]πατος, ἐάν αὐτῷ φαίνεται, ὄρκια τῶν Μυτιληναίων γενέσθαι φροντίσει ἄλ-
[λο] τε ὅποιον ὥστε ἐκ τῶν [δημοσίων πραγμάτων πίστεώς τε τῆς αὐ-]
τοῦ φαίνεται. Ἔδοξεν.
[Π]ρὸ ἡμερῶν τριῶν καλανδῶν Ἰουλίῳ ἐν ----- γραφομένῳ παρῆ-]
σαν Γάιος Νωρβα[νός] Γαί[ου υἱὸς Φλάκκος ----- Ἀπ-]
10 πίου υἱὸς Παλα[τίνα] ----- Μάρκος]
[Κ]ηνσωρῖνος [-----]
Μάρκος Οὐα[λέριος] -----]
κου υἱὸς [-----] ο]υ υἱὸς Κλοστο-
μίνα Λ[-----] Μάρκος Τερέντιος Μάρκου υἱὸς Παπε]ιρία Οὐαρρων
15 Γάιος Κ[-----]
Περὶ ὧν Μ[άρκος Σιλανός λόγους ἐποιήσατο, τῷ τῆς συγκλήτου] δόγματι ἑαυτῷ
δεδο[μένῳ, ὅπως, ἐάν ἑαυτῷ φαίνεται, τὰ ὄρκια τῶν Μυτ]ιληναίων γενέσ-
θαι φροντ[ίσει ἄλλο τε ὅποιον ὥστε ἂν ἐκ τῶν δημοσ]ίων πραγμάτων
πίστεώς τ[ε τῆς ἰδίας φαίνεται, πάντα ἑαυτὸν πείσασθ]αι λοιπὸν εἶναι
20 ἴνα τούτ[ου τοῦ πράγματος τὰ ἀκόλουθα πράττηται], περὶ τούτου τοῦ
πράγμα[τος οὕτως ἔδοξεν. Ὅπως Μάρκος Σιλανός] ὑπάτος, ἐάν αὐ-
τῷ φαίνη[ται, τὰ ὄρκια πεμφθῆναι πρὸς τοὺς Μυτιληναί]ους ὡς ἔστακε
γενέσθαι [καὶ ταῦτα καὶ τὰ τῆς συγκλήτου δόγματα τ]ὰ περὶ τούτου
τοῦ πράγ[ματος γενόμενα ἐν δέλτῳ χαλκῆι ἐγ]χαραχθῆναι καὶ
25 εἰς δημό[σιον ἀνατεθῆναι φροντίσει. Ἔδοξεν.]
Αὐτοκράτ[ορος Καίσαρος Σεβαστοῦ τὸ ἔνατον, Μάρκ]ου Σιλανοῦ ὑπά-
των [-----]

Desunt versus fere 30.

- Col. D 1 ὁ [δῆμ]ο[ς ὁ] Μυτιληναίων ἀρχή[ν καὶ δυναστείαν τοῦ δήμου τῶν Ῥωμαίων δια]-
φυλασσέτω οὕτως, ὡς ἂν τι κ[---]
τοὺς πολεμίους τοῦ δήμου τ[οῦ Ῥωμαίων ὁ δῆμος ὁ Μυτιληναίων διὰ τῆς ἰδίας ἐ]-
πικρατείας μὴ ἀφειέται δημοσ[ία βουλῆ διελεθῆναι, ὥστε τῷ δήμῳ τῷ]
5 Ῥωμαίων ἢ τοῖς ἀρχομένοις ὑπ' [αὐτοῦ ἢ τοῖς συμμάχοις τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαί]-
ων πόλεμον ποιῆσαι, μήτε αὐτοῖς [ὄπλοις χρήμασι ναυσὶ βοηθεῖτω].
ὁ δῆμος ὁ Ῥωμαίων τοὺς πολεμί[ους τοῦ δήμου τοῦ Μυτιληναίων διὰ τοῦ ἰδίου]
ἀγροῦ καὶ τῆς ἰδίας ἐπικρατεία[ς μὴ ἀφειέτω δημοσ]ία βουλῆ διελεθῆναι,
ὥστε τῷ δήμῳ τῷ Μυτιληνα[ίων ἢ τοῖς ἀρχομένοις ὑπ' αὐτοῦ ἢ τοῖς συμμά]-
10 χοις τοῦ δήμου τοῦ Μυτιλην[αίων πόλεμον ποιῆσαι, μήτε αὐτοῖς]
ὄπλοις χρήμα[σι ν]αυσὶ βοηθ[εῖτω].
ἐάν τις πρότερος πόλεμον ποι[ήσῃ τῷ δήμῳ τῷ Μυτιληναίων ἢ τῷ δή-
μῳ τῷ Ῥωμαίων [καὶ] τοῖς συμμάχοις τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων, βοηθεῖτω]
[ὁ δῆμος ὁ Ῥωμαίων τῷ δήμῳ τῷ Μυτιληναίων καὶ ὁ δῆμος ὁ Μυτιληναί]-
15 [ων τῷ δήμῳ τῷ Ῥωμαίων καὶ τοῖς συμμάχοις το]ῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων·
[---] βέβαιός τε ἔστω· εἰρήνη
[ἔστω εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον].
[---] ἑαυτοῦ ἔστω· ὁμοίως
[ὅσα --- δῆμος Ῥωμαίων]ν δήμῳ Μυτιληναίων ἔδω-
20 [κεν ---] τοῦ δήμου τοῦ Μυτιληναίων ἔστω
[καὶ ὅσα --- Μυτιλη]ναίων ἐγένοντο ἐν νήσῳ
[Λέσβῳ καὶ ὅσα --- πρὸ καλ]ανδῶν Ἰανοαρίων, αἵτινες
[---, τού]τοις ἐγένοντο εἴτε ταύτη
[εἴτε ἄλλῃ ---], ὡς ἕκαστον τούτων τῶν
25 [--- τε οὗτοι ἐκράτησαν ἔσχον
[--- οὗτοί τε πάντα ταῦτα ἐχέ-
[τῶσαν]
[--- Μ]υτιληναίων ἔστῶσαν

desunt uersus 27

Traductions : col. A, DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 37 ; col. B : DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 39 et 44-45 ; col. C. : LABARRE 1996b, p. 284 ; col. D : DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017, p. 402 ;

Col. A : « (Lettres de César Dieu. Gaius Julius César imperator) ... pour la seconde fois, salue les magistrats des Mytiléniens, (la Boulé et le Démos. Si vous vous portez bien) ainsi soit-il. Moi aussi, ainsi que mon armée, (nous nous portons bien. Potamôn fils de Lesbonax) ..., Krinagoras fils de Kallipos, Zôilos (fils d'Epigénès)... fils de Dikaios, Hybrias fils de Diophantos, Histiaios ..., Démétrios fils de Timéos, vos ambassadeurs qui m'ont rencontré ... et m'ont remis (votre décret) et m'ont entretenu au sujet des éloges de notre exploit et nous ont remerciés, ... ont intercédé avec beaucoup de zèle et au.... Moi, j'ai accordé l'éloge à ces hommes (pour leur dévouement et les) a reçus (avec bienveillance) et c'est avec plaisir (que j'essaierai d'accorder des bienfaits aussi bien) dans les circonstances présentes que dans les temps futurs ... sachant le dévouement dont ils font preuve ...Potamon... »

Col B : « (Lettre) de César Dieu. Gaius Julius César imperator, dictateur pour la troisième fois, désigné (pour la quatrième fois), salue (les magistrats), la Boulé et le Démos de Mytilène. Portez –vous bien. Moi (aussi, ainsi que mon armée, nous nous portons bien. ...Désirant) être bienfaisant envers la cité, et non seulement (conserver les bénéfices déjà obtenus) grâce à moi mais aussi les accroîtrel'hégémonie, je vous ai transmis une copie du décret d'amitié que nous avons concédé. (ligne 13 effacée). À propos de ce que les ambassadeurs des Mytiléniens Potamon fils de Lesbonax, Phainias fils de Phainias et petit-fils de Kallipos, Terphéos fils de Diès, Héroidès fils de Kléon, Diès fils de Matroclès, Démétrios fils de Kléonymos, Krinagoras fils de Kallippos, Zôilos fils d'Epigénès, ont mentionné dans leurs discours : du renouvellement de la bienveillance, l'amitié et l'alliance, qu'il leur soit permis de faire un sacrifice sur le Capitole, des privilèges autrefois concédés par le sénat, qu'il leur soit permis de les afficher, inscrits sur une table de bronze. Sur ces demandes voici ce qu'il a été décidé. Que la bienveillance, l'amitié et l'alliance soient renouvelées, que (les Mytiléniens) soient nommés hommes de bien et amis, qu'il leur soit permis de faire un sacrifice au Capitole, quant aux privilèges autrefois concédés par le sénat, qu'il leur soit permis de les afficher, quand ils le voudront, inscrits sur une table de bronze. Et que Gaius César imperator, s'il lui semble bon, ordonne au questeur de louer un lieu (pour eux et de leur procurer) des fournitures conformément à la coutume de nos ancêtres, de la manière qui lui paraisse la plus conforme aux intérêts de l'État et à sa bonne foi; il a plu : étant donné que vous m'avez déjà adressé une demande et que je vous ai répondu par écrit, et que vos ambassadeurs ont soumis de nouveau que personne ne doit être exempté de taxes parmi vous, selon (les lois) et les privilèges concédés autrefois par nous et ceux qui sont concédés par ce décret, afin qu'il soit possible pour vous de jouir en tranquillité des revenus de la cité et du territoire, je désire donc faire connaître que je ne concède, ni ne concéderai à personne (des exemptions fiscales parmi vous). Ainsi assurés, soyez confiants de jouir ... sans entraves; Personnellement, j'ai fait ces démarches avec plaisir en votre faveur et je souhaite, dans le futur, être toujours la cause de quelque bénéfice pour vous »

Col. C : « Au sujet de ce que Marcus Silanus a exprimé qu'une lettre a été envoyée à l'empereur César Auguste son collègue (à la charge de consul) et qu'une réponse est parvenue, puisqu'il plaît au Sénat de conclure un traité avec les Mytiléniens, que le soin de cette affaire soit remis à Marcus Silanus lui-même, sur ces questions voici ce qui a été décidé : que Marcus Silanus consul, s'il lui semble bon, se préoccupe de conclure un traité avec les Mytiléniens et de tout autre question de la manière qui lui paraisse la plus conforme aux intérêts de l'Etat et à sa propre bonne foi ; il a plu : au troisième jour des calendes de (juin ou juillet), dans ... (témoins) présents au greffe Caius Norbanus ... fils de Caius, de la tribu Flaccus ; ... fils d'Appius de la tribu Palatina ; ... Marcus Censorimus ... Marcus Valérius ... fils de ... L ... fils de ... de la tribu Clustomina ; ... Marcus Terentius Varron, fils de Marcus, de la tribu Papiria ; Caius C...

Au sujet de ce que Marcus Silanus a exprimé : qu'au décret de Sénat qui lui a été donné, s'il lui semble bon, de conclure le traité avec les Mytiléniens et toute autre question de la manière qui lui paraisse la plus conforme aux intérêts de l'Etat et à sa propre bonne foi, il a obéi sur tous les points (et qu'il est resté assidu) pour que les suites de cette affaire soient menées à bien ; sur ces questions il a été décidé : que Marcus Silanus, s'il lui semble bon, fasse envoyer le traité aux Mytiléniens comme il a établi que cela se ferait, que ce (traité) et le décret du Sénat passés au sujet de cette affaire ... soient gravés sur une tablette de bronze et qu'il se soucie (qu'elle) soit érigée dans un lieu public ; il a été décidé : sous le consulat de l'Empereur César Auguste pour la neuvième fois et de Marcus Silanus »

Col. D : « Le peuple de Mytilène doit respecter le pouvoir et la majesté du peuple romain, de façon que, si quelque chose ... Que le peuple de Mytilène ne permette pas, par décision publique, aux ennemis du peuple romain, de traverser son territoire, de sorte qu'ils fassent la guerre au peuple romain ou à ceux qui sont sous son autorité, ou à ses alliés et qu'il ne les aide pas en leur fournissant des armes, des fonds ou des navires. Que le peuple romain ne permette pas, par décision publique, aux ennemis de Mytilène de traverser ses propres terres et son territoire de sorte qu'ils fassent la guerre au peuple de Mytilène ou à ceux qui sont sous son autorité, ou à ses alliés et qu'il ne les aide pas

en leur fournissant des armes, des fonds ou des navires. Si quelqu'un déclare la guerre au peuple de Mytilène ou de Rome ou à ses alliés, que le peuple romain accorde son assistance au peuple de Mytilène et que le peuple de Mytilène accorde son assistance au peuple romain et à ses alliés ... qu'il soit sûr. Que la paix règne à perpétuité. De la même façon, tout ce que ... le peuple romain a donné au peuple de Mytilène ... que ça appartienne au peuple de Mytilène ... et tout ce que ... appartiennent au peuple de Mytilène à l'île de Lesbos et tout ce que ... avant les calendes de Janvier, lesquels ... qui sont devenus leur propriété soit de la même façon, soit d'une autre ... de façon que chacun d'eux ... qu'ils les gardent et possèdent... que tout cela leur appartienne. »

N° 5 : LEX FONTEIA

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 1, 266 ; *Roman Statutes*, n° 36, p. 497-506.

Littérature scientifique : BURASELIS 2001, p. 29-65 ; PIECZONKA 2012.

Datation : Entre 43 et 31.

Texte original, réparti sur huit fragments gravés des deux côtés. Nous suivons ici l'édition proposée dans le volume des *Roman Statutes*.

Frag. a et b	1	[---]
Face 1		[--- ἔτους ???] μηνὸς Πανάμου δευτέ- [ραι ἐξ ἰκάδος ὕ Γάϊος]Φωντήϊος Γαίου υἱὸς Καπίτων ἱερεὺς [κατὰ το δίκαιον τῶι δ]ήμῳι προσανήνεγκεν ἐκ συνκλήτου γνώ- 5 [μης, ὁ δῆμος κατὰ το δίκαι]ον ἐψηφίσατο ἐν τῆι ἀγορᾷ πρὸ τῶν [ἐμβόλων πρὸ ἡμερῶν ??? καλ]ανδῶν Ἰουλίῶν. ὕ φυλῆς Καμιλλίας [πρυτανευούσης, ὑπέρ φυλῆς πρ]ῶτος ἐψηφοφόρησεν Γάϊος Γεμίνιος. [ἐπεὶ [[Μᾶρκος Αντώνιος Μάρκου υἱός]]] αὐτοκράτωρ τριῶν ἀν- [δρῶν δημοσίων πραγμάτων κατα]στάσεως ἀπὸ συμβουλίου γνώ- 10 [μης ---]ν πίστιν καὶ τὰ ἐξ αὐτοῦ πρὸς [---]ν κατηξίωσεν ἢ τε σύνκλη- [τος ---]νου τὴν Ἀντωνίου κρίσιν [--- τὰ συγκεχωρημ]έν[α] φιλάν[θ]ρωπά τε ἄ[λ-] [λα...]
	15	[---]λ[---] ...
Frag. c	1	[---]ι κρίνεσθα[ι ---]
Face 1		[---]ς τέ τις. ὕ π[ερί ---] [--- πολιτῶν Ρ]ωμαίων γε[νομένων ---] [---]+κεν εἰ[ς? ---] 5 [---]η ο[---]
Frag. e	1	[---]τό τε +[---]
Face 1		[--- κατ]ὰ τὸ ἄριστ[ον δίκαιον ---] [---]ταί τε. ὕ ὑ[πό? ---] [---]υ ὕ οἱ μ[---] 5 [---]ο[---]
Frag. h	1	[---]αι[---]
Face 1		[---]επι+[---] [---έσ]τω. ὕῶ[---] [---]ων ὕῶ προ[---] 5 [---]υ προσαναδ[---] [--- ὅπως]ἐλεύθεροι ὄ[σιν ---] [---]αι[---]

Frag. d Face 1	1	[--- ὅς]τις τε ἄρ- [χων --- περὶ τούτ]ου τοῦ πρά[γ-] [ματος ---]τείτω ἔτι κ[αί] [--- ἐν ταύτηι τῇ προθ]ε[σ]μίαι πρὸς [--- ὅς]τε δύο [ἡμέρας --- κα]τὰ τόνδε [τὸν νόμον ---]σον νη-
Frag. f et g Face 1	1	[---] κοινόν[---] [---] παραγίνε[σθαι ---] [---]ς ἢ ζῆ[τεῖν? ---] [--- αὐτ]οῦ ἢ γον[---] 5 [---]ΕΥΚΛ[---] [--- τ]οῦ νόμ[ου ---] [---]ωι ἔστω [---] [---]τατω[---] [---]αι δια[---] 10 [---] ἐκγο[ν---] [---]οι[---] [---] [---]α πρ[---] [--- ἐ]ὰν προ[---] 15 [--- τούτ]οις τοῖς [---] [--- ἐά]ν τις τὰ γ[---] [---] τὰ δημόσ[ια ---] [---]++συ[---] [--- τέκνα τε αὐτοῦ]
Frag. a et b Face 2	1	<i>Vacat</i>
	1	[ἐ]κγονοί τε τούτων ἢ γαμβ[ροί, ὃ ἂν τις τούτων εἰς ἐπαρχεί-] αν Ἀσίαν ἢ νῆσόν τινα Ἀσία[ς τῆς ἰδίας χρείας ἐνε-] κεν εἰσαγήη ἢ ἐκ τούτων τῶν[τόπων ἐξάγη, αὐτος ὑπὲρ] τῶν οὕτως εἰσαγομένων ἢ ἐ[ξαγομένων μήτε τι δοῦ-] 5 ναὶ ἢ τελεῖν ὀφειλέτω μή[τε τινὶ ἀπ'αὐτοῦ μεταπο-] ρεῖα ἢ ἐκπραξίς ἔστω. ^v ὃ ἄ[ν τίνος τούτων μετὰ ταῦτα] πολιτῶν Ῥωμαίων γενο[μένων ὑπόδικον ἄλλωι τινὶ] ἦ ἢ μεταπορεύηται κα(ὶ ὃ ἂν ὁμοίως μεταπορεύηται] ἢ πρᾶσ<σ>ηται ὑπό τίνος [τούτων, οὗ ἂν θέληη ἄγειν, αὐ-] 10 τοῦ κατὰ τόνδε τὸν ν[όμο]ν ὧν ἦ ἢ ἐ[κπραξίς, ἢ αἴρε-] σις ἔστω. ^v πότερόν τ[ις ἄ]ρχων ἢ πρεσβε[υτῆς τελῶν] [δημοσίων] Ῥωμαίων ἢ // τῶν ἄλλοεθνῶν ἢ τ[ῶν συμμα-] [χων τισὶ φροντίσεται ὅπ]ως ἐπιτάξῃ μίσθωσ[ιν, ὃ ἂν] [καρπίζηται ---]ταί τέ τι, δοῦναι ἢ πο[ιεῖν αὐτὸς] 15 [μὴ ὀφειλέτω μήτε αὐτὸ]ν μεταπορεύεσθα[ι ἐξέστω μή-] [τε τις παρ'αὐτοῦ ἐνέχυρ]α λαμβανέτω μήτ[ε φροντιζέ-] [τω ὅπως ἀπ'αὐτοῦ τι ἐκπ]ράξῃ. ^{vvv} οἵτινες ἄ[ν ---] [--- τὰς ἐ]ξουσίας τὰς δημο[σίας ---] [--- ἔχουσι]ν ἐάν τέ τις ἄλλος [---] 20 [--- ὅς ὑπὲρ χώρα]ς ἢ φρουρίου ἢ κόμη[ς τούτων ἢ] [τῶν ἐκγόν]ων γαμβ[ρῶν τε ἐν] τῇ μισθώσει τινός [---] [--- ἐ]καστο[ς αὐτῶν στε]ρείσθω καὶ διὰ γν[ώμην ---] [--- κατὰ τόνδε τὸν] νόμον πο[ιείσθω ---] [---]+++[---]

Frag. e	1	[---]νο[---]
Face 2		[---]χεται ἐν[---] [--- ἐκείνω]ι τῶι γρ[---] [---]εγ[---]
Frag. d	1	[--- 4-5 ---γ]εγον[--- τὰς ἐξου-]
Face 2		[σίας] δημο[σίας ---] [ἐὰ]ν δε τῶι ν[όμοι ὑπεναντίον τι ποιῆ, ζημίας ὑπεύθυνος] ἔστω ὡς ἐν [--- χρήματος ἐκάστ-] 5 ου μυριάδ[ας ?δέκα? νόμων σηστερτίων --- εἰς τὸ] δημόσι[ον ---]
Frag. f et g	1	[---]α[---]
Face 2		[---]α κα[---] [---] καὶ α+[---] [---]ατος ἐχ[---]
	5	[--- μι]σθοὶ ἐν[---] [--- ἄ]παντα[---] [--- κατὰ τό]νδε τὸν νόμ[ον ---] [--- κατάκρι]τος αὐτῶν χ[ρημάτων ---] [---] προστιμῶσ<i>ε</i> [---]
	10	[--- ἄρχων ἢ ἀν]τάρχων κα[τά ---] [---]ι διὰ τόνδ[ε ---] [---] τοὺς νό[μους ---] [---] κατ/ἄ τὸν νό[μον ---] [---]νον τα+[---]
	15	[--- π]ροσανα[---]

vacat

Traduction (Roman Statutes, p. 503) :

« [C.] Fonteius C.f. Capito, pontifex, [lawfully] proposed [to the people] according to the opinion of the senate [and the people lawfully] resolved, in the forum before [the rostra on the ??? day before] the Kalends of July, the tribe Camillia [was the first to vote,] C. Geminus voted first [for his tribe.] [Since [M. Antonius M.f.,] imperator, IIIvir [for the constituting of the res publica,] according to the opinion of his consilium, has approved of the [? very great ?] fides [of ???] and of his <services> towards [? the victory and the rule of the Roma people ?] and the senate [---] the judgment of Antonius [--- the things which have been granted] and [the other] privileges [---]

[--- and his children] and their descendants of children-in-law, [whatever any of them] may import [to the province of] Asia or any island of Asia [for his own use] or [may export] from those [places, for] that which shall be imported or [exported] in this way, [he is not] to be obliged [to give] or provide [anything] nor is there to be [action] or suit [for anyone against him.] Whatever [of any of them] who shall become Roman citizens [hereafter] may be [at issue with,] or subject to action [by, anyone else] and [likewise whatever may be subject to action] or sued for by any [of them, he] is to have according to this [statute the choice of where he may wish to proceed] in respect of those things for which there may be [suit.] Or if [any] magistrate or legate [shall see that] he impose a leasing out of Roman [public revenues] [on any] either of the foreign nations or [of the allies, he is not to be obliged] to give or do (anything), [whatever may be levied] or [--- nor is it to be lawful] to bring an action [against him no is anyone] to seize [pledges from him] or [see that] (anyone) sur for [anything from him.] Whoever [--- may have --- any] public office [---] or if anyone else [--- whoever for any land] or castle or village [of these men or of their descendants and] children-in-law [in] the leasing out, in respect of any [---] each [of them ---] is to be deprived and by means of the opinion [--- according to this] statue he is to act [---] ».

N° 6 : RÈGLEMENT JUDICIAIRE DE CHIOS DE L'ÉPOQUE D'AUGUSTE

Éditions de l'inscription : *Syll.*³ 785 ; MCCABE, *Chios*, 34 ; SHERK 1969, n° 70 (traduction anglaise) ; SHERK 1984, n° 108.

Littérature scientifique : MARSHALL 1969 ; SHERK 1969, p. 352-353 ; FERRARY 1991, p. 574.

Datation : Jean-Louis Ferrary explique dans un article que l'inscription reprend des dispositions fixées par un sénatus-consulte de 80, mais qu'elle date de l'époque augustéenne, sans plus de précision (FERRARY 1991, p. 574)

Robert K. SHERK (Sherk 1969, p. 351; SHERK 1984, p. 138) fixe quant à lui la date du document à 4 ou 5 apr. J.-C., ou peu après.

Texte original :

- 1 METAME . . . ΚΛ[. ἐντ]ευχθεῖς ὑπ' Α[.]ΚΩ[- -]
 Σταφύλου ὑπαρχόντων πρὸς τοὺς Χείων πρέσβεις, ἀναγεινωσ[κόν] -
 των ἐπιστολὴν Ἀντιστίου Οὐέτερος τοῦ πρὸ ἐμοῦ ἀνθυπά[του]
 ἀνδρὸς ἐπιφανεστάτου. κατακολουθῶν τῇ καθολικῇ μου [προ] -
 5 θέσει τοῦ τη[ρ]εῖν τα ὑπὸ τῶν πρὸ ἐμοῦ ἀνθυπάτων γραφέντα [φυ] -
 λάττειν καὶ τὴν ὑπὲρ τούτων φερομένην ἐπιστολὴν Οὐέτε[ρος]
 εὐλογον ἡγησάμην. ὕστερον δὲ ἑκατέρου μέρους ἐξ ἀντικα[τα] -
 στάσεως περὶ τῶν κατὰ μέρος ζητημάτων ἐντυχόντος δὴκ[ου] -
 σα καὶ κατὰ τὴν ἐμὴν συνηθείαν παρ' ἑκατέρου μέρους ἐπιμελ[έσ] -
 10 τερα γεγραμμένα ἤτησα ὑπομνήματα. [ᾧ λ]αβῶν καὶ κατὰ το ἐπιβ[άλ] -
 λον ἐπιστήσας εὔρον τοῖς μὲν χρόνοις ἀρχαιότατον δόγμα[τος]
 σνκλήτου ἀντισφράγισμα γεγονότος Λουκία Σύλλα τὸ δε[ύτε] -
 ρον ὑπάτω, ἐν ᾧ μαρτυρηθεῖσι τοῖς Χείοις ὅσα ὑπὲρ Ῥωμαίων διε[θη] -
 κάν τε Μιθριδάτην ἀνδραγαθοῦντες καὶ ὑπ' αὐτοῦ ἔπαθον ἢ σύνκ[λη] -
 15 τος εἰδικῶς ἐβεβαίωσεν ὅπως νόμοις τε καὶ ἔθεσιν καὶ δικαίαις χ[ρῶν] -
 ται ἃ ἔσχον ὅτε τῇ Ῥωμαίων φιλία προσῆλθον, ἵνα τε ὑπὸ μήθ' ὦτινι[οῦν]
 τύπω ᾧσιν ἀρχόντων ἢ ἀνταρχόντων, οἳ τε παρ' αὐτοῖς ὄντες Ῥωμ[αῖ]
 οὶ τοῖς Χείων ὑπακούωσιν νόμοις. Αὐτοκράτορας δὲ θεοῦ υἱοῦ Σ[ε] -
 βαστοῦ τὸ ὄγδοον ὑπάτου ἐπιστολὴ πρὸς Χείους γραφοντ[- - - - -]
 20 [.]Ρ[.]ΕΙΝ ἀμφι [.] τῆς περὶ τὴν πόλιν ἐλευθ[ερίας]
 [- - - - -]

Traduction (SHERK 1984, p. 138-139) :

« [-] he having been petitioned by A[-] of Staphylos, [-] to the Chian envoys (and) read aloud a letter of Antistius Vetus, my predecessor as proconsul, a most distinguished man. Following my general procedure of preserving the written files of my predecessors in the proconsulship, to keep safe also the letter of Vetus, which had been produced concerning this case, I considered sensible. And later each party in opposition concerning their claims met with me separately, and I listened to them, and according to my usual practice requested from each party more carefully written memoranda. When I received [these,] I appropriately fixed my attention on them and the oldest (document) I found, in order of time, was a sealed copy of a decree of the Senate passed when Lucius Sulla was consul for the second time (80 BC), in which, after the Chians had testified to the actions that they on behalf of the Romans had taken bravely against Mithridates and to their suffering at his hands, the Senate specifically confirmet that they were to enjoy the laws and customs and rights which they had when they entered into friendship with the Romans, and that they should not be subject to any ruling whatsoever of (Roman) magistrates or promagistrates, and that the Romans among them should obey Chian laws. And a letter of Imperator, son of the god, Augustus, consul for the eighth time (26 BC), written to the Chians [-] | [-] the freedom for the city [-] ».

N^{OS} 7 : INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE THÉOPHANE DE MYTILÈNE

A. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE THÉOPHANE

Éditions de l'inscription : ANASTASIADIS & SOURIS 1992 ; SEG 42, 755 ; LABARRE 1996b, n° 15.

Littérature scientifique : ANASTASIADIS & SOURIS 1992 ; LABARRE 1996b ; SANTANGELO 2018.

Datation : En raison du fait que l'honoré ne porte pas encore les *tria nomina*, on peut dater l'inscription d'avant 62, date où il reçut la citoyenneté des mains de Pompée. On ne peut affiner la chronologie davantage.

Texte original :

- 1 Ὁ δᾶμος
 Θεοφάνω Ἰροί-

- 5 τα τὸν λόγιου
 πρῶτανιν ἀρέ-
 τας ἔνεκα καὶ
 εὐσεβίας τᾶς
 πρὸς τὸ θεῖον.

Traduction (Labarre 1996b, p. 274) :

« Le peuple (a honoré) Théophane, fils d'Hiroitas, *logios* prytane, à cause de sa valeur et de sa piété envers la divinité. »

B. DÉDICACE EN L'HONNEUR DE GNEUS POMPEIUS THÉOPHANE

Éditions de l'inscription : IG XII, 2, 150 ; LABARRE 1996b, n° 17.

Littérature scientifique : ROBERT 1969, p. 48-49 ; GOLD 1985, p. 325 ; LABARRE 1996a ; LABARRE 1996b ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012 ; PAWLAK 2020, p. 180.

Datation : Après 62, car dans cette inscription il possède les *tria nomina*.

Texte original :

- 1 Γναῖοι Πομπηῖοι,
 Ἱεροῖτα υἱοῖ, Θεοφάνη,
 Σώτερι καὶ εὐεργέτα.

Traduction :

« À Gneus Pompeius Théophane, fils d'Hiroitas, sauveur et évergète. »

C. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE GNEUS POMPEIUS THÉOPHANE

Éditions de l'inscription : ROBERT 1969 ; LABARRE 1996b, n° 18.

Littérature scientifique : ROBERT 1969 ; GOLD 1985 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012 ; PAWLAK 2020.

Datation : Après 62, car dans cette inscription il possède les *tria nomina*. Guy LABARRE a voulu spécifiquement dater l'inscription de 62-61 (LABARRE 1996b, p. 276), mais rien n'empêche que Théophane ait pu avoir été honoré ultérieurement (PAWLAK 2020, p. 180).

Texte original :

- 1 Γνα[ῖ]ον Πο[μπ]ηῖον, Ἱροῖτα υἱὸν,
 Θεοφάνην, ἀνακομισσάμενον
 παρὰ τῶν κοινῶν εὐεργετᾶν Ῥωμαίων
 τάν τε πόλιν καὶ τὰν χώραν καὶ τὰν
 πάτριον ἐλευθερίαν, ἀποκαταστάσαντα δὲ
 5 καὶ τὰ ἱρὰ τὰ πατ[ρ]ῶα καὶ ταῖς τιμαῖς
 τῶν θεῶν, ἀρετᾶς ἔνεκα καὶ εὐσεβείας
 τᾶς εἰς τὸ θεῖον.

Traduction (ROBERT 1969, p. 53) :

« [Le peuple a honoré] Cnaeus Pompeius, fils de Hiroitas, Théophanès, qui a recouvré des Romains, les communs bienfaiteurs, la ville et le territoire et la liberté ancestrale, et qui a rétabli les sanctuaires (les cultes) ancestraux et les honneurs des dieux, à cause de sa valeur et de sa piété envers la divinité. »

N^{os} 8 : INSCRIPTIONS ÉTRANGÈRES EN L'HONNEUR DE THÉOPOMPE DE CNIDE

A. BASE DE STATUE DE COS

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 2, 862 ; HÖGHAMMAR 1993, n° 49.

Littérature scientifique : THÉRIAULT 2003 ; DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 193, n. 118.

Datation : Après la bataille de Pharsale, vraisemblablement entre 48 et 44.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος ἐτίμασε Γάϊον Ἰούλιον
Ἀρτεμιδώρου υἱὸν Θεόπομπον,
ἀρετᾶς ἔνεκα καὶ εὐνοίας
τᾶς ἐς αὐτόν.

Traduction :

« Le peuple a honoré Gaius Julius Théopompe, fils d'Artémidore, pour sa valeur et son dévouement à son égard. »

Voir également : *PH*, 134 (= *IG XII*, 4, 2, 995 = HÖGHAMMAR 1993, n° 50), base de statue dédiée à titre privé à l'effigie de Théopompe : « Εἰρηναῖος [τοῦ δεῖνος] | [Γ]άϊον Ἰούλιον [Ἀρτεμιδώρου] | υἱὸν Θεό[πομπον, ---] | τὸν ἕαυ[τοῦ -----] | εὐχαρισ[ί]ας ἔνεκα. » Trad. HÖGHAMMAR 1993, p. 160 : « *Eirenaïos, son of [-----], (honoured) Gaius Iulius Theopompos, son of [Artemidoros], his [-----]. In gratitude.* »

B. BASE DE STATUE DE RHODES

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 1, 90.

Littérature scientifique : THÉRIAULT 2003.

Datation : Après la bataille de Pharsale, vraisemblablement entre 48 et 44.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος ὁ Ῥοδίων
ἐτίμασε
Γάϊον Ἰούλιον
Θεόπομπον Ἀρτεμιδώρου
5 ἀρετᾶς ἔνεκα καὶ εὐνοίας
ἂν ἔχων διατελεῖ
εἰς τὸ πλῆθος τὸ Ῥοδίων.

Traduction (Timothy BOILLET & Enora LE QUÉRE) :

« Le peuple des Rhodiens a honoré Caius Julius Théopompe, fils d'Artémidore, en raison de sa valeur et de la bienveillance qu'il ne cesse d'avoir à l'égard du peuple des Rhodiens. »

C. BASE DE STATUE DE DELPHES

Éditions de l'inscription : *CID IV*, 131 ; *FD III*, 1, 527.

Littérature scientifique : THÉRIAULT 2003.

Datation : 48 (THÉRIAULT 2003, p. 233).

Texte original :

- 1 [οἱ Ἀμφικτίονες Γ. Ἰούλιου]ν Θεόπομπον Ἀρτεμι-
[δώρου υἰὸν Κνίδιον ἀρετ]ᾶς ἔνεκεν καὶ εὐνοίας
[Ἀπόλλωνι Πυ]θίῳ.

Traduction (CID IV, p. 329 ; trad. F. LEFEBVRE) :

« Les Amphictions (ont consacré la statue de) G. Julius Théopompos, fils d'Artémidôros, de Cnide, pour sa valeur et son dévouement, à Apollon Pythien. »

N^{OS} 9 : INSCRIPTIONS CNIDIENNES EN L'HONNEUR DE THÉOPOMPE DE CNIDE

A. BASE DE STATUE

Éditions de l'inscription : *I. Knidos* 56 ; THÉRIAULT 2003.

Littérature scientifique : THÉRIAULT 2003.

Datation : Après la bataille de Pharsale, vraisemblablement vers 48-47 (THÉRIAULT 2003, p. 236)

Texte original :

- 1 [Ἀρτε]μιδώρο[υ υἱοῦ]
[Θε]υπόμπου [τὰν]
[ε]ἰκόνα κατὰ το[ῦτο]
τὸ ψάφισμα

Traduction (Enora LE QUÉRÉ) :

« Portrait de Théopompe, fils d'Artémidore, (érigé) conformément à ce décret. »

B. INSCRIPTIONS DU MONUMENT DE THÉOPOMPE À CNIDE HONORANT THÉOPOMPE ET LES MEMBRES DE SA FAMILLE

Éditions de l'inscription : *I. Knidos* 51-55 ; THÉRIAULT 2003.

Littérature scientifique : THÉRIAULT 2003.

Datation : Après l'exil de Théopompe et sa famille à Alexandrie, peut-être vers l'époque augustéenne (THÉRIAULT 2003, p. 240).

Texte original :

- I. Knidos* 1 [ὁ δᾶμος τῶν Κνιδίων]
51 [ἐτίμασε ταῖς μεγίσταις τιμαῖς]
[Γάϊον] | Ἰούλιον Ἀρτεμιδώρο[υ υἰὸν]
[Θεῦπ]ομπον ὅτι προστάς | τῶν κοινῶν
[καὶ ἐ]ν εἰρήνῃ καὶ ἐν πολέμῳ τοιαῦτα
[καὶ λέγ]ων καὶ πράσων διετέλεσεν
[δί ᾧ]ν Κνίδιοι σωθέντες ἐν ἐλευθέρῃαι
[καὶ αὐ]τονόμοι καὶ δαμοκρατουμένοι
[π]ατρίδι πολιτεύονται θεοῖς
- I. Knidos* 1 [ἐτίμασε ταῖς μεγίσταις τιμαῖς]
52 [Τ]ελέστειραν Ἰποκρίτου κατὰ
θυγατροποιάν δὲ Θευπόμπου
ὅτι προγόνων ὑπάρχουσα | [π]ολλὰ

		καὶ μεγάλα τὰν πόλιν εὐερ[[γ]ετηκότων καὶ καθ' ὅλον μὲν τὸν βίον εὐσεβῆς ἦν καὶ σώφρων καὶ βέβαιος συν οικήσασα δὲ καὶ τῷ σωτήρι τὰς πόλιος Θευπόμπωι τέκνων τέκνα παρέστασε τῷ πατρίδι δί ὧν ὁ δᾶμος σωθεὶς ἐν ὁμονοίαι καὶ δαμοκρατίαι πολειτε ύεται· θεοῖς
<i>I. Knidos</i>	1	ἐτί μασε ταῖς μεγίσ[τα ις τιμαῖς]
53		Ἰουλί αν Νοσσίδα Θευπ [όμπου θυγατέρα] ὅτι καὶ ποτὶ τοὺς θεοῦ [ς εὐσεβῆς] καὶ καθ' ὅλον τὸν βίον σῶ [φρων ἄξια τοῦ] πα τρὸς εἰς τὰν πόλ [ιν καὶ τοῦ γένους] ἀκόλ ουθα πράσσειν ἐλο [μένα πολλὰ καὶ] μεγ άλα συνβέβλητα [ι τῷ δάμωι] πρὸς ἀσφάλειαν καὶ σω [τηρίαν]
<i>I. Knidos</i>	1	[ἐτίμασε ταῖς μεγίσταις]ς τιμαῖς [Γάϊον Ἰούλιον Γαίου υ] ἰὸν Ἰππόκριτον [εὐσεβείας χάριν τᾶς] ποτὶ τὸ θεῖον [ἀρετᾶς δὲ ἔνεκα καὶ εὐνοία]ς τᾶς ποτὶ τὸ πλῆθος [τὸ Κνιδίων καὶ ὅτι κατὰ τε] τὴν ἄλλαν [πολιτείαν ἀνὴρ ἀγαθός ἐστι κα] ι πάντα καὶ λέ γων [καὶ πράστων μετὰ τοῦ π]ατρὸς [καὶ τοῦ ἀδελφοῦ διετέλεσε]ν ἐξ ὧν ὁ δᾶ μος [ἀνακτησάμενος τὰν πά]τριον [ἐλευθερίαν αὐτόνομος ὧν ἐ]ν δαμοκρατίαι [πολιτεύεται]
<i>I. Knidos</i>	1	[[ἐτίμασε ταῖς] [μ]εγίσταις τι [μ]αῖς [[Γάϊον Ἰούλιον Γ]] αἰίου υἱὸν Ἀρτ εμίδωρον [[εὐσεβείας] χάριν τᾶς ποτὶ τὸ θεῖον ἀρετᾶς δὲ ἔνεκα κα[ι] εὐνοίας τᾶς εἰς τὸ πλῆθος τὸ Κνιδίων καὶ ὅτι κατὰ τε τὰν ἄλλαν πολιτείαν ἀνὴρ ἀγαθ ός ἐστι καὶ πάν τα καὶ λέγων καὶ πράστων μετὰ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ ἀδελφοῦ διατ ελεῖ ἐξ ὧν ὁ δᾶ μος ἀνακτησάμεν ος τὰν πάτριον ἐλευθερίαν αὐτόν ομος ὧν ἐν δαμοκρατίαι πολιτ εύεται

Traductions (THÉRIAULT 2003, p. 240-243) :

I. Knidos 51 : « (Le peuple des Cnidiens) a honoré des plus grands honneurs Gaius Ioulios Théopompos fils d'Artémidoros, parce que, à la tête des intérêts de la communauté, il n'a eu cesse, en temps de paix comme en temps de guerre, de parler et d'agir de telle sorte que les Cnidiens sauvés, vivent politiquement dans une patrie libre, autonome et démocratique. Aux dieux. »

I. Knidos 52 : « (Le peuple des Cnidiens) a honoré des plus grands honneurs Telesteira fille d'Hippokritos, par adoption fille de Théopompos, car, descendante d'ancêtres ayant rendu de nombreux et insignes bienfaits à la cité, elle fut tout au long de sa vie pieuse, sage, et résolue ; et que, s'étant unie au sauveur de la cité, Théopompos, elle offrit à la patrie les enfants de ses enfants, grâce auxquels le peuple, sauvé, vit politiquement dans la concorde et la démocratie. Aux dieux. »

I. Knidos 53 : « (Le peuple des Cnidiens) a honoré des plus grands honneurs Ioulia Nossis fille de Théopompos, parce que, pieuse envers les dieux et sage tout au long de sa vie, ayant choisi d'accomplir envers la cité

des choses dignes de son père et conformes à sa lignée, elle a procuré au peuple de nombreuses et grandes choses pour sa sécurité et son salut. »

I. Knidos 54 : « (Le peuple des Cnidiens) a honoré des plus grands honneurs Gaios Ioulios Hippokritos fils de Gaios, pour sa piété envers la divinité, sa valeur, et son dévouement envers le peuple des Cnidiens, et parce que dans toute son activité civique, il se montre homme de bien et n'a eu cesse, avec son père et son frère, de dire et de faire toutes choses par lesquelles le peuple, ayant recouvré sa liberté ancestrale et étant autonome, vit dans un régime démocratique. »

I. Knidos 55 : « (Le peuple des Cnidiens) a honoré des plus grands honneurs Gaios Ioulios Artémidoros fils de Gaios, pour sa piété envers la divinité, sa valeur, et son dévouement envers le peuple des Cnidiens, et parce que dans toute son activité civique, il se montre homme de bien et n'a eu cesse, avec son père et son frère, de dire et de faire toutes choses par lesquelles le peuple, ayant recouvré sa liberté ancestrale et étant autonome, vit dans un régime démocratique. »

Voir aussi :

- Une base de statue érigée à titre privé à l'effigie de Théopompe par Marcus Aeficius Apollonios, fils de Marcus (*I. Knidos* 57) ;
- Un texte honorant Théopompe émanant de la communauté romaine de Cnide (*I. Knidos* 701).

N° 10 : DÉCRET HONORIFIQUE CNIDIEN EN L'HONNEUR D'ARTÉMIDORE DE CNIDE

Éditions de l'inscription : *I. Knidos* 59 ; MCCABE, *Knidos*, 1 ; THÉRIAULT 2003.

Littérature scientifique : THÉRIAULT 2003.

Datation : Époque augustéenne.

Texte original :

- 1 [χρυσ]<έ>οι θαλλοῦ στεφάνοι καὶ ἄλλοις
[χρ]υσέοις στεφάνοις τρισί, εἰκόσι
[χα]λκέαις τρισὶ καὶ μαρμαρίναις
[τρι]σί καὶ χρυσέαις τρισί, ἀναγορεύσεσ[ι]
- 5 [κα]ὶ στεφαναφορίαις καὶ προεδρίαῖς
[ἐ]ν πᾶσι τοῖς ἀγῶσι καὶ αὐτῶι καὶ
[ἐ]κγόνοις, σιτήσῃ ἐν δαμιοργίῳ
[ἄ]ς κα ζώη· καὶ ἐπεὶ κα μεταλλάξῃ
τὸν βίον, ταφᾷ δαμοσίαι καὶ ἐνταφᾷ
- 10 κατὰ πόλιν ἐν τῶι ἐπισαμοτάτῳ
τοῦ γυμνασίου τόπῳ· ἐστάκει δὲ
[αὐ]τοῦ καὶ εἰκόνα χρυσέαν σύνναον
[τ]ᾷ Ἀρτάμῃ τῆι Ἰακυνθοτρόφῳ
[κ]αὶ Ἐπιφανεῖ, ἄς καὶ αὐτᾶς ἱερεὺς
- 15 [ὕ]πάρχει διὰ βίου· καὶ βωμὸν
ἰδρυσάμενος καὶ θυσίας καὶ πομπὰν
καὶ γυμνικὸν ἀγῶνα πενταετηρικὸν
ψαφ[ι]ξάμενος Ἀρτεμιδώρεια
τετιμάκει αὐτὸν τιμαῖς ἰσοθέοις

Traduction (THÉRIAULT 2003, p. 244) :

« ... par une couronne dorée de feuillage, trois autres couronnes dorées, trois statues de bronze, trois de marbre et trois dorées, par des proclamations, des stéphanéphories et des proédries dans tous les concours, pour lui et ses descendants, par la nourriture à vie au *damiorgion* ; et à sa mort, par une sépulture publique et un tombeau dans la cité, dans le lieu le plus en vue du gymnase ; on lui a aussi dressé une statue dorée au *synnaos* d'Artémis

Hyakynthotrophos et Epiphanès, dont il est prêtre à vie ; après lui avoir érigé un autel et décrété des sacrifices, une procession, et un concours gymnique pentétérique, les *Artémidoeria*, on lui a décerné des honneurs *isotheoi*. »

Voir aussi :

- Un extrait très mutilé de décret honorifique où il reçoit d'importants honneurs : *I. Knidos* 60 ;
- Une inscription de Cos, très mutilée, qui a été restituée par Kerstin HÖGHAMMAR qui identifiait l'honoré en tant qu'Artémidore : HÖGHAMMAR 1993, n° 20.

N° 11 : DÉCRET HONORIFIQUE DE L'AMPHICTIONIE DE DELPHES EN L'HONNEUR DE CALLISTOS DE CNIDE

Éditions de l'inscription : *CID* IV, 130 ; *FD* III, 1, 480.

Littérature scientifique : THÉRIAULT 2003.

Datation : Probablement avant la bataille de Pharsale, pendant la campagne de Grèce de César.

Texte original :

- 1 δόγμα[α τῶν Ἀμφικτιόν]ων.
ἐπεὶ Κάλλιστος Ἐπιγένους Κνίδιος, ἀν]ήρ καλὸς κάγαθός γενόμε[ε]-
νος ἐπὶ τῆς Ἑλλάδος μετὰ τοῦ αὐτοκρ]άτορος καὶ μετὰ τῶν ἐκεί-
νου πρεσβευτῶν καὶ ἀν[τιστρατήγων τ]ήν ἀναστροφὴν καὶ εὐταξι-
5 ἀν τοῦ βίου πεποιήται π[ᾶσιν ἀνυπέρβλ]ητον καὶ πλείστην ῥοπὴν
παρὰ τοῖς ἡγουμέ[νο]ις εἰς πάντα ἔχων τῶν πόλεων ἦκει φροντίζων καὶ πα-
ραίτιος ἀεὶ τινος ἀγα[θοῦ] γινόμενος τοῖς ἡ]μετέροις δήμοις τούς τε κα-
τ' ἄνδρα χρεῖαν ἔχοντας [τῶν Ἑλλήνων συλ]λαμβάνων καὶ δι' αὐτοῦ καὶ δι-
ὰ τῶν ἡγουμένων ὥστε καὶ [κατὰ κοινὸν] καὶ κατ' ἰδίαν φίλον καὶ ξέ[νον]
10 καὶ εὐεργέτην ἑαυτὸν ἀποδεδει[χ]έ[ν]αι τῶν Ἑλλήνων, καὶ ταῦτα ἀά[v]-
τα πράττων διατετέλεκεν καὶ πόλεις καὶ ιδιώτας σφύζων χωρὶς [ὄψω]νίων
δεομένων ἀμοι]βῆς τε καὶ δαπάνης, ὥστε τὴν χρηστότητα καὶ μεγαλο-
ψυχίαν αὐτοῦ παρὰ πᾶσι γεγον<έν>αι διάδηλον· τύχηι τῇ ἀγαθῇ· δεδό-
χθαι τοῖς Ἀμφικτίοσιν ἐπαινεῖσαι τε Κάλλιστον Ἐπιγένους Κνίδιον ἐφ' [ἦ]ι
15 ἔχων εὐνοίᾳ διατελεῖ πρὸς τε τὰς Ἑλληνίδας πόλεις καὶ τὸ Ἀμφικ[τι]-
ονικὸν σύστημα· καὶ εἶναι αὐτὸν πρόξενον καὶ εὐεργέτην καὶ το[ῦ]ς ἐκγ[όνο]υς
αὐτοῦ τοῦ τε συνεδρίου τῶν [Ἀμ]φικτιόνων καὶ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων· εἶ-
ναι δὲ αὐτῷ καὶ προεδρίαν ἐν Πυθίοις καὶ ἀναγορεύεσθαι αὐ[τὸν] ἐν τῷ γυ]-
μνικῷ ἀγῶνι μετὰ τῶν ἄλλων εὐεργετῶν, καὶ στεφανοῦσθαι χρυσοῖ σ[τε]-
20 φάνωι· στήσαι δὲ αὐτοῦ καὶ εἰκόνα χαλκῆν ἐν Δελφοῖς ἐν τῷ ἱ[ερῶ]ι τοῦ Ἀ-
πόλλωνος τοῦ Πυθίου ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ, ἐπιγραφή[ν ποι]ουμέ-
νους· οἱ Ἀμφικτίονες Κάλλιστον Ἐπιγένους Κνίδιον, εὐνοίας ἕνεκεν κ[αὶ]
ἀρετῆς τῆς εἰς ἑαυτοὺς κ[αὶ] τοὺς ἄλλους Ἑλληνας, Ἀπόλλωνι Πυθίῳ· ἐλέσ<θ>α[ι]
25 δὲ καὶ πρεσβευτὰς οἵτιν[ε]ς ἀποΐσουσιν αὐτῷ τάσδε τὰς τιμὰς κ[αὶ] παρακαλ[οῦ]-
σιν αὐτὸν τὴν [αὐ]τὴν διαφυλάσσειν πρὸς πάντας τοὺς Ἑλληνας εὐνοί[αν].
πρεσβευταὶ εἰρέθησαν· Ἀντιγένης καὶ Ἀγησίλαος [οἱ ...]ολάου, Πρωτο[γέ]-
νης Πρωτάρχου, Καλλείδας Εὐξιθέου, Διόδωρος Δωροθέου.

Traduction (*CID* IV, p. 326-327 ; trad. F. LEFEBVRE) :

« Décret des Amphictions. Attendu que Callistos fils d'Épigénès, de Cnide, homme de bien venu en Grèce avec l'Imperator et ses légats propréteurs, a observé une conduite et une discipline de vie que personne ne saurait dépasser et (attendu que), jouissant de la plus grande influence auprès des dirigeants en toute chose, il est arrivé avec le souci de nos cités, étant toujours à l'origine de quelque bienfait pour nos peuples, venant en aide aux Grecs ayant individuellement besoin de lui, lui-même ou pas l'intermédiaire des dirigeants, si bien qu'il s'est signalé à titre public et à titre privé comme l'ami, l'hôte et le bienfaiteur des Grecs, ne cessant par toutes ces actions d'assurer le salut des cités

et des particuliers, sans indemnités requérant une contrepartie coûteuse, de sorte que sa bonté et sa grandeur d'âme ont été manifestes auprès de tous ; à la bonne fortune, plaise aux Amphictions de décerner l'éloge à Callistos fils d'Épigénès, de Cnide, pour le dévouement qui ne cesse d'être le sien envers les cités grecques et l'Organisation amphictionique ; qu'il reçoive, lui-même et ses descendants, le titre de proxène et bienfaiteur du conseil des Amphictions et des autres Grecs ; qu'il bénéficie aussi de la proédie aux Pythia, que son nom soit proclamé lors du concours gymnique avec ceux des autres bienfaiteurs, et que lui soit décernée une couronne d'or ; qu'on érige également une statue de lui, en bronze, à Delphes dans le sanctuaire d'Apollon Pythien, à l'endroit le plus en vue, avec l'inscription suivante : « les Amphictions (ont consacré la statue de) Callistos fils d'Épigénès, de Cnide, pour son dévouement et son mérite envers eux et les autres Grecs, à Apollon Pythien » ; qu'on désigne aussi des ambassadeurs pour lui apporter notification de ces honneurs et l'inviter à conserver le même dévouement pour tous les Grecs ; ont été désignés comme ambassadeurs : Antigénès et Agèsilaos fils de [...]oloas, Prôtogénès fils de Prôtarchos, Calleidas fils d'Euxithéos, Diodóros fils de Dôrothéos. »

N° 12 : DÉDICACES PRIVÉES POUR LE BIEN-ÊTRE DE NICIAS DE COS

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 2, 682.

Littérature scientifique : SHERWIN-WHITE 1978, p. 141-142 ; BURASELIS 2001.

Datation : Entre 43 et 31.

Texte original :

- 1 θεοῖς
[πα]τρώοις περὶ
[τ]ᾶς Νικία τοῦ δά-
μου νιοῦ, φιλοπά-
5 τριδος, ἥρωος,
εὐεργέτα δὲ
τᾶς πόλιος,
σωτηρίας.

Traduction :

« Aux dieux ancestraux, pour Nicias, fils du Peuple, ami de sa patrie, héros, évergète de la cité, sauveur. »

Voir aussi :

- *IG XII*, 4, 2, 683-711, autres dédicaces privées en l'honneur de Nicias de Cos, aux textes en tout point similaires à celui présenté ici. Une liste de ces inscriptions a été établie en 2001 par Kostas BURASELIS (BURASELIS 2001, p. 154-155).

N°S 13 : INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE POTAMÔN DE MYTILÈNE

A. DÉDICACE EN L'HONNEUR DE POTAMÔN

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 2, 159.

Littérature scientifique : PARKER 1991 ; PAWLAK 2020.

Datation : Seconde moitié du Ier siècle av. J.-C. ou début du Ier s. apr. J.-C.

Texte original :

- 1 Ποτάμωνι
Λεσβόνακθ
ος τῷ σώτηρι
καὶ εὐεργέτα κα-

- 5 ἰ κτίστα τᾶς π-
όλιος.

Traduction :

« À Potamôn, fils de Lesbonax, le sauveur, évergète et fondateur de la cité. »

B. TRÔNE GRAVÉ EN L'HONNEUR DE POTAMÔN

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 272.*

Littérature scientifique : PARKER 1991 ; PAWLAK 2020.

Datation : Seconde moitié du Ier siècle av. J.-C. ou début du Ier s. apr. J.-C.

Texte original :

- 1 Ποτάμωνος
τῶ Λεσβόνακτος
προεδρία.

Traduction :

« Potamôn, fils de Lesbonax, proèdre. »

Voir aussi :

- D'autres dédicaces mytiléniennes en l'honneur de Potamon dans *IG XII, 2, 160-162* ainsi que dans *IG XII, Suppl. 43-45.*
- Les honneurs décernés à la famille de Potamôn et à ses descendants dans PARKER 1991.
- Les bienfaits obtenus pour la cité de Mytilène pour lesquels Potamôn a été remercié et honoré dans *IG XII, 2, 35 (n° 4).*

**N^{OS} 14 : INSCRIPTION CHIOTE EN L'HONNEUR DE LUCIUS LICINIUS LUCULLUS OU LUCIUS
LICINIUS MURENA**

Éditions de l'inscription : *SEG 39, 929.*

Littérature scientifique : Ameling 1989.

Datation : Milieu du siècle d'après l'écriture. En fonction de l'honoré – si l'on suit l'hypothèse de Walter AMELING et que l'on voit dans cette inscription une dédicace en l'honneur de Lucullus ou de Murena –, la date peut être antérieure à la moitié du siècle, et l'on peut privilégier une date autour des années 80. Le premier s'illustra dans la guerre de Mithridate en chassant les Pontiques de Chios (Plutarque, *Lucullus*, 3, 4), tandis que le second est connu pour avoir mené une expédition de lutte contre la piraterie pour laquelle Rhodes l'a honoré (*IG XII, 1, 48*).

Texte original :

- 1 Λεύκιος Λικίννιος Λευκί[ου]

Traduction :

« Lucius Licinius, fils de Lucius. »

**N^{OS} 15 : INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE POMPÉE
A. DÉDICACE SAMIENNE**

Éditions de l'inscription : *IG XII, 6, 1, 352.*

Littérature scientifique : FRIJA 2014b, n. 21.

Datation : Après 67, car il s'agit probablement d'une inscription à mettre en rapport avec la guerre des pirates menée par Pompée.

Texte original :

- 1 ὁ δῆμος ὁ Σαμίων Γνάϊον
Πομπήϊον Γναίου υἱὸν Μέγαν,
αὐτοκράτορα, τὸν εὐεργέτην κα[ι]
σωτήρα *vacat* τῆς πόλεως παραι

Traduction (trad. Enora LE QUÉRÉ & Timothy BOILLET) : deux traductions sont possibles, en raison du terme problématique « *παραι* » (voir à ce sujet nos remarques dans le premier volume, p. 198, n. 75).

- « Le peuple des Samiens (honore) Gneus Pompée le Grand, fils de Gneus, *imperator*, évergète et sauveur, de la part (?) de la cité »
- « Le peuple des Samiens (honore) Gneus Pompée le Grand, fils de Gneus, *imperator*, évergète et sauveur, reponsable (du salut ?) de la cité. »

B. BASE DE STATUE DE MYTILÈNE

Éditions de l'inscription : IG XII, 2, 202 ; LABARRE 1996b, n° 16 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012.

Littérature scientifique : LABARRE 1996a ; LABARRE 1996b, DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012.

Datation : 62 pour Guy LABARRE, 61 pour Athina DIMOPOULOU-PILIOUNI.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος
τὸν ἐαυτῷ σῴτηρα καὶ κτίσταν
Γνάϊον Πομπήϊον, Γναίῳ υἱόν,
μέγαν, τρὶς αὐτοκράτορα, κατα-
λύσαντα τοῖς κατάσχοντας
τὰν οἰκημέναν πολέμοις καὶ
κατὰ γᾶν καὶ κατὰ θάλασσαν.
Δωρόθεος Ἡγησάνδρου
Ὀλύνθιος ἐπόησεν.

Traduction (LABARRE 1996b, p. 275) :

« Le peuple (a honoré) son sauveur et fondateur Cneus Pompée le Grand, fils de Cneus (Pompée), trois fois *imperator*, qui a mis fin aux guerres de conquête de l'univers par terre et par mer. Dôrothéos fils d'Hégésandros Olynthien a fait (cette statue). »

C. DÉDICACE MYTILÉNIENNE

Éditions de l'inscription : IG XII, 2, 140.

Littérature scientifique : DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012 ; FRIJA 2014b, n. 21.

Datation : Seconde moitié du 1^{er} siècle.

Texte original :

- 1 Γναίῳ Πο[μ]ηίῳ,
Γναίῳ υἱῷ, Μεγάλῳ,
αὐτοκράτορι, σῴτη-
ρι καὶ εὐεργέ[τα]

[καὶ κτίστα τᾶς πόλιος].

Traduction :

« À Gneus Pompée le Grand, fils de Gneus, *imperator*, sauveur, évergète et fondateur de la cité. »

Voir aussi :

- IG XII, 2, 141-149 : autres dédicaces mytiléniennes en l'honneur de Pompée. Le texte ici présenté est le plus complet. Les autres dédicaces sont plus brèves, et insistent particulièrement sur les titres de sauveur et d'évergète.
- D'après Athina DIMOPOULOU-PILIOUNI (DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012, p. 212), dix-huit inscriptions honorant Pompée ont été gravées dans l'île. Elle en donne quelques exemples dans DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012, n. 79, à compléter avec les inscriptions IG XII, Suppl. 39 et 40 ainsi qu'avec les dédicaces multiples mytiléniennes : IG XII, 2, 163 ; 164 et 165 (= n^{os} 23 A-C).

N^{os} 16 : INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE CÉSAR

A. BASE D'UNE STATUE DE CHIOS

Éditions de l'inscription : MCCABE, Chios, 162 ; RAUBITSCHKEK 1954, n° N.

Littérature scientifique : RAUBITSCHKEK 1954 ; DELRIEUX 2010 ; KIRBIHLER 2012.

Datation : D'après la titulature de César, entre 46 et 44.

Texte original :

- 1 ὁ δῆμος
τὸν αὐτοκράτορ[α]
Γάϊον Ἰούλιον Γαίῳ[υ]
υἰὸν Καίσαρα, ἀρχιερέα,
5 ὑπατον κ[α]ὶ δικτάτορα
τὸ δεύτερον, εὐεργέ-
την ὄντα κ[α]ὶ σωτήρα
[π]ά[ντων τῶν Ἑλλήνων.]

Traduction :

« Le peuple (honore) l'*imperator* Gaius Julius César, fils de Gaius, grand pontife, consul et dictateur pour la deuxième fois, évergète et sauveur de tous les Grecs. »

B. BASE D'UNE STATUE DE MYTILÈNE

Éditions de l'inscription : IG XII, 2, 151 ; RAUBITSCHKEK 1954, n° T.

Littérature scientifique : RAUBITSCHKEK 1954 ; KIRBIHLER 2012 ; PAWLAK 2020.

Datation : Après Pharsale.

Texte original :

- 1 Γαίῳ Ἰουλίῳ
Καίσαρι, ἀρχεῖ-
ρει, εὐεργέτα
καὶ σώτηρι.

Traduction :

« À Gaius Julius César, grand pontife, évergète et sauveur. »

C. BASE D'UNE STATUE DE SAMOS

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 6, 1, 387 ; RAUBITSCHKEK 1954, n° Q.

Littérature scientifique : RAUBITSCHKEK 1954 ; KIRBIHLER 2012.

Datation : Peut-être 46, compte tenu qu'il est qualifié de consul pour la troisième fois dans l'inscription (l. 3).

Texte original :

- 1 [ὁ δῆ]μος
[Γάϊον Ἰούλιο]ν Γαίου Καίσαρα,
[τὸν αὐτοκράτορα, τ]ὸ τρίτον ὕπατο[ν] [καὶ ἀρχι]-
[ερέα, τὸν ἑαυτοῦ εὐε]ργέτην, ἐπαυξή[σαντα]
- 5 [-----]Α.[--].ΟΜ[--]
[-----]

Traduction :

« Le peuple (a honoré) Gaius Julius César, (fils de) Gaius, *imperator*, consul pour la troisième fois et grand pontife, son évergète, pour la concession... »

D. BASE D'UNE STATUE DE SAMOS À L'EFFIGIE DE CALPURNIA, ÉPOUSE DE CÉSAR

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 6, 1, 388 ; RAUBITSCHKEK 1954, n° R.

Littérature scientifique : RAUBITSCHKEK 1954 ; KAJAVA 1990 (n° 5 dans le catalogue) ; KIRBIHLER 2012 ; FRIJA 2017b.

Datation : Peut-être 46, compte tenu qu'il est qualifié de consul pour la troisième fois dans l'inscription (l. 2-3).

Texte original :

- [ὁ δῆμος Καλπουρνίαν Λευ]-
[κίου Καλπουρνίου Πίσωνος]
[Καισωνίνου θυγατέρα, γυναῖ]-
- 1 κα δὲ Γαίου Ἰουλίου Καίσαρος,
τοῦ αὐτοκράτορος, τὸ τρίτον
ὑπάτου καὶ ἀρχιερέως μεγίσ-
του, διὰ τὴν ἐκ τοῦ ἀνδρὸς
- 5 αὐτῆς γενομένην περὶ
[-----]

Traduction :

« Le peuple (a honoré) Calpurnia, fille de Lucius Calpurnius Pison, épouse de Gaius Julius César, *imperator*, consul pour la troisième fois et grand pontife, en raison des bienfaits de son époux [à l'égard de la cité ?] »

Voir aussi :

- Bases de statues de Chios et de Cnide à l'effigie de César, où il est mentionné en tant que patron des deux cités (n°s **24 B** et **26 A**).
- Autel dédié à César à Mytilène : *IG XII*, 2, 26.
- Les dédicaces multiples mytiléniennes où César est souvent mentionné : *IG XII*, 2, 164 (avec Pompée, Caius et Lucius César, Agrippa et Auguste ; n° **23B**) ; 165 (avec Pompée et Caius et Lucius César ; n° **23C**) et 166 (avec Lucius et Caius César et Agrippa ; n° **23D**).

N^{OS} 17 : INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE P. SERVILIUS ISAURICUS ET SA FAMILLE

A. BASE D'UNE STATUE DE CALYMNA

Éditions de l'inscription : *AE* 1940, n° 129 ; *BE* 1939, n° 275.

Littérature scientifique : KIRBIHLER 2011 ; FRIJA 2014b.

Datation : 46-44.

Texte original :

- 1 Πόπλιος Σερουίλιος Ποπλίου υἱὸς Ἴσαυρικὸς ἀνθύπατος Ἀπόλλωνι Καλυμνίῳ ἀποκατέστησεν

Traduction :

« Publius Servilius Isauricus, fils de Publius, proconsul, a restitué les statues d'Apollon aux Calymniens. »

B. BASE D'UNE STATUE DE COS À L'EFFIGIE DE JUNIA, ÉPOUSE D'ISAURICUS

Éditions de l'inscription : *IG* XII, 4, 2, 859 ; HÖGHAMMAR 1993, n° 52.

Littérature scientifique : KAJAVA 1990 (n° 13b dans le catalogue) ; KIRBIHLER 2011 ; FRIJA 2017b (n° 14 dans le catalogue).

Datation : 46-44.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος ἐτίμασε
Ἰουνίαν Δέκμου θυγατέρα,
γυναῖκα δὲ Ποπλίου
Σερούλιου Ποπλίου υἱοῦ
5 Ἴσαυρικοῦ ἀνθυπάτου.

Traduction :

« Le peuple (a honoré) Junia, fille de Decimus, épouse de Publius Servilius Isauricus, fils de Publius, proconsul. »

C. BASE D'UNE STATUE DE MYTILÈNE À L'EFFIGIE DE JUNIA, ÉPOUSE D'ISAURICUS

Éditions de l'inscription : *IG* XII, Suppl. 60.

Littérature scientifique : KAJAVA 1990 (n° 13a dans le catalogue) ; KIRBIHLER 2011 ; FRIJA 2017b (n° 14 dans le catalogue).

Datation : 46-44.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμ[ος]
Ἰουνίαν Δέκμ[ω Ἰουνίω]
Σιλάνω θυγ[άτερα, γύναι]-
κα δὲ Πο[πλίω Σερουιλίανω ἀν]-
5 [θυ]πά[τω -----]

Traduction :

« Le peuple (a honoré) Junia, fille de Decimus Junius Silanus, épouse de Publius Servilius, proconsul... »

D. BASE D'UNE STATUE DE SAMOS À L'EFFIGIE DE P. SERVILIUS ISaurICUS VATIA, PÈRE D'ISaurICUS

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 6, 1, 357.

Littérature scientifique : KIRBIHLER 2011 ; FRIJA 2017 (n° 15 dans le catalogue).

Datation : 46-44.

Texte original :

- 1 [ὁ δῆ]μος ὁ Σα[μίω]ν
[Πόπλι]ον Σερουίλιον Γαίου υἱὸν Ἴσ[αυρικόν],
[τὸν] πατέρα τοῦ ἀνθυπάτου Ποπ[λίου]
[Σερο]υιλίου Π[οπλίου] υἱοῦ Ἴσαυρικ[οῦ],
[εὐνοίας ἔ]νεκα τῆς εἰς ἐα[υτὸν Ἥρη].

Traduction :

« Le peuple des Samiens (a honoré) Publius Servilius Isauricus, fils de Gaius, le père du proconsul Publius Servilius Isauricus, fils de Publius, pour son dévouement à son égard. À Héra. »

N^{OS} 18 : INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR D'AUGUSTE

A. BASE D'UNE STATUE DE CNIDE

Éditions de l'inscription : *I. Knidos* 42.

Littérature scientifique : ROSSO 2017 (n° 11 dans le catalogue).

Datation : Après 14.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 13, n° 1.

Texte original :

- 1 Ἀυτοκράτορα
Καίσαρα θεὸν θεοῦ
υἱὸν Σεβαστόν,
σωτήρα καὶ κτίσ-
5 ταν τᾶς πόλιος·
ὁ δᾶμος

Traduction (Timothy BOILLET & Enora LE QUÉRÉ) :

« Le peuple (a dédié cette statue) à l'empereur, César, divin Auguste, fils de dieu ; sauveur et fondateur de la cité. »

B. BASE D'UNE STATUE DE FOURNI

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 6, 2, 1205.

Littérature scientifique : ROSSO 2017 (n° 12 dans le catalogue).

Datation : Règne d'Auguste.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 13, n° 2.

Texte original :

- 1 [ὁ δῆ]μος ὁ [— — — —]
[Ἀὐτο]κράτορα Καίσα[ρα]

θε[ο]ῦ υἰὸν Σεβαστὸν
σωτῆρα καὶ κτίστην.
vacat

Traduction (Enora LE QUÉRÉ) :

« Le peuple [---] (a dédié cette statue) à l'empereur César, Auguste, fils de dieu, sauveur et fondateur (de la cité). »

C. BASE DE STATUE BILINGUE DE COS

Éditions de l'inscription : IG XII, 4, 2, 635 ; HÖGHAMMAR 1993, n° 27.

Littérature scientifique : ROSSO 2017 (n° 13 dans le catalogue).

Datation : Règne d'Auguste.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 13, n° 3.

Texte original :

- 1 Imp(eratori) Caesari Divi f(ilio) Aug(usto)
Mercurio scrutareī
Αὐτοκράτορι Καίσαρι θεοῦ
υἱῷ Σεβαστῶι Ἐρμῆι
5 γρυτοπῶλαι
vacat 0,035
προστατοῦντος Διογένους τοῦ
Πολυχάρους φιλοκαίσαρος.

Traduction (HÖGHAMMAR 1993, p. 137) :

« *To Imperator, Caesar, son of divus (Iulius), Augustus, Mercurius. The trinket-sellers (erected the statue). During the period of service of Diogenes, son of Polychares, loyal to the emperor.* »

D. BASE DE STATUE DE MYTILÈNE

Éditions de l'inscription : IG XII, 2, 152.

Littérature scientifique : ROSSO 2017 (n° 38 dans le catalogue).

Datation : Entre 2 av. J.-C. et 14 apr. J.-C.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 13, n° 12.

Texte original :

- 1 [Αὐτ]οκράτορι Καίσαρι,
[θέω] υἱῷ, Σεβά-
[στω, πά]τρι τᾶς πάτρι-
δος.

Traduction (Timothy BOILLET & Enora LE QUÉRÉ) :

« À l'empereur César, fils du dieu, Auguste, père de la patrie. »

E. AUTEL DÉDIÉ À AUGUSTE DE L'HERAION DE SAMOS

Éditions de l'inscription : IG XII, 6, 1, 497 ; HERRMANN 1960, n° 10.

Littérature scientifique : /

Datation : Début du 1^{er} siècle apr. J.-C.

Texte original :

- 1 *vacat* 0,14
 [Αὐτοκ]ράτο[ος Καίσα]-
 [ρος θε]εοῦ υἱοῦ [Σεβαστοῦ].
 vacat 0,35

Traduction (Enora LE QUÉRÉ) :

« (Autel de) l'empereur César, fils de dieu, Auguste. »

Voir aussi :

- Une dédicace des Lindiens en l'honneur d'Auguste (*Lindos* II, 386) ainsi que des dédicaces provenant de Cos (*IG* XII, 4, 2, 633-634 et 636).
- Une base de statue gravée des deux côtés provenant du dème d'Isthmos à Cos (*IG* XII, 4, 2, 636).
- Une inscription honorifique du dème d'Halasarna à Cos (*IG* XII, 4, 2, 1157).
- Une dédicace pour le bien-être de l'empereur située sur une base de statue à son effigie (*IG* XII, 4, 2, 673 = HÖGHAMMAR 1993, n° 28 ; voir peut-être aussi *IG* XII, 4, 2, 886 = HÖGHAMMAR 1993, n° 12).
- Plusieurs inscriptions érésiennes (*IG* XII, Suppl. 128 ; *IG* XII, 2, 542 et 537).
- Les dédicaces multiples mytiléniennes où il fait partie des honorés : *IG* XII, 2, 164 (n° 23 B) ainsi que des inscriptions en son seul honneur (*IG* XII, Suppl. 41-42).
- Une inscription de Lindos en son honneur (*Lindos* II, 386).
- Deux inscriptions honorifiques retrouvées à l'Héraion de Samos (*IG* XII, 6, 1, 399-400).

N^{OS} 19 : INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE LIVIE

A. DÉDICACE DE LINDOS

Éditions de l'inscription : *Lindos* II, 387.

Littérature scientifique : FERRIÈS & DELRIEUX 2017.

Datation : Entre 9 et 6.

Texte original :

- 1 ὑπὲρ
 [Λιβί]ας γυναικὸς
 [Αὐτ]οκράτορος
 [Καίσαρος] θεοῦ υἱοῦ
 5 [Σεβαστοῦ]
 [Λίνδιοι].

Traduction (Timothy BOILLET & Enora LE QUÉRÉ) :

« Pour Livie, épouse de l'empereur César, fils de dieu, Auguste. Les Lindiens. »

B. BASE DE STATUE DE SAMOS

Éditions de l'inscription : *IG* XII, 6, 1, 391 ; HERMANN 1960, n° 11.

Littérature scientifique : FERRIÈS & DELRIEUX 2017.

Datation : Règne d'Auguste.

Texte original :

- 1 ὁ δῆμος
 Δρούσιλλαν Αὐ[τοκράτο]-

ρος Καίσαρος [θεοῦ υἱοῦ]
Σεβαστοῦ γυ[ναῖκα Ἥρη].
υααατ

Traduction :

« Le peuple (a honoré) Drusilla, épouse de l'empereur César, fils de dieu, Auguste. À Héra. »

Voir aussi :

- Une autre base d'une statue samienne en l'honneur de Livie (*IG XII*, 6, 1, 390).
- L'inscription en l'honneur d'un évergète érésien qui a dédié un temple en l'honneur de Livie (*IG XII*, Suppl. 124 ; n° 30).

N^{OS} 20 : INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE JULIE

A. BASE DE STATUE DE MYTILÈNE

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 2, 204.

Littérature scientifique : RODDAZ 2007 (= RODDAZ 2021, p. 281-289) ; FERRIÈS & DELRIEUX 2017.

Datation : Règne d'Auguste

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος
Ἰουλίαν, παῖδα Αὐτοκράτορος Καίσαρος
θέω Σεβάστω, γύναικα δὲ Μάρκω Ἀγρίππα,
τὰν εὐέργετιν παίσας ἀρέτας ἔννεκα
5 καὶ τᾶς πρὸς τὰν πόλιν εὐνοίας.

Traduction (Enora LE QUÉRÉ) :

« Le peuple (a honoré) Julie, fille de l'empereur César divin Auguste, épouse de Marcus Agrippa, évergète, en raison de toutes ses vertus et de sa bienveillance à l'égard de la cité. »

B. BASE DE STATUE D'HALASARNA (Cos)

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 2, 1154 ; HÖGHAMMAR 1993, n° 78.

Littérature scientifique : HÖGHAMMAR 1993 ; FERRIÈS & DELRIEUX 2017.

Datation : Vers 15 (d'après HÖGHAMMAR 1993, p. 188).

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος ὁ Ἀλασαρνιτᾶν Ἰουλίαν
γυναῖκα Ἀγρίππα, θυγατέρα δὲ Σεβα-
στοῦ Καίσαρος, εἰκόνι Ἀρτάμιδος.

Traduction (HÖGHAMMAR 1993, p. 188) :

« The deme of Halasarna (dedicated a statue of) Iulia, wife of Agrippa, daughter of Caesar Augustus, in the likeness of Artemis. »

C. BASE DE STATUE D'ISTHMOS (Cos)

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 2, 1180 ; HÖGHAMMAR 1993, n° 77.

Littérature scientifique : HÖGHAMMAR 1993 ; FERRIÈS & DELRIEUX 2017.

Datation : Vers 15 (d'après HÖGHAMMAR 1993, p. 188).

Texte original :

- 1 [ό] δᾶμος ὁ Ἴσθμιω[τᾶν]
[ᾶ]νέθηκεν Ἰουλίαν Μάρκ[ου]
[Ἀ]γρίππα γυναῖκα, θυγατέρα
[Καί]σαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ.

Traduction (HÖGHAMMAR 1993, p. 188) :

« *The deme of Isthmos dedicated (a statue of) Iulia, wife of Markus Agrippa, daughter of Augustus, Caesar, son of divus (Iulius).* »

Voir aussi :

- Une seconde inscription mytilénienne assimilant Julie à une Nouvelle Aphrodite (*IG XII, 4, 2, 482*).
- Une dédicace samienne (*IG XII, 6, 1, 393*).

N^{OS} 21 : DOCUMENTS LESBIENS EN L'HONNEUR D'AGRIPPA

A. DÉDICACE MYTILÉNIENNE

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 170*.

Littérature scientifique : RODDAZ 2007 (= RODDAZ 2021, p. 281-289) ; RODDAZ 2009.

Datation : Règne d'Auguste.

Texte original :

- 1 [Μ]άρκω Ἀγρίππα
τῷ σώτηρι καὶ
[τ]ῷ παιδί αὐτῷ
[Μά]ρκω Ἀγρίππα
5 [παιδ]όπαιδι τῷ
[Σεβάστ]ῳ θέῳ.

Traduction (Timothy BOILLET & Enora LE QUÉRÉ) :

« À Marcus Agrippa, le sauveur et fils de Marcus Agrippa, petit-fils du divin Auguste. »

B. DÉDICACE DE THERMIES (LESBOS)

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 203*.

Littérature scientifique : RODDAZ 2007 (= RODDAZ 2021, p. 281-289) ; RODDAZ 2009.

Datation : Règne d'Auguste.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος
θεόν σώτηρα τᾶς πόλιος Μᾶρκον
Ἀγρίππαν τὸν εὐεργέταν καὶ κτίσταν.

Traduction :

« Le peuple (a honoré) le dieu sauveur de la cité, Marcus Agrippa, évergète et fondateur. »

Voir aussi :

- Une inscription de Calymna l'honorant comme patron de la cité (n° 25).
- Une autre inscription de Mytilène (*IG XII, 2, 171*).

- Une inscription érésienne mentionnée dans les études de Jean-Michel RODDAZ (*IG XII*, 2, 531).
- Les dédicaces multiples de Mytilène où il est associé avec Pompée, César, Auguste ou encore ses enfants, Caius et Lucius (*IG XII*, 2, 164 [= n° 23 B] ; 166 [= n° 23 D] ; 168 ; 169 [= n° 23 E] ; 172a)

N^{OS} 22 : INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE CAIUS ET LUCIUS CÉSAR

A. DÉDICACE D'UN TEMPLE EN L'HONNEUR DE CAIUS CÉSAR À HALASARNA (COS)

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 2, 637.

Littérature scientifique : /

Datation : Début du 1^{er} siècle.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος
 ὁ Ἀλασαρνιτᾶν
 Γαίῳ Ἰουλίῳ θεοῦ Σεβαστοῦ
 υἱῷ Καίσαρι νέῳ θεῷ
5 τὸν γαόν.

Traduction (Timothy BOILLET & Enora LE QUÉRÉ) :

« Le dème d'Halasarna (a dédié) ce temple à Caius Julius César, fils du dieu Sébaste, nouveau dieu. »

B. DÉDICACE MYTILÉNIENNE POUR LES PRINCES DE LA JEUNESSE

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 2, 167.

Littérature scientifique : /

Datation : Début du 1^{er} siècle.

Texte original :

- Col. A 1 Γαίῳ Καί-
 σαρι ἀγίμο-
 νι τᾶς νεό-
 τατο<ς>.
Col. B 1 Λευκίῳ Καί-
 σαρι ἀγίμο-
 νι τᾶς νε-
 ότατος.

Traductions :

Col. A : « À Caius César, Prince de la Jeunesse. »

Col. B : « À Lucius César, Prince de la Jeunesse. »

C. DÉDICACE MYTILÉNIENNE POUR CAIUS ET LUCIUS CÉSAR

Éditions de l'inscription : *IG XII*, Suppl. 49a.

Littérature scientifique : /

Datation : Règne d'Auguste.

Texte original :

- 1 Γαίω Καί-
σαρι καὶ
Λευκίω Καί-
σαρι τοῖς παί-
5 δεσσι τῶ
Σεβάστω.

Traduction (Timothy BOILLET et Enora LE QUÉRÉ) :
« À Caius César et à Lucius César, fils d'Auguste. »

D. DÉDICACES DE LINDOS

Éditions de l'inscription : *Lindos* II, 388.

Littérature scientifique : /

Datation : Règne d'Auguste.

Texte original :

- Col. A 1 [ὑπὲρ]
[Λευκίου Καίσαρος] υἱοῦ
[Καίσαρος Σεβαστοῦ]
[Λίνδιοι].
- Col. B 1 ὑπὲρ
Γαίου Καίσαρος υἱοῦ
[Καίσαρος Σεβαστοῦ]
[Λίνδιοι].

Traductions (Enora LE QUÉRÉ) :

Col. A : « Pour Lucius César, fils de César Auguste. Les Lindiens. »

Col. B : « Pour Caius César, fils de César Auguste. Les Lindiens. »

E. INSCRIPTION HONORIFIQUE SAMIENNE

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 6, 1, 395.

Littérature scientifique : /

Datation : Entre 5 av. J.-C. et 2 apr. J.-C.

Texte original :

- 1 [ὁ δῆμος Γαίον καὶ Λούκιον Αὐτ]οκρά[τορος Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ]
[Σεβαστ]οῦ υἱ[οῦ]ς Καίσαρα[ς ἀρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς αὐτόν].

Traduction (Timothy BOILLET & Enora LE QUÉRÉ) :

« Le peuple (a honoré) Caius et Lucius César, fils de l'empereur César, fils de dieu, Auguste, pour leur valeur et leur dévouement à son égard. »

Voir aussi :

- Une inscription honorifique de Cos en l'honneur de Caius César (*IG XII*, 4, 2, 1024).
- Une dédicace mytilénienne fragmentaire où l'on reconnaît toutefois Lucius et Caius César (*IG XII*, Suppl. 46) ainsi qu'une autre dédicace où ils sont qualifiés de princes de la jeunesse (*IG XII*, Suppl. 48).

- Les dédicaces multiples mytiléniennes où ils font partie des honorés (*IG XII, 2, 164* [= n° 23 B] ; 165 [= n° 23 C] ; 166 [= n° 23 D] ; 168 ; 169 [= n° 23 E]).

N^{OS} 23 : DÉDICACES MULTIPLES MYTILÉNIENNES

A. DÉDICACES POUR POMPÉE, THÉOPHANE ET POTAMÔN

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 163* ; LABARRE 1996b, n° 19.

Littérature scientifique : ROBERT 1969 ; GOLD 1985 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2012, p. 212-213 ; PAWLAK 2020, p. 181.

Datation : Vraisemblablement époque augustéenne, puisque c'est à cette période que se concentre l'essentiel de l'activité diplomatique de Potamôn ici honoré.

Texte original :

Col. A	1	Γναίω Πονπ[η]- ίω, Γναίω υἱώ, Μέγαλω, αὐτο- κράτορι, τῶ εὐ- εργέτα καὶ σώ- τηρι καὶ κτίστα.
	5	
Col. B	1	[θ]έω Δ[ι] Ἐλευθε]- ρίω Φιλοπάτριδι Θεοφάνη τῶ σώ- τηρι καὶ εὐεργέ- τηρι καὶ εὐεργέ- τα καὶ κτίστα δευ- τέρω τᾶς πάτριδος.
	5	
Col. C	1	Ποτάμωνι Λεσβώνακτο[ς] τῶ εὐεργέτα καὶ σώτηρος
	5	καὶ κτίστα τᾶς πόλιος.

Traductions :

Col. A : « À Gneus Pompée le Grand, fils de Gneus, *imperator*, évergète, sauveur et fondateur. »

Col. B : « Au dieu Zeus Libérateur, ami de sa patrie, Théophane, sauveur, évergète et second fondateur de la patrie. »

Col. C : « À Potamôn, fils de Lesbonax, évergète, sauveur et fondateur de la cité. »

B. DÉDICACES POUR POMPÉE, CÉSAR, CAIUS ET LUCIUS CÉSAR, AUGUSTE ET AGRIPPA

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 164*.

Littérature scientifique : ROBERT 1969, p. 50, n. 1 ; RODDAZ 2009, p. 55.

Datation : Époque augustéenne.

Texte original :

Col. A	1	Γναίω Πομ- πήϊω Μεγά- λω, αὐτοκρά-	Col. D	1	Αὐτοκράτο- ρι Καίσαρι, θέω υἱώ, θέω Σε-
--------	---	--	--------	---	---

		τορι.			βάστω.
Col. B	1	Γ. Καίσαρι καὶ Λ. Καίσαρι ἀγί- μοσι τᾶς νεό- τατος.	Col. G	1	Μ. Ἀγρίππα τῶ σώτηρι, καὶ τῶ παῖδι αὐτῶ Μ. Ἀγρίππα.
Col. C	1	Γ. Ἰουλίῳ Καί- σαρι ἀρχιέρει τῶ σώτηρι.			

Traductions :

- Col. A :** « À Gneus Pompée le Grand, *imperator*. »
Col. B : « À Caius César et à Lucius César, princes de la jeunesse. »
Col. C : « À Caius Julius César, grand pontife, sauveur. »
Col. D : « À l'empereur César, fils de dieu, divin Auguste. »
Col. G : « À Marcus Agrippa, sauveur, et à son fils Marcus Agrippa. »

C. DÉDICACES POUR POMPÉE, CÉSAR, CAIUS ET LUCIUS CÉSAR

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 165.*

Littérature scientifique : RODDAZ 2009.

Datation : Époque augustéenne.

Texte original :

Col. A	1	Γναίῳ Πομ- πήῳ Μεγά- λω, αὐτοκρά- τορι, εὐέρ	Col. C	1	Γαίῳ Καίσα- ρι καὶ Λευκίῳ Καίσαρι, τοῖς παίδεσσι
	5	[γ]έτα καὶ σώ- [τη]ρι καὶ κτί- [στα].		5	τῶ Σεβάστω, ἀγιμόνεσι τᾶς [νε]ότα- [τος].
Col. B	1	[Γα]ίῳ Ἰουλίῳ Καίσαρι θεῶ, αὐτοκράτο- ρι, ἀρχιέρει εὐ-			
	5	εργέτα καὶ [κ]τ[ί]στα.			

Traductions :

- Col. A :** « À Gneus Pompée le Grand, *imperator*, évergète, sauveur et fondateur (de la cité). »
Col. B : « À Caius Julius César, dieu, *imperator*, grand pontife, évergète et fondateur (de la cité). »
Col. C : « À Caius César et à Lucius César, fils d'Auguste, Princes de la Jeunesse. »

D. DÉDICACES POUR CÉSAR, CAIUS ET LUCIUS CÉSAR ET AGRIPPA

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 166.*

Littérature scientifique : RODDAZ 2009.

Datation : Époque augustéenne.

Texte original :

Col. A	1	Γαίω Ἰου- λίω Καί- σαρι θεῶ.	Col. C	1	Μ. Ἀγρίππα θεῶ, σώτη- ρι τᾶς πόλι- ος καὶ τῶ
Col. B	1	Γ. Καίσαρι νε- ότατος ἀγί- μονι καὶ Λ. Καίσαρι θε-		5	παῖδι αὐτῶ Μ. Ἀγρίππα
	5	ω τοῖς παί- δεσσι τῶ Σεβάστῳ.			

Traductions :

Col. A : « À Caius Julius César, dieu. »

Col. B : « À Caius César, Prince de la Jeunesse et à Lucius César, dieu, fils d'Auguste. »

Col. C : « À Marcus Agrippa dieu, sauveur de la cité et à son fils Marcus Agrippa. »

E. DÉDICACES POUR CAIUS ET LUCIUS CÉSAR ET AGRIPPA

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 169.*

Littérature scientifique : RODDAZ 2009.

Datation : Époque augustéenne.

Texte original :

Col. A	1	Γαίῳ Καίσα- ρι καὶ Λευκί- ῳ Καίσαρι τοῖς παῖδεσσι τῶ Σεβάστῳ.
Col. B	1	Μάρκῳ Ἀγρίππα καὶ τῶ παῖ- δι αὐτῶ
	5	Μάρκῳ Ἀγρίππα.

Traductions :

Col. A : « À Caius César et à Lucius César, fils d'Auguste. »

Col. B : « À Marcus Agrippa et à son fils Marcus Agrippa. »

Voir aussi :

- Une inscription honorant les trois mêmes personnages retrouvée à Mytilène (*IG XII, 2, 168*).

N^{OS} 24 : LES PATRONS DE CHIOS

A. LUCIUS DOMITIUS AHENOBARBUS

Éditions de l'inscription : *AE 1932, n° 6 ; EILERS 2002, C37.*

Littérature scientifique : FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 76 dans le catalogue) ; EILERS 2002.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 1.

Datation : Avant la bataille de Pharsale, puisque l'honoré y est décédé. Peut-être entre les événements de Marseille en 49 et son arrivée en Thessalie en 48 (EILERS 2002, p. 235-236, mais voir nos réserves à ce sujet dans le volume 1, p. 236-237).

Texte original :

- 1 ὁ δῆμος
Λεύκιον Δομίτιον
Ἀηνόβαρβον τὸν πάτρωνα
τῆς πόλεως

Traduction :

« Le peuple (a honoré) Lucius Domitius Ahenobarbus, le patron de la cité. »

B. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE CÉSAR

Éditions de l'inscription : MCCABE, *Chios* 161 ; RAUBITSCHKE 1954, n° D ; SHERK 1984, n° 79C ; EILERS 2002, C38.

Littérature scientifique : FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 24 dans le catalogue) ; EILERS 2002 ; DELRIEUX 2010 ; DELRIEUX & FERRIÈS 2011 (n° 14 dans le catalogue).

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 2.

Datation : 48, après Pharsale.

Texte original :

- 1 ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
Γάϊον Ἰούλιον Γαίου υἱὸν Καίσαρα,
τὸν ἀρχιερέα καὶ αὐτοκράτορα
καὶ ὕπατον τὸ δεύτερον,
τὸν πάτρωνα τῆς πόλεως ἀρετῆς ἕνεκεν,
θεοῆς.

Traduction (Timothy BOILLET et Enora LE QUÉRÉ) :

« Le Conseil et le Peuple (ont honoré) Gaius Julius César, fils de Gaius, grand pontife, *imperator*, consul pour la seconde fois, patron de la cité, en raison de son excellence, à la déesse. »

C. MARCUS VICINIUS

Éditions de l'inscription : *AE* 1932, n° 7 ; *SEG* 22, 505 ; EILERS 2002, C39.

Littérature scientifique : EILERS 2002.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 3.

Datation : Années 10.

Texte original :

- 1 [ὁ δ]ῆμος
[Μᾶρ]κον Οὐνίκιον
[--- ἀ]νθύπατον κ[αὶ]
[πάτρων]α τῆς πόλεω[ς]

Traduction :

« Le peuple (a honoré) Marcus Vicinius, proconsul et patron de la cité. »

N^{OS} 25 : LE PATRON DE CALYMNA : MARCUS AGRIPPA

Éditions de l'inscription : *AE*, 1954, n° 11 ; EILERS 2002, C36.

Littérature scientifique : FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 91 dans le catalogue) ; EILERS 2002 ; RODDAZ 2007 (= RODDAZ 2021, p. 281-289) ; RODDAZ 2009.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 4.

Datation : 23-13 ?

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος ὁ Καλυμνίων
ἐτίμασε
[M]ᾶρκον Ἀγρίππαν τὸν ἑατ[οῦ]
[π]άτρωνα καὶ εὐεργέτα[v]

Traduction :

« Le peuple des Calymniens a honoré Marcus Agrippa, leur patron et bienfaiteur. »

N^{OS} 26 : LES PATRONS DE CNIDE

A. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE CÉSAR

Éditions de l'inscription : *I. Knidos* 41 ; EILERS 2002, C115.

Littérature scientifique : FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 27 dans le catalogue) ; DELRIEUX 2010 ; DELRIEUX & FERRIÈS 2011 (n° 23 dans le catalogue).

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 6.

Datation : 48.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶ[μος]
Γάϊον Ἰούλιο[v Γαΐου υἱὸν]
Καίσαρα αὐτοκρ[άτορα τὸν]
ἀρχιερεῖ, πάτρων[α καὶ]
5 εὐεργέταν τᾶς π[όλιος].
θεοῖς.

Traduction :

« Le peuple (a honoré) Caius Julius César, fils de Caius, *imperator*, grand pontife, patron et évergète de la cité. Aux dieux. »

B. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE DRUSUS

Éditions de l'inscription : *I. Knidos* 43 ; EILERS 2002, C114.

Littérature scientifique : FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 96 dans le catalogue).

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 6.

Datation : Fin du I^{er} siècle.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος
 Νέρωνα Κλαύδιον Δροῦσον
 τὸν αὐτοῦ πάτρωνα καὶ
 εὐεργέταν διὰ προγό-
 5 νων. θεοῖς

Traduction :

« Le peuple (a dédié cette statue de) Neron Claudius Drusus, son patron et évergète ancestral. Aux dieux. »

N^{OS} 27 : LES PATRONS DE COS

A. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE QUINTUS MUCIUS SCAEVOLA

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 2, 855 ; HÖGHAMMAR 1993, n° 46. La restitution couramment adoptée depuis est *SEG* 45, 1128, issue de l'article de EILERS & MILNER 1995.

Littérature scientifique : EILERS & MILNER 1995 ; EILERS 2002 ; FRIJA 2017b (n° 2b).

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 10.

Datation : Voir EILERS & MILNER 1995 quant aux doutes vis-à-vis de l'identification de l'honoré, dont dépend la datation.

Texte original :

- 1 [ὁ δᾶμος ἐτίμα]σε
 [Κόϊντον Μούκιον] Κοίν-
 [του υἱὸν Μουκίου Σκα]λόλα
 [τοῦ στραταγοῦ ἀνθυ]πάτου
 5 [πάτρωνος τᾶς πόλιος, ἀρ]ετᾶς ἔνε-
 [κα καὶ εὐνοίας τ]ᾶς ἐς αὐτόν.

Traduction :

« Le peuple a honoré Quintus Mucius Scaevola, (fils de) Quintus Mucius, proconsul, patron de la cité, pour sa valeur et son dévouement à son égard. »

B. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE TITUS STATILIUS TAURUS

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 2, 863 ; HÖGHAMMAR 1993, n° 55 ; EILERS 2002, C42.

Littérature scientifique : HÖGHAMMAR 1993 ; EILERS 2002.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 8.

Datation : Seconde moitié du I^{er} siècle, peut-être époque augustéenne compte tenu que le personnage était un lieutenant bien connu d'Auguste ayant exercé le consulat pour la seconde fois en 26.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμος ἐτίμασε Τίτον Στατεῖλιον
 Τίτου υἱὸν Ταῦρον, τὸν ἀποῦ πάτρωνα
 καὶ εὐεργέταν, ἀρετᾶς ἔνεκα καὶ εὐνοίας
 τᾶς ἐς αὐτόν.

Traduction :

« Le peuple a honoré Titus Statilius Taurus, fils de Titus, son patron et évergète, pour sa valeur et sa bienveillance à son égard. »

C. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE MARCUS POPILLIUS LAENAS

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 2, 857 ; HÖGHAMMAR 1993, n° 76 ; EILERS 2002, C41.

Littérature scientifique : HÖGHAMMAR 1993 ; FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13) ; EILERS 2002.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 7.

Datation : Seconde moitié du 1^{er} siècle.

Texte original :

- 1 ὁ δᾶμο[ς ἐτεΐμασεν]
Μᾶρκον Ποπίλι[ον Μάρκου]
υἰὸν Λαινάτην πρεσβεῦτᾶ[ν καὶ]
ἀντιστράταγον τὸν ἑατοῦ π[ά]-
5 τρωνᾶ καὶ εὐεργέταν ἀρετᾶς ἕ-
[νε]κα καὶ εὐνοίας τᾶς ἐς αὐτόν.

Traduction :

« Le peuple (a honoré) Marcus Popillius Laenas, fils de Marcus, légat propréteur, leur patron et évergète, pour sa valeur et sa bienveillance à leur égard. »

D. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE [...]CIUS BALBUS

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 4, 2, 861a ; *AE* 1934, 85 ; HÖGHAMMAR 1993, n° 48 ; Eilers 2002, C43.

Littérature scientifique : HÖGHAMMAR 1993 ; FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13) ; EILERS 2002.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 9.

Datation :

Texte original :

- 1 [ὁ δᾶμος ἐτί]μασε
[---]κιον Βάλβον [πρεσ]βευτᾶν καὶ ἀν-
τιστρ<άτ>αγον τὸν ἑατοῦ
πάτρωνα ἀρετῆς ἕνεκα
5 καὶ εὐνοίας τᾶς ἐς αὐτόν

Traduction :

« Le peuple a honoré ...cius Balbus, légat propréteur, leur patron, pour sa valeur et sa bienveillance à leur égard. »

N°S 28 : LES PATRONS DE SAMOS

A. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE CNEUS DOMITIUS AHENOBARBUS (COS. 96)

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 6, 1, 351 ; Eilers 2002, C51.

Littérature scientifique : FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 74 dans le catalogue) ; EILERS 2002 ; DELRIEUX & FERRIÈS 2011, (n° 16 dans le catalogue).

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 13.

Datation : Tournant des II^e-I^{er} siècles. Cette inscription est dédiée au fils du patron de la cité, c'est pourquoi elle date vraisemblablement du début des années 90, mais qu'elle fait référence à des événements remontant peut être aux années 120.

Texte original :

- 1 ὁ δῆμος ὁ Σαμίων Γναῖον Δομέτιον,
Γναίου υἱόν, τοῦ δοθέντος ὑπὸ τῆς
συνκλήτου πάτρωνος τῶι δήμῳ
ὑπέρ τε τῶν κατὰ τὸ ἱερὸν τῆς Ἀρτέμιδος
5 τῆς Ταυροπόλου, ἀρετῆς ἕνεκεν
τῆς εἰς ἑαυτὸν Ἑρῆι.
vacat 0,06
Φιλότεχνος Ἡρωίδου ἐποίηι.

Traduction (EILERS 2002, p. 217) :

« *The people of Samos (dedicated this statue of) Gnaeus Domitius, son of the Gnaeus who was given to the people by the senate as advocate in the affair concerning the temple of Artemis of Tauropolis, because of his excellence towards them, to Hera. Philotechnus son of Heroides made (the statue).* »

B. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE MARCUS PUPPIUS PISO FRUGI

Éditions de l'inscription : IG XII, 6, 1, 353 ; EILERS 2002, C54.

Littérature scientifique : FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 13 dans le catalogue) ; EILERS 2002 ; DELRIEUX & FERRIÈS 2011, (n° 17 dans le catalogue).

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 16.

Datation : 70-60, peut-être après la guerre des pirates lors de laquelle on sait que l'honoré était un légat de Pompée.

Texte original :

- 1 ὁ δῆμος [ὁ Σαμίων]
Μάρκον Πίσωνα [Φρούγι]
πρεσβευτὴν [Ρωμαίων],
τὸν πάτρωνα κ[αὶ εὐεργέτην],
5 διαπεπραγμέν[ον ἐν δυσχερέσι]
καιροῖς ἐπισ[τροφὴν τῶν προση]-
κόντων τῇ π[όλει δικαίων]
[---]

Traduction (EILERS 2002, p. 217) :

« *The people [of Samos] (honoured) Marcus Piso [Frugi], legate [of the Romans], their patron and [benefactor], who [in difficult] times paid attention to [the rights] pertaining the city.* »

C. CAIUS JULIUS CAESAR

Éditions de l'inscription : IG XII, 6, 1, 389 ; Eilers 2002, C53.

Littérature scientifique : RAUBITSCHKE 1954, n° M ; FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 77 dans le catalogue) ; EILERS 2002 ; DELRIEUX 2010 ; KIRBIHLER 2012.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 15.

Datation : Peu après Pharsale, si l'on suit l'hypothèse voulant que le document honore le père de Jules César mais que ce dernier en était en réalité le destinataire principal.

Texte original :

- 1 [---]
[---][---]
[υἰὸν τοῦ εὐ]εργέτου καὶ πάτρωνος
τῆς πόλεως υ Γαίου Ἰουλίου Γαίου
- 5 Καίσαρος, ἀρετῆς ἔν<ε>κεν καὶ ε<ὐ>νοίας
ἧς ἔχων διατελεῖ καὶ κοινῶς πρὸς πάν-
τας τοὺς Ἑλληνας καὶ κατ' ἰδίαν *vac.*
εἰς ἑαυτὸν Ἥρηι.

Traduction (EILERS 2002, p. 217) :

« [--- son of] the benefactor and patron of the city, Gaius Iulius Caesar, (son of) Gaius, because of his excellence and benevolence that he has always had towards all Greeks in general and specifically towards them, to Hera. »

D. CNEUS DOMITIUS AHENOBARBUS (? COS. 32)

Éditions de l'inscription : IG XII, 6, 358 ; EILERS 2002, C52.

Littérature scientifique : FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 75 dans le catalogue) ; EILERS 2002, FERRIÈS 2007, chap. 5, § 30.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 14.

Datation : Époque triumvirale.

Texte original :

- 1 Σαμί[ων ὁ δῆμος]
Γνάϊον Δ[ομέτιον Αἰνόβαρβον],
διὰ προγόνων π[άτρωνα ὄντα]
[τῆς πό]λεως κα[ὶ εὐεργέτην]

Traduction (EILERS 2002, p. 218) :

« [The people of] Samos (honoured) Gnaeus [Domitius Ahenobarbus], the ancestral patron and [benefactor of the] city. »

E. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE PAULINA, ÉPOUSE DE MARCUS TITIUS

Éditions de l'inscription : IG XII, 6, 1, 359 ; EILERS 2002, C55.

Littérature scientifique : KAJAVA 1990, p. 108 (n° 10 dans le catalogue) ; FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 85 dans le catalogue) ; EILERS 2002 ; FRIJA 2017b (n° 19).

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 17.

Datation : Époque triumvirale (34-32 d'après FRIJA 2017b, p. 287).

Texte original :

- 1 ὁ δῆμος υ Παυλλεῖναν Φαβίου
Μαξίμου θυγατέρα, γυναῖκα δὲ
Μάρκου Τιτίου Λευκίου υἱοῦ, τοῦ
πάτρωνος τῆς πόλεως, εὐσεβήας
χάριν τῆς πρὸς τὸ θεῖον Ἥρηι.

Traduction (FRIJA 2017b, p. 278, n. 19) :

« Le peuple (a érigé la statue de) Paulina, fille de Fabius Maximus, épouse de M. Titius, fils de Lucius, patron de la cité, en raison de sa piété envers le divin. À Héra. »

F. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE SEXTUS APPULEIUS (COS. 29)

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 6, 1, 362 ; *BE* 1977, 350 ; EILERS 2002, C48.

Littérature scientifique : FERRARY 1997 (= FERRARY, ROUSSET & HELLER 2017, chap. 13, n° 60 dans le catalogue) ; EILERS 2002 ; DELRIEUX & FERRIÈS 2011 (n° 15 dans le catalogue).

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 11.

Datation : 28-20 (DELRIEUX & FERRIÈS 2011, p. 433).

Texte original :

- 1 ὁ δῆμος Σέξτον Ἀππολήϊον
Σέξτου υἱόν, τὸν πάτρωνα τῆς
πόλεως, εὐσεβείας μὲν χάριν
τῆς πρὸς τὸ θεῖον, εὐνοίας δὲ
τῆς εἰς αὐτὸ Ἥρηι.

Traduction (EILERS 2002, p. 216) :

« *The people (dedicated this statue) of Sextus Appuleius, son of Sextus, the patron of the city, because of his piety towards the divinity and benevolence towards them, to Hera.* »

G. BASE DE STATUE À L'EFFIGIE DE DRUSUS

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 6, 1, 396 ; EILERS 2002, C49.

Littérature scientifique : EILERS 2002.

Correspondance avec le volume 1 : Tabl. 11, n° 12.

Datation : 13-9.

Texte original :

- 1 [ὁ δῆμο]ς
[Γερμανικόν], υἱὸν τοῦ
[πάτρωνος κα]ὶ εὐεργέ-
[του τῆς πόλε]ως Νέρω-
5 [νος Κλαυδίου] Δρούσου
[Γερμανικοῦ] Ἥρηι.

Traduction (EILERS 2002, p. 216) :

« *[The people] (dedicated the statue of) [Germanicus], son of the [patron and] benefactor of [the city], Nero [Claudius] Drusus [Germanicus], to Hera.* »

N^{OS} 29 : DISPOSITIONS EN FAVEUR DU CULTE D'AUGUSTE PRISES PAR LA CITÉ DE MYTILÈNE

A. INSCRIPTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN CONCOURS EN L'HONNEUR D'AUGUSTE

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 2, 58, col. A ; LABARRE 1996b, n° 21 A.

Littérature scientifique : DELRIEUX & FERRIÈS 2004b ; AVRAM 2009 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017 ; PAWLAK 2020.

Datation : 27-26.

Texte original :

- 1 [---]ν δὲ κα-
[---]δας ἱερὰ
[---]εσθαι ἐν τε-
[---] γραψόντων εἰς α-
- 5 [---]τὸν ὑμν]ηθέντα ὕμνον ὑπὸ
[--- ἐ]ν ταῖς γινομέναις θέαις
[--- τιθέναι δὲ κατὰ πενταετηρ]ίδα ἀγῶνας θυμελικούς
[--- τοῖς νικήσ]ασιν ἄθλα ὅσα ὁ Διακὸς νόμος πε-
[ριέχει --- τοῦ ἐπὶ τῶν στεφ]άνων καὶ τοῦ ἀρχιερέως καὶ τοῦ στεφανη-
- 10 [φόρου --- πέμψαι δὲ ---]ς καταγγελεῖς τῶν πρώτων ἀ<χθ>ησο-
[μένων ἀγῶνων --- ταῖς ἐπισ]ημοτάταις πόλεσιν· ἀναθεῖναι δὲ δέλτου[ς]
[ἢ στήλας τοῦδε τοῦ ψηφίσματος ἐχούσας τὸ ἀντίγραφον ἐν τῷ ναῷ τῷ κατασ]κευαζομένῳ
αὐτῷ ὑπὸ τῆς Ἀσίας ἐν Περγᾶμω κα[ῖ]
[--- καὶ Μυτιλήνη ---]ω καὶ Ἀκτίῳ καὶ Βρεντεσίῳ καὶ Ταρραχῶνι καὶ Μα[σ]-
- 15 [σαλία καὶ --- καὶ Ἀν]τιοχία τῇ πρὸς τῇ Δάφνῃ· τὰς δὲ κατ' ἐνιαυτὸν
[θυσίας --- ἐν τῷ ναῷ τοῦ Διὸς] καὶ ἐν τῷ τοῦ Σεβαστοῦ· ὄρκον δὲ εἶναι τῶν δι-
[καζόντων καὶ τῶν --- ὀμνυ]ομένων σὺν τοῖς πατρίοις θεοῖς καὶ τὸν Σεβασ-
[τόν· --- ἐν τῷ ναῷ τοῦ Διὸς] καὶ ἐν τῷ τῆς Ἀφροδίτης τὴν εἰκόνα τοῦ θεοῦ· τὰς δὲ τῶν γανῶν
[---] τεμένους εἶναι καὶ τᾶλλα δίκαια καὶ τίμι[α]
- 20 [--- κ]ατὰ δύναμιν τὴν ἑαυτοῦ· ἱερῶν δὲ ἐπὶ <τ>ράπε
[ζαν --- κατ]ὰ μῆνα ἐν τῇ γενεθλίῳ αὐτοῦ ἡμέρα καὶ π[α]-
[ρατιθέναι --- τῶν] αὐτῶν θυσιῶν ὡς καὶ τῷ Διὶ παρίστατα τρέ-
[φεσθαι δὲ τὰ ἱερεῖα --- βόας ---]ς ἐφελιωμένους ὡς καλλίστους καὶ με[τὰ]
[--- μὲν ὑπὸ τῶν κατ' ἐνια]υτὸν στρατηγ<ῶ>ν, δύο δὲ ὑπὸ τῶν [ἐπ]ι[σ]-
- 25 [τατῶν ---] δὲ ὑπὸ τῶν ἀγορανόμων, τρία δὲ ὑπὸ τοῦ ἀρχιερέως
[--- τοῦ] δημοσίου δραχμάς ἐκάστω τετρα-
[κοσίας --- δ]είκνυσθαι δὲ τοὺς τραφέντας
[--- τὰ τεθυ]σόμενα ἐν τ[οῖς] ἀγῶσιν τρέφεσθαι τὸν ἴσο[ν]
[χρόνον ---] τὴν γενέθλιον ἡμέραν αὐτο[ῦ]
- 30 [--- μηδενὶ] διδομένου
[--- τῷ σ]τεφανηφόρῳ καὶ τ[ῷ]
[--- καθ'] ἕκαστον ἔτος ἐν
[---]αι τίθεσθαι ἐπ[ὶ]
[---]ενα[---]

Traduction (DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017, p. 406, à partir de la l. 7) :

« (l. 7) ... que des concours théâtraux aient lieu tous les cinq ans ... qu'aux vainqueurs soient décernés les prix cités par la loi de Zeus... pour les couronnes et de l'archiprêtre et du stéphanéphore (porteur de couronne) ... qu'ils soient envoyés ... pour annoncer les premiers concours qui auront lieu ... aux plus notables des cités. Que les tables ou les stèles soient dressées, portant une copie de ce décret, au temple qui se construit pour lui en Asie, à Pergame, et ... (à Mytilène) ... et à Actium, à Brindes, à Tarragone et à Marseille ... et à Antioche près Daphné. Les sacrifices annuels ... au temple de Zeus et à celui d'Auguste. Le serment des juges ... et de tous ceux qui prêtent serment se fasse au nom des dieux ancestraux et au nom d'Auguste ... au Temple de Zeus et à celui d'Aphrodite, devant la statue du dieu. En ce qui concerne ... qu'ils appartiennent au téménos et, avec justice et honneur ... selon le pouvoir de chacun. Les bêtes sacrifiées seront consommées à une table commune ... chaque mois le jour de son anniversaire et qu'il soit offert ... que les mêmes sacrifices soient faits comme pour Zeus, que les bêtes sacrées soient nourries ... (taureaux) ... choisis comme les plus beaux et avec... par les généraux de chaque année, deux par les épistates ... par les agoranomes, trois par l'archiprêtre ... public à chacun 400 drachmes ... qui seront sacrifiés lors de concours, qu'ils soient nourris pendant la même durée de temps ... le jour de son anniversaire ... qu'il ne soit donné à personne ... au stéphanéphore et ... chaque année... »

B. DÉCRET DE MYTILÈNE RELATIF À L'APOTHÉOSE D'AUGUSTE

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 58, col. B* ; LABARRE 1996b, n° 21 B.

Littérature scientifique : DELRIEUX & FERRIÈS 2004b ; AVRAM 2009 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017 ; PAWLAK 2020.

Datation : 27-26.

Remarque : Il s'agit de l'autre face de la pierre présentant le document précédent (n° 29A).

Texte original :

- 1 εὐεργεσιῶν νομισ[--- εὐχα]-
 ριστίαν· ἐπιλογίσασθαι δὲ τῆς
 οἰκείας μεγαλοφροσύνης ὅτι[ι]
 τοῖς οὐρανίου τετε[υ]χόσι δό-
 5 ξης καὶ θεῶν ὑπεροχὴν καὶ
 κράτος ἔχουσιν οὐδέποτε δύ-
 ναται συνεξισωθῆναι τὰ καὶ
 τῇ τύχῃ ταπινότερα καὶ τῇ φύ-
 σει· εἰ δέ τι τούτων ἐπικυδέσ-
 10 τερον τοῖς μετέπειτα χρό-
 νοῖς εὐρεθήσεται, πρὸς μη[δὲ]
 [υ] τῶν θεοποιεῖν αὐτὸν ἐπὶ [πλέ]-
 ον δυνησομένων ἐλλείψει[υ]
 τὴν τῆς πόλεως προθυμίαν
 15 καὶ εὐσέβειαν· παρακαλεῖν
 δὲ αὐτὸν συγχωρῆσαι ἐν τῇ [οἰ]-
 κία αὐτοῦ δέλτον ἀναθεῖνα[ι]-
 καὶ ἐν τῷ Καπετωλίῳ δέ[λτον]
 ἢ στήλῃν τοῦδε τοῦ ψηφ[ίσμα]-
 20 τος ἔχουσιν τὸ ἀντίγραφ[ον]·
 εὐχαριστήσαι δὲ περὶ αὐτο[ῦ]
 τοὺς πρέσβεις τῆ τε συγ[κλή]-
 τω καὶ ταῖς ἱεράαις τῆς Ἐσ[τί]-
 ας καὶ Ἰουλία Λιουία τῇ γυναικὶ αὐτοῦ
 25 καὶ Ὀκταία τῇ ἀδελφῇ καὶ τοῖς
 τέκνοις καὶ συγγενέσι καὶ φί-
 λοις· πεμφθῆναι δὲ καὶ στέφα-
 νον ἀπὸ χρυσῶν δισχιλίων, ὄν
 καὶ ἀναδοθῆναι ὑπὸ τῶν πρέσ-
 30 βεων· εὐχαριστήσαι δὲ ἐπ' αὐ-
 τοῦ καὶ τῇ συγκλήτῳ τοὺς πρέσ-
 βεις προσενηνεγμένης αὐτῆς
 τῇ πόλει συμπαθέστατα καὶ
 τῆς πατρίου χρηστότητος
 35 οἰκείως.

Traduction (DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017, p. 407) :

« ... pour les bénéfiques ... en remerciement. Que sa magnanimité considère que ceux qui ont profité de la gloire des dieux et qui possèdent la suprématie et la force des dieux ne puissent jamais être mis sur un plan égal à ceux qui sont inférieurs par fortune ou par nature. Si, dans les temps futurs, il se trouve quelque chose de plus magnifique que tous ces honneurs, l'empressement et le respect de la cité ne manqueront pas de faire tout ce qui est possible pour sa déification plus accomplie. Qu'il soit lui-même prié de permettre de dresser une table dans sa demeure et d'ériger

une table ou une stèle portant une copie de ce décret sur le Capitole. Que les ambassadeurs remercient à ce sujet le Sénat, les Vestales, Julie Livie sa femme, sa sœur Octavie, ses enfants, sa famille et ses amis. Qu'une couronne d'une valeur de deux mille pièces d'or soit envoyée et remise par les ambassadeurs. Que les ambassadeurs remercient à ce sujet aussi le Sénat, ayant lui-même fait preuve de sentiments de sincère sympathie envers notre cité, en accord avec sa droiture paternelle. »

C. DISPOSITIONS MYTILÉNIENNES DE MISE EN PLACE DU CULTE D'AUGUSTE

Éditions de l'inscription : *IG XII, 2, 59.*

Littérature scientifique : DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017.

Datation : 27-26.

Remarque : Il s'agit de l'autre face de la pierre présentant le document précédent (n° 30A).

Texte original :

- 1 γραμμ[---]
μετέχην [--- 'E]-
[ρ]εσίοισι τὰν κα[τ]α[---]
τὸ δὲ ψάφισμα καὶ τοῦ[το ---]
- 5 νων κυρίων, ἔκτος αἰ μ[ετέπειτα --- οἱ Σέβαστοι]
ἢ οἱ ἐξ αὐτῶν γράψωσι ἢ συν[κλήτω δόγμα ---]
αἰ δὲ κέ τις ἢ ιδίωτας ἢ ἄρχων παρ[άβαις τι τῶν ἐν --- γεγραμμέ]
[νω]ν καὶ ἐν τῷ ψαφίσματι τούτῳ μὴ πέμψη [--- καττὸν ἐψαφίσθη]
τρόπον ἢ μὴ φυλάξῃ τὰν τάξιν τᾶς ἀναγράφα[ς --- ἄκυ]-
- 10 ρον ἔστω, καὶ ὑπεύθυνος ἔστω ὁ παράβαις [--- ὡς καταλύων ταῖς τῶν]
Σεβάστων καὶ τῷ οἴκῳ αὐτῶν τείμαις καὶ ἀναίρεις [--- ἐλευ]-
θερίας καὶ δαμοκρατίας καὶ συμπολιτείας καὶ τοῖς [---]
...αῖς *vac.* εἰς ταῖς τῶν Σεβάστων τείμα[ις ---]
κατ' αὐτῶν καὶ ἐνδείξις κατὰ διατετάγμενα [τὸ δὲ ψάφισμα καὶ τοῖς ---]
- 15 νοῖς καὶ ταῖς περὶ τούτων διατάξεις ἐπ' εὐσεβῆα [--- ἔμμεναι ἐς αἶ καὶ αἰδιότα]-

Traduction (DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017, p. 408, à partir de la ligne 5) :

« (l. 5) ... les dieux Augustes ou leurs préposés prescrivent eux-mêmes soit par sénatus-consulte ... et si quiconque, particulier ou magistrat, transgresse quoi qu'il en soit ... de ceux qui a été écrit à ... et du présent décret, ou n'envoie pas ... selon ce qui a été voté ou s'il ne maintient pas l'ordre des dépenses... que ce soit frappé d'invalidité et que le délinquant soit coupable... comme s'il avait anéanti les honneurs dus aux dieux Augustes et à leur oikos et comme s'il avait abrogé... la liberté, la démocratie et la sympolitieia et ... au sujet des honneurs dus aux dieux Augustes ... contre eux, et qu'ils soient arrêtés comme il a été prescrit. Ce décret et ... ces dispositions, qu'ils soient préservés en signe de piété, pour toujours, au profit de la sécurité de la patrie et de la stabilité ... comme il est approprié et juste et très adéquat pour le oikos des dieux Augustes ... que ce décret soit publié sur l'agora. Le mois de Pom(pée ?)... »

N° 30 : INSCRIPTION ÉRÉSIEENNE EN L'HONNEUR D'UN ÉVERGÈTE LOCAL ENGAGÉ DANS L'INSTAURATION DU CULTE IMPÉRIAL DANS SA CITÉ

Éditions de l'inscription : *IG XII, Suppl. 124.*

Littérature scientifique : KAJAVA 2002 ; ZACHOS 2010 ; DIMOPOULOU-PILIOUNI 2017.

Datation : 14.

Texte original :

- 1 [---]

- [---]εσαμεν[---]
 [έβουθύτη]σε μὲν ὑπὲρ ὑγιή[ς --- ἐπετέλεσσε δὲ
 [γλύ]κισμον τοῖς τε πολίταις [κ]αὶ [Ῥ]ω[μαίοις καὶ παρο]ί[κ]οις· ἔν τ[ε] προτάνει]
 5 [Κλα]υδίου Νέρωνι τὰ μὲν Νεδάμ[εια καὶ Σέβ]αστα τὸ πρῶ[τον] ἐ[βουθύτη]σεν, ἐπε]-
 [τέλ]εσσε δὲ καὶ γλύκισμον τοῖς [τε πολ]εῖταις καὶ [Ῥ]ωμαίοις καὶ [παροί]κοις [καὶ]
 [τοῖς] Καισαρήοις ταῖς σωτηρίοις [ἀμέ]ραις τῷ Σεβάστῳ Κ[αί]σα[ρος ἔδ]ωκε [τοῖς προ]-
 [γεγρ]αμμένοις ὑπὸ τὰν εὐωχίαν [καὶ] ἀνά[κ]λισιν ἄρνα καὶ κερά[μιον οἶνω καὶ ἄρτω]
 [μνα]ῖς τρεῖς· ἐν δὲ προτάνει Γαίω Καίσαρι τῷ παῖδι τῷ Σεβάστ[ω ἀ]γίμονι [τᾶς νεό]-
 10 [τατ]ος ἐβουθύτησε μὲν πάλιν τὰ Νεδάμεια καὶ Σέβαστα, ἐπε[τέλε]σ[σε]ν δὲ [γλύκισ]-
 [μον] τοῖς τε πολεῖταις καὶ Ῥωμαίοις [καὶ παρ]οί[κ]οις· ἔν τε πρυτ[άνει Α]π[ολ]λων[ο]
 [δό]τῳ προσαναγγελίας γενομένας ἐπὶ σωτηρία καὶ νίκα τῷ Σεβάστῳ ἐβουθ[ύτη]-
 [σε]ν ἐπὶ τοῖς εὐαναγγελοῖς τοῖς θεοῖς πάντεσσι καὶ παῖσαις [καὶ ἀνέκλι]νε μὲ[ν ἐπὶ]
 [τ]ὰν βουθυσίαν τοῖς τε πολίταις [καὶ Ῥ]ωμαίοις καὶ παροίκοις, [ἐπέδ]ω[κ]ε δὲ [τοῖς]
 15 [προ]γεγραμμένοις καὶ εἰς τὰν ε[ὐωχ]ίαν οἶνω [κ]εράμιον καὶ ἄ[ρτω μνα]ῖς τρεῖς [καθ]-
 [ιέρ]ωσε δὲ καὶ τοῖς παιδεσσι τῷ Σεβ[άστ]ῳ τέμενός τε καὶ να[ῦον ἐκ] τῶν ιδ[ί]ων
 [ἐν τ]ῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ τᾶς ἀγοράς, ὅπποι καὶ ἐπιγέγραπται, [βουλό]μενος [ἐνδεί]-
 [κνυ]σθαι τὰν εἰς πάντα τὸν οἶκον εὐχαριστίαν αὐτῷ καὶ εὐσέβ[εια]ν· ἔχων [δὲ χωρί]-
 [ον ἰ]διόκτητον ἐν τῷ ἐπιφανεστ[ά]τῳ τᾶ πόλι κατασκεύασε[ν καὶ] ἐν τούτ[ῳ τέμ]ε]
 20 [νός] τε καὶ ναῦον καὶ προγραψάμενος ἐπὶ τᾶς βόλ[λ]ας ἀνέθηκ[ε Λιο]υ[ία] Σεβ[άστα]
 [Προ]νοία τᾶ γύναικι τῷ Σεβάστῳ θεῷ Καίσαρος, καθόττι καὶ ἂ ἐπι[γράφα] περιέ[χει] ἰδρύ[-
 [σα]το δὲ καὶ ἐπὶ τῷ λίμενι τῷ ἐμ[πορί]ῳ [να]ῦον τῷ Σεβάστῳ θεῷ Καίσαρι, ὅπ[ως μῆ]-
 [δε]ις τόπος ἐπίσημος ἀπολίπη[ται τᾶς εἰ]ς τὸν θεόν ἐξ αὐτῷ ε[ὐνοίας] καὶ εὐ[σεβεί]-
 [α]ς· κατασκεύασεν δὲ ναῦον τῷ Σεβ[άστ]ῳ θεῷ Καίσαρι καὶ ἐπὶ [--- με]-
 25 [τὰ] τᾶς γύναικος αὐτῷ Ἀμμίῳ τᾶς Ἀπ[ολλ]οφάνη, οὐ μόνον τ[ὰν πόλι]ν ἀλ[λὰ καὶ τὰν]
 [λο]ίπαν ἐπαρχίαν μάρτυρα ποιήμενος τᾶς εἰς τὸν θεόν εὐσε[βεί]ας.

Traduction (DIMOPOULOU-PILIONI 2017, p. 411) :

« ... il a sacrifié des taureaux en prière pour la santé ... il a offert du vin doux aux citoyens et aux Romains et aux paroikoi. Sous la prytanie de Claudius Néron, il a premièrement sacrifié des taureaux lors des fêtes des Nédameia et celles en l'honneur des dieux Augustes, il a offert du vin doux aux citoyens et aux Romains et aux paroikoi. Durant les fêtes en l'honneur de César, à l'anniversaire du salut de César Auguste, il a offert aux personnes susmentionnées, dans des festins et lors de repas, du mouton, une jarre de vin et du pain d'une valeur de trois mines. Sous la prytanie de Caius César, fils d'Auguste, prince de la jeunesse, il a aussi sacrifié des taureaux durant les fêtes des Nédameia et celles en l'honneur des dieux Augustes, et il a offert du vin doux aux citoyens et aux Romains et aux paroikoi. Sous la prytanie d'Apollonodotus ... lorsque sont arrivées les bonnes nouvelles (évangiles) du salut et de la victoire d'Auguste, il a sacrifié des taureaux à l'occasion des bonnes nouvelles (évangiles) à tous les dieux et déesses et il a offert lors de repas les bêtes sacrifiées aux citoyens, aux Romains et aux paroikoi, en offrant aux personnes susmentionnées, lors de festin, une jarre de vin et du pain d'une valeur de trois mines. Il a aussi dédié, à ses propres frais, un téménos et un temple aux fils d'Auguste, à l'endroit le plus en vue de l'agora, portant la mention de son nom, voulant ainsi exprimer sa gratitude et sa piété envers tout l'oikos (d'Auguste). Possédant un terrain privé à l'endroit le plus en vue de la cité, il a aussi construit en l'honneur de celui-ci un téménos et un temple, selon l'avis conforme de la Boulé, et il l'a dédié à Livie Auguste Pronoia, l'épouse du divin César Auguste, comme son inscription le stipule. Il a aussi fondé sur le port commercial un temple pour le divin Auguste César, afin qu'aucun lieu officiel ne soit négligé par rapport à sa faveur et sa piété envers le dieu. Il a aussi construit un temple dédié au divin Auguste César et à ... en commun avec sa femme Ammion, fille d'Apollonophane, portant ainsi témoignage de sa piété envers le dieu, non seulement dans la cité, mais également dans le reste de la province. »

N° 31 : DÉDICACE DES NÉGOCIANTS ROMAINS DE COS EN L'HONNEUR DE LA CITÉ

Éditions de l'inscription : *IG* XII, 4, 2, 1026 ; *CIL* I², 2970.

Littérature scientifique : DELRIEUX & FERRIÈS 2010, EBERLE & LE QUÉRÉ 2017.

Datation : Peut-être peu après 44.

Texte original :

- 1 [c(ives) R(omani) qui C]oi negotiantur
[civitatem] Co<am> pietatis in
[C(aium) Iulium Cae]sarem ponti-
[ficem maxim]um [pa]trem [pa]-
5 triae divum]que et benevol
[entiae erga] se caus{s}a

Traduction (DELRIEUX & FERRIÈS 2010, p. 193, n. 118) :

« Les citoyens romains faisant des affaires à Cos (ont honoré) la cite coienne en raison de sa piété à l'égard de C. Julius César, grand pontife, père de la patrie et dieu, en raison de sa bienveillance avec eux. »

N° 32 : INSCRIPTION EN L'HONNEUR DE MARCUS TITIUS FAITE PAR LES NÉGOCIANTS ROMAINS DE MYTILÈNE

Éditions de l'inscription : *CIL* III, 455.

Littérature scientifique : REDDÉ 1986.

Datation : Époque augustéenne.

Texte original :

- 1 Cives Romani qui
Mytileneis negotiantur
M(arco) Titio L(uci) f(ilio) proco(n)s(uli)
praef(ecto) classis
5 consulis designato patrono
honoris causa.

Traduction (Timothy BOILLET et Enora LE QUÉRÉ) :

« Les citoyens romains qui font des affaires à Mytilène (ont honoré) Marcus Titius, fils de Lucius, proconsul, préfet de la flotte, consul désigné, patron à titre honorifique. »

N° 33 : ÉPITAPHE D'UN SOLDAT ROMAIN DE LA FLOTTE DE RAVENNE

Éditions de l'inscription : *CIL* III, 6092a.

Littérature scientifique : REDDÉ 1986.

Datation : Fin du I^{er} siècle apr. J.-C.

Texte original :

- 1 M(arcus) U<l>pius P<l>aci-
Dus miles cl(assis) pr(aetoriae)
Rav(ennatis) Tib(erius) CERTILA-
Nus et Iul(ia) SELII
5 SO[.] IO here-
de[s] b(ene) m(erenti) curaver-
runt.

Traduction (Enora LE QUÉRÉ) :

« Marcus Ulpius Placidus, soldat de la flotte prétorienne de Ravenne. Tiberius Certilanus et Iulia [---] héritiers de [---], bienfaiteur, ont pris soin. »

N° 34 : INSCRIPTION RHODIENNE MENTIONNANT LES NÉGOCIANTS ROMAINS ÉTABLIS EN ASIE

Éditions de l'inscription : *CIL* III, 12266 ; *AE* 2002, n° 1420.

Littérature scientifique : BRESSON 2002.

Datation : Entre la moitié du Ier s. av. J.-C. (hypothèse d'Alain BRESSON) et la moitié du Ier s. apr. J.-C.

Texte original :

- 1 C(ives) Romani qui in Asia negotiantur.

Traduction :

« Les citoyens romains faisant du négoce en Asie. »

N° 35 : DÉDICACE DE L'ÉQUIPAGE D'UN NAVIRE DE COS POUR AULUS TERENTIUS VARRON

Éditions de l'inscription : *IG* XII, 8, 260 ; SAMAMA 2003, n° 312.

Littérature scientifique : *BE* 1938, n° 278 ; SHERWIN-WHITE 1978 ; SAMAMA 2003 ; NISSEN 2006 (n° 3 dans le catalogue).

Datation : 82.

Texte original :

- 1 Κωίων
 ἀγ[ουμ]έ[ν]ου τοῦ στόλου παντός Αὔ-
 λου Τερε[ν]τίου Αὐ[λ]ίου υἱοῦ Οὐάρρωνος
 πρεσβευτ[ᾶ, να]υαρχοῦντος Εὐδά-
 5 μου τ[οῦ], τριηραρχοῦντος Κλ[ε]-
 [ο]νίκου [τοῦ] Εὐ[κάρπ]ου· τετρήρεως, ἅι ἐπ[ι]-
 [γ]ραφ[ᾶ], ἔργου Πε[ι]σιστράτου τ[οῦ]
 [Ἀλ]ι[οδ]ώρ[ου· κυβερνάτα]ς Κα[ρτιμένη]ς(;) Ἀριστ[ω]-
 [νύ]μου, [π]ρωρε[ῦς Τίμ]ω[ν Γλαύκου, κελ]ευστ[ᾶς]
 10 [Ἀρι]στοκ[ράτης δῖς, πεν]τηκ[όντα]ρ[χο]ς Ἀγήσα[ν]-
 [δρ]ος Ἐ[ργοτέλ]ευσ, ἰατρὸς [...ν]ος Θευγένου[ν] ἐπιβάται·
 [Δ]αμόκριτος Ἐκφαν[τί]δα, Θ[ρ]ασύδαμος Θρασυμ[ά]-
 χου, Νικ[ο]κ[λῆ]ς Κ[λ]ε[ινία, Ἐπι]κ[ράτης Τε]λεσικράτ[ου],
 Τιμό[θε]ος β', Αν[τί]οχος Εὐφ[αν]οῦ, Νικ[αγ]όρας β' τοῦ
 15 Θρασανδρ[ο]υ, [Ξ]ενοδό[κος Τι]μοκράτου, Ἡραγόρας
 Πραξιφάντου, [Ξ]ενοδό[κος Ἐ]χεκρατίδου, Νόσσων
 Τιμοκλεῦς, [Ξ]ερότιμος [Κρά]τευσ, Κα[λλ]ικράτης Ἀρισ[το]-
 [π]άππου, Νικαγόρ[α]ς [Δ]ιογέ[ν]ο[υ, Νι]κόμαχος β' τοῦ Ἀνα[ξί]-
 [λα, Αντί]γονος [Ἀντάν]δρου, Κ[α]λλικράτης Χαριστ[ίου],
 20 [Εὐ]α[ίν]ος Νικοκλεῦς, Π[ραξία]ς [Θε]υδά[μου, Ἀ]ν[δ]ρότ[ιμος]
 [Με]νεκ[λ]εῦς, [-----]

Traduction (SAMAMA 2003, p. 415-416) :

« Dédicace des Coens. Sous le commandement général du légat Aulus Terentius Varron, fils d'Aulus, sous le commandement du navarque Eudamos fils de [...], et du triérarque Cléonicos fils d'Eucarpus ; sur la quadrirème du nom de [...], construite par Pisistratos fils d'Haliodóros, se trouvaient le pilote Cartiménès fils d'Aristónymos, le

timonier Timôn fils de Glaucos, le chef des rameurs Aristocratès fils d'Aristocratès, le commandant en second Agésandros fils d'Ergotelès, le médecin [...]nos fils de Theugénès et les soldats de l'infanterie de marine Damocritos fils d'Ecphantidas, Thrasydamos fils de thrasymachos, Nicoclès fils de Clinias, Épicratès fils de Télésicratès, Timothéos fils de Timothéos, Antiochos fils d'Euphanos, Nicagoras II fils de Thrasyandros, Xénodocos fils de Timocratès, Héragoras fils de Praxiphantès, Xénodocos fils d'Echecratidès, Nossôn fils de Timoclès, Xénotimos fils de Cratès, Callicratès fils d'Aristopappos, Nicagoras fils de Diogénès, Nicomachos II fils d'Anaxillas, Antigonos fils d'Antandros, Callicratès fils de Charistias, [Éν]jainos fils de Nicoclès, Praxias fils de Theudamos, Androtimos fils de [Μέ]néclès, [...]»

N° 36 : DÉDICACE MULTIPLE RHODIENNE POUR DES COMMANDANTS ROMAINS (DONT LUCIUS LICINIUS MURENA ET AULUS TERENTIUS VARRON)

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 1, 48.
Littérature scientifique : *BE* 1938, n° 278.
Datation : 82-74.

Texte original :

- 1 [τὸν δεῖνα τοῦ δεῖνος -- πρεσβεύσαντα (*vel tale quid*) ποτὶ ---]
καὶ [πο]τὶ Λεύκιον Κορνῆλιον Λευκίου υἱὸ[ν ----]
στραταγὸν ἀνθύπατον Ῥωμα[ί]ων·
καὶ ποτὶ Λεύκιον Κορνῆλιον Λευκίου υἱὸν
5 Λέντελον ἀνθύπατον·
καὶ ποτὶ Λεύκιον Λικίνιον Λευκίου υἱὸν Μουρήν[αν]
ἱμπεράτορα πρόξενον καὶ εὐεργέταν τοῦ δά[μου]·
καὶ ποτὶ Λεύκιον Λικίνιον Λευκίου υἱὸν Λεύκο[λλον]
ἀντιταμίαν·
10 καὶ ποτὶ Αὔλον Τερέντιον Αὔλου <υ>ἱὸν Οὐάρρων[α]
πρεσβευτὰν Ῥωμαίων
πρόξενον καὶ εὐεργέταν τοῦ δάμου·
Διονύσιος Λυσανία
εὐνοίας ἕνεκα καὶ εὐεργεσίας
15 τὰς εἰς αὐτὸν
θεοῖς.
[Πλ]ούταρχο[ς] Ἡλιοδώρου Ῥόδιος ἐποίησε.

N° 37 : INSCRIPTION LACUNAIRE FAISANT PEUT-ÊTRE ÉTAT D'UNE CONTRIBUTION MYTILÉNIENNE EN FAVEUR DE CÉSAR PENDANT LA GUERRE DE PHARNACE

Éditions de l'inscription : *IG XII*, 2, 30.
Littérature scientifique : DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010.
Datation : 47 ou peu après.

Texte original :

- 1 [— — ι]ον ἀμη[#]7 — —
[— — τ]ῶν ἐφοδίων — —
— — ἀκρον ἔοισι(;) — —
[— — δ]υνάτας εὐσχημοσύνας — —]
5 [— — π]ολίεσσι κοῖνα ἐ— —
[— μετ]ὰ τὰς τῶν θεῶν [εὐ]μενείας — —]

- — — γε μήτε ἐπὶ τῷ #⁷ — —
 [— και] ἐνομίσθην ἐν α — —
 — — — ν τό τε βέβαον — —
 10 [— — πρ]εσβε[ύ]σαις δὲ [πρὸς Γάϊον Ἰούλιον Καίσαρα — —]
 [— — ἐκ] τῷ ἐν Καππαδ[οκία πολέμῳ — —]
 [— — .]αμα κόσμον — —
 — — ἀξιώθη. υ οὐ μ[όνον δὲ — —]
 — — ρς. υ ἐπισκοπέ[ων δὲ — —]

Traduction (DIMOPOULOU-PILIOUNI 2010, p. 41) :

« des provisionsavec le meilleur traitement possible commun aux cités avec la grâce des dieux
ni à ... certain ... a été envoyé comme ambassadeur (à Gaius Julius César)de la (guerre) en Cappadoce a mérité
 non seulement...a inspecté.... »

ANNEXE N° 3 : CARTHOTÈQUE ET AUTRES DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

- Figure 1.** Carte des opérations militaires des années 315-303 av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 113).
- Figure 2.** Carte du monde hellénistique au début du III^e siècle av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 115).
- Figure 3.** Le monde hellénistique vers 222 av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 117).
- Figure 4.** Le monde hellénistique en 188 av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 119).
- Figure 5.** Le monde hellénistique après l'intégration du royaume de Pergame dans les possessions romaines (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 119).
- Figure 6.** Les Ptolémées et l'Égée au III^e siècle av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 144).
- Figure 7.** Le repli lagide vers l'Égypte (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 150).
- Figure 8.** Les opérations de Philippe contre Rhodes et Pergame (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 156).
- Figure 9.** Rhodes et la Carie au II^e s. av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 166).
- Figure 10.** Les principales batailles des guerres civiles romaines du I^{er} siècle (d'après HINARD 2000, p. 1028, fig. 23).
- Figure 11.** Carte des îles sur lesquelles porte notre étude.
- Figure 12.** Vue de la côte sud de l'Asie Mineure (Péninsule de Cnide, île de Nisyros et Pérée rhodienne) depuis l'acropole de la cité (fonds personnel).
- Figure 13.** Autre vue de la côte sud de l'Asie Mineure depuis l'Acropole de la cité de Rhodes. En contrebas, la ville actuelle et la pointe nord de l'île (fonds personnel).
- Figure 14.** Vue de la péninsule d'Halicarnasse depuis la troisième terrasse de l'Asclépieion de Cos. Au loin à droite de la figure, la côte nord de la péninsule de Chersonèse de Carie (fonds personnel).
- Figure 15.** Carte de répartition des tours défensives de Lesbos (d'après SCHAUS & SPENCER 1994, p. 420).
- Figure 16.** Plan de Mytilène (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 219).
- Figure 17.** Plan d'Eresos (d'après Zachos 2010, p. 223).
- Figure 18.** Plan du port de Cos (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 196).
- Figure 19.** Plan de Cnide (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 218).
- Figure 20.** Reconstitution de l'entrée du port de Cnide (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 220).
- Figure 21.** Plan de Rhodes (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 221).
- Figure 22.** Reconstitution axionométrique de Rhodes (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 213).
- Figure 23.** Plan du port militaire de Rhodes (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 217).
- Figure 24.** Plan de l'île d'Alimnia (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 340).
- Figure 25.** Plan du port de la baie d'Emporio (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 341).
- Figure 26.** Plan de la baie de Loryma (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 372).
- Figure 27.** Vue satellite de la forteresse de Loryma III (capture *Google Earth*).
- Figure 28.** Vue satellite de l'acropole de Nisyros (capture *Google Earth*).
- Figure 29.** Vue aérienne de l'acropole de Nisyros (d'après APOSTOLOU 2017, pl. 12).
- Figure 30.** Vue de l'acropole de Nisyros (d'après APOSTOLOU 2017, pl. 12).
- Figure 31.** Vue de la poterne de l'acropole de Nisyros (d'après APOSTOLOU 2017, pl. 13).
- Figure 32.** Carte des forteresses de Leros (d'après SARANTIDIS 2020, p. 241).
- Figure 33.** Reconstitution de la fortification de Partheni-Leros (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 54, p. 128).
- Figure 34.** Reconstitution de la fortification de Xerokampos-Leros (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 56, p. 129).
- Figure 35.** Carte des forteresses de Lepsoi (d'après SARANTIDIS 2020, p. 294).
- Figure 36.** Reconstitution de la forteresse de Leipsoi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 66, p. 136).
- Figure 37.** Carte des forteresses d'Arkioi (d'après SARANTIDIS 2020, p. 296).
- Figure 38.** Reconstitution de la forteresse d'Arkioi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 71, p. 142).
- Figure 39.** Carte des forteresses de Patmos (d'après SARANTIDIS 2020, p. 298).
- Figure 40.** Plan de la forteresse de Kastelli-Patmos (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 76, p. 146).
- Figure 41.** Reconstitution de la forteresse de Kastelli-Patmos (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 81, p. 153).
- Figure 42.** Carte des forteresses d'Agathonisi (d'après SARANTIDIS 2020, p. 300).
- Figure 43.** Reconstitution de la forteresse d'Agathonisi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 95, p. 165).
- Figure 44.** Carte des forteresses de Farmakonisi (d'après SARANTIDIS 2020, p. 302).
- Figure 45.** Reconstitution de la tour fortifiée de Farmakonisi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 95, p. 169).

Figure 46. Carte des forteresses de Fournoi (d'après SARANTIDIS 2020, p. 304).

Figure 47. Reconstitution du fort d'Aghios Giorgios-Fournoi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 102, p. 177).

Figure 48. Reconstitution de la tour de Chrysomilia-Fournoi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 104, p. 179).

Figure 49. Carte de répartition des emplacements fortifiés dans l'Égée orientale (moitié nord).

Figure 50. Carte de répartition des emplacements fortifiés dans l'Égée orientale (moitié sud).

Figure 51. Carte de la guerre civile de 49-45 (d'après BADEL & INGLEBERT 2017, p. 41).

Figure 52. Carte de synthèse de la période 44-30 (d'après CLAVÉ & TEYSSIER 2019, p. 95).

Figure 53. Carte de synthèse des ralliements des cités grecques d'Égée orientale dans la guerre de Mithridate.

Figure 54. Carte de synthèse des ralliements des cités grecques d'Égée orientale dans la guerre civile entre César et Pompée.

Figure 55. Carte de synthèse des ralliements des cités grecques d'Égée orientale dans la guerre civile entre Césariens et Césaricides.

Figure 56. Carte de synthèse des ralliements des cités grecques d'Égée orientale dans la guerre civile entre Antoine et Octave.

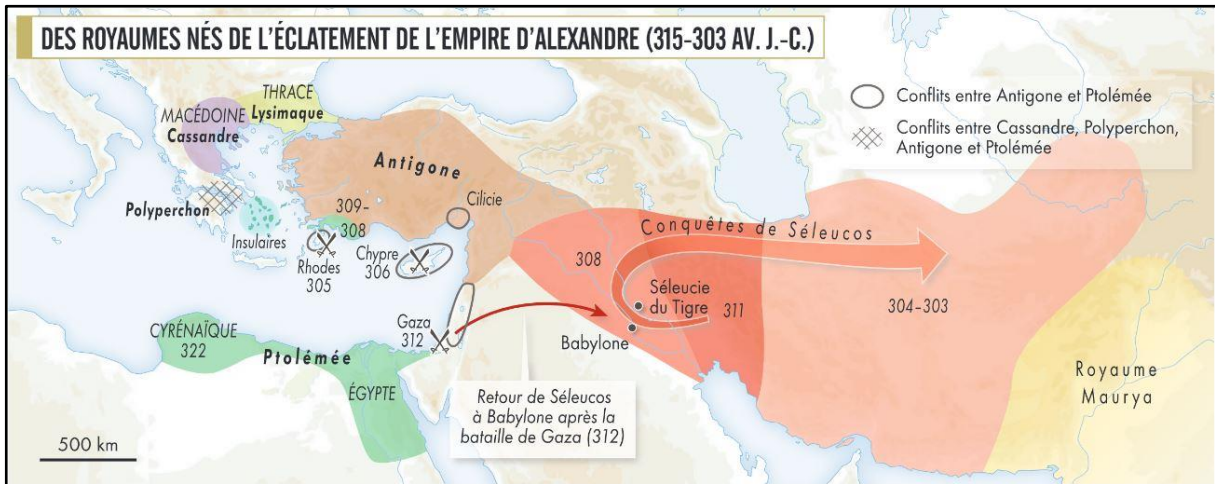


Figure 1. Carte des opérations militaires des années 315-303 av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 113).

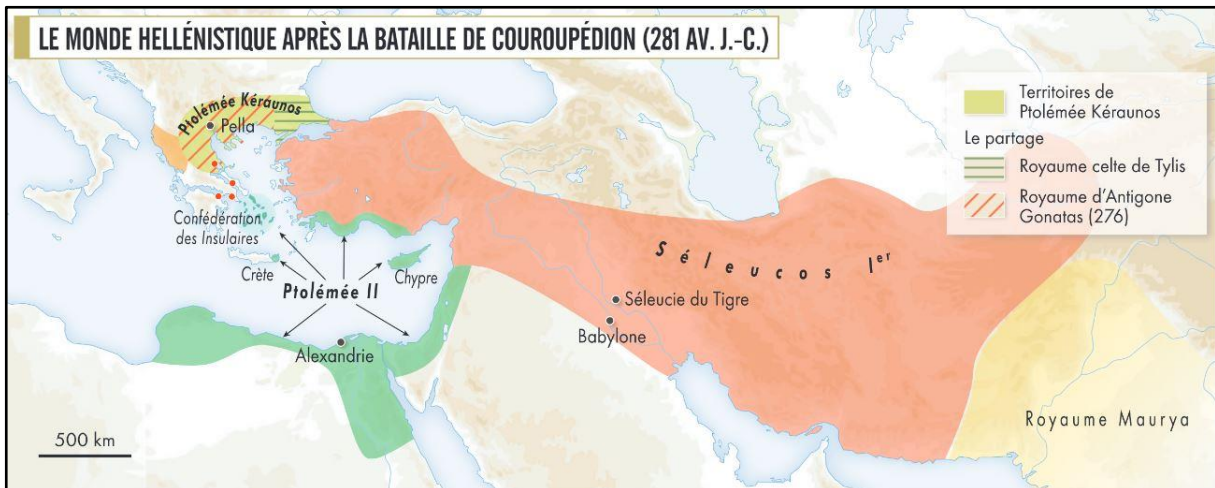


Figure 2. Carte du monde hellénistique au début du III^e siècle av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 115).

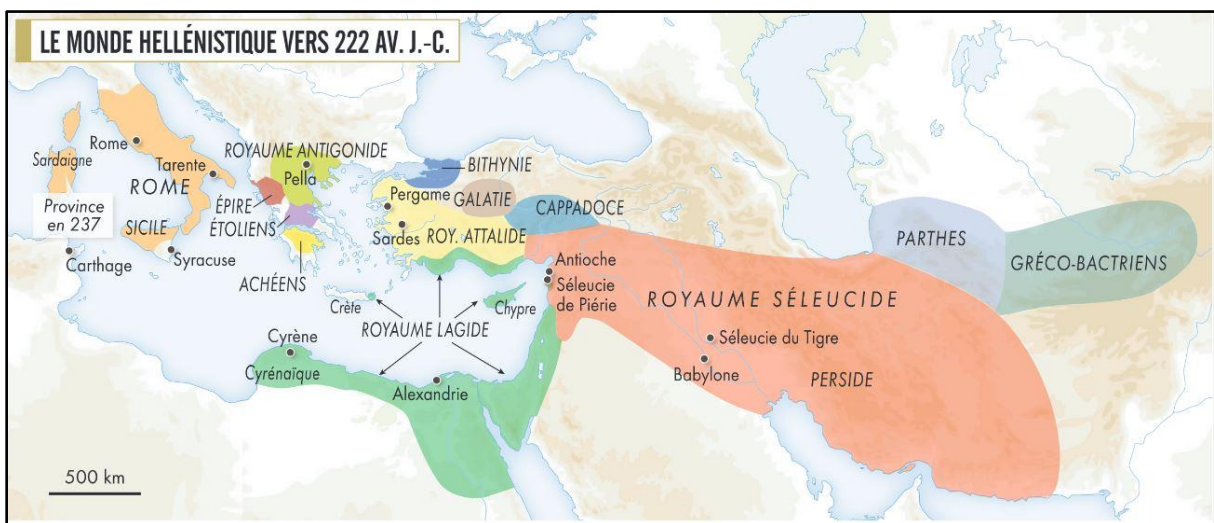


Figure 3. Le monde hellénistique vers 222 av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 117).



Figure 4. Les principales puissances du monde hellénistique au début du II^e siècle av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 119).

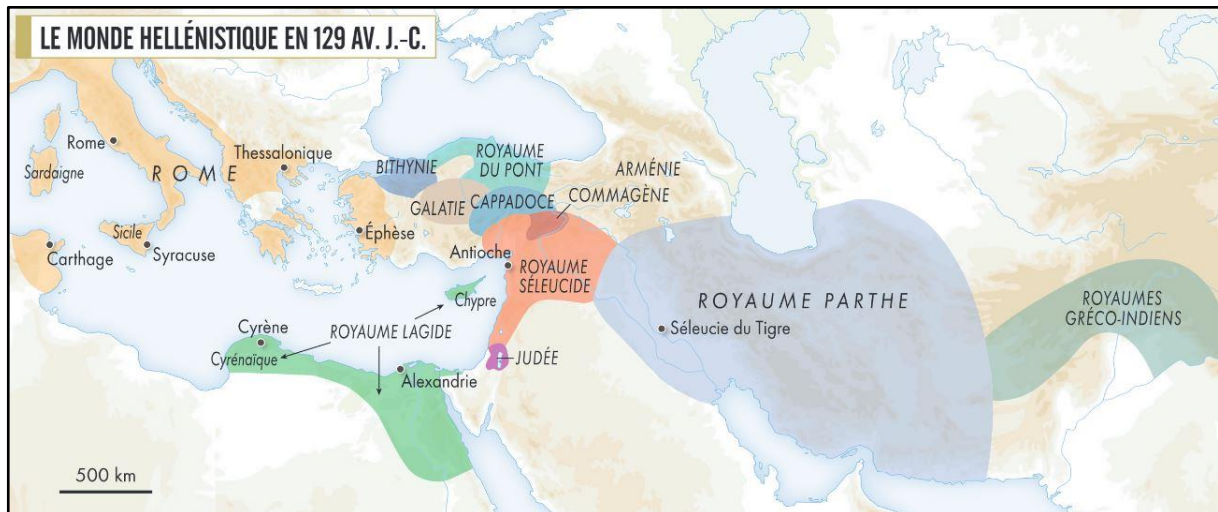


Figure 5. Le monde hellénistique après l'intégration du royaume de Pergame dans les possessions romaines (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 119)



Figure 6. Les Ptolémées et l'Égée au III^e siècle av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 144).

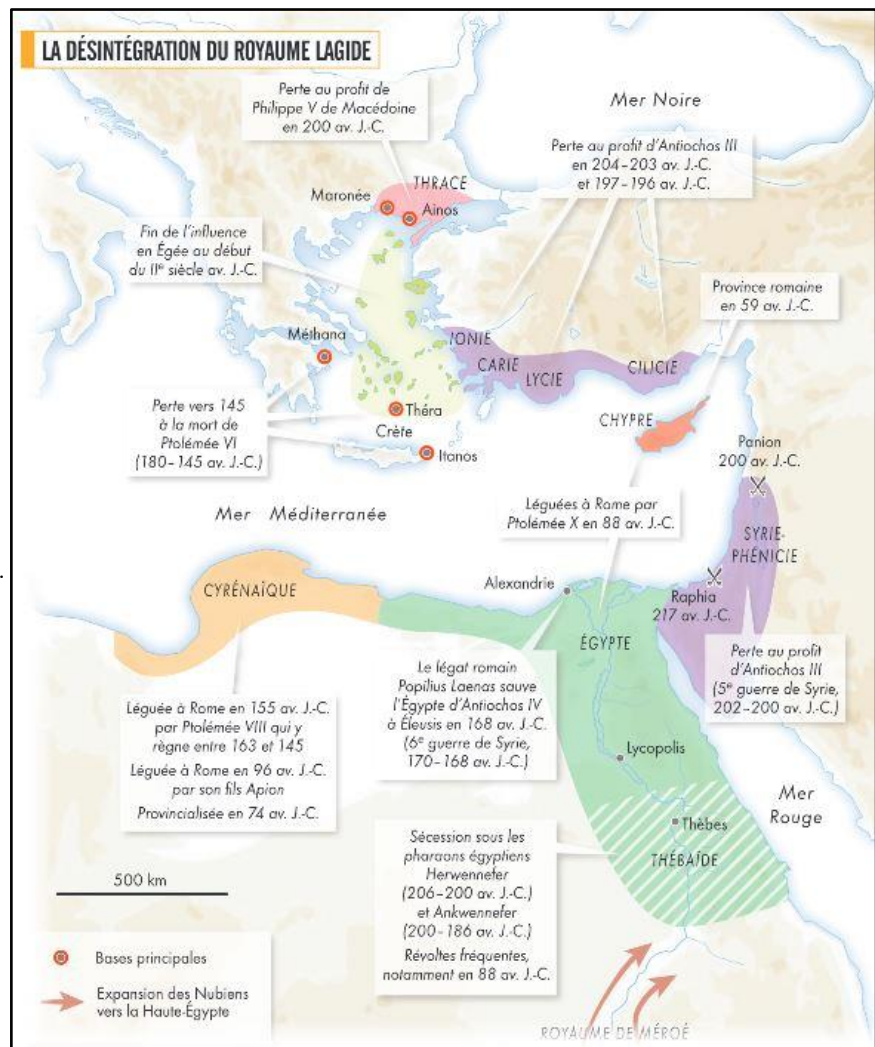


Figure 7. Le repli lagide vers l'Égypte (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 150).

Figure 8. Les opérations de Philippe V contre Rhodes et Pergame (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 156).

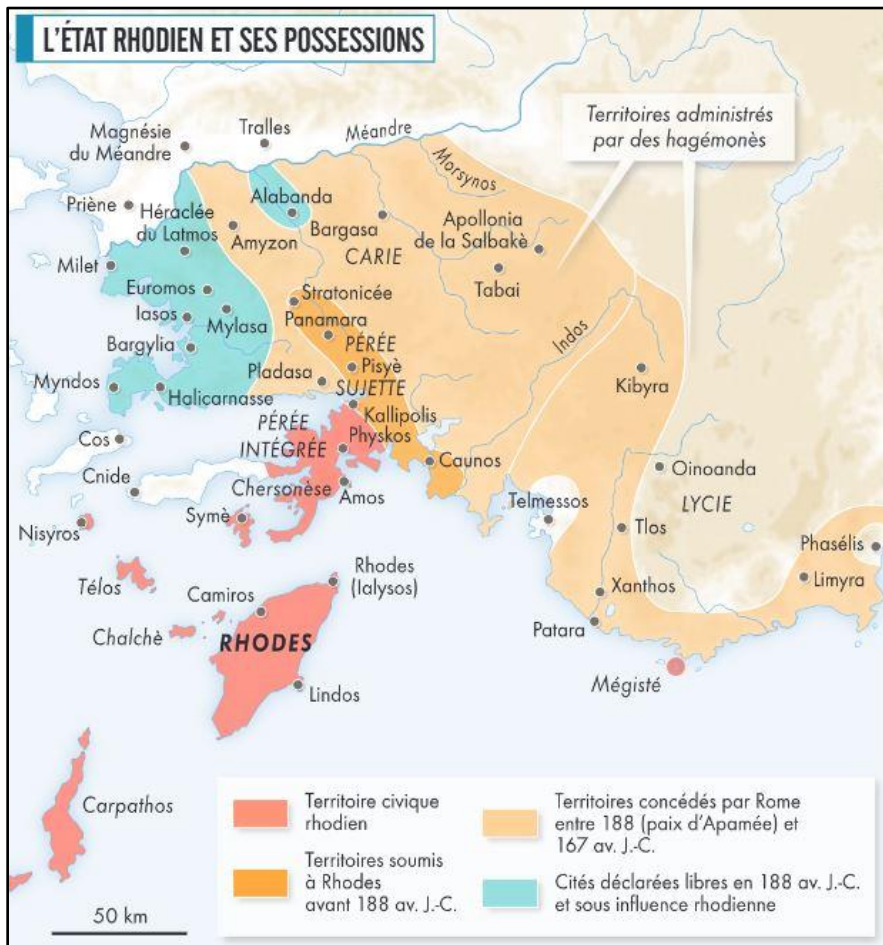
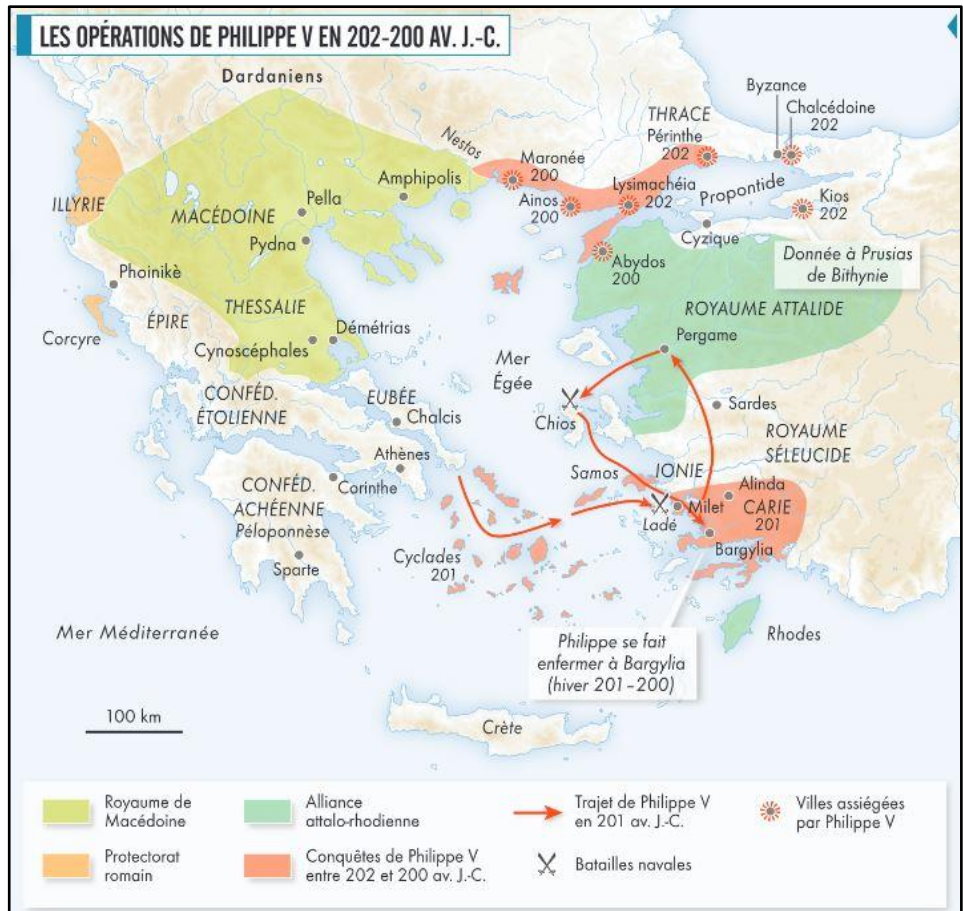


Figure 9. Rhodes et la Carie au IIe s. av. J.-C. (d'après MARTINEZ-SÈVE & RICHER 2019, p. 166).

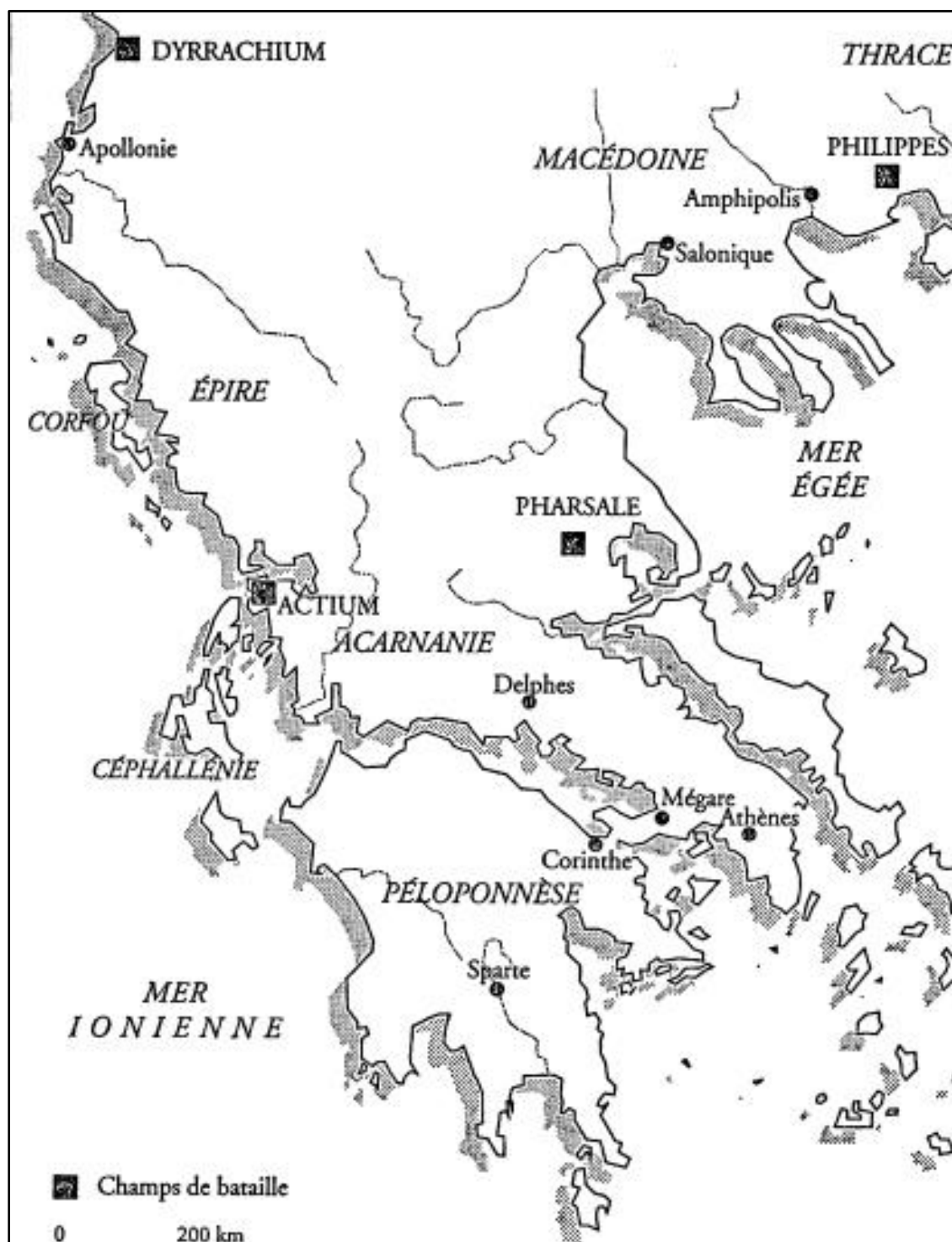


Figure 10. Les principales batailles des guerres civiles romaines du 1^{er} siècle (d'après HINARD 2000, p. 1028, fig. 23).

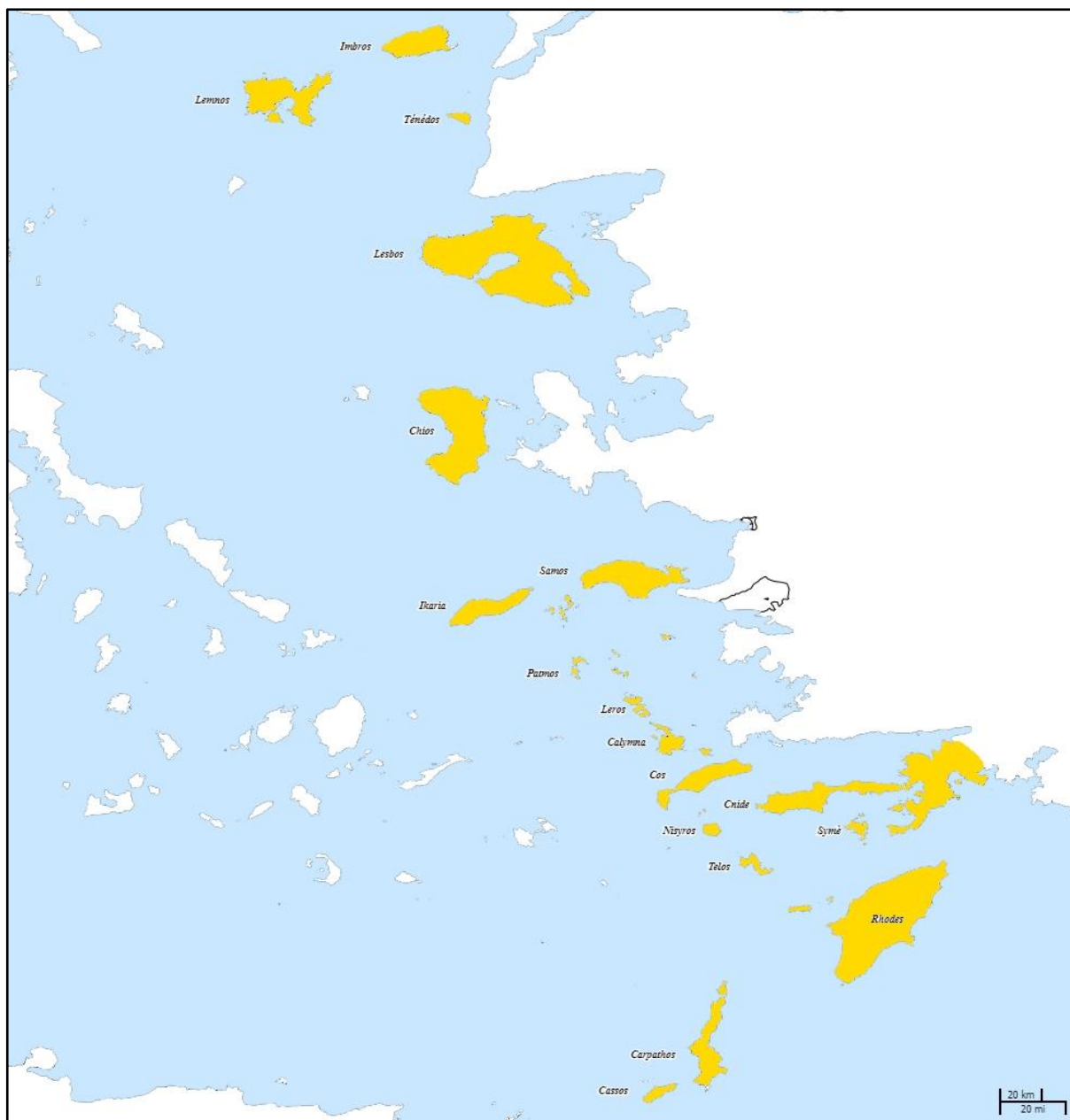


Figure 11. Carte des territoires sur lesquels porte notre étude.



Figure 12. Vue de la côte sud de l'Asie Mineure (Péninsule de Cnide, île de Nisyros et Pérée rhodienne) depuis l'acropole de la cité (fonds personnel).



Figure 13. Autre vue de la côte sud de l'Asie Mineure depuis l'Acropole de Rhodes. En contrebas, la ville actuelle de Rhodes et la pointe nord de l'île (fonds personnel).

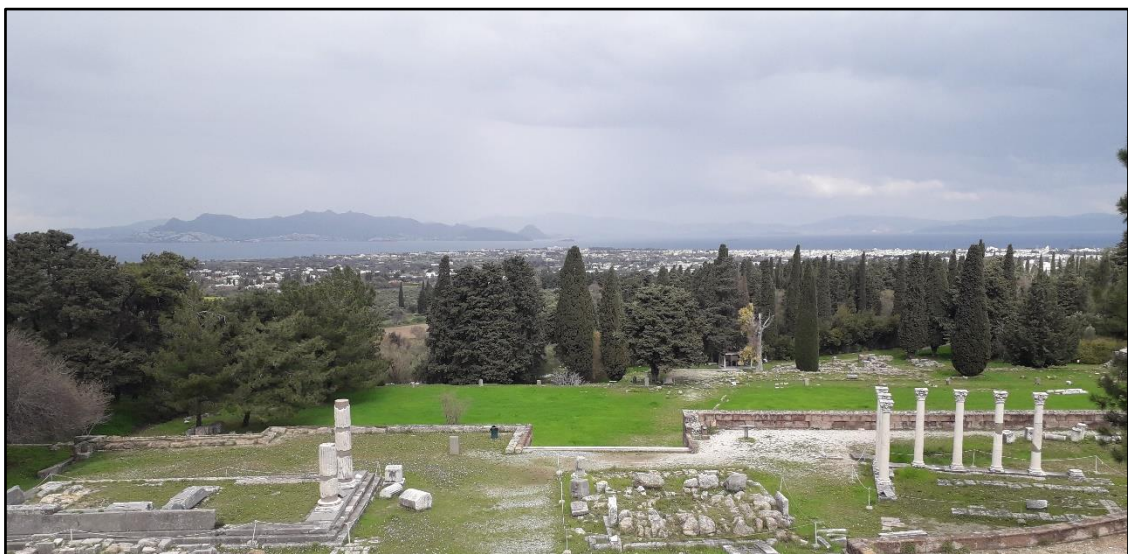


Figure 14. Vue de la péninsule d'Halicarnasse depuis la IIIe terrasse de l'Asclépieion de Cos. Au loin à droite de la figure, la côte nord de la péninsule de Chersonèse de Carie (fonds personnel).

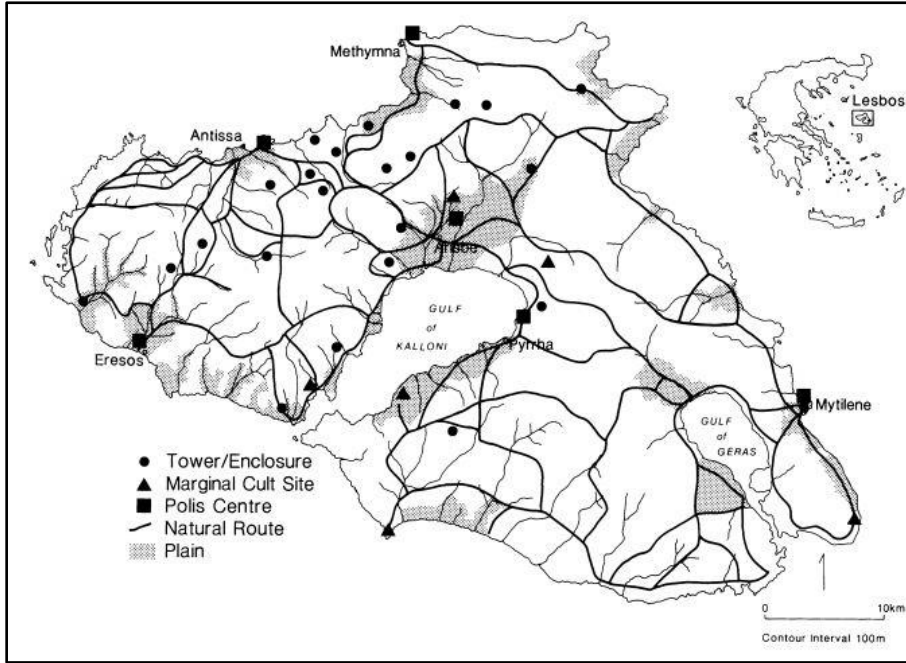


Figure 15. Carte de répartition des tours défensives de Lesbos (d'après SCHAUS & SPENCER 1994, p. 420).

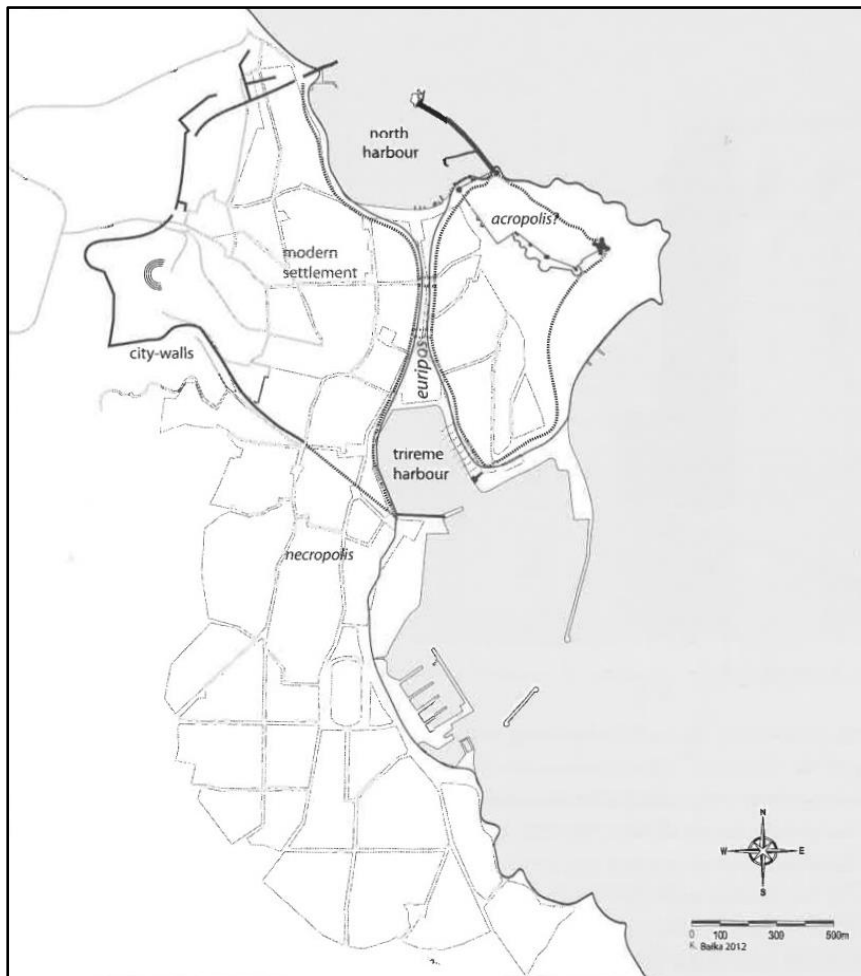


Figure 16. Plan de Mytilène (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 219).

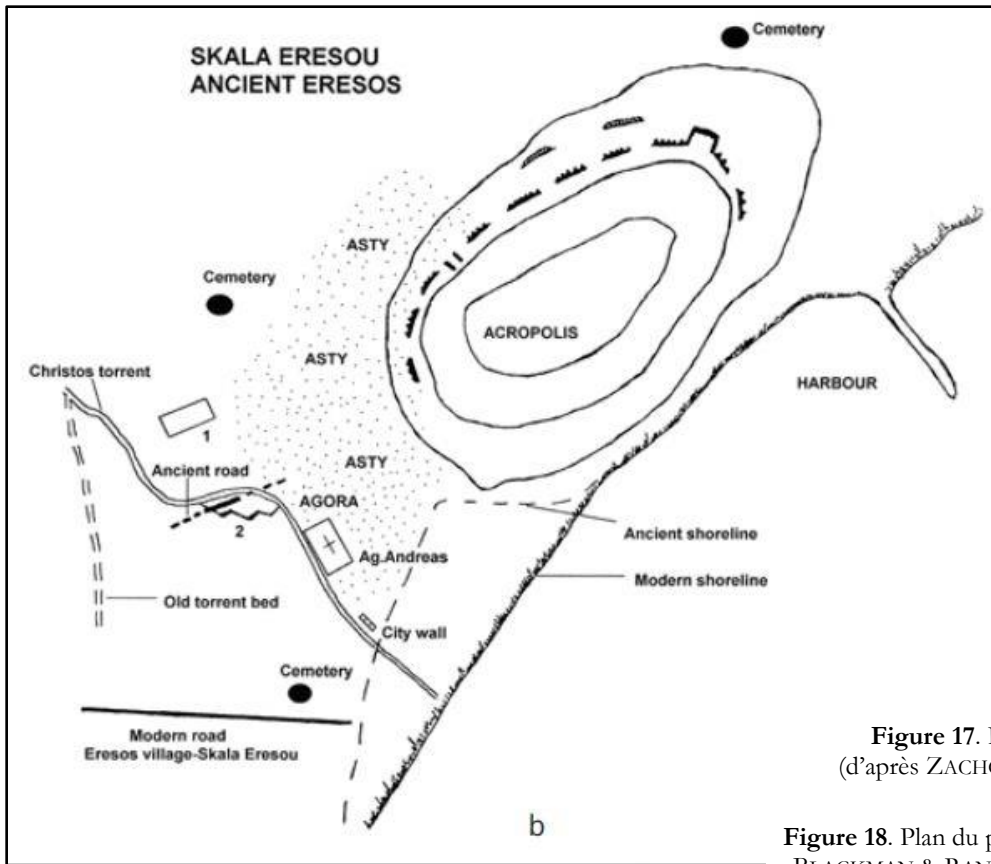
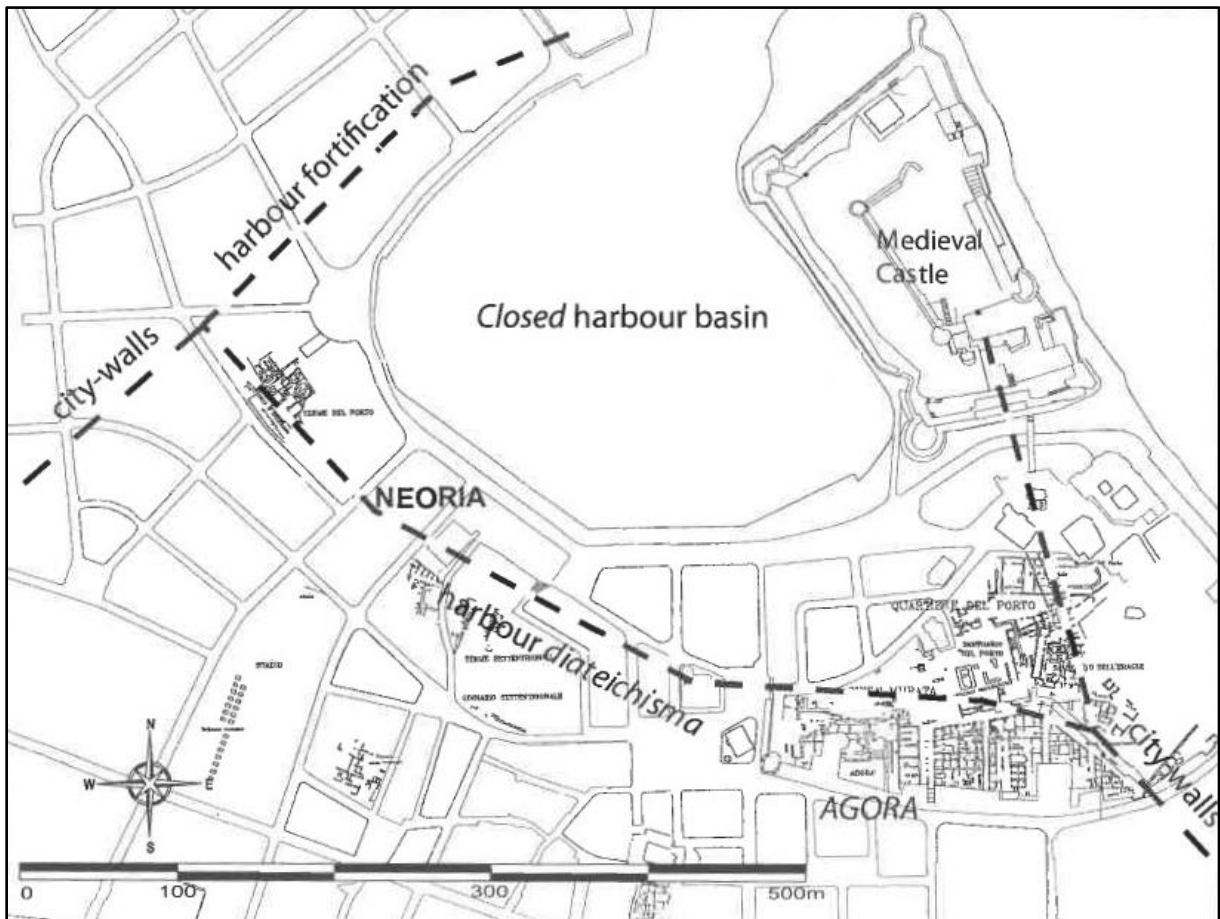


Figure 17. Plan d'Eresos
(d'après ZACHOS 2010, p. 223).

Figure 18. Plan du port de Cos (d'après
BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 196).



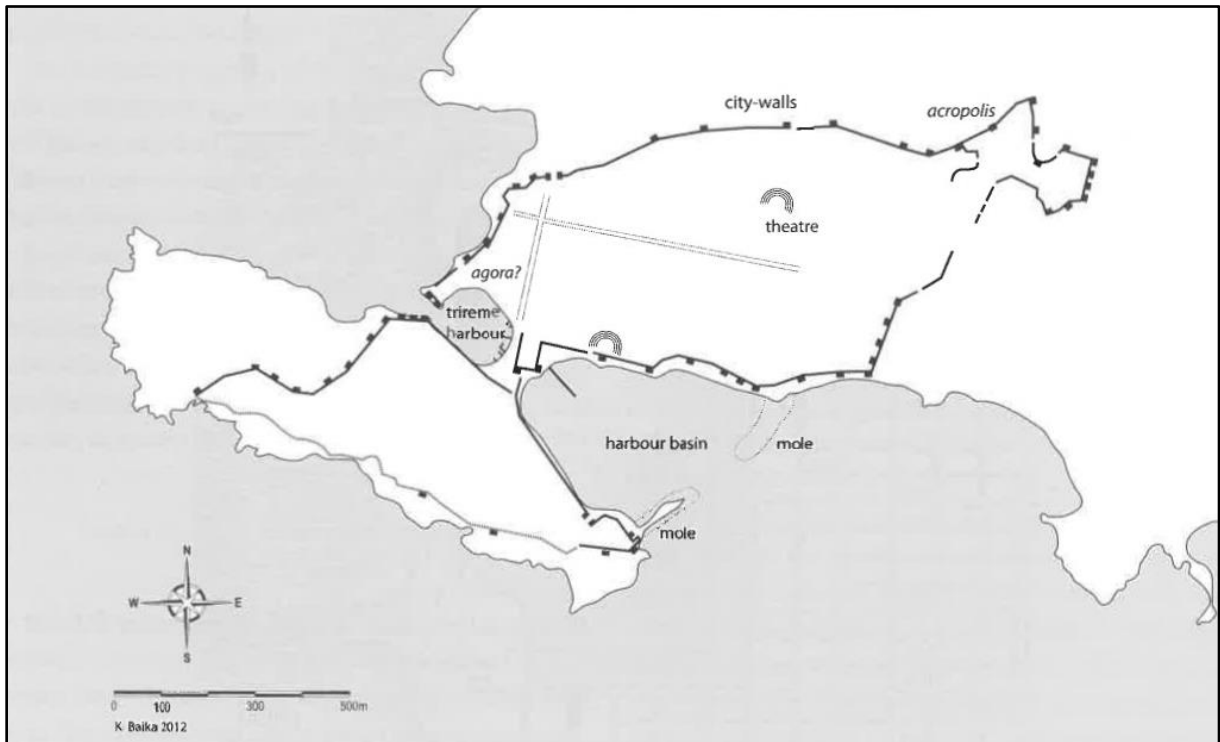


Figure 19. Plan de Knide (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 218).

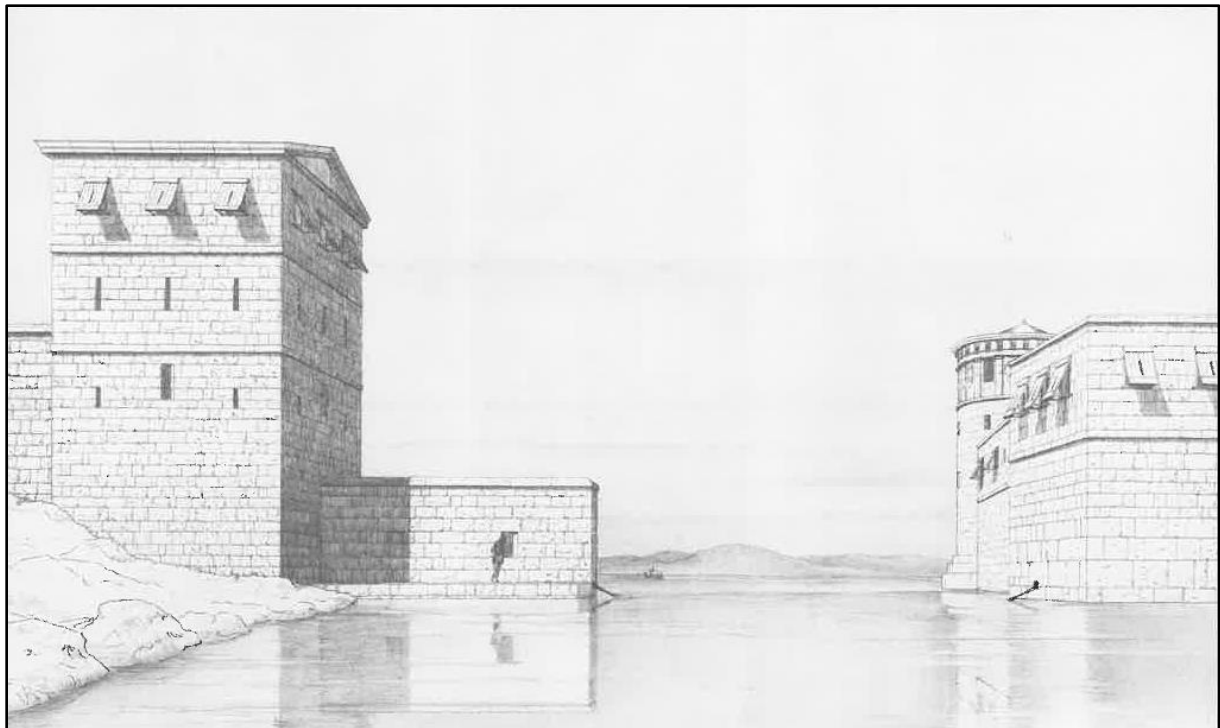


Figure 20. Reconstitution de l'entrée du port de Knide (d'après BLACKMAN & RANKOV, p. 220).



Figure 21. Plan de Rhodes (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 201).

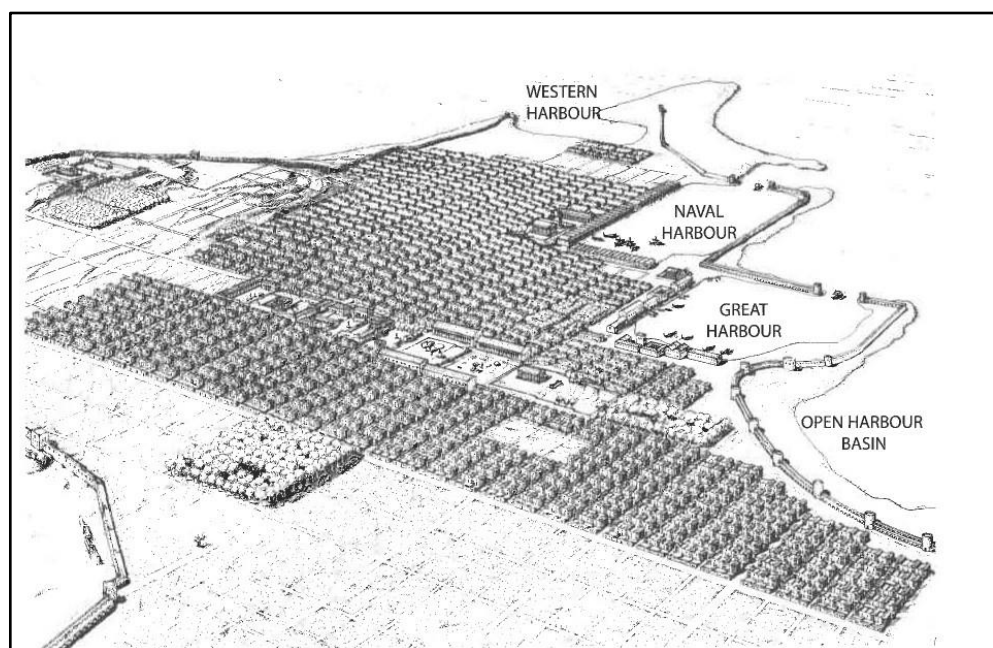


Figure 22. Reconstitution axonométrique de Rhodes (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 213).

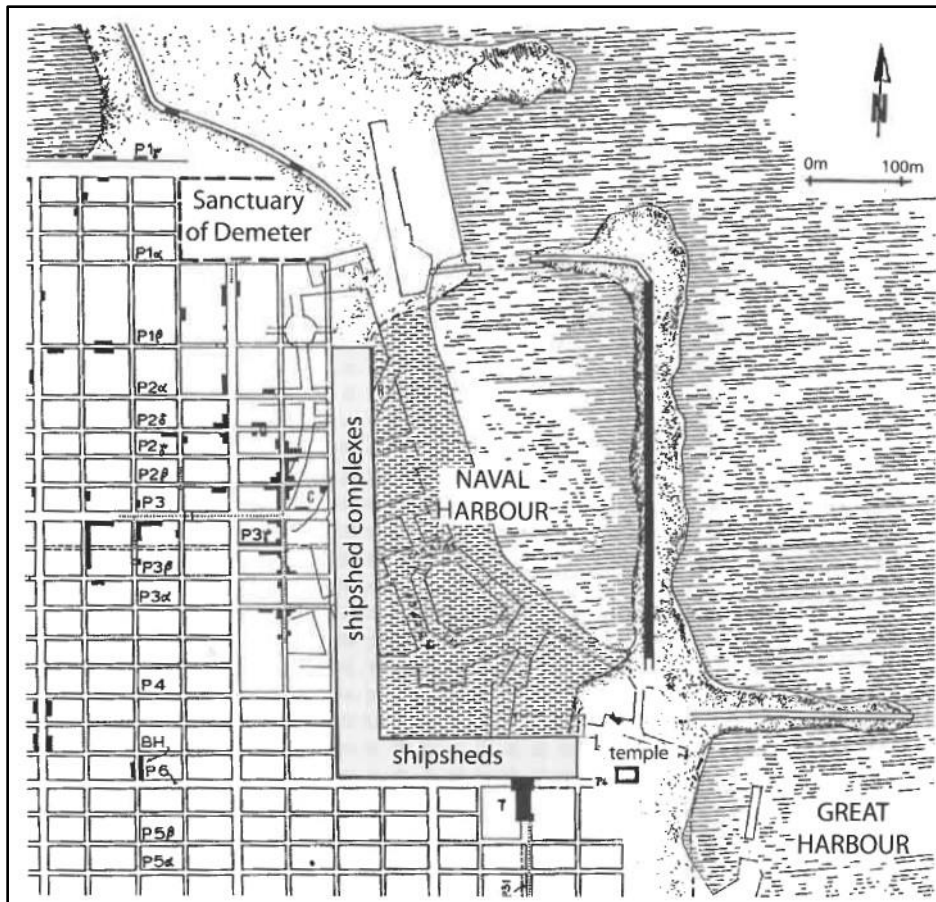


Figure 23. Plan du port militaire de Rhodes (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 217).

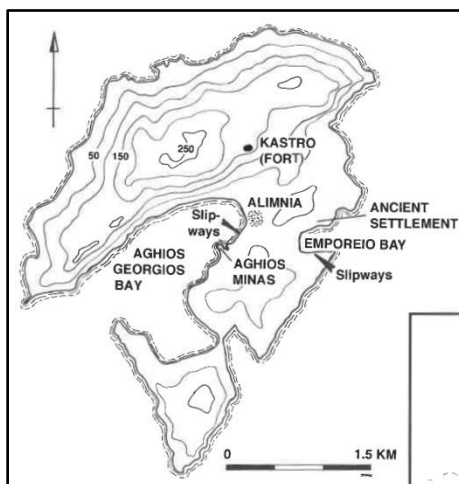
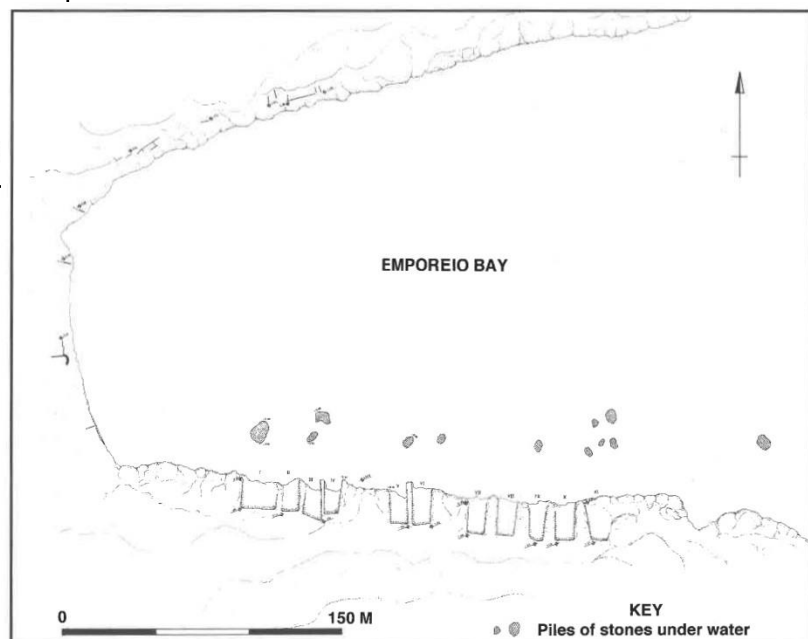


Figure 24. Plan de l'île d'Alimnia (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 340).

Figure 25. Plan du port de la baie d'Emporio (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 341).



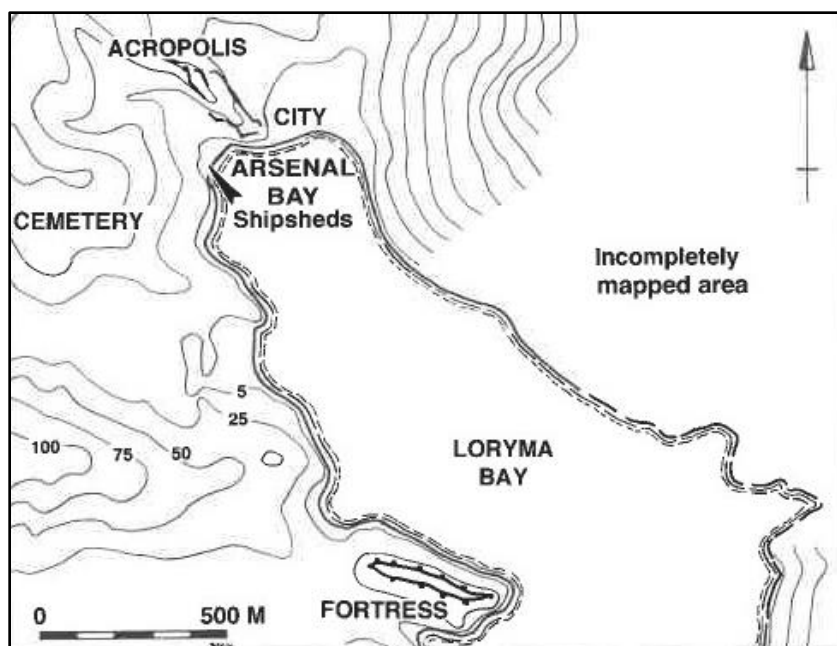
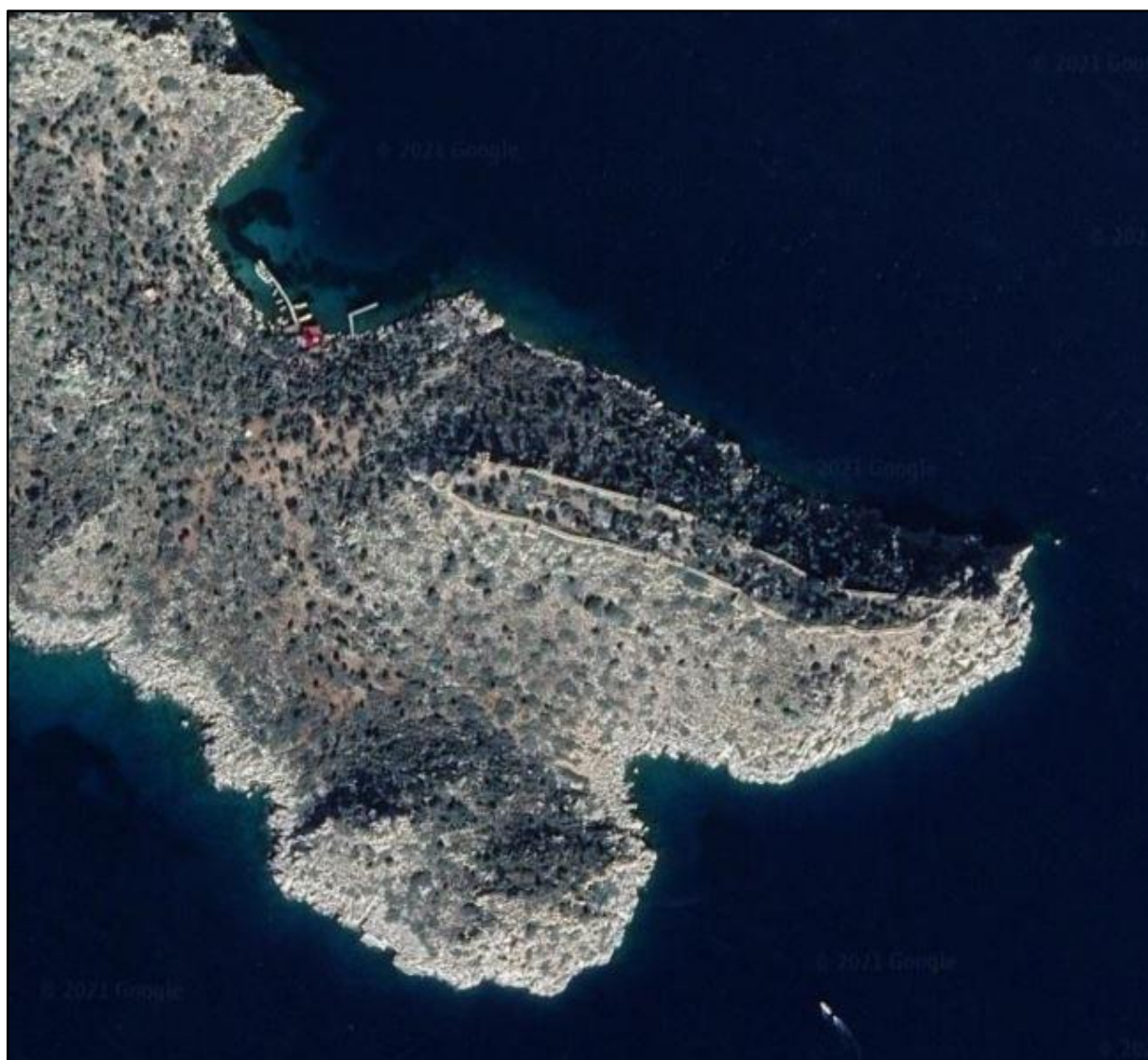


Figure 26. Plan de la baie de Loryma (d'après BLACKMAN & RANKOV 2013, p. 372).

Figure 27. Vue satellite de la forteresse de Loryma III (capture *Google Earth*).



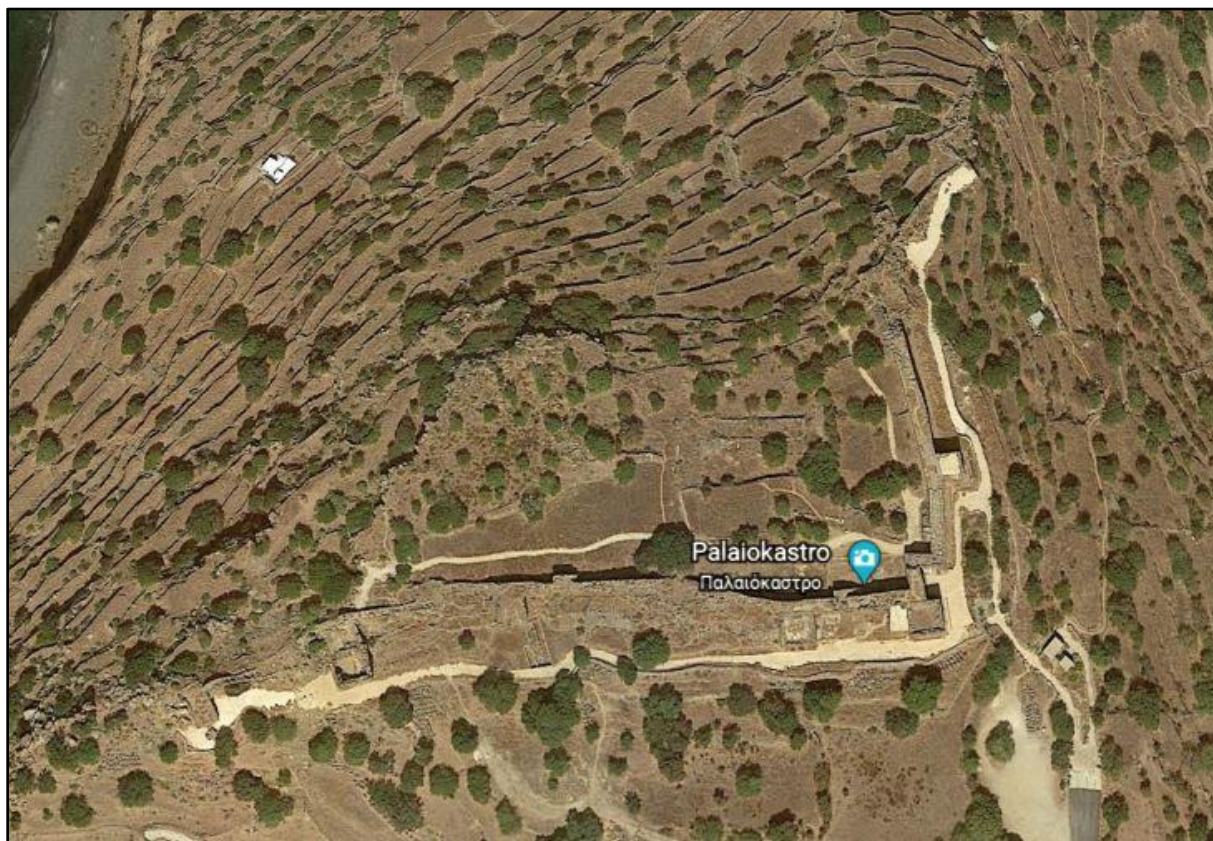


Figure 28. Vue satellite de l'acropole de Nisyros (capture Google Earth).



Figure 29. : Vue aérienne de l'acropole de Nisyros (d'après APOSTOULOU 2017, pl. 12).

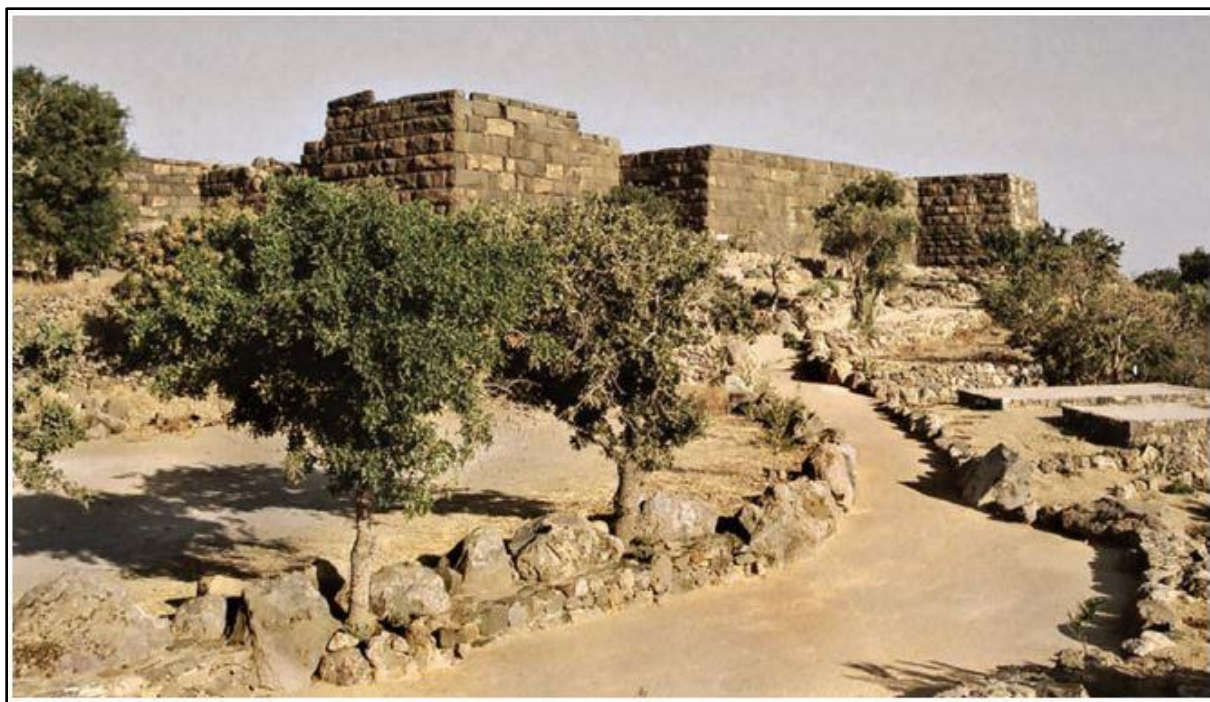


Figure 30. Vue de l'acropole de Nisyros (d'après APOSTOULOU 2017, pl. 12).

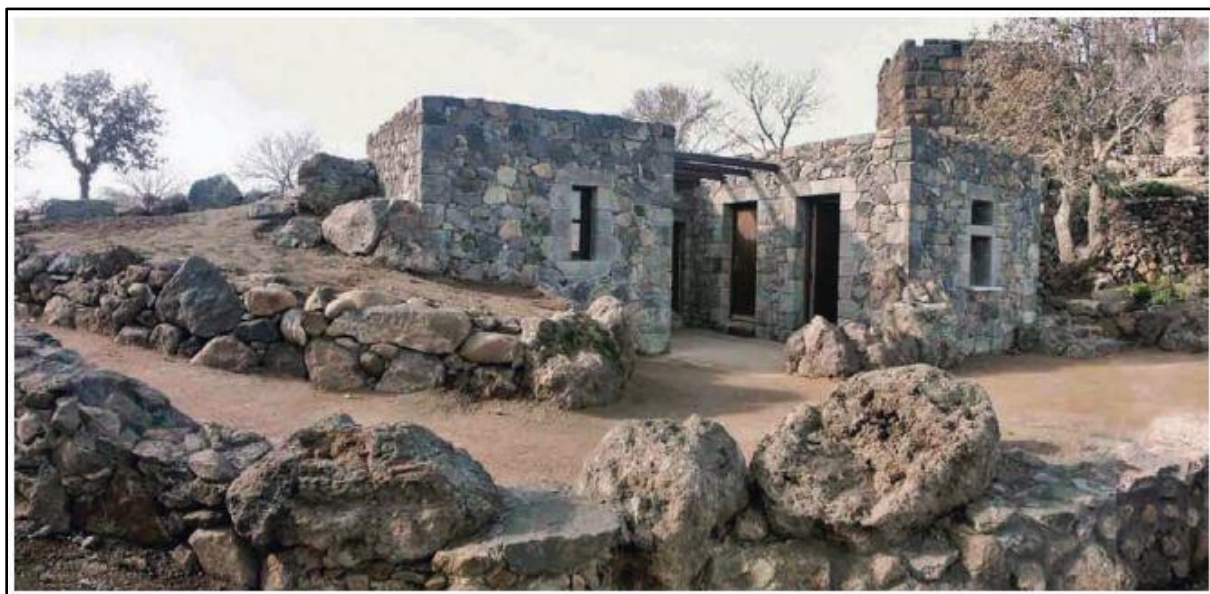


Figure 31. Vue de la poterne de l'acropole de Nisyros (d'après APOSTOULOU 2017, pl. 13).

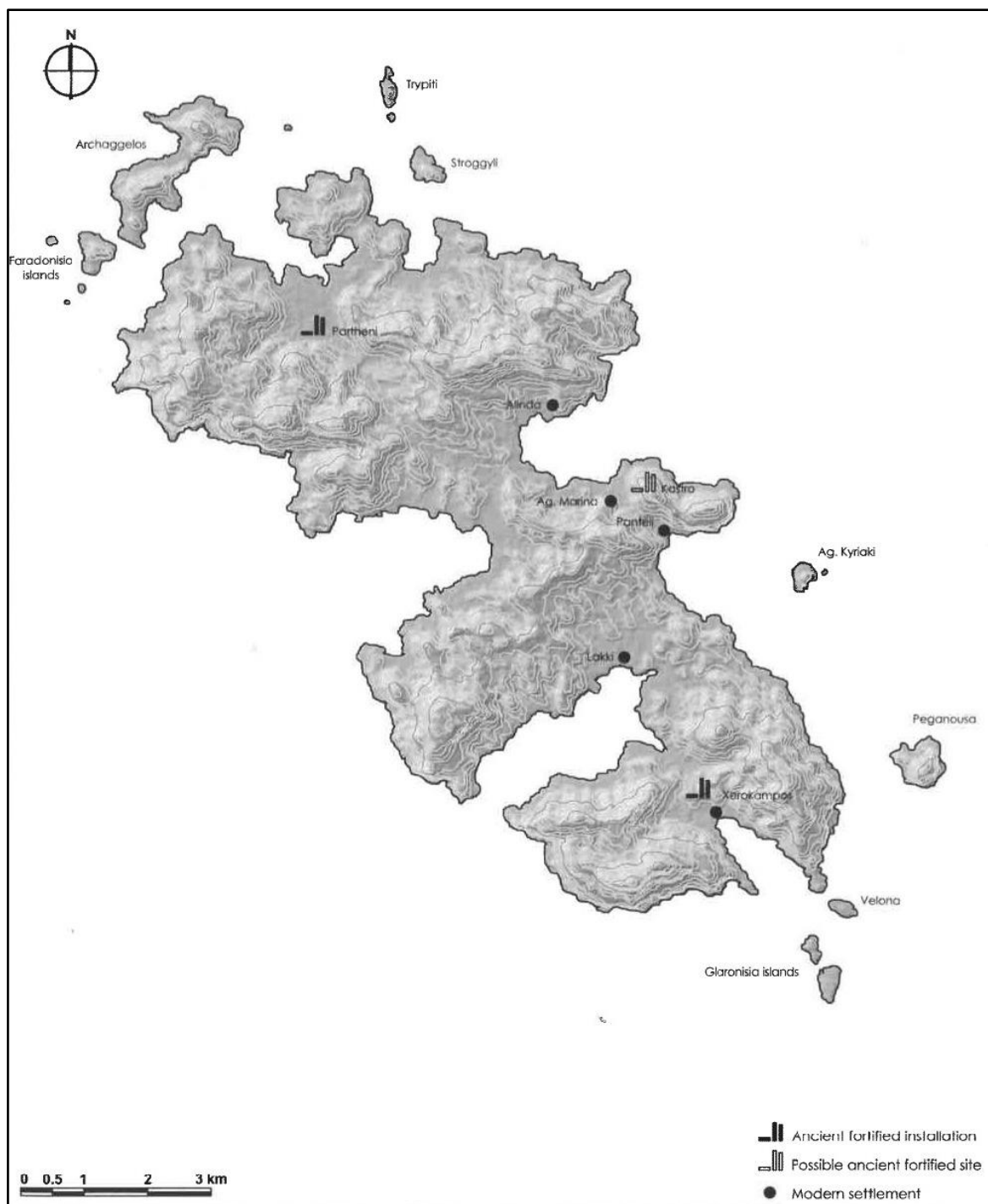


Figure 32. Carte des forteresses de Leros (d'après SARANTIDIS 2020, p. 241).

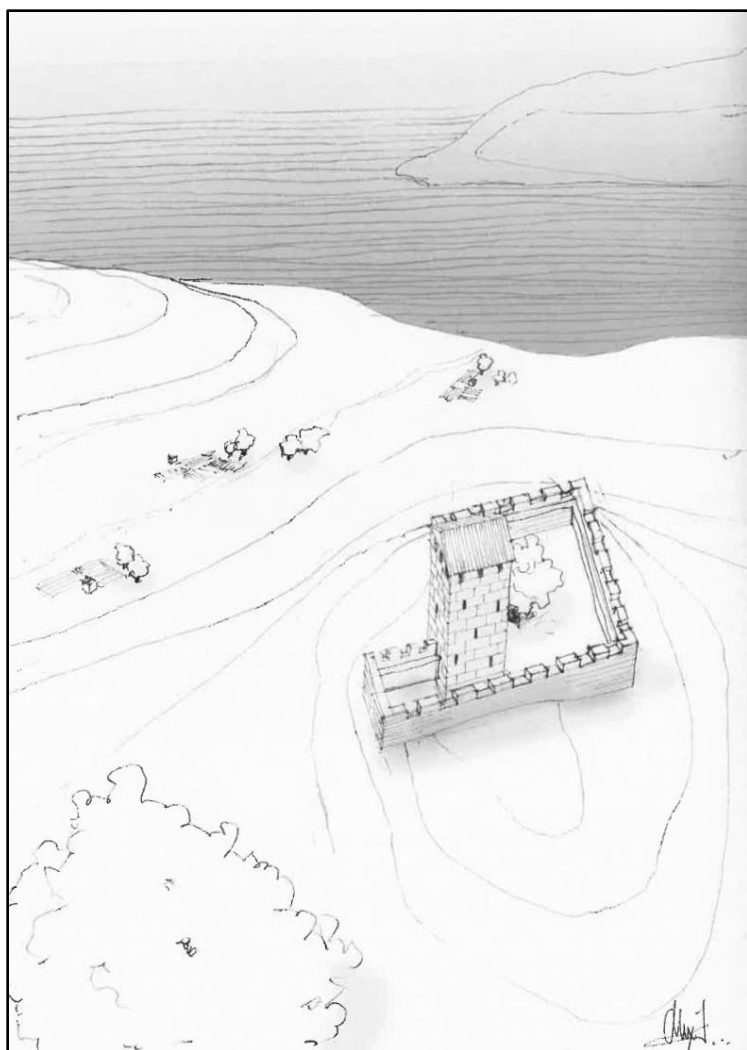
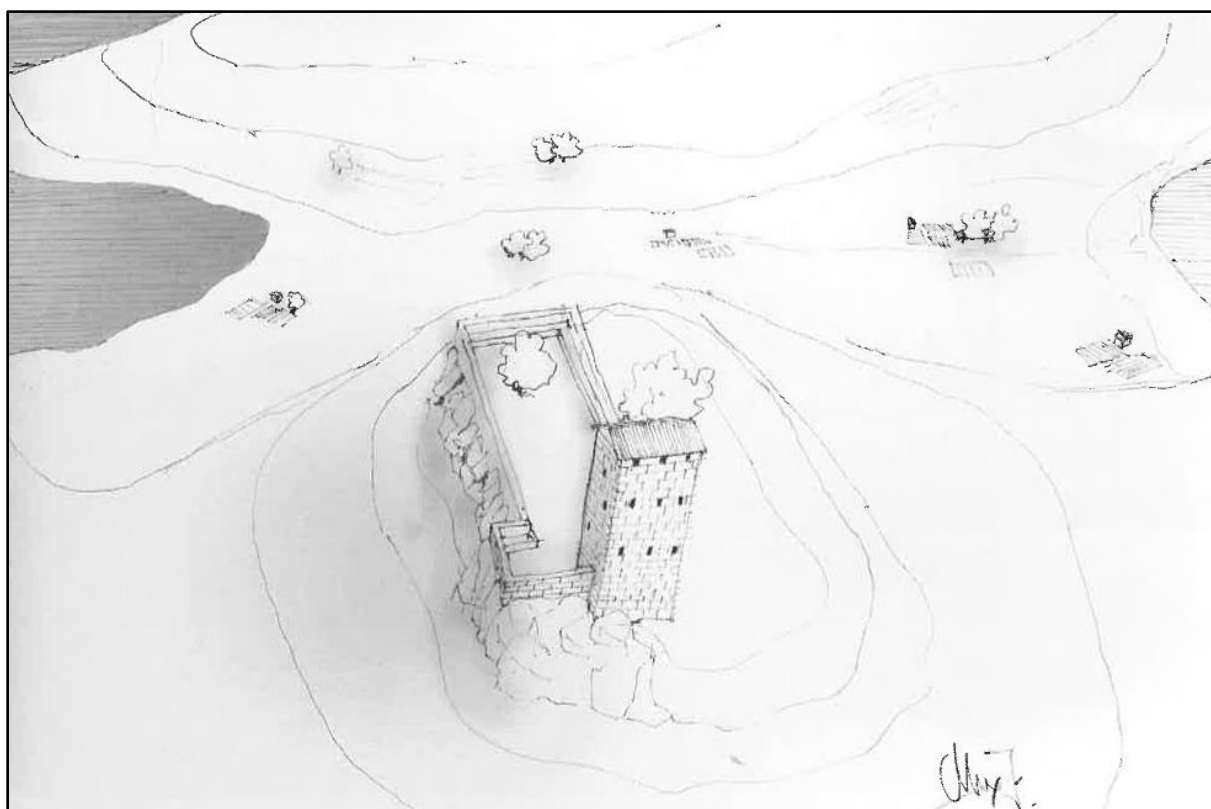


Figure 33. Reconstitution de la fortification de Partheni - Leros (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 54, p. 128).

Figure 34. Reconstitution de la fortification de Xerokampos - Leros (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 56, p. 129).



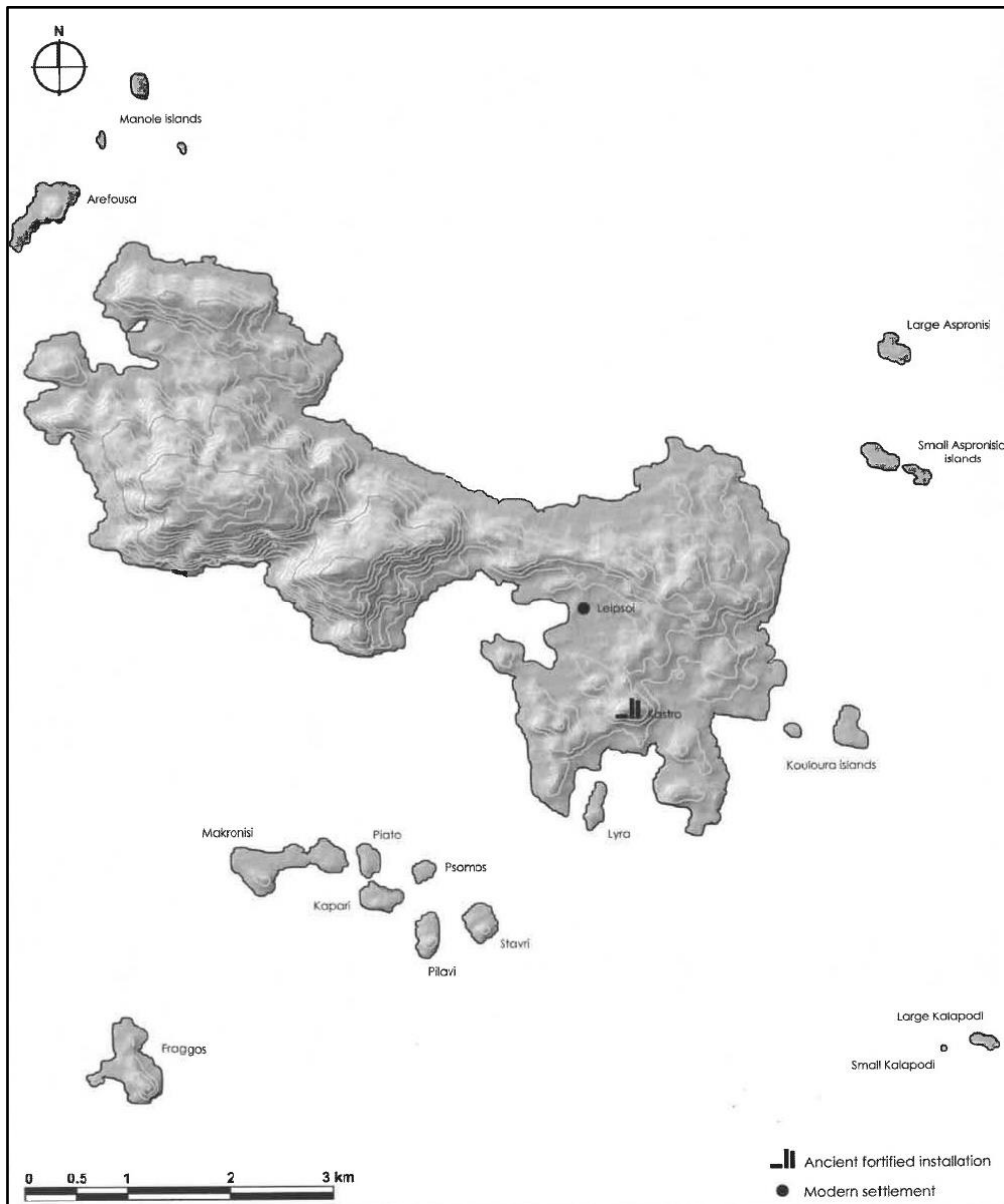
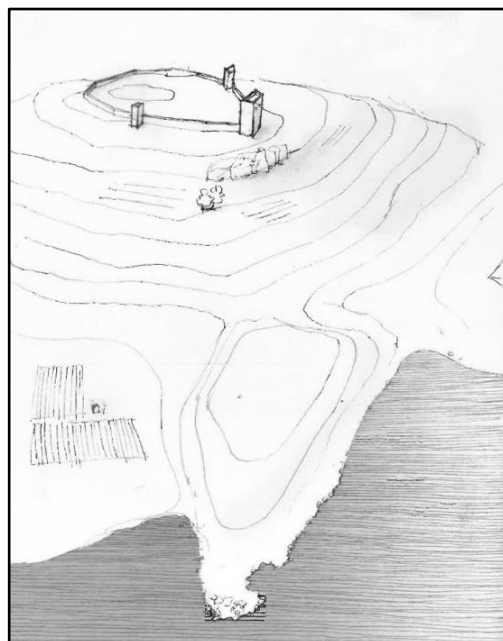


Figure 35. Carte des forteresses de Leipsos (d'après SARANTIDIS 2020, p. 294).

Figure 36. Reconstitution de la forteresse de Leipsos (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 66, p. 136).



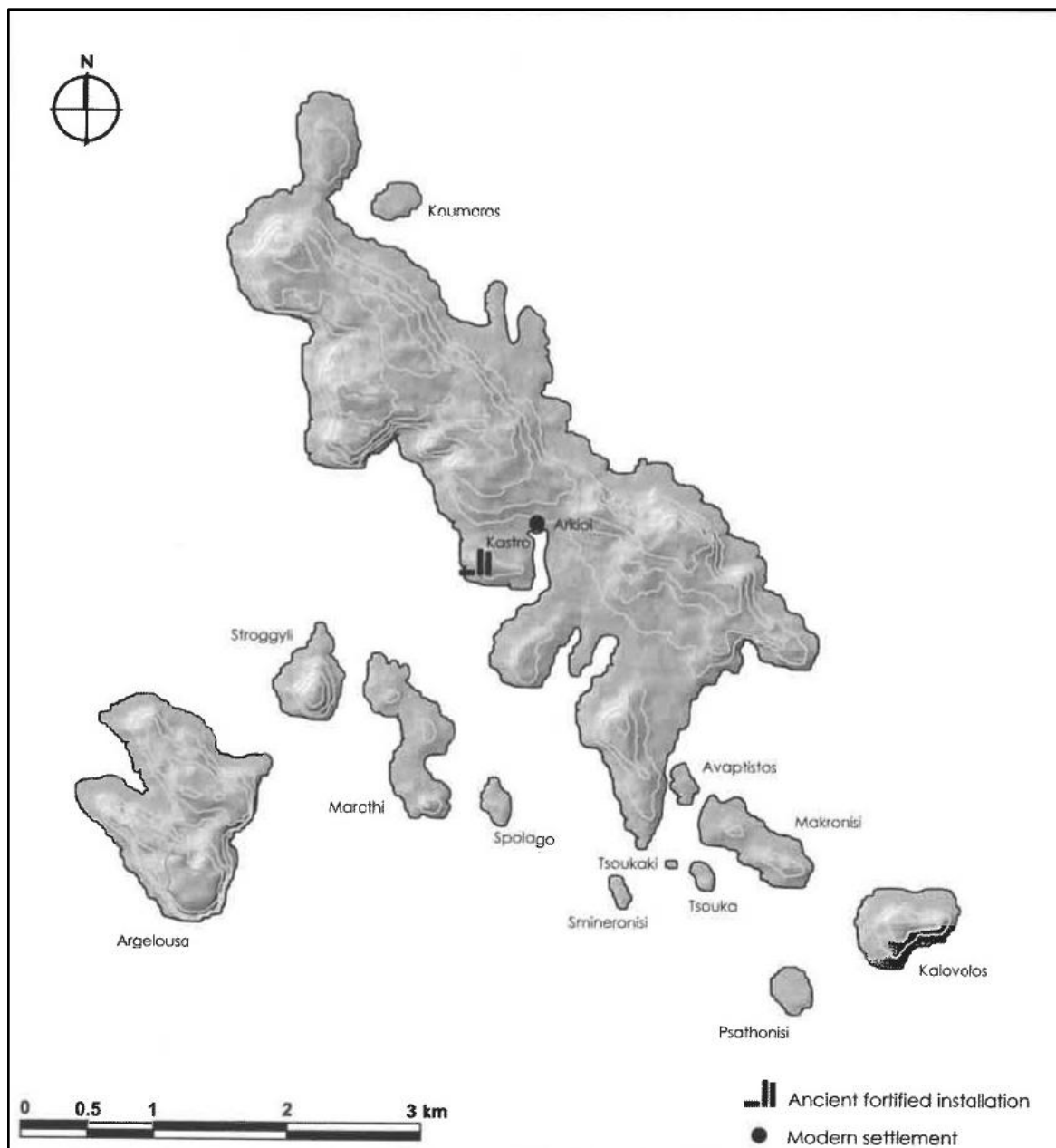


Figure 37. Carte des forteresses d'Arkioi (d'après SARANTIDIS 2020, p. 296).

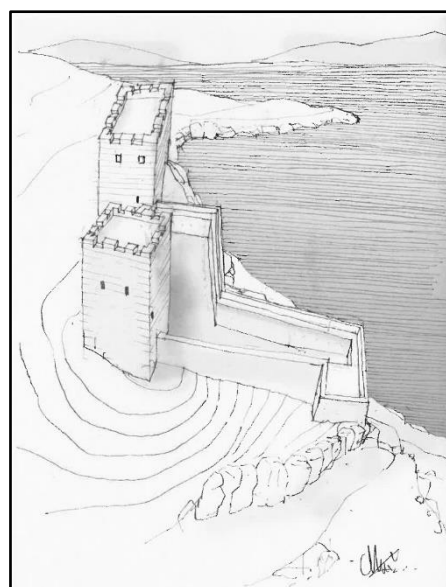


Figure 38. Reconstitution de la forteresse d'Arkioi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 71, p. 142).

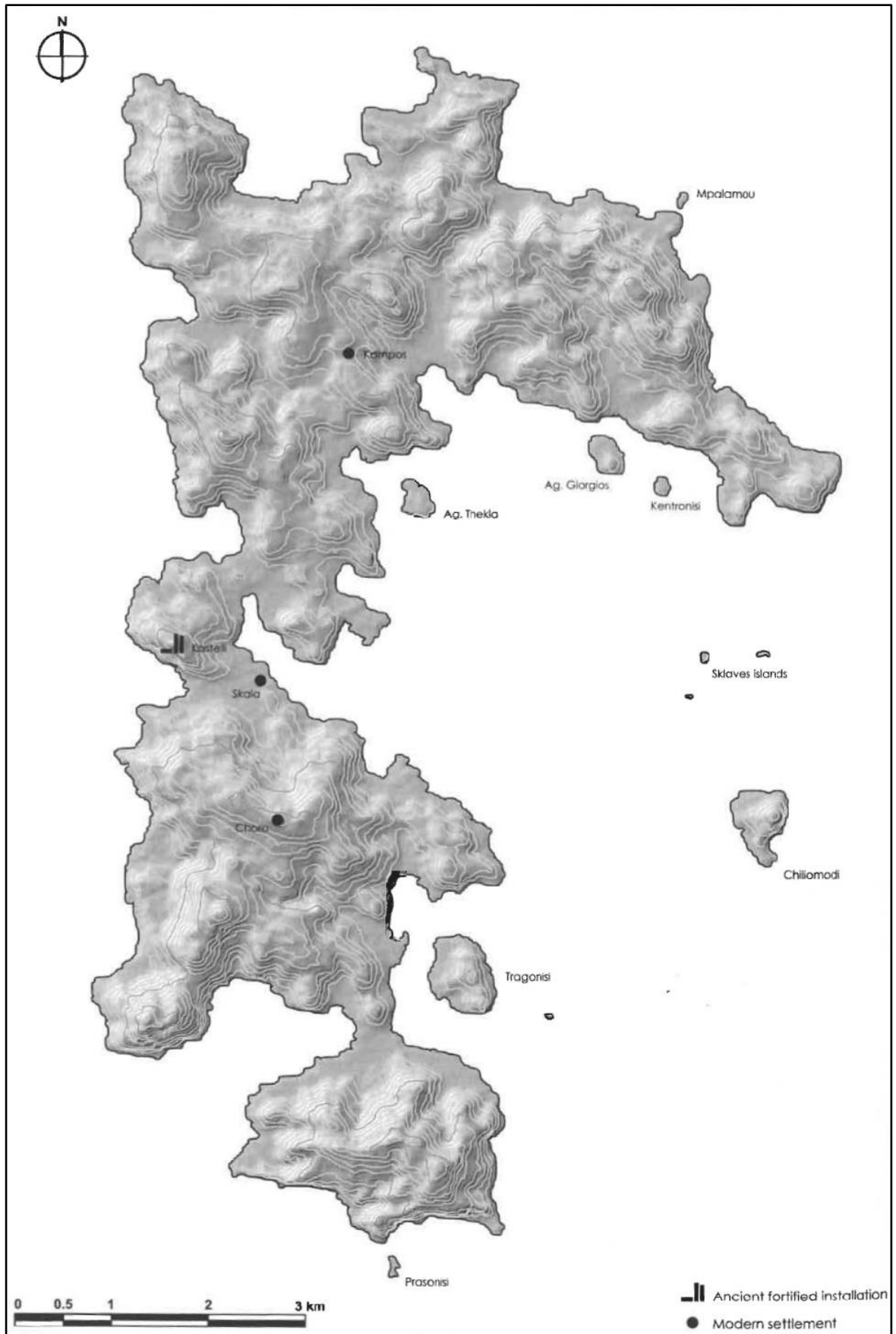


Figure 39. Carte des forteresses de Patmos (d'après SARANTIDIS 2020, p. 298).

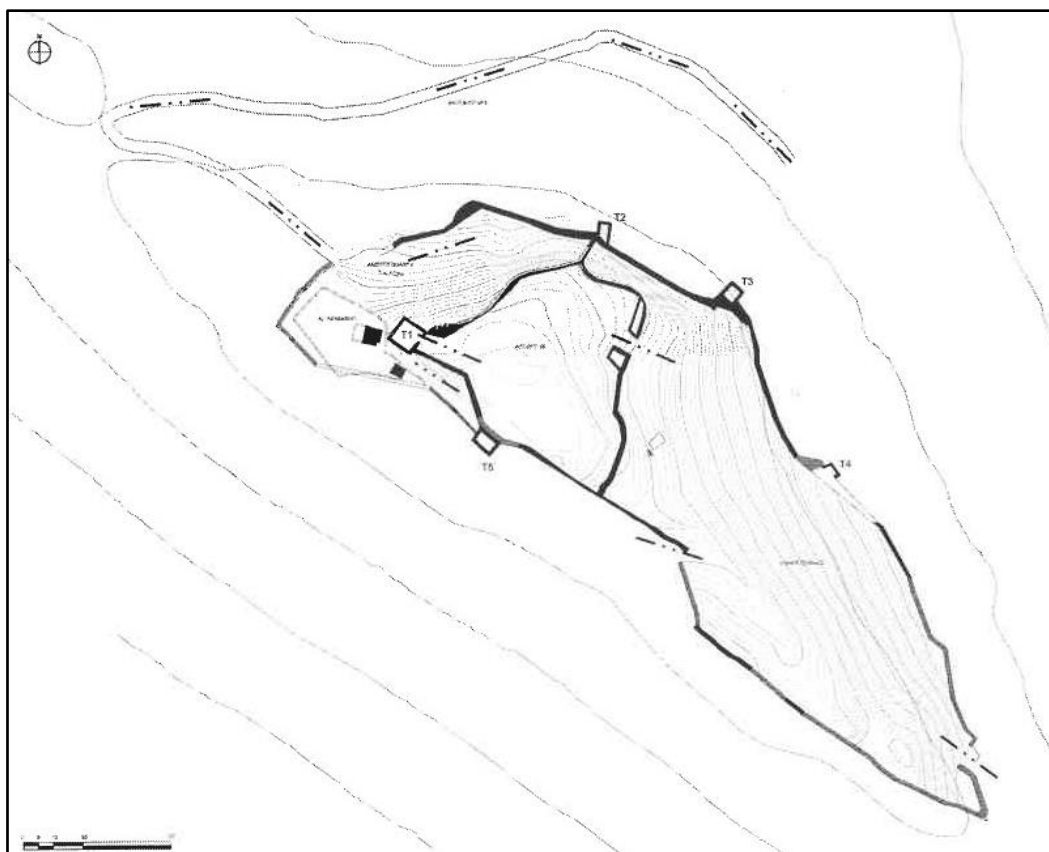
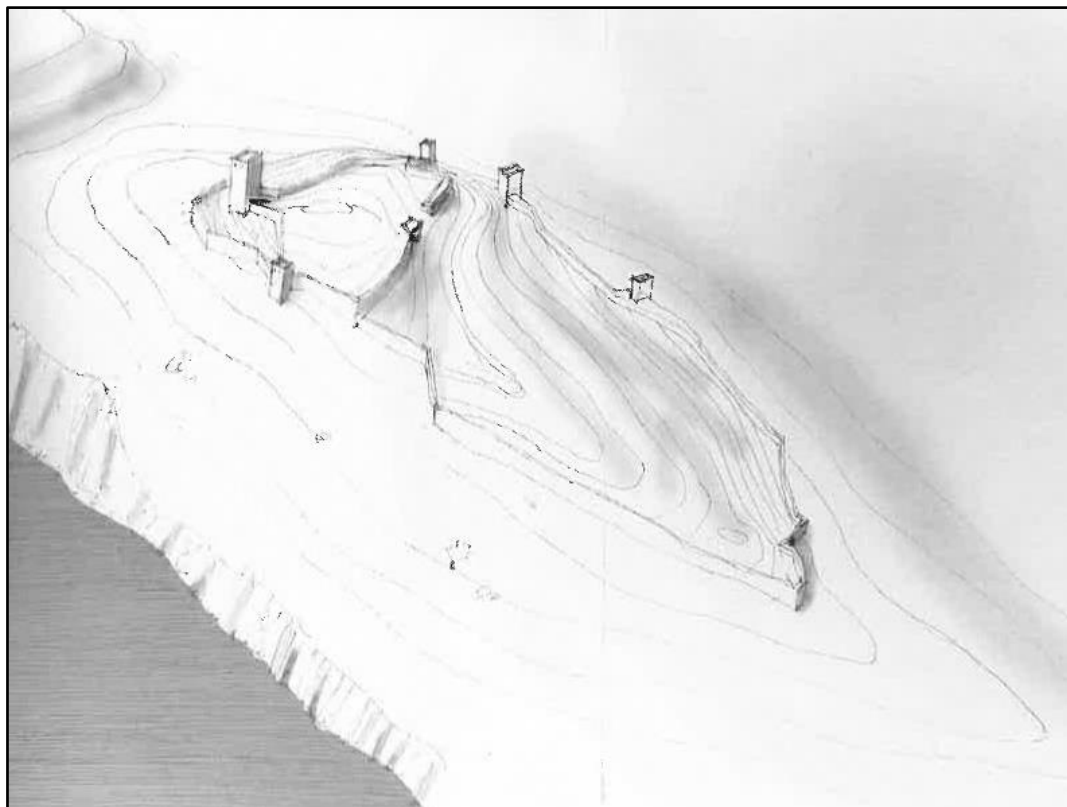


Figure 40. Plan de la forteresse de Kastelli - Patmos (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 76, p. 146).

Figure 41. Reconstitution de la forteresse de Kastelli - Patmos (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 81, p. 153).



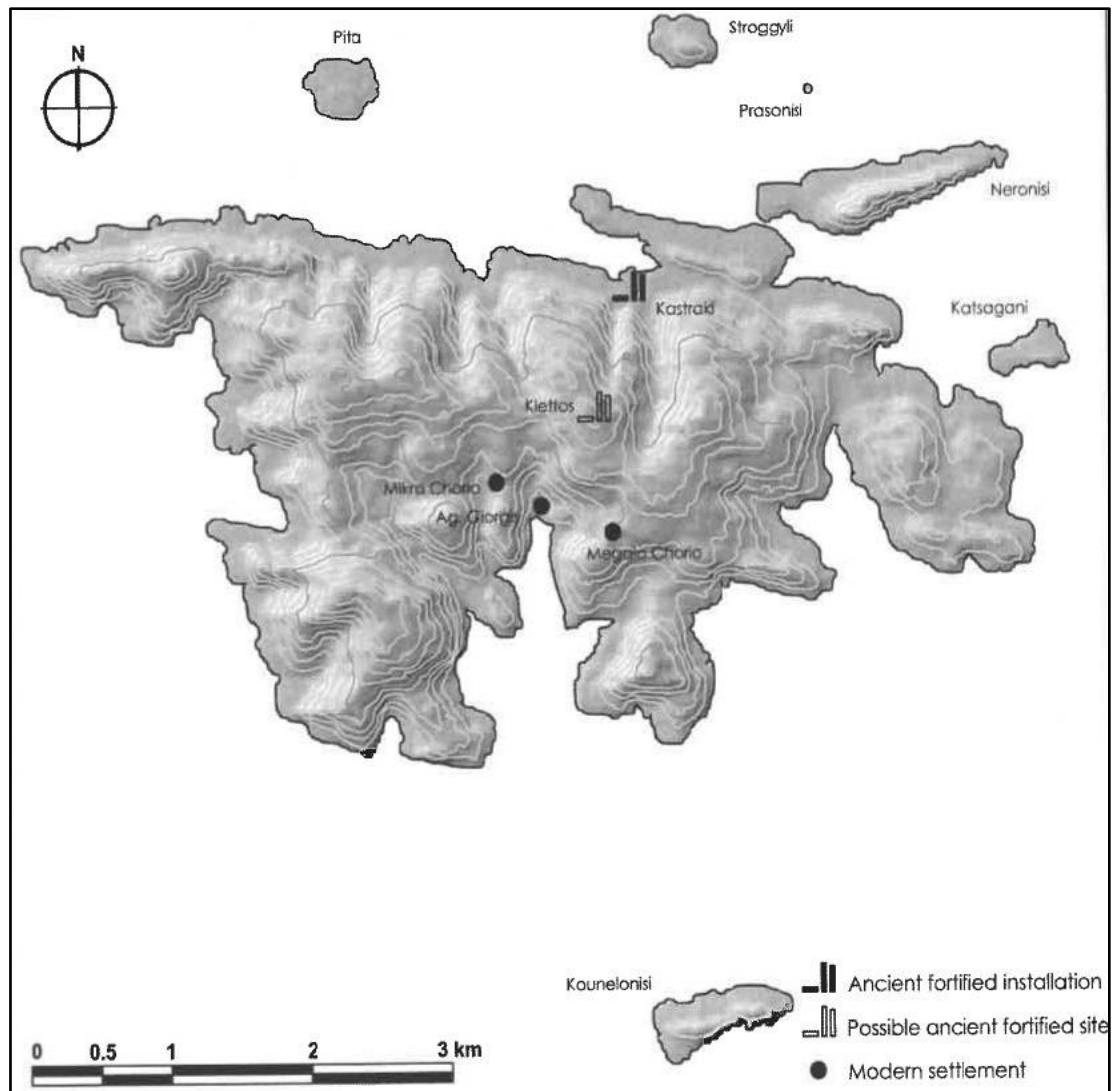


Figure 42. Carte des forteresses d'Agathonisi (d'après SARANTIDIS 2020, p. 300).

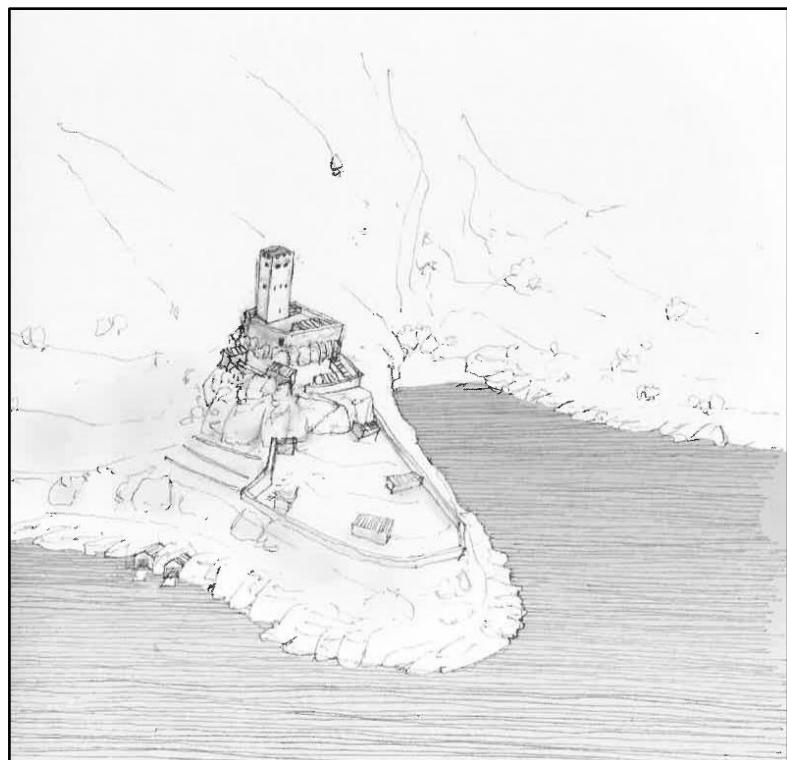


Figure 43. Reconstitution de la forteresse d'Agathonisi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 95, p. 165).

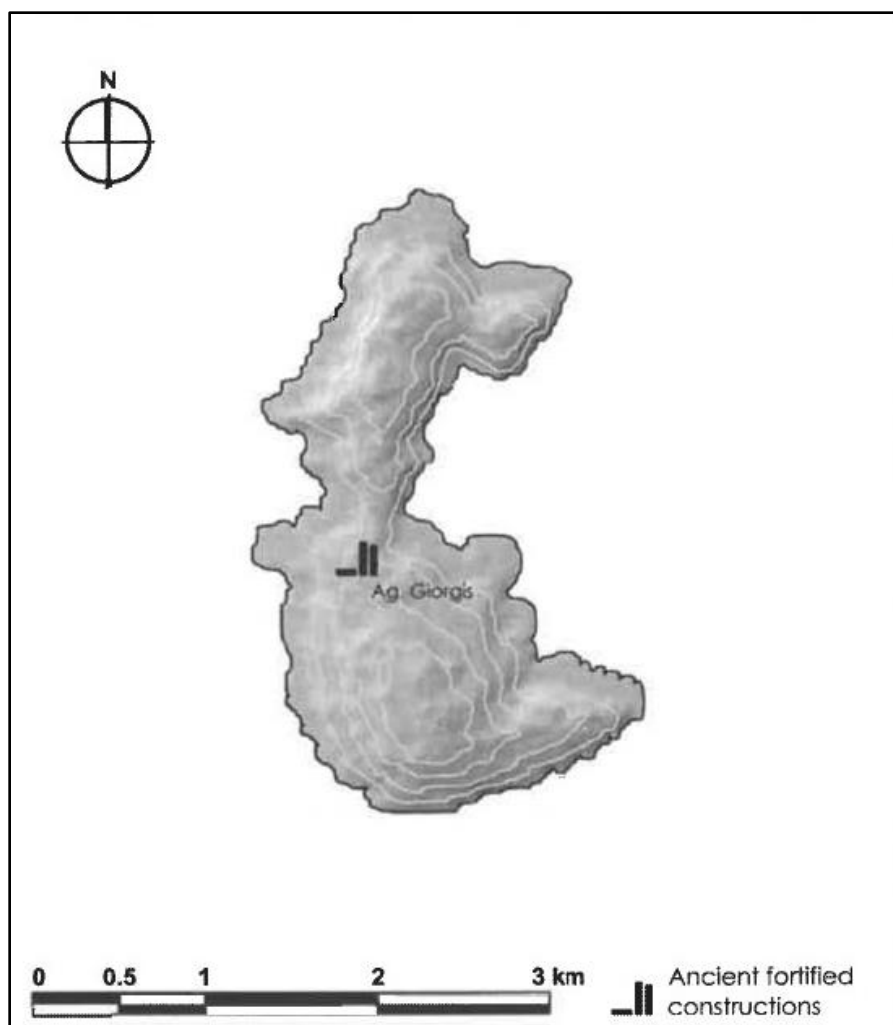


Figure 44. Carte des forteresses de Farmakonisi (d'après SARANTIDIS 2020, p. 302).

Figure 45. Reconstitution de la tour fortifiée de Farmakonisi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 95, p. 169).

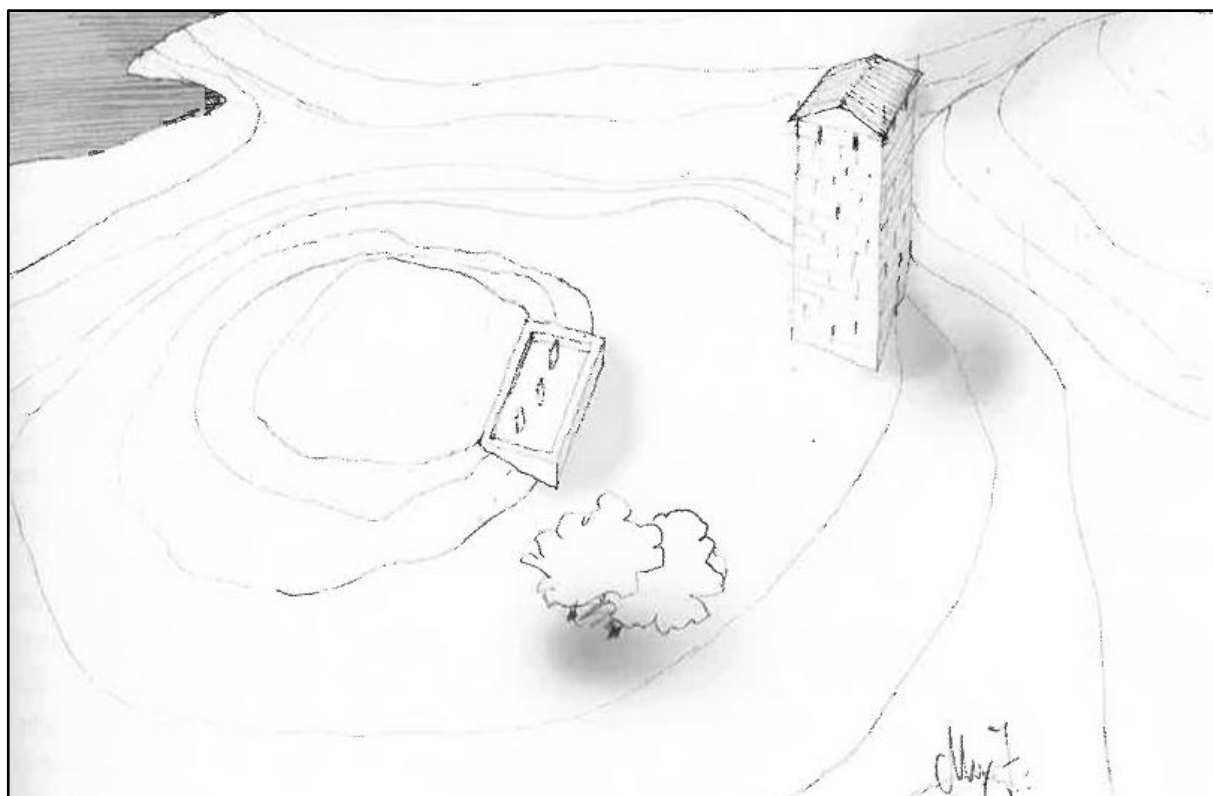




Figure 46. Carte des forteresses de Fournoi (d'après SARANTIDIS 2020, p. 304).

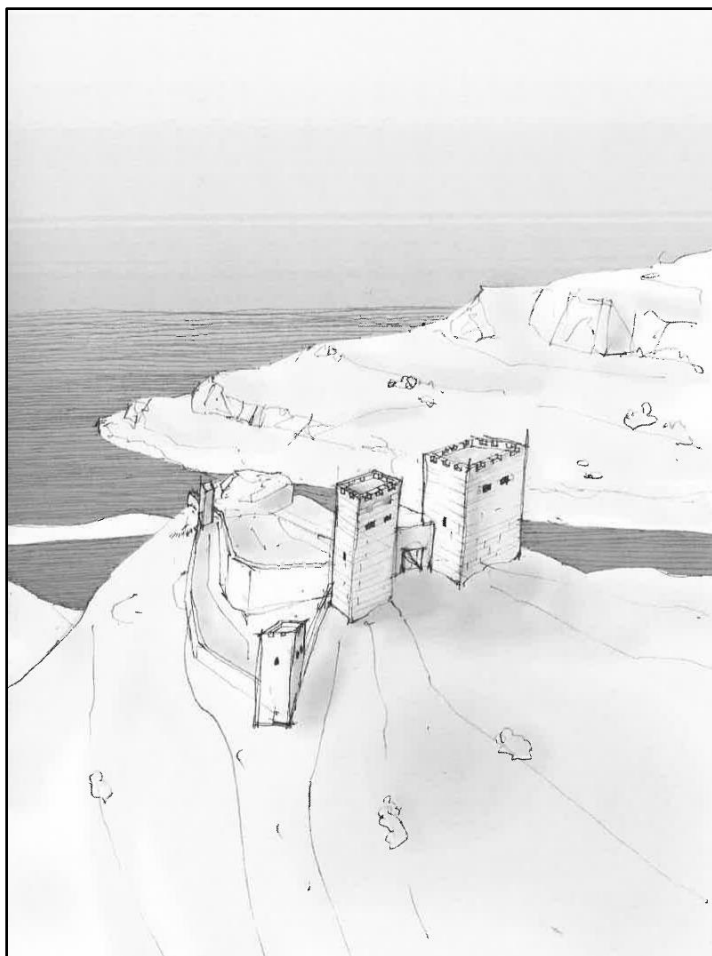


Figure 47. Reconstitution du fort d'Aghios Giorgios - Fournoi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 102, p. 177).

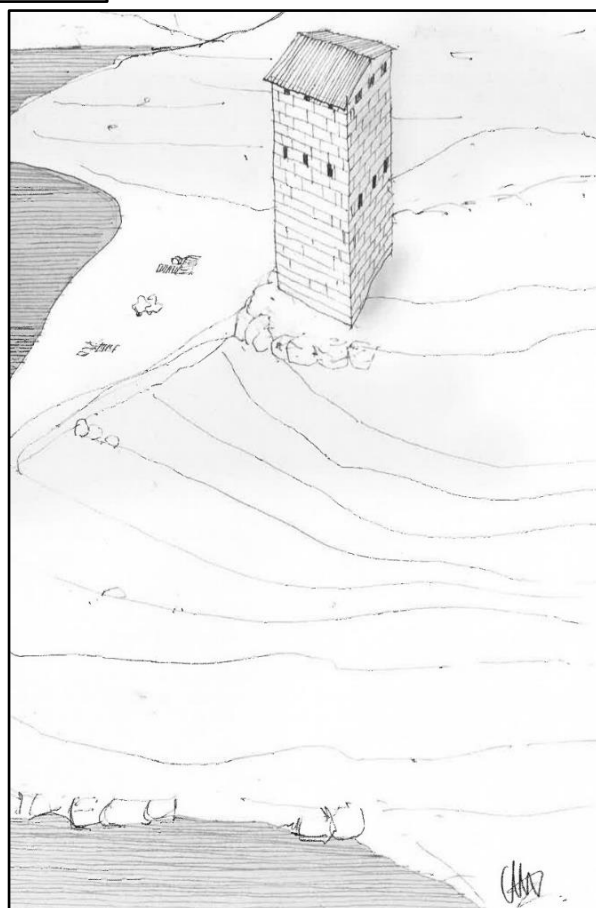


Figure 48. Reconstitution de la tour de Chrysomilia - Fournoi (d'après SARANTIDIS 2020, fig. 104, p. 179).

Figure 49. Carte de répartition des emplacements fortifiés dans l'Égée orientale – moitié nord.



Figure 50. Carte de répartition des places fortifiées dans l'Égée orientale – moitié sud.

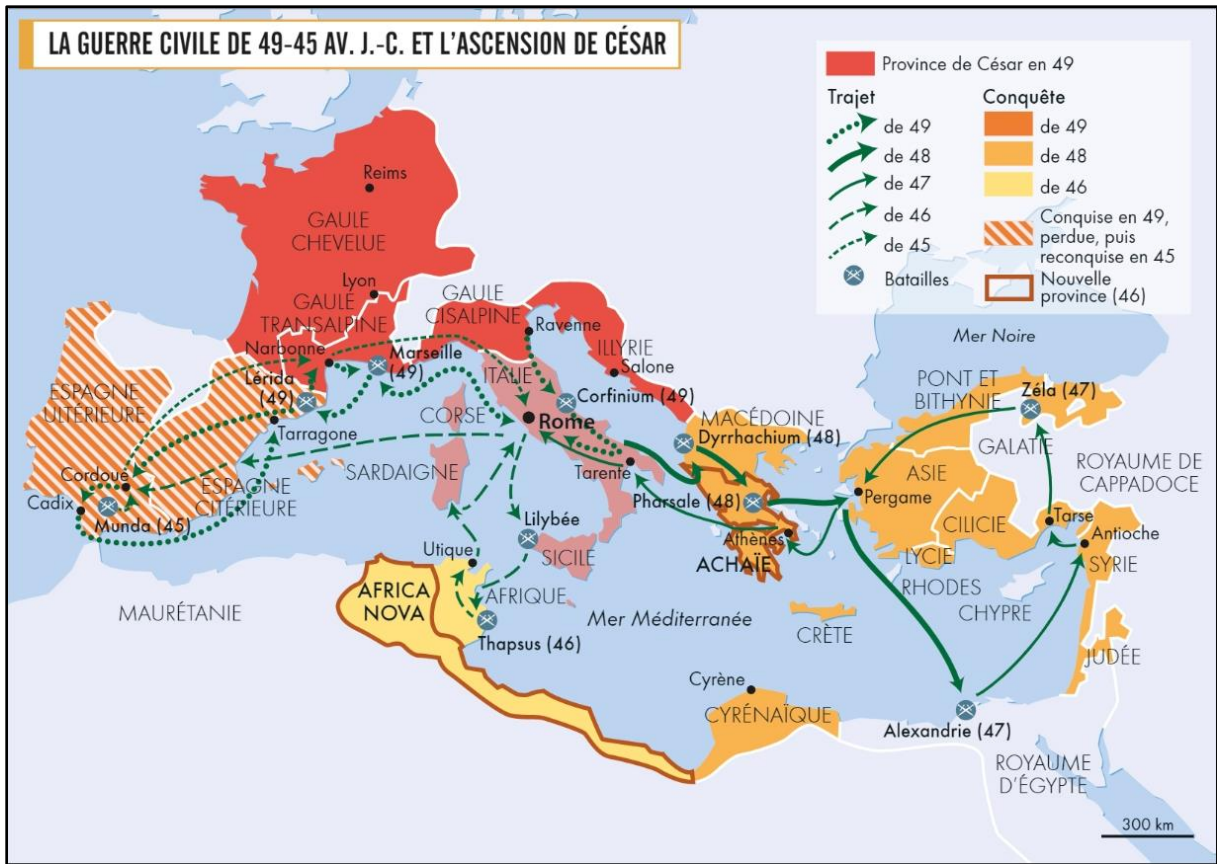


Figure 51. Carte des guerres civiles de 49-45 (d'après BADEL & INGLEBERT 2017, p. 41).

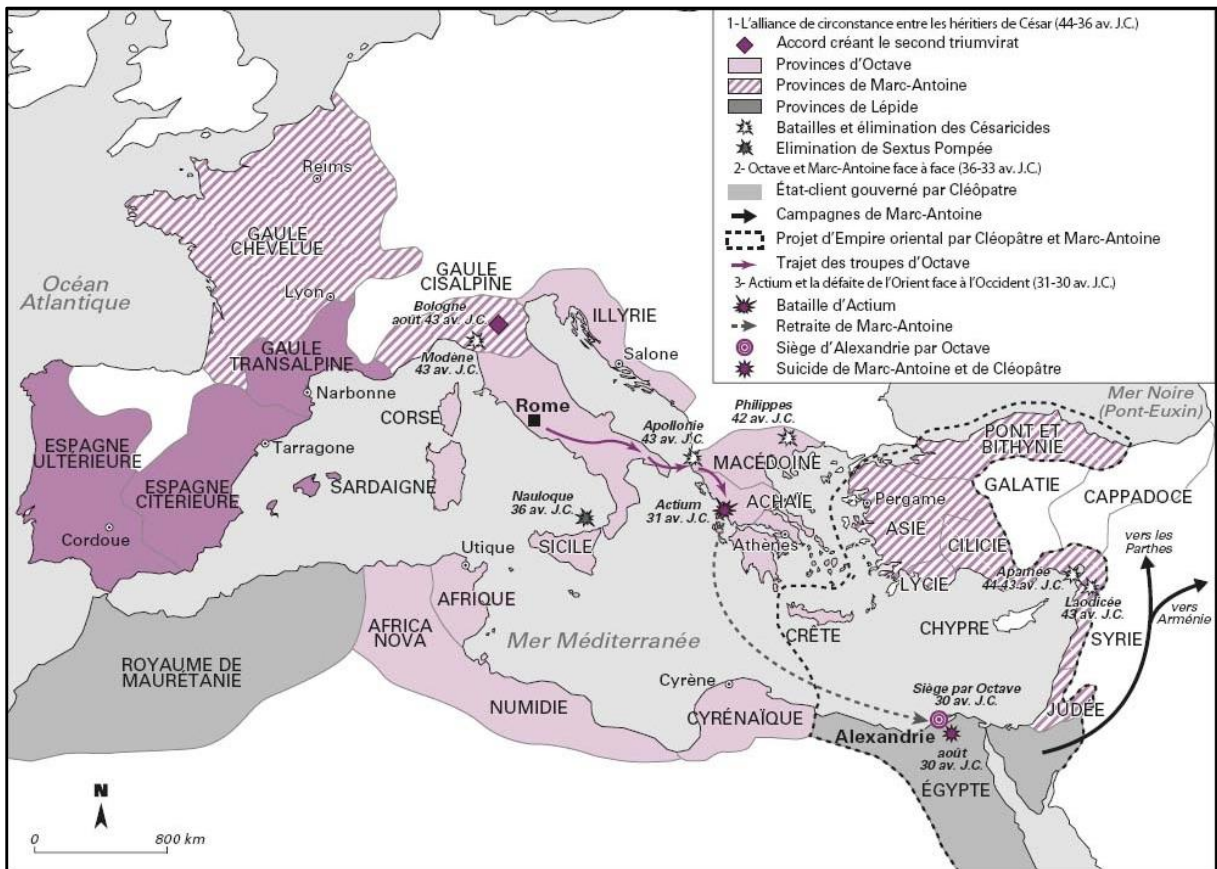


Figure 52. Carte de synthèse de la période 44-30 (d'après CLAVÉ & TEYSSIER 2019, p. 95).

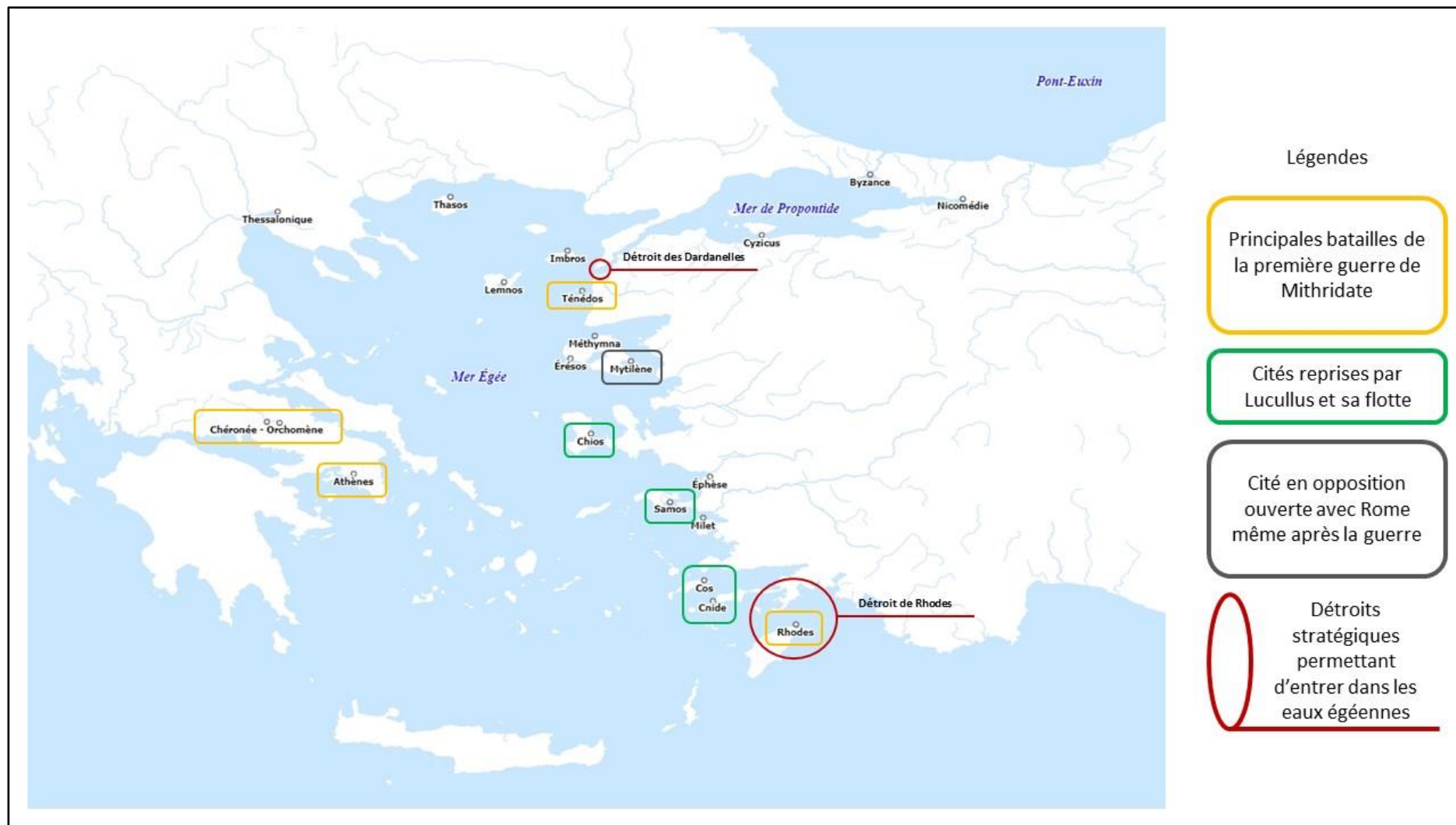


Figure 53. Carte de synthèse des ralliements des cités grecques dans la guerre de Mithridate.



Figure 54. Carte de synthèse des ralliements des cités d'Égée orientale dans la guerre civile de César et Pompée.

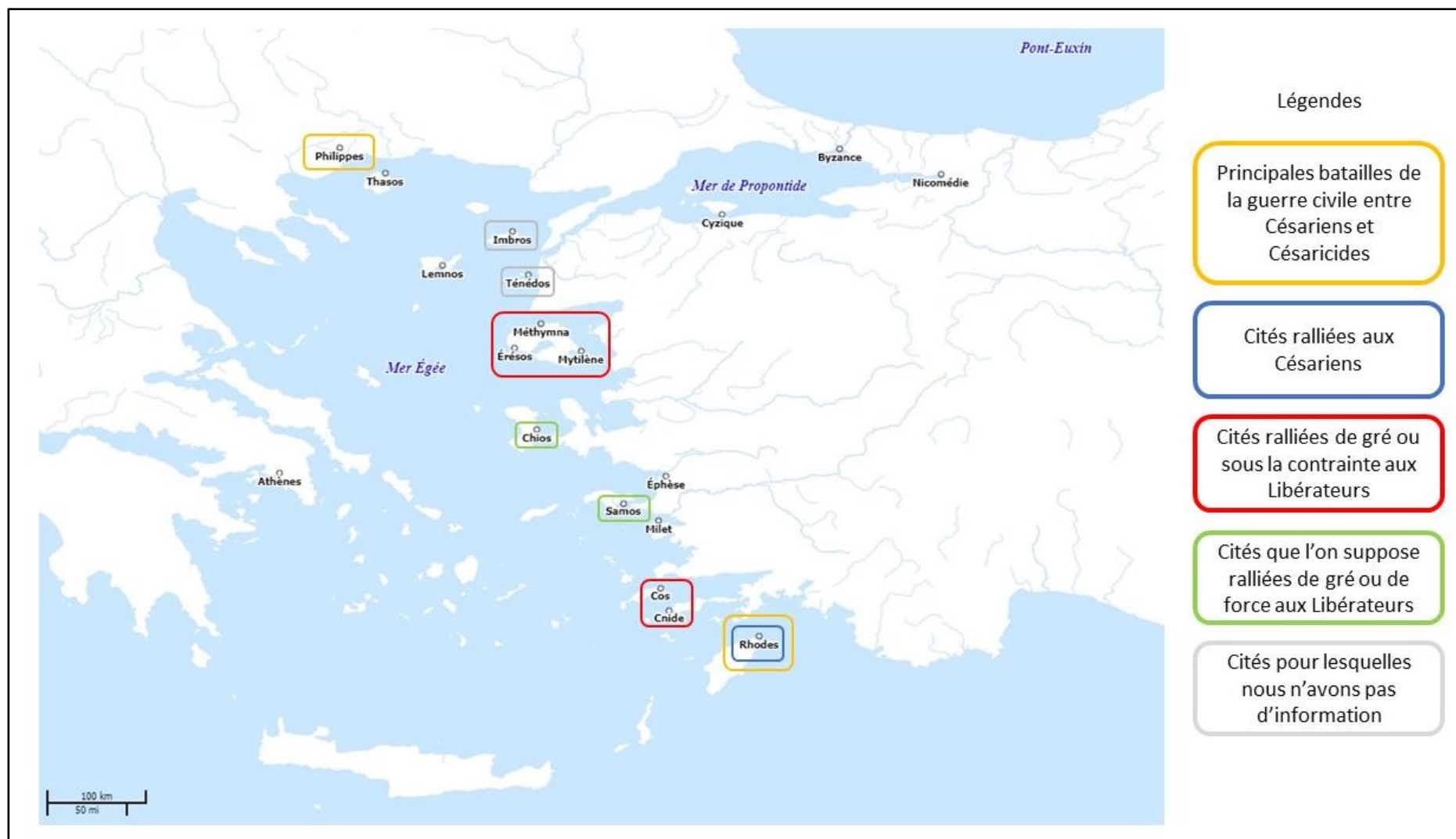


Figure 55. Carte de synthèse des ralliements des cités grecques d'Égée orientale dans la guerre civile entre Césariens et Césaricides.

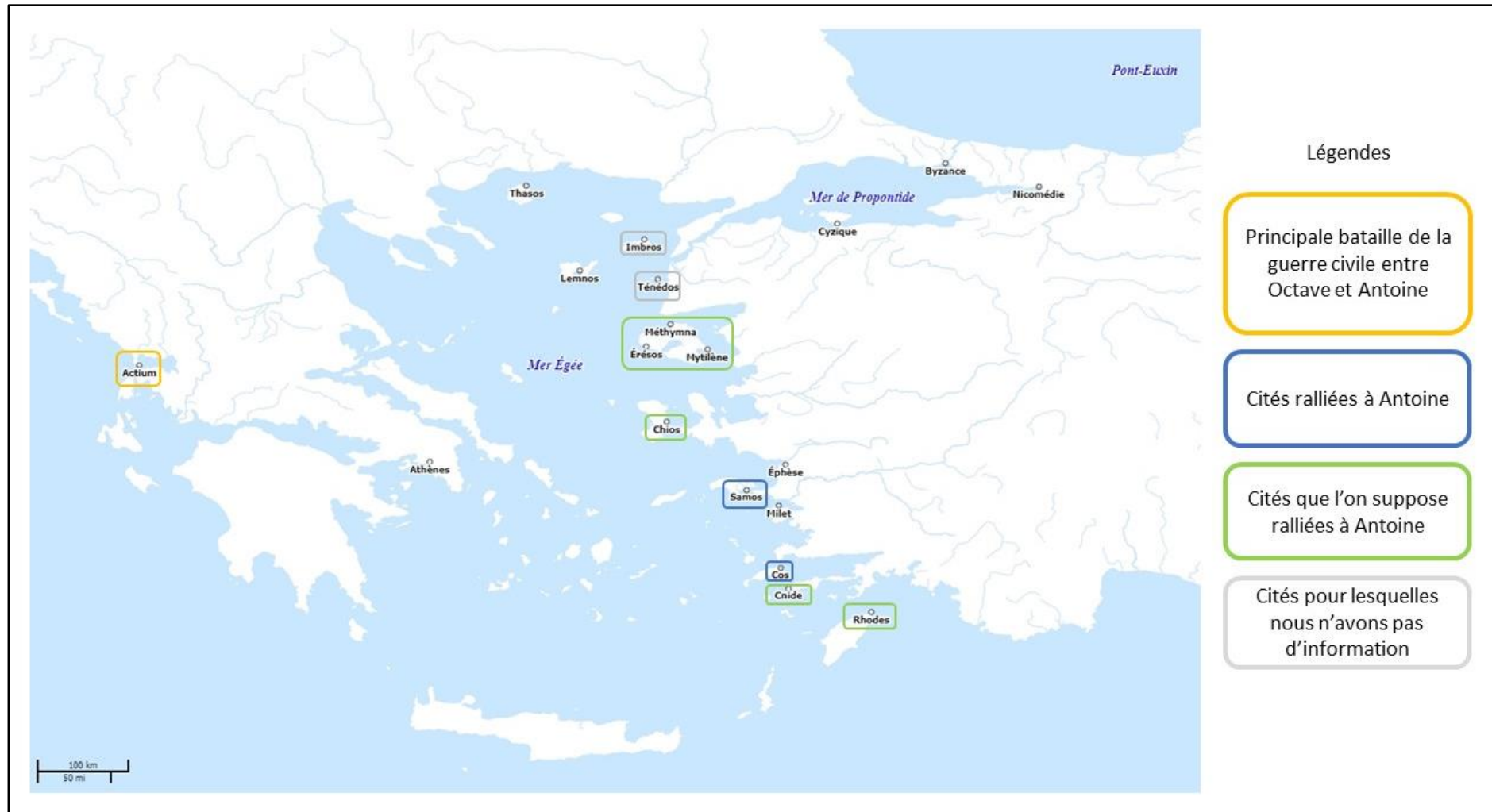


Figure 56. Carte de synthèse des ralliements des cités grecques d'Égée orientale dans la guerre civile entre Antoine et Octave.

TABLE DES MATIÈRES

Annexe n° 1 : Choix de sources littéraires	5
Annexe n° 2 : Choix d'inscriptions	33
N° 1 : Traité d'alliance entre Rome et Méthymna	37
N° 2 : Extrait d'un décret des <i>Neoi</i> de Méthymna	38
N° 3 : Traité d'alliance d'époque césarienne entre Rome et Cnide	38
N° 4 : Dispositions césariennes et augustéennes en faveur de Mytilène regroupées sur le monument de Potamôn	39
N° 5 : Lex Fonteia	43
N° 6 : Règlement judiciaire de Chios de l'époque d'Auguste	45
N° 7 : Inscriptions en l'honneur de Théophane de Mytilène	46
A. Base de statue à l'effigie de Théophane	46
B. Dédicace en l'honneur de Gneus Pompeius Théophane	47
C. Base de statue à l'effigie de Gneus Pompeius Théophane	47
N° 8 : Inscriptions étrangères en l'honneur de Théopompe de Cnide	48
A. Base de statue de Cos	48
B. Base de statue de Rhodes	48
C. Base de statue de Delphes	48
N° 9 : Inscriptions cnidiennes en l'honneur de Théopompe de Cnide	49
A. Base de statue	49
B. Inscriptions du monument de Théopompe à Cnide honorant Théopompe et les membres de sa famille	49
N° 10 : Décret honorifique cnidien en l'honneur d'Artémidore de Cnide	51
N° 11 : Décret honorifique de l'Amphictionie de Delphes en l'honneur de Callistos de Cnide	52
N° 12 : Dédicaces privées pour le bien-être de Nicias de Cos	53
N° 13 : Inscriptions en l'honneur de Potamôn de Mytilène	53
A. Dédicace en l'honneur de Potamôn	53
B. Trône gravé en l'honneur de Potamôn	54
N° 14 : Inscription chiote en l'honneur de Lucius Licinius Lucullus ou Lucius Licinius Murena	54
N° 15 : Inscriptions en l'honneur de Pompée	54
A. Dédicace samienne	54
B. Base de statue de Mytilène	55
C. Dédicace mytilénienne	55
N° 16 : Inscriptions en l'honneur de César	56
A. Base d'une statue de Chios	56
B. Base d'une statue de Mytilène	56
C. Base d'une statue de Samos	57
D. Base d'une statue de Samos à l'effigie de Calpurnia, épouse de César	57
N° 17 : Inscriptions en l'honneur de P. Servilius Isauricus et sa famille	58

A. Base d'une statue de Calymna	58
B. Base d'une statue de Cos à l'effigie de Junia, épouse d'Isauricus	58
C. Base d'une statue de Mytilène à l'effigie de Junia, épouse d'Isauricus	58
D. Base d'une statue de Samos à l'effigie de P. Servilius Isauricus Vatia, père d'Isauricus	59
N ^{os} 18 : Inscriptions en l'honneur d'Auguste	59
A. Base d'une statue de Cnide	59
B. Base d'une statue de Furni	59
C. Base de statue bilingue de Cos	60
D. Base de statue de Mytilène	60
E. Autel dédié à Auguste de l'Heraion de Samos	60
N ^{os} 19 : Inscriptions en l'honneur de Livie	61
A. Dédicace de Lindos	61
B. Base de statue de Samos	61
N ^{os} 20 : Inscriptions en l'honneur de Julie	62
A. Base de statue de Mytilène	62
B. Base de statue d'Halasarna (Cos)	62
C. Base de statue d'Isthmos (Cos)	62
N ^{os} 21 : Documents lesbiens en l'honneur d'Agrippa	63
A. Dédicace mytilénienne	63
B. Dédicace de Thermies (Lesbos)	63
N ^{os} 22 : Inscriptions en l'honneur de Caius et Lucius César	64
A. Dédicace d'un temple en l'honneur de Caius César à Halasarna (Cos)	64
B. Dédicace mytilénienne pour les Princes de la Jeunesse	64
C. Dédicace mytilénienne pour Caius et Lucius César	64
D. Dédicaces de Lindos	65
E. Inscription honorifique samienne	65
N ^{os} 23 : Dédicaces multiples mytiléniennes	66
A. Dédicaces pour Pompée, Théophane et Potamôn	66
B. Dédicaces pour Pompée, César, Caius et Lucius César, Auguste et Agrippa	66
C. Dédicaces pour Pompée, César, Caius et Lucius César	67
D. Dédicaces pour César, Caius et Lucius César et Agrippa	67
E. Dédicaces pour Caius et Lucius César et Agrippa	68
N ^{os} 24 : Les patrons de Chios	68
A. Lucius Domitius Ahenobarbus	68
B. Base de statue à l'effigie de César	69
C. Marcus Vicinius	69
N ^o 25 : Le patron de Calymna : Marcus Agrippa	70
N ^{os} 26 : Les patrons de Cnide	70
A. Base de statue à l'effigie de César	70
B. Base de statue à l'effigie de Drusus	70
N ^{os} 27 : Les patrons de Cos	71

A. Base de statue à l'effigie de Quintus Mucius Scaevola	71
B. Base de statue à l'effigie de Titus Statilius Taurus	71
C. Base de statue à l'effigie de Marcus Popillius Laenas	72
D. Base de statue à l'effigie de [...]cius Balbus	72
N ^{os} 28 : Les patrons de Samos	72
A. Base de statue à l'effigie de Cneus Domitius Ahenobarbus (cos. 96)	72
B. Base de statue à l'effigie de Marcus Puppius Piso Frugi	73
C. Caius Julius Caesar	73
D. Cneus Domitius Ahenobarbus (? cos. 32)	74
E. Base de statue à l'effigie de Paulina, épouse de Marcus Titius	74
F. Base de statue à l'effigie de Sextus Appuleius (cos. 29)	75
G. Base de statue à l'effigie de Drusus	75
N ^{os} 29 : Dispositions en faveur du culte d'Auguste prises par la cité de Mytilène	75
A. Inscription relative à la mise en place d'un concours en l'honneur d'Auguste	75
B. Décret de Mytilène relatif à l'apothéose d'Auguste	77
C. Dispositions mytiléniennes de mise en place du culte d'Auguste	78
N ^o 30 : Inscription érésienne en l'honneur d'un évergète local engagé dans l'instauration du culte impérial dans sa cité	78
N ^o 31 : Dédicace des négociants romains de Cos en l'honneur de la cité	79
N ^o 32 : Inscription en l'honneur de Marcus Titius faite par les négociants romains de Mytilène	80
N ^o 33 : Épitaphe d'un soldat romain de la flotte de Ravenne	80
N ^o 34 : Inscription rhodienne mentionnant les négociants romains établis en Asie	81
N ^o 35 : Dédicace de l'équipage d'un navire de Cos pour Aulus Terentius Varron	81
N ^o 36 : Dédicace multiple rhodienne pour des commandants romains (dont Lucius Licinius Murena et Aulus Terentius Varron)	82
N ^o 37 : Inscription lacunaire faisant peut-être état d'une contribution mytilénienne en faveur de César pendant la guerre de Pharnace	82
Annexe n^o 3 : Carthotèque et autres documents iconographiques	85
Table des matières	118